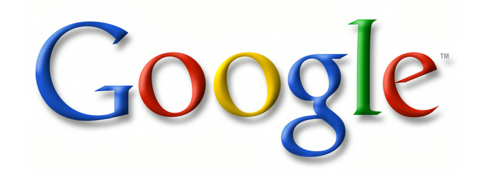
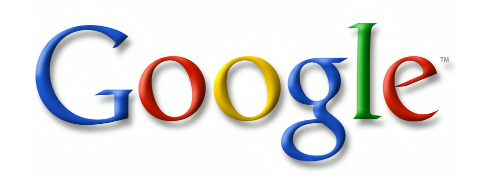
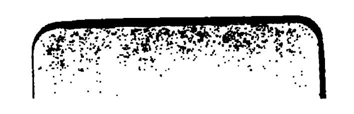





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817



LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

PARIS. — IMP. L. POUPART-DAVYL, 30, RUE DU BAC.

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

PAR

LOUIS BLANC

DEUXIÈME SÉRIE

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Ce, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig & à Livourne

1867

LETTRES

SUR

L'ANGLETERRE

ANNÉE 1863

CLXXXVI

24 août.

Ce qu'on pense en Angleterre du Congrès des souverains allemands à Francfort.

Le congrès des souverains allemands, rassemblés à Francfort, n'a décidément aucun succès en Angleterre. Et la raison, c'est que les résultats sont loin, très-loin, de répondre aux espérances qu'on avait conçues.

Lorsqu'on apprit ici pour la première fois que l'œuvre de l'unité allemande allait être enfin abordée d'une manière sérieuse, la joie fut grande. Le sentiment qui portait les Anglais à saluer de leurs vœux l'unité de l'Allemagne était exactement le même qui leur avait rendu si chère l'unité de l'Italie. La France contenue à l'est et au midi par de puis-

sants voisins! il n'est cœur anglais que ne fasse battre une semblable perspective.

Ai-je besoin de dire pourquoi? Supposons qu'à l'époque où la Révolution française eut sur les bras toute l'Europe, l'Italie d'un côté et l'Allemagne de l'autre eussent été ce qu'il est question de les faire, la France révolutionnaire eût-elle, malgré les prodiges de sa sublime fureur, mis la coalition en lambeaux et Pitt au désespoir?

Il est permis d'en douter, et les Anglais en doutent.

La puissance continentale de la France étant le sujet de leur éternelle inquiétude, tout ce qui peut lui servir de contre-poids dans les temps calmes, ou lui être obstacle dans les jours d'orage, les rassure et par conséquent les séduit.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement le pouvoir de la France qui les alarme : bien plus encore que de son pouvoir, ils ont souci de son génie remuant, de son ambition militaire, de son culte pour la gloire des armes, de sa tendance et de son aptitude à se répandre. Autant que de ses défauts, ils ont peur de ses qualités.

De l'Allemagne, au contraire, qu'ont-ils à craindre? Que leur importe l'immense surcroît de force que l'Allemagne tirerait de son unité?

Il est vrai que le génie allemand n'est pas aussi modeste dans ses prétentions que certaines gens l'imaginent : l'Autriche a pris la Hongrie, elle a voulu ou accepté sa part de la Pologne, elle tient Venise et la tient bien; hier encore, l'Italie frémissait sous son joug; de son côté, la Prusse, non contente d'avoir Posen, dispute le Schleswig au Danemark.

Mais tout cela n'a rien dont l'Angleterre ait à s'effrayer, rien dont elle s'effraye. L'Allemagne n'a pas, pour l'atteindre, un étroit bras de mer à traverser; l'Allemagne n'a pas de marine; l'Allemagne n'est pas sur le chemin des Anglais.

Les deux puissances qui sont bien réellement sur son chemin sont la Russie et la France. Or, c'est précisément contre la Russie et la France que l'unité de l'Allemagne servirait de garantie à l'Angleterre.

Aussi avait-elle tout d'abord accueilli avec une vive satisfaction la nouvelle de l'initiative éclatante et hardie prise par l'empereur d'Autriche. Ce fut la première impression. Vinrent ensuite les doutes et les craintes. Y avait-il chance qu'une semblable entreprise réussît? Les divers princes qui sont accoutumés à mordre à belles dents, depuis tant d'années, dans le gâteau de la Confédération, consentiraient-ils à sacrifier sur l'autel de la patrie commune leur portion de souveraineté? S'ils entendaient la garder, qu'y avait-il de possible? Puis, comment concilier avec l'unité de la patrie allemande la rivalité de la Prusse et de l'Autriche? Un corps qui a deux têtes est-il viable? Ce qui est impossible en histoire naturelle est-il possible en politique?

Les appréhensions redoublèrent, quand on sut que le roi de Prusse manquait au grand rendez-vous de Francfort.

Cependant, à ceux qui soupiraient après un heureux résultat, un espoir restait. On assurait qu'en passant par le royaume de Wurtemberg, l'empereur d'Autriche avait dit aux autorités de Stuttgardt : « Je vais remplir les vœux du *peuple allemand.* »

Paroles décisives, si elles avaient le sens qu'elles paraissaient avoir. L'unique moyen, pour l'Autriche, de paralyser le mauvais vouloir du roi de Prusse était, en effet, de proposer un plan de réforme assez libéral, assez populaire, pour que le roi de Prusse ne pût refuser son adhésion sans se rendre de plus belle odieux, même aux Prussiens. Malheureusement, c'est ce que les hommes d'État de Vienne n'ont pas compris. En dépit de son libéralisme tant vanté, l'Au-

triche s'est montrée, en cette occasion solennelle, uniquement préoccupée de son intérêt, d'abord; ensuite, de celui des princes et de l'aristocratie. Dans le plan de réforme, tel que l'empereur d'Autriche l'a présenté à l'approbation de ses augustes compères, les droits de ce *peuple allemand* dont il s'agissait de remplir les vœux, n'ont rien à voir. En cela, l'empereur d'Autriche se trouve avoir joué — tant l'égoïsme aveugle! — le jeu du roi de Prusse, à l'opposition duquel il fournit un prétexte naturel, en même temps qu'il se prive lui-même de l'appui que lui aurait prêté l'enthousiasme de l'Allemagne reconnaissante.

Ne fût-ce que sous ce rapport, l'œuvre de l'unité allemande est, dès à présent, compromise; et voilà précisément ce qui fâche les Anglais.

Oh! certes, si l'unité de l'Allemagne consistait dans la suprématie de l'Autriche, plus fortement accusée; dans un irritant défi jeté à la Prusse; dans une certaine concentration des pouvoirs qui sont épars aux mains des roitelets et princelets de la Germanie; enfin, dans une subordination absolue de la volonté du peuple à celle des princes, le plan de réforme fédérale présenté par l'empereur d'Autriche laisserait peu de chose à désirer.

Dans le directoire des cinq, formé par l'Autriche, la Prusse, la Bavière et deux autres membres de la Confédération qu'éliraient les petites principautés, l'Autriche invariablement suivie par la Bavière, serait maîtresse de toutes les décisions; c'est-à-dire qu'elle aurait la haute main dans la conduite des affaires extérieures, dans le choix des ambassadeurs, dans le contrôle de l'armée fédérale, dans le maniement du budget fédéral, et « avec le consentement d'un conseil de 21 conseillers composé à l'image du directoire » dans les questions relatives soit au maintien de la paix, soit

au déchaînement de la guerre; car il est à remarquer que le plan de réforme investit d'attributions extraordinairement étendues ce pouvoir exécutif, où l'Autriche a eu soin de se faire la part du lion.

D'après le plan impérial, il y aurait une chambre de délégués, assemblée centrale composée de trois cents membres, que toutes les Diètes allemandes seraient appelées à élire. Fort bien. Mais les deux tiers de ces membres seulement devant être nommés par les chambres *basses*, et le tiers devant être désigné par les chambres hautes, on devine quelle force aurait, même dans l'assemblée centrale, plus particulièrement censée représenter le peuple, l'élément aristocratique.

Encore si on lui laissait, à cette assemblée ainsi formée, le droit de statuer réellement sur les questions qu'on déclare de sa compétence : la liberté de la presse par exemple, le droit d'association, l'inviolabilité du domicile! Mais non : elle proposerait, et qui disposerait? Une assemblée placée au-dessus d'elle, l'assemblée des princes, en qui résiderait de fait la puissance législative.

Le projet indique, en outre, l'institution d'un tribunal fédéral entièrement dominé par l'élément aristocratique : on ne voit pas bien ce que le peuple y gagnerait, mais ce qu'il risquerait d'y perdre n'est que trop visible.

Dans l'état actuel des choses, il est loisible, dans tel État particulier, à un écrivain, à un pamphlétaire, à un journaliste, de critiquer les actes du souverain d'un autre État. De quel coin de l'Allemagne, — la Prusse à part, — n'a-t-on pas entendu s'élever librement, en ce qui concerne M. de Bismark, ou un cri de colère, ou un éclat de rire? Que le plan de l'empereur d'Autriche se réalise, adieu cette liberté de censurer, sinon le pouvoir qu'on a sur sa tête, au moins

celui qui pèse sur la tête du voisin ! Le tribunal fédéral serait l'unité des souverains face à face avec l'éparpillement des peuples.

Ce n'est pas dans un pays rompu comme celui-ci à la pratique des franchises constitutionnelles qu'on peut se faire illusion sur le caractère et la portée d'une réforme établie sur de pareilles bases. Aussi le plan de l'empereur d'Autriche est-il ici le sujet de critiques fort vives. A personne, cela va sans dire, le problème de l'unité ne semble résolu. Comment vaincre la résistance de la Prusse? Et comment se passer de son concours?

S'il lui prenait envie de se retirer de la Confédération, où faudrait-il chercher l'Allemagne? L'Autriche catholique est-elle le centre autour duquel se puissent grouper avec confiance, — la Prusse protestante se tenant à l'écart, — les États qui furent le berceau du protestantisme? L'Autriche, dont le domaine est composé, pour moitié au moins, de possessions qui ne sont pas allemandes, ferait-elle bonne figure au sommet de l'Allemagne, en l'absence de la Prusse, dont le domaine s'étend tout au travers de la Confédération, et qui a un caractère germanique si marqué?

Je veux bien que les traditions aient leur prestige ; et ce prestige-là, l'Autriche certainement le possède. Mais les jours du saint empire romain sont déjà bien éloignés de nous; et l'esprit nouveau, lui aussi, a des autels! La folie du roi de Prusse est précisément de ne pas comprendre ce que contient de puissance, dans le siècle où nous sommes, le titre de parvenu quand les actes répondent au titre.

Voilà, monsieur, ce que j'entends dire autour de moi, non sans maint commentaire ironique sur la magnificence du spectacle, rapprochée de l'insignifiance des résultats obtenus ou prévus.

On raconte qu'avant d'entrer à Francfort l'empereur d'Autriche avait fait prendre les devants à une belle voiture d'apparat attelée de huit chevaux, avec accompagnement de laquais dorés sur toutes les coutures. La foule regarda longtemps, tout ébahie, et elle n'était pas encore revenue de son admiration, lorsqu'elle apprit tout à coup que le César allemand était arrivé dans une voiture de place.

En cette anecdote, vraie ou fausse, le *Spectator* d'hier voit l'histoire en miniature du grand congrès des souverains, et je crois qu'à cet égard le *Spectator* exprime une opinion assez généralement répandue en Angleterre : la démarche de l'empereur d'Autriche, voiture d'apparat; — son projet, voiture de place.

CLXXXVII

25 août.

Lord Russell accusé de népotisme.

« Avez-vous envie d'un pâté de pigeon ? ne demandez pas aux pigeons ce qu'ils en pensent. »

C'est en ces termes qu'un journal anglais apprécie l'idée qu'a eue l'empereur d'Autriche de demander aux petits rois et aux petits princes d'Allemagne l'unité de l'Allemagne. Il aurait fallu, en effet, pour que l'œuvre d'unification, sérieusement comprise, fût menée à bonne fin, que les nombreux

souverains dont chacun possède son lambeau de Germanie montrassent un désintéressement dont l'histoire des dieux mortels offre peu d'exemples.

Et cette difficulté n'était pas ici la seule. A la réunion de Francfort, le plus puissant, le plus indispensable des personnages invités manquait. Qu'attendre d'un effort combattu par la Prusse protestante, dans cette Allemagne où le protestantisme est né? Comment espérer voir l'unité allemande se réaliser en dehors du plus allemand des États allemands, en dehors de cette Prusse au pouvoir de laquelle le « Nationalverein » avait pendant si longtemps associé ses espérances?

C'est assez dire qu'en Angleterre les esprits politiques redoutaient un avortement. Mais ce qu'ils se plaisaient à ne pas prévoir, c'est précisément ce qui est arrivé. Au lieu de faire à la Prusse une situation impossible, en proposant un plan de nature à gagner à l'Autriche toutes les sympathies populaires, les hommes d'État de Vienne ont mis en avant une conception qui donne tout à l'Autriche, beaucoup aux souverains allemands, et ne donne rien au peuple. En vérité, l'Autriche aurait eu en vue de colorer d'un prétexte sérieux le refus de concours du roi de Prusse, qu'elle n'aurait pu mieux s'y prendre.

Voilà comment les choses sont envisagées ici, au très-grand ennui des Anglais, qui, sans croire d'une manière bien fervente à la possibilité de faire que l'Allemagne soit *une*, aimaient néanmoins à se flatter sur ce point de je ne sais quel vague espoir; car l'Angleterre comprend à merveille que, pour elle, l'unité de l'Allemagne ne serait en aucune façon un péril et serait de toute façon une garantie, — garantie contre la Russie, d'une part, et, d'autre part, garantie contre la France.

En réalité, l'unité allemande a, pour les Anglais, le même degré d'importance que l'unité italienne, et l'on sait assez quel prix ils attachent à celle-ci. Rien ne le prouve mieux que l'émotion prolongée produite en Angleterre par la mise à la retraite du ministre britannique à Turin, sir James Hudson. Voilà plusieurs jours déjà que la chose a eu lieu, et l'indignation qu'elle a causée, loin de s'amortir, semble de jour en jour devenir plus vive. Aujourd'hui encore, le correspondant du *Times* tourne le poignard dans la plaie.

D'où vient l'importance tout à fait inusitée que l'Angleterre attache au fait d'un fonctionnaire qui s'en va et d'un fonctionnaire qui vient ?

Sir James Hudson est sans contredit un homme de mérite; mais ce n'est pas son mérite, c'est son rôle à Turin qui l'a rendu cher aux Anglais. Il leur plaisait d'être représentés par lui en Italie, parce que nul n'y avait combattu avec une persévérance plus heureuse l'influence du gouvernement français; parce que Cavour, dont il était devenu l'ami intime, n'avait pas eu de plus habile conseiller que lui dans la grande partie d'échecs jouée et gagnée contre Napoléon; parce que c'était sir James Hudson qui avait réduit le traité de Villafranca à n'être qu'un chiffon de papier, lui qui avait décrié dans l'Europe entière le long séjour d'une garnison française à Rome, lui qui avait conquis sur Victor-Emmanuel un ascendant presque absolu, lui qui était parvenu à faire croire aux Italiens que leurs vrais amis étaient, non les vainqueurs de Magenta et de Solferino, mais les insulaires dont la sympathie n'avait dépensé pour l'Italie ni un homme ni un écu! Quel genre de services eût pu éveiller plus de reconnaissance dans une âme véritablement anglaise? Et que d'autres services du même genre l'Angleterre n'était-elle point autorisée à attendre d'un homme qui avait su, dans d'aussi diffi-

ciles circonstances, déjouer ou plutôt jouer la politique impériale, supplanter ses agents, mettre à profit ses fautes pour lui enlever le cœur d'un peuple affranchi par ses armes, et devenir pour l'Italie à Turin ce que lord Stratford de Redcliffe avait été pour l'autocrate russe à Constantinople?

Aussi, vous n'imaginez pas l'avalanche d'attaques qui roule, depuis quelques jours, sur ce pauvre Earl Russell. Et, franchement, il y a dans sa conduite quelque chose qu'il fera bien d'expliquer, s'il le peut. Il paraît que, pendant près de deux ans, il n'a rien négligé pour éloigner de Turin sir James Hudson, lui offrant divers postes, quelques-uns très-élevés, et par exemple l'ambassade de Constantinople. Mais sir James Hudson, très-aimé en Italie, ne voulait pas quitter Turin. Il a donc repoussé une à une les offres dont on parle, jusqu'à ce qu'enfin, amené à voir clairement qu'on en voulait à sa place, il a pris le parti de se retirer dans la vie privée.

Maintenant, dans quel but le comte Russell s'est-il efforcé d'avoir à Turin une vacance dont il lui fût possible de disposer? On ne saurait supposer qu'à ses yeux sir James Hudson avait le tort d'être trop Italien. Travailler à l'indépendance de l'Italie avec zèle et succès aurait pu être un tort aux yeux des tories, qui ont toujours été fort tendres pour l'Autriche, sans toutefois l'avouer; mais le comte Russell est un whig pur sang; il serait whig, n'y en eût-il plus au monde. Or, il n'est jamais entré dans la politique des whigs de prendre parti pour les gouvernements absolus contre les gouvernements constitutionnels.

Le comte Russell, en cette circonstance, aurait-il tout simplement mis en pratique le : *Ote-toi de là, que je m'y mette?* Hélas! on le craint. L'homme qui remplace sir James Hudson est M. Elliot, beau-frère de lord Russell et personnage d'une

honnête médiocrité. Voilà deux circonstances bien malheureuses, avouons-le. Ah! j'allais oublier. C'est le 27 juillet que la clôture du Parlement a eu lieu, et c'est le 7 août, lorsque le ministre n'était plus exposé à l'ennui d'avoir des comptes à rendre, qu'un successeur a été donné à sir James Hudson, dans la personne de M. Elliot, par le protecteur né de tous les Elliot passés, présents et futurs.

Décidément lord Russell s'est trompé s'il a cru que la chose passerait inaperçue. L'opinion publique gronde, et elle obtiendra satisfaction, à moins que le ministre ne soit en mesure de lui prouver par vives raisons qu'il n'y a pas lieu à faire tant de bruit. On attend donc de lui qu'il s'explique, l'Angleterre n'étant pas un pays où la majesté ministérielle soit admise à s'envelopper dans les nuages.

CLXXXVIII

4 septembre.

Les boxeurs.

La nouvelle d'un *rapprochement* entre la France, la Russie et la Prusse ne paraît pas avoir fait ici grande sensation, du moins jusqu'à présent. D'abord, le rapprochement en question ne se présente pas avec un caractère agressif. S'il doit avoir pour effet, comme on dit, de constitutionnaliser la Russie et d'ouvrir aux puissances qui se sont

engagées dans la question polonaise un prétexte pour en sortir, il n'y a rien là dont l'Angleterre ait à prendre souci. D'autre part, ce qu'elle craint, ce n'est pas une entente plus ou moins amicale du gouvernement français avec Berlin : une pareille perspective serait presque de nature à la rassurer. Ce qu'elle redouterait plutôt, ce serait une querelle qui appellerait les armes françaises sur le Rhin. Et puis, qui sait ce qu'il y a de vrai dans le revirement dont on parle? Cette nouvelle n'est encore qu'une rumeur. Pourquoi se presser tant d'être ému? On se dit : « Attendons; qui vivra verra. »

Aussi bien, on a eu, à Londres, ces jours-ci, d'autres sujets de préoccupation, un imposant et très-sanglant échange de coups de poing ayant eu lieu entre deux boxeurs d'élite, Jem Mace et Joë Goss.

Il s'agit bien, quand Jem Mace et Joë Goss vont se casser mutuellement la mâchoire, de l'alliance franco-russe, du congrès de Francfort, des chances d'une guerre entre la France et les États-Unis à propos de Mexico, de l'hospitalité donnée à Brest aux loups de mer de la *Florida*, des *iron plates* qu'on est en train de construire pour les confédérés dans les chantiers anglais de M. Laird, etc., etc.! Questions secondaires que tout cela, auprès de cette noble, de cette importante question : Lequel de Jem Mace et de Joë Goss est plus capable, pour une somme donnée, d'estropier son homme?

Aussi, il fallait voir la foule qui, dans la soirée de lundi dernier, se pressait, s'écrasait à l'embarcadère de Paddington. Là s'étaient donné rendez-vous tous les vices d'en haut et tous les vices d'en bas: désœuvrés de club et brutes à visage humain, libertins blasés et hommes de proie, l'écume des tabagies et l'écume des tavernes, non sans une forte proportion de *respectability*, car la passion du pu-

gilat comme spectacle et sujet de pari est en Angleterre une passion qui a envahi toutes les classes.

Où s'arrêterait, pour déposer à terre les lutteurs, le train spécial qui devait les emporter, eux, leurs partisans, leurs admirateurs, les curieux, la cohue enfin? Nul ne le savait, à l'exception des grands prêtres de la chose, attendu que les combats de boxeurs sont défendus par la loi, et que la police se doit de veiller à ce qu'on exécute la loi pour la forme.

Le lieu fixé pour la rencontre est donc toujours un secret, secret de cabaret, plus religieusement gardé qu'aucun secret d'État. Ce que personne n'ignorait, par exemple, c'était le moment du départ, qui était annoncé pour quatre heures du matin. Mais, bah! dès minuit, les abords de l'embarcadère du chemin de fer étaient littéralement inondés de voyageurs, ce qui veut dire qu'à minuit a commencé une scène de brigandage dont aucune description ne saurait donner une idée. Pas un coquin, de ceux qui grouillent dans les bas-fonds de Londres, pas un « *rough* », qui ne fût là.

Je vous laisse à penser si montres, bourses et mouchoirs ont eu beau jeu! Voleurs brandissant de gros bâtons d'un air dégagé, coups terribles donnés dans l'estomac des uns et dans le dos des autres, tempête de jurons et de mots orduriers, voilà pour le prologue. La police a paru juste au moment du départ, quand il n'y avait plus personne à protéger utilement et plus rien à voler. Il faut rendre cette justice aux « roughs », qu'ils ne vous volent pas votre chemise et se contentent de mettre votre habit en lambeaux.

Là-dessus, vous allez me demander ce que d'honnêtes gens et des gens sensés vont faire dans cette galère. C'est justement ce que je demandais hier à un colonel anglais de mes amis qui me racontait le tout, *de auditu, de visu*, et qui souffrait encore d'un coup violent qu'il avait reçu dans la

poitrine, au moment où on le délivrait du poids de sa montre. Il m'a répondu gravement : « Chacun son goût ; je n'aime pas l'Opéra, moi ! » Le *Bell's Life*, qui est le *Moniteur* des boxeurs, va plus loin, lui : il déclare dans son dernier numéro que le goût des combats de boxeurs est un des principaux ressorts du caractère anglais, et il le présente comme tel « au point de vue musculaire chrétien ». Ceci textuel.

Il est vrai que la presse entière ne parle pas le même langage. C'est le *Globe*, je crois, qui a défini ces sortes de combats et les scènes ignobles auxquelles ils donnent lieu un « *carnaval de brutalité* ». Le *Morning Star* aussi les flétrit. Mais voyez un peu ce que c'est que l'empire d'une passion générale ! Le *Morning Star* n'a pas cru pouvoir épancher son indignation en moins de quatre grandes colonnes, — bien sûr, disent les méchantes langues, que la vente d'un numéro où aucun détail ne serait omis ne pouvait manquer d'être immense.

Bien que ma prolixité, en cette circonstance, ne m'expose pas au même reproche, qui a été adressé, bien à tort, selon moi, à l'organe de la paix à tout prix, je ne l'imiterai pas et me bornerai à vous dire que, le train étant enfin parti, les deux boxeurs et la foule furent déposés à Wootton-Basset ; que là fut formée, au moyen de pieux et de cordes, l'enceinte qu'on nomme « *the ring* » ; que, les combattants ayant mis bas leurs habits, on les trouva « *en bonne condition* » ; qu'ils commencèrent le combat ; que la police intervint ; qu'il fallut alors retourner à Londres ; mais que ce retour n'était qu'une habile manœuvre ; qu'on se remit en route pour un autre champ de bataille, Long-Reach ; qu'à Purfleet, il y avait une rivière à passer, et que l'empressement de la foule à se précipiter dans les bateaux fut tel que

beaucoup furent au moment d'être noyés : bref, que, la rivière franchie, le combat eut lieu, pendant que, sur le bord opposé, la police du comté d'Essex était réduite à laisser faire, ayant atteint la limite extrême de sa juridiction.

Je vous fais grâce des circonstances qui ont marqué cette rencontre mémorable. Qu'il vous suffise de savoir qu'après une longue résistance, Goss est tombé presque sans vie, la tête penchée sur sa poitrine, mutilé, défiguré, couvert de sang. Mace, semble-t-il, n'était pas en bien meilleur état ; mais enfin il était vainqueur. Des applaudissements frénétiques ont retenti, et les « macéites », se ruant sur l'hercule auquel ils devaient d'avoir gagné leurs paris, l'ont récompensé de ses vertus « musculaires chrétiennes », en l'embrassant avec tendresse.

Le prix pour le vainqueur était de mille livres sterling (25,000 fr.). Mace, qui sait ? pourra tenir un *public-house*. Et Goss ? S'il n'en meurt pas, — ce qui est supposable, puisque la profession de ces messieurs est d'avoir la vie dure, — il se consolera avec le produit des foulards vendus. Car, — et ceci est un détail dont je suis redevable à mon brave colonel, très-expert en ces matières, — quand deux boxeurs sont convenus de se mesurer, les *couleurs* de chacun d'eux sont portées par ses partisans, absolument comme dans les tournois les champions portaient les couleurs de leurs dames. Notez que cette chevaleresque habitude donne lieu, de la part de nos modernes preux, à une vente de foulards, qu'ils achètent une demi-couronne et vendent une guinée.

Au reste, l'Iliade que je mentionne n'a eu rien qui approche de celle dont Tom Sayers fut l'Achille. Quel jour, je ne dirai pas pour les rédacteurs du *Bell's Life*, mais pour quatre-vingt dix-neuf Anglais sur cent, que celui où l'Anglais

Tom Sayers défendit, contre l'Américain Heenan, cette *ceinture* qui est le signe de la royauté parmi les pugiles, et pour la conquête de laquelle Heenan avait passé les mers! On eût dit vraiment que l'honneur de deux grands peuples était attaché au résultat d'un combat à coups de poing entre ces deux hommes! Rome et Albe avaient remis le soin de leurs destinées aux Horaces et aux Curiaces. Heureusement, aucun de ces deux peuples, cette fois, n'eut à se soumettre à l'autre. Heenan ayant eu les yeux pochés et Tom Sayers le bras paralysé, sans qu'aucun d'eux eût réussi à laisser son adversaire pour mort sur le carreau, la victoire entre Albe et Rome demeura indécise. N'importe! la joie et l'orgueil n'en atteignirent pas moins, de chaque côté de l'Atlantique, des proportions gigantesques. Tom Sayers, après avoir eu l'honneur de développer la vigueur de ses muscles devant des personnages de marque, des membres de la Chambre des Communes, que dis-je? des ministres de l'Évangile, patriotiquement perdus dans la foule des habitués de taverne et des voleurs, l'indomptable Tom Sayers fut élevé, ou peu s'en faut, par la reconnaissance publique au rang des libérateurs des nations. Il se vit acclamé, Dieu me pardonne! à la façon des triomphateurs antiques. On assure qu'à Liverpool, sa patrie, lorsqu'il s'y présenta, les autorités allèrent au-devant de lui, musique en tête. On jeta des fleurs sur son passage...

Ce n'est pas que le pugilat professionnel et payé soit tout à fait aujourd'hui en Angleterre ce qu'il était au temps où George IV faisait monter dans son carrosse royal le boxeur Tom Spring et le conduisait au lieu désigné pour la rencontre, en bas de soie couleur de chair et en pantalon de casimir jaune. Non, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, le progrès a revendiqué ses droits; et c'est ce que

prouvent assez les protestations dont des feuilles telles que le *Spectator* et le *Morning Star* sont l'écho. Mais que le culte du « prize ring » ait conservé beaucoup de son ancienne ferveur, c'est ce qui ne saurait être nié. Demandez au *Times* ce qu'il en pense. Il n'y a pas longtemps encore que la *Revue du samedi* (*Saturday Review*) déclarait « très-dur » de réduire les « *patrons de ce divertissement* » à veiller toute la nuit, quand le combat doit avoir lieu le lendemain, et, le matin venu, à se glisser de bonne heure, comme des malfaiteurs, à travers le brouillard, jusqu'à un endroit écarté, où ils risquent, pour surcroît de malheur, d'avoir bientôt la police sur leurs talons. La *Revue du samedi*, cependant, n'est pas dans l'habitude de hanter les carrefours : elle représente un monde élégant et littéraire; elle a le verbe haut; elle a le ton gourmé; elle touche par l'intelligence à l'aristocratie; elle est une des voix d'Oxford. Oui, Monsieur, des hommes du monde, des littérateurs à la mode, des écrivains fashionables, voilà ceux qui veillent ici sur le maintien des saines traditions dans l'art d'assommer les gens!

Ce qu'il y a de curieux, c'est que nulle part on n'est plus humain qu'en Angleterre : les lois relatives à la protection des animaux en témoignent. Mais ce pays-ci est décidément le pays des contradictions et des contrastes. Plus longtemps un étranger l'habite, moins, je crois, il arrive à le comprendre. Peut-être, au reste, les Anglais auraient-ils le droit d'en dire autant de la France. Est-il une nation qui soit logique en tout? Je crains que non. *Homo duplex!* Ceci pourrait bien être applicable aux peuples comme aux individus.

CLXXXIX

6 septembre.

Le « Foreign Enlistment Act ».

Une des questions qui, dans la semaine qui vient de finir, ont le plus occupé l'opinion, est celle qui se rapporte à la manière dont il convient d'entendre et dont certaines personnes appliquent la loi connue ici sous le nom de ***Foreign Enlistment Act.***

D'après cette loi, il est interdit à tout entrepreneur privé, constructeur de navires, de construire un vaisseau de guerre destiné à un pouvoir étranger belligérant. La preuve de cette destination bien établie, il y a lieu à la saisie par le gouvernement du vaisseau en question.

Eh bien ! en ce moment, M. Laird est en train de faire construire, à Birkenhead, deux vaisseaux de guerre que chacun croit destinés à compléter le sinistre chapitre des brigandages exercés sur mer par les corsaires confédérés, l'***Alabama*** et la ***Florida.*** Les constructeurs, est-il besoin de le dire, voilent soigneusement leur dessein. En apparence, les deux vaisseaux sont construits pour le compte d'un Français; mais on soupçonne, et on a toute raison de soupçonner la main de M. Slidell dans cette affaire.

La chose est grave. Les coups portés au commerce américain par l'***Alabama*** et la ***Florida*** ont profondément ulcéré contre l'Angleterre, des ports de laquelle se sont élancés ces deux navires funestes, et le gouvernement et le peuple

des États-Unis. L'apparition sur l'Océan de quelque autre *Alabama* élèverait à un chiffre absolument prohibitif le prix d'assurance des navires marchands américains. Les fédéraux verraient ainsi combler la mesure de leurs griefs; ils seraient autorisés à regarder la neutralité dont se couvre l'Angleterre officielle comme un masque hypocrite et le *Foreign Enlistment Act* comme un mensonge. Qui sait ce qui résulterait de là? Et si la guerre éclatait entre les deux contrées, qui peut dire ce qu'elle coûterait aux Anglais d'or et de sang? Il serait vraiment par trop fort qu'il fût loisible à un simple particulier tel que M. Laird d'entraîner son pays dans des hostilités que le gouvernement anglais a tant fait jusqu'à ce jour pour éviter.

La tendresse de M. Laird pour les possesseurs d'esclaves, aujourd'hui en armes, est très-grande sans doute, et l'intérêt matériel qu'il peut avoir à leur fournir de puissants moyens de piraterie est manifeste; mais, franchement, ce sont là des mérites qu'on priserait trop haut s'ils suffisaient à le faire investir en quelque sorte du droit de paix et de guerre!

Voilà ce que pensent, ce que disent tous les hommes sensés. Il y a quelques jours, une excellente lettre paraissait à ce sujet dans le *Times,* et il est digne de remarque que ce journal, qui commence à virer de bord depuis le dernier succès de la cause fédérale, insiste, lui aussi, sur la nécessité de veiller au maintien de la loi.

Un mémoire qui met cette nécessité en relief dans un langage plus décisif encore, a été présenté à lord Russell par la « Société d'émancipation ». Mais que faire? « Il faut des preuves, répond lord Rüssell; le « Foreign Enlistment Act » exige des preuves et bien claires; sans cela, pas de saisie possible. » « Fort bien, observent à leur tour les

feuilles libérales ; mais à quoi bon une loi qu'il est si facile d'éluder? Ou qu'on l'abroge, si elle est inutile, ou qu'on en fasse une autre. Pour empêcher de simples particuliers de porter la guerre dans les plis de leur manteau, le moyen est bien simple : on n'a qu'à interdire la construction et l'équipement de tout vaisseau de guerre dans les chantiers privés sans autorisation expresse de l'État.

La question en est là, et certes, de tous les maux qui peuvent s'échapper de cette boîte de Pandore, les plus cuisants ne seraient peut-être pas ceux dont l'Amerique aurait à souffrir.

CXC

9 septembre.

L'Unité allemande aux yeux des Anglais.

« Le silence des peuples, » a-t-on dit, « est la leçon des rois, » C'est possible ; mais une leçon des rois plus claire encore que le silence des peuples, c'est leur opinion librement exprimée. Si l'empereur d'Autriche a les dispositions libérales et les lumières qu'on s'accorde à lui reconnaître, le jugement que les Anglais portent sur son œuvre ne saurait lui être indifférent, et le lui faire connaître sans vain détour est, de toutes les façons de lui être utile, la plus efficace en même temps que la plus fière.

Eh bien, ce qui a été fort goûté ici, c'est sa démarche, mais non son projet.

La démarche a, en effet, un caractère de grandeur impossible à méconnaître.

L'Allemagne soupirait, depuis longtemps, après la réalisation de son unité, et bien que le *Zollverein* ne fût qu'une union commerciale, les avantages qu'avait produits cette union étaient, certes, de nature à aiguillonner ce grand désir des Allemands d'arriver enfin à former *une* nation. Dans ces circonstances, prendre l'initiative d'une réforme ayant pour but l'organisation de la patrie commune, c'était s'essayer au rôle le plus imposant qui pût tenter l'ambition des Césars germaniques.

Et pour applaudir à ce rôle, l'Angleterre avait des raisons spéciales. L'unité de l'Allemagne une fois bien assise, adieu les craintes du peuple anglais sur la puissance continentale de la France, sur ses débordements toujours prévus, sur la possibilité d'une conquête des bords du Rhin ! « A défaut d'un empire collectif, écrivait le *Times* il y a quelques jours, on peut espérer qu'une confédération du Rhin, sous le protectorat français, est désormais impossible. » Ces mots disent tout. Et puis, cette unité allemande, barrière contre la France, ne serait-elle pas du même coup barrière contre la Russie?

D'autre part, il ne déplaisait pas à l'Angleterre, bien qu'elle soit protestante, que l'initiative, dans cette question, eût été prise par l'Autriche, catholique; car c'est un des exploits de M. de Bismark d'être parvenu à rompre le lien naturel qui existait entre la Prusse et l'Angleterre. L'Angleterre est protestante sans doute, mais elle est constitutionnelle; on y aime la liberté; on y redoute la propagande des doctrines despotiques; on y déteste les triomphes de la

force brutale; on s'y défie des tyrans, grands et petits. Le jour où le fatal ascendant de M. de Bismark sur l'esprit du roi de Prusse leur fut bien prouvé, les Anglais se détournèrent de la Prusse et se mirent à regarder avec autant de sympathie que d'espoir du côté de l'Autriche, — de l'Autriche faisant sa paix avec la liberté. Ajoutez à cela qu'il n'est pas de pays où les qualités personnelles de l'empereur François-Joseph soient plus appréciées que de ce côté du détroit. Vous pourrez en juger par les lignes suivantes, extraites du premier journal anglais qui me tombe sous la main. Après s'être répandu en éloges sur le tact et l'habileté avec lesquels l'empereur d'Autriche a conduit les délibérations du congrès, sur l'art avec lequel il a su ménager les susceptibilités individuelles, et sur la bonne humeur déployée par lui en toute occasion, le correspondant du *Daily Telegraph* ajoute : « J'ai étudié l'attitude de la population sur le passage des princes, et j'en suis venu à cette conclusion que le plus populaire d'eux tous[1], c'est l'empereur... Il est possible que cela tienne en grande partie au titre de *Kaiser*, qui est cher au cœur des Allemands en général et aux habitants de Francfort en particulier; mais beaucoup de la popularité dont jouit l'empereur d'Autriche s'explique par ses qualités personnelles et ne peut s'expliquer autrement. Le fait est que François-Joseph est, dans cet assemblage de souverains, la figure sur laquelle les yeux aiment le plus à s'arrêter. Soit qu'on le voie assis dans sa voiture et causant d'un air familier avec son voisin, ou s'avançant à cheval, son cigare à la bouche, on lui trouve quelque chose de si affable, de si bon, qu'il est impossible de ne pas se sentir attiré vers lui. »

Je cite ce passage, entre mille autres de ce genre, pour vous prouver que, si le projet de l'Autriche a rencontré ici des censeurs nombreux et sévères, la faute en est au projet

lui-même. Je le répète, depuis que l'Autriche est entrée dans le grand chemin de la liberté, les sympathies de l'Angleterre accompagnent sa marche.

Mais suit-il de là que le projet soumis aux délibérations du congrès ait été approuvé ici? Non. C'était l'unité des divers États allemands qui paraissait la chose désirable, et non l'unité des maisons princières.

Or, il a été, dès l'abord, manifeste que cette dernière seule avait quelque chance de s'opérer, puisqu'au lieu de procéder par voie de représentation nationale, on recourait à un congrès des souverains.

Que l'édifice de l'unité allemande, de la véritable unité allemande, ne puisse s'élever que sur les ruines des petites souverainetés particulières entre lesquelles l'Allemagne se divise, c'est ce qui n'est ici un doute pour personne. Les difficultés qui s'opposent à l'œuvre d'unification de l'autre côté du Rhin sont déjà bien assez sérieuses, même la question des gouvernements à part, pour qu'on ne la complique pas par le conflit de leurs intérêts égoïstes et de leurs prétentions rivales. L'Autriche, sur trente-cinq millions d'habitants, en compte à peine sept millions qui soient d'origine allemande; maîtresse de la Hongrie et de Venise, elle risque à tout moment d'être entraînée dans des querelles où l'intérêt allemand n'entre pour rien, et elle est catholique. La Prusse traîne Posen dans ses bagages; elle a des affaires à régler avec le Danemark, et elle est luthérienne. C'est le catholicisme qui fleurit en Bavière et dans la plus grande partie du duché de Bade. Dans le Hanovre et le Wurtemberg, ce qui domine, c'est le protestantisme. En Saxe, un prince catholique gouverne des sujets protestants. Le Mecklembourg est féodal. Le grand-duché de Bade est constitutionnel. La Saxe vit sous le régime des institutions libérales. L'Autriche est

entrée dans ce régime. La Prusse en sort. Si l'on veut, à l'heure qu'il est, trouver le despotisme en politique associé à la liberté religieuse et au principe de la liberté du commerce, c'est en Prusse qu'il faut aller. Si l'on veut trouver le constitutionnalisme combiné avec les doctrines de la protection et du monopole en matière de commerce, c'est en Autriche qu'il faut se rendre. Que de diversités politiques, religieuses, économiques ! Que d'éléments contraires à rapprocher ! Que de principes discordants, ou à faire vivre ensemble, ou à fondre !

Et cependant, il y a *un* peuple en Allemagne, et un grand peuple : un peuple dont l'unité, attestée par sa langue et sa littérature, l'est peut-être d'une manière plus saisissante encore par l'unanime ardeur de ses aspirations vers l'unité.

Mais l'unité à laquelle il aspire a ses racines en lui et non pas hors de lui ; le congrès de Francfort est à l'œuvre de l'unité allemande ce que la surface d'un fleuve est à ses profondeurs.

Voilà sous quel point de vue la question est envisagée par le parti vraiment libéral en Angleterre. On n'y attend rien, absolument rien de l'initiative de l'Autriche reposant sur l'union des princes ; on y attendrait beaucoup de l'initiative de l'Autriche reposant sur les larges bases du suffrage populaire. En d'autres termes, il faudrait que l'Autriche se mît résolûment à la tête d'un mouvement de la nature de celui d'où sortit, en 1848, le parlement de Francfort.

Et à cela, l'intérêt de l'Autriche est manifeste.

Elle se le dissimulerait en vain : sa position en Allemagne est loin de présenter les mêmes avantages que celle de la Prusse. Le prestige des traditions est en sa faveur, c'est vrai, et elle est comme portée par la majesté de l'histoire ; mais, prise dans l'ensemble des éléments qui aujour-

d'hui la constituent, elle n'est pas Allemande au même degré que la Prusse. Ainsi que l'*Economist* le remarquait dernièrement, l'Autriche, proprement dite, est moins étendue que le Hanovre, moins étendue que la Bavière, à peine plus étendue que le royaume de Wurtemberg et que le grand-duché de Bade. L'Allemagne n'a rien à voir, comme telle, avec le dixième du territoire de l'Autriche, rien à voir avec le sixième de la population soumise à ses lois. Donc, si l'Autriche a pour elle l'histoire, elle a contre elle la carte et la statistique. Aussi n'est-ce pas dans la direction de Vienne, mais dans la direction de Berlin, qu'était, avant les folies de M. de Bismark, la pente des tendances du *Nationalverein;* et ce n'est pas non plus à l'action de l'Autriche que se rapporte l'établissement du *Zollverein*, cet acheminement, tout pratique et tout moderne, vers l'unité. C'est au point que si, même aujourd'hui, le projet attribué à M. de Bismark se réalisait, c'est-à-dire s'il opposait au plan de l'Autriche un plan plus populaire, il n'est pas sûr que cette stratégie, quoique d'avance percée à jour, ne mît un gros atout dans le jeu de la Prusse.

Que l'Autriche y songe ! Elle a déjà fait beaucoup pour gagner les sympathies de l'Europe libérale, et je ne connais rien de plus frappant que le changement d'opinion qui s'est produit en sa faveur dans le pays d'où je date cette lettre. Mais il lui importe de ne pas laisser se perdre dans un avortement l'initiative qui, prise tout à coup et si hardiment par l'empereur François-Joseph, avait éveillé tant d'espérances. L'Autriche n'a qu'un moyen d'établir et de légitimer sa suprématie en Allemagne : c'est de la conduire à l'unité vraie, en prenant appui sur le peuple.

C'est dans ce cas seulement que l'unité allemaude serait un bien pour la Germanie, sans être une menace pour d'au-

tres nations voisines. Car rien de plus redoutable que l'unité dans le despotisme : il n'y a de rassurant, il n'y a de conservateur et de progressif à la fois que l'unité dans la liberté.

CXCI

10 septembre.

Débat sur le sens du « Foreign Enlistment Act ».

Quel est donc ce mystérieux spéculateur français qui menace, dit-on, de mettre l'Angleterre entre l'enclume et le marteau? Quel est ce prévoyant homme d'affaires français qu'on prétend disposé à acheter, pour le compte des confédérés, mais en son propre nom, les deux formidables vaisseaux de guerre cuirassés mis au monde dans les chantiers de M. Laird, à Birkenhead? Si cet homme existe, quel mobile est le sien? S'agit-il simplement pour lui de gagner le bon billet à la loterie du commerce? Est-ce une tendre sympathie à l'égard des propriétaires d'esclaves qui le conseille? Agit-il *proprio motu*, ou n'est-il qu'une individualité mise en avant pour aider M. Laird à éluder la loi connue sous le nom de « Foreign Enlistment Act », et dont la clause septième porte : « Il est défendu à tout Anglais d'équiper et d'armer soit des vaisseaux de transport, soit des vaisseaux de guerre, dans l'intention de commettre des hostilités contre un pouvoir en paix avec l'Angleterre, ou d'employer

hostilement ces vaisseaux au service d'un potentat étranger? »

Ces doutes seraient fort intéressants à éclaircir. Est-ce que M. Slidell ne pourrait pas, sur ce point, nous venir en aide?

Ce qui est sûr, c'est que ces mots : « un Français, » mêlés, à tort ou à raison, au bruit du combat qui, depuis quelques jours, se livre autour du nom de M. Laird, compliquent ou semblent compliquer singulièrement la question.

Il y a, en effet, ceux qui crient : « Prenons bien garde ! Si nous souffrons qu'en violation de la loi, quelque autre *Alabama*, sorti des ports de l'Angleterre, aille chercher sur l'Océan l'occasion de poursuivre, de piller, de brûler les vaisseaux marchands des États-Unis, ou bien si nous souffrons que des vaisseaux de guerre, portant l'estampille anglaise, courent offrir aux confédérés un moyen de plus de prolonger l'horrible lutte, que devient, aux yeux des Américains du Nord, la neutralité de l'Angleterre? Et le maintien de la paix, que devient-il? »

Or, à ceux-là d'autres répondent : « Entre un vendeur anglais et un acheteur français, le gouvernement anglais n'a que faire. S'il plaît à un Français d'acheter de M. Laird, pour les vendre ensuite, à qui bon lui semble, deux vaisseaux, cuirassés ou non, cela le regarde. Prétendre l'en empêcher, ce serait tomber de mal en pis. » L'*Economist* dit en propres termes : « Nous ne pouvons pourtant pas nous faire une querelle avec la France pour plaire à l'Amérique. »

Ainsi donc, à entendre les uns, il faut se préparer à une rupture avec l'Amérique, si les deux vaisseaux suspects ne sont pas saisis; et, s'ils le sont, une rupture avec la France, à entendre les autres, ne serait pas impossible. Peste!

quelle importance donnée à ce M. Laird et à son mystérieux compère d'outre-Manche! Les voilà, du coup, investis du droit de paix et de guerre. Ils tiennent le sort du monde dans leurs puissantes mains. Pour de simples individus, dont l'un est M. Laird tout court et dont l'autre est encore à l'état de mythe, c'est beaucoup d'honneur!

En attendant, la question divise et agite les esprits. Le ministre des États-Unis en Angleterre demande à cor et à cri que le gouvernement intervienne comme il le fit dans le cas de l'*Alexandra*, offrant de prouver que les vaisseaux construits à Birkenhead sont destinés aux États du Sud et invoquant l'exécution stricte du « Foreign Enlistment Act ». C'est dans ce sens que pétitionnent, et la « Société d'émancipation », et la « Société pour l'abolition de l'esclavage ». Les partisans du Nord ne laissent pas de repos à lord Russell; ils lui donnent de l'aiguillon dans le flanc. Le *Morning Star*, journal de MM. Cobden et Bright, a été des premiers à sonner le tocsin, et, chaque jour, il s'étudie à montrer une guerre avec les États-Unis comme la conséquence naturelle de spéculations semblables à celles de M. Laird, si on les tolère. Le *Caveant consules* est aussi fort bien développé dans deux lettres que M. Nassau Senior a tout récemment adressées au *Times*, et auxquelles le *Times*, chose remarquable et remarquée, a donné son visa.

D'autre part, le parti tory veut absolument qu'on laisse faire. Le *Morning Post* ayant annoncé avant-hier que le gouvernement était enfin décidé à mettre le holà, voilà qu'hier le *Morning Herald* a lâché la bride à son indignation. Il rappelle amèrement à lord Russell qu'il y a quelques jours, il opposait aux mémoires dont il était assiégé la nécessité de n'agir que sur preuves bien concluantes. Il s'étonne d'un changement de politique aussi soudain. Peu s'en faut qu'il

n'accuse le collègue de lord Palmerston d'être plutôt un ministre des États-Unis qu'un ministre d'Angleterre. Quoi! ce grand peuple anglais céder, fléchir devant la mauvaise humeur d'un M. Adams! Fi donc!

Et ceux-là d'applaudir qui, sans se soucier beaucoup du côté politique de cette affaire, ont l'œil sur le côté commercial. Car il ne faut pas perdre ceci de vue, que plus l'industrie Laird se développe, plus la prime d'assurance à payer par la marine marchande des États-Unis s'élève, ce qui tend à faire passer tout doucement de l'Amérique à l'Angleterre le commerce de transport.

Aussi, c'est merveille de voir jusqu'à quel point on est parvenu à embrouiller la question.

Et d'abord, certains prétendent qu'il doit en être de l'équipement des vaisseaux destinés à un des belligérants ou à tous les deux, comme de la vente et de l'exportation des munitions de guerre, lesquelles ne constituent pas une violation de la neutralité et n'ont d'autre résultat que d'exposer celles des marchandises qui sont définies contrebande de guerre à être saisies sur mer par la partie intéressée. Pourquoi, dit-on, ne pourrais-je pas, moi, simple particulier, vendre aux confédérés, à mes risques et périls, un vaisseau armé en course ou en guerre, si, à mes risques et périls, je puis leur vendre des épées, des fusils, de la poudre? Pourquoi, dans le premier cas, y aurait-il, plus que dans le second, atteinte au principe de la neutralité adopté par l'Angleterre?

Pourquoi? Parce que, dans le premier cas, il y a quelque chose qui saute aux yeux, ce qui n'existe pas dans le second. Il ne suffit pas que le neutre soit neutre, il faut qu'il le paraisse; et comment le paraître, lorsqu'on arme des bâtiments monstrueux, dont la provenance est si vivement rappelée par chacune de leurs agressions? Un homme qui

entend un coup de fusil ne se demande pas où la poudre a été fabriquée; mais toutes les fois que l'*Alabama* s'est élancé comme une bête de proie sur un navire fédéral, ceux qui le montaient ont pu dire : « C'est d'un port d'Angleterre que sort le monstre. » Et puis, quand un gouvernement permet aux particuliers de vendre et d'exporter des armes, cette permission est supposée devoir profiter également aux deux belligérants. Mais, ainsi que le fait remarquer avec raison M. Vernon Lushington, dans une lettre publiée par le *Times* d'aujourd'hui, le fait d'exporter des vaisseaux, en ce qui concerne la lutte actuelle qui déchire l'Amérique, trahit une partialité flagrante. Les fédéraux peuvent eux-mêmes construire des navires; les confedérés ne le peuvent pas. Les fédéraux ont une marine marchande à harceler, à piller, à brûler; les confédérés n'ont pas de marine.

Du reste, à quoi bon cette discussion? Le « Foreign Enlistment Act » est là.

Il est vrai qu'il ne manque pas de gens disposés à épiloguer sur le sens précis de cet acte, sur sa véritable portée légale. Qui sait? Peut-être ne s'applique-t-il qu'à l'hypothèse où des Anglais équiperaient des vaisseaux dans le but d'y prendre *eux-mêmes* service pour le compte d'un belligérant. Oh! alors M. Laird serait blanc comme neige, son ambition n'étant pas, que je sache, de courir les aventures d'un loup de mer.

Malheureusement, lord Russell, qui, en cette occurrence, est le seul oracle à consulter, n'entend pas ainsi la chose. Pour lui, la rédaction du « Foreign Enlistment Act » est suffisamment claire; et s'il était bien établi que, malgré leurs noms égyptiens et les accointances de M. Laird avec *un Français*, les deux *vaisseaux cuirassés* dont on parle tant sont destinés aux confédérés, Sa Seigneurie, je crois,

n'hésiterait point à crier auxdits vaisseaux : On ne passe pas !

La difficulté est donc d'avoir des *preuves*.

Et comment arriver là ? Une loi de ce genre est si facile à éluder ?

Le mieux, pour en finir, serait de l'étendre en la précisant, et de déclarer illégale, sans plus d'ambages, toute vente de vaisseaux de guerre non autorisée par l'État. Cela couperait court à des subterfuges et à des disputes d'où peuvent sortir, en telle circonstance donnée, de grands, d'irréparables désastres. Il est vraiment par trop absurde qu'un monsieur quelconque, qu'il s'appelle Laird ou Paul, ait pouvoir d'entraîner son pays dans une guerre terrible, parce qu'il lui aura plu de favoriser la cause des confédérés, ou simplement de s'enrichir aux dépens de la cause des fédéraux.

CXCII

11 septembre.

Le « Ghost-Club ».

Un jour, Daniel O'Connell ferma la bouche à une poissarde qui l'insultait, en lui criant : « Vieille hypothénuse ! » Ce mot mystérieux, incompris, fut un coup de foudre. De même, l'autre jour, une demoiselle Harriett Trimmer foudroya une dame Augusta Leigh, en lui lâchant à brûle-pourpoint l'appellation de « capricorne ».

Les circonstances qui fournirent à la colère de miss Harriett Trimmer cette obscure et terrible façon de s'épancher se rapportent à un véritable trait de mœurs et méritent conséquemment une petite place dans la chronique de chaque jour.

Voici le fait.

Une vieille demoiselle du nom de miss Trimmer ayant lu dans quelque journal une annonce ainsi conçue : « *Chez soi* confortable, composé d'une chambre à coucher et d'un salon pour six shellings par semaine, service compris, » se rendit au lieu désigné et loua l'appartement. Mais à peine y était-elle installée que d'étranges allées et venues éveillèrent en elle un sentiment de vertueuse sollicitude. Elle se crut dans une maison de mauvaise renommée, fit ses malles en toute hâte, et se mit en mesure de partir sans payer. Arrêtée au passage, elle s'ouvrit franchement de ses soupçons; sur quoi, la dame de l'endroit, quelque peu amazone de sa nature, lui livra un combat d'où la pauvre miss sortit passablement meurtrie. De là, procès pour « *assault* », comme on dit en bon anglais. Devant le juge, l'héroïne qui, d'une main si leste, avait vengé l'honneur de son garni, a fait porter sa défense sur deux points, savoir que sa maison était la seule dans tout le quartier qui ne fût point « *gaie* », et ensuite que la plaignante l'avait appelée, non pas « vieille hypothénuse », mais, ce qui est presque aussi grave, « capricorne ». Capricorne ! La qualification n'étant pas de celles qui sont ordinairement du ressort des tribunaux, le magistrat a voulu en savoir au juste le sens, ce qui a amené l'explication suivante :

Dans Bath Street, City Road, réside un grand nécromancien, un Cagliostro à deux sous par tête. Miss Trimmer, se trouvant tourmentée par des peines de cœur, eut recours

à ce médecin des âmes; elle paya ses deux sous, bien entendu, et reçut l'assurance que la destinée lui tenait encore en réserve d'heureux jours; qu'elle réussirait dans certaines de ses entreprises, mais qu'elle aurait certaines épreuves à traverser; qu'elle ne serait jamais très-riche, mais qu'elle ne serait jamais précisément « piquée par l'aiguille de la misère ». Cela dit, notre aruspice tendit à miss Trimmer un imprimé en tête duquel brillaient ces mots : « *Réponse à Saturne et au Capricorne.* » L'oracle qui, paraît-il, réunit les qualités de l'homme d'affaires à la sagesse d'un adepte de la cabale, avait eu soin d'écrire en note de sa « *Réponse au Capricorne* » : « Miroirs secrets montrant aux dames leurs maris présents ou futurs, et aux maris leurs femmes futures ou présentes. Prix d'admission : deux sous. »

Entrer pour deux sous dans le temple de Delphes, c'est pour rien. On se presse donc aux portes, et la qualification de « Capricorne », appliquée par miss Trimmer à mistress Augusta Leigh n'a été que le résultat de l'impression profonde faite sur l'esprit des croyants par l'emploi des mots sacrés.

Encore un exemple du pouvoir de la superstition en Angleterre.

Et que d'autres preuves je pourrais citer! Je vous ai déjà parlé de *Zadkiel*, de sa popularité. Croiriez-vous qu'il existe dans Londres une foule de sombres repaires, tous situés, ainsi qu'il convient, dans quelque quartier bien solitaire, au fond de quelque rue bien sombre, au plus pauvre étage de quelque maison bien délabrée, où des duchesses, des comtesses, des femmes du monde, des filles d'Ève qui savent jusqu'au latin, vont en tapinois se faire dire la bonne aventure par des pythonisses en haillons, — et cela d'un cœur palpitant de désir, d'espérance, d'effroi?

Quant à celles et à ceux qui, pour rien au monde, ne s'embarqueraient un vendredi, qui feraient une lieue avec de la boue jusqu'aux hanches plutôt que de passer sous une échelle; aimeraient mieux mourir sur l'heure qu'être exposés à mourir plus tard en s'asseyant à une table autour de laquelle sont déjà douze convives, et à la vue d'une salière renversée pâlissent de cette pâleur dont parle Racine le fils, leur nombre passe toute proportion décente. On ne brûle plus les sorcières, voilà tout.

Et tenez, il n'y a pas encore une semaine qu'on lisait dans le *DailyTelegraph* l'annonce extraordinaire que voici : « Maison hantée par les revenants. — Le « *Ghost-Club* », dans des vues d'investigation, désire obtenir une maison hantée par des revenants, en ville ou à la campagne, pour un temps déterminé. — S'adresser, avec toutes les particularités requises, au secrétaire du « Ghost-Club », aux soins de Joseph Clayton, agent d'annonces, 265, Strand, Londres. »

Un club formé pour aller à la chasse aux fantômes! Que vous en semble? Pas une syllabe de cette prodigieuse annonce qui ne soit digne d'attention. Tout d'abord, quoi de plus philosophique que la pensée mère à laquelle ce club doit naissance? Ceux qui le composent sont, vous le voyez, des sages qui planent d'un vol également élevé au-dessus des faiblesses de la crédulité et des misères du scepticisme. Ils n'affirment pas précisément qu'on revienne de l'autre monde, mais ils ne le nient pas tout à fait non plus. Ils se sont associés; ils ont loué un vaste local; ils ont pris un secrétaire; ils ont nommé un comité, avec président et vice-présidents; ils tiennent des registres; ils font bombance, à certains jours donnés, se servant de crânes, je suppose, en guise de verres; ils sont un club enfin, « dans des vues

d'investigation ». C'est le pur amour de la science qui les inspire. Aussi désirent-ils obtenir une maison hantée par des revenants, — de vrais revenants, des revenants pour tout de bon, qui ne sortent pas de la manufacture de M. Home et ne soient pas des spectres faux teint. Remarquez, je vous prie, cette condition, si éminemment philosophique : « Toutes les particularités requises. » Ainsi, ce qu'il faut faire savoir au secrétaire, par l'entremise de Joseph Clayton, agent d'annonces, 265, Strand, c'est si le revenant, qu'on consentira à mettre à la disposition du club, vient à l'heure de minuit ou plus tard; s'il annonce son arrivée par un bruit de chaînes ou par le tintement simultané de toutes les sonnettes de la maison; s'il a traversé le cimetière ou s'il est descendu par la cheminée; s'il est apparu sous la forme d'un vieux chevalier couvert de son armure ou sous celle d'une jeune fille montrant son sein percé d'un poignard; s'il est conduit par le désir de chercher un trésor enfoui ou de cacher un meurtre; bref, « toutes les particularités requises ». Que ce soit « à la ville ou à la campagne », n'importe : la science ne s'arrête pas à ces distinctions. On ne demande la maison que pour « un temps déterminé », soit afin de ne pas perdre trop de temps à pénétrer un mystère qu'on reconnaîtrait impénétrable, soit de peur qu'une « investigation » indéfiniment prolongée n'exigeât un courage surhumain. Quoi qu'il en soit, quiconque a, dans les conditions voulues, un bon revenant sous la main, n'a qu'à s'adresser au « Ghost-Club », et il est sûr de faire une belle affaire. On demande... non pas un valet de pied ou une bonne pour tout faire, mais un fantôme ! (*Wanted a ghost !*)

Or, ce qui rend cette ardeur d'investigation plus méritoire encore, c'est que, chaque soir, dans Regent-Street, à « Polytechnic institution », on montre des spectres qui viennent

d'être inventés tout exprès pour prouver que, dans ce siècle de l'industrie, on fabrique des revenants comme toute autre chose. Mais ces messieurs du « Ghost-Club » ne sont pas gens à se rendre de la sorte. Ils sont pour le libre examen quand même.

Tout ceci ne vous semble-t-il pas une page à ajouter à l'histoire des singularités humaines et des excentricités anglaises?

CXCIII

12 septembre.

Défaut d'entente entre Downing-Street et les Tuileries.

Reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants, voilà ce que le parti libéral en Angleterre demande à l'heure qu'il est, voilà ce qu'il espère.

C'est pour obtenir cela que le prince Czartoryski vient de s'adresser aux ministres des affaires étrangères de France, d'Angleterre, d'Autriche, et cette démarche est accueillie par le *Daily News* avec une satisfaction un peu naïve, mais honnête.

Rien de plus facile à concevoir, pour qui se rend compte des sentiments contradictoires qui agitent le cœur de ceux des Anglais dont le *Daily News* est l'organe.

Ils abhorrent l'oppression ; mais ils craignent encore plus la guerre.

Ils s'intéressent vivement aux Polonais ; mais ils se défient de la France impériale.

Ils voudraient voir la Pologne libre ; mais le rouge leur monte au front quand ils songent au Rhin menacé.

Ils souhaiteraient, pour la Pologne, une victoire de Solferino ; mais ils redoutent pour elle une paix de Villafranca.

Ils gémissent au fond de l'âme de l'humiliation infligée à leur pays par une intervention impuissante et des négociations pitoyablement conduites ; mais ils n'auraient pas voulu d'une politique ferme et fière qui les eût exposés au danger d'avoir dans Alexandre un ennemi à combattre et dans Napoléon un allié à surveiller.

En cette situation d'esprit, il est tout simple qu'ils s'efforcent de trouver satisfaisante une solution qui, si elle est loin de répondre à leurs sympathies, a du moins le mérite de couper court à leurs inquiétudes.

Que signifie-t-elle cependant, cette solution que saluent les espérances du *Daily News* et que le discours de lord John Russell, à Blairgowrie, a fait entrevoir ?

En ce qui concerne la Pologne, son admission au rang de puissance belligérante est, au point où en sont les choses, dérisoire. Le grand avantage, pour les Polonais, d'être égorgés sous le nom de belligérants, au lieu de l'être sous le nom d'insurgés !

Lorsqu'on se hâta si fort d'accorder aux planteurs du Sud, révoltés contre l'Union, le titre de belligérants, on fit, en leur faveur, une chose très-significative, que dis-je ? très-importante. Ils avaient, en effet, besoin de ce titre pour armer en course des navires qui, autrement, eussent été regardés comme des pirates, traités comme tels ; et l'on

sait de reste quels coups ont frappé sur le Nord leurs écumeurs de mer. Mais, dans le cas des Polonais, rien de semblable. Le titre de belligérants leur donnera-t-il un mousquet de plus, ou leur permettra-t-il de courir un danger de moins? S'il est vrai, — et cela est trop vrai, hélas! — qu'en prolongeant outre mesure le tournoi diplomatique et littéraire où s'est complu l'amour-propre des chancelleries française, anglaise et autrichienne, on a laissé à la Russie le temps de ramasser ses forces, de compléter ses ressources, d'organiser ses moyens d'extermination; s'il est vrai que l'hiver approche, et qu'il va chasser les insurgés du fond des bois, les affamer... en quoi, je le demande, le titre de belligérants accordé à ces soldats héroïques du droit les sauvera-t-il des conséquences d'un délai meurtrier?

C'était au moment où ils se soulevèrent, c'était le lendemain même du jour où la tyrannie russe changea la conscription en proscription, qu'il fallait dire au czar : « Aux yeux de l'Europe officielle, vous n'aviez à la possession de la Pologne qu'un titre, un seul. Vous l'avez perdu en violant les conditions auxquelles il vous fut donné. Les puissances signataires du traité de Vienne retirent solennellement leur sanction à un partage qu'elles n'auraient jamais dû sanctionner. Les choses ont été ramenées par vous-même au point où elles étaient en 1772. Dans la Russie combattant la Pologne, nous ne voyons plus que deux peuples dont l'un veut injustement asservir l'autre. Nous refusons de nous rendre complices de cette iniquité, et vous restez comptable des suites. » Oh! si, sans déclarer la guerre à la Russie, mais sans lui ôter non plus à cet égard toute appréhension, comme lord Russell a eu l'enfantine candeur de le faire, on eût tenu ce langage à la Russie alors que l'Europe frémissait d'indignation et que les sympathies pour la Pologne

étaient comme un tourbillon qui emportait pêle-mêle les gouvernements et les peuples, nul doute qu'un fait pareil n'eût été d'un poids considérable, du moins au point de vue moral.

Mais il est trop tard aujourd'hui. Une déclaration qui, au début de la querelle, eût probablement troublé le cabinet de Saint-Pétersbourg et servi la Pologne, a perdu, par suite de négociations aussi longues que stériles, son caractère de menace à l'égard du premier, et, à l'égard de la seconde, son caractère d'encouragément.

Ce que ces négociations ont ajouté de force à la force de la Russie et d'audace à son audace est incalculable. La guerre de Crimée avait pu faire craindre au czar la possibilité d'une action commune entre la France et l'Angleterre : maintenant le voilà rassuré. Ce qu'il lui importait le plus de connaître d'une manière certaine, ces malencontreuses négociations le lui ont appris. Elles lui ont livré le secret de l'irritation sourde qu'a laissée dans le cœur des Anglais le brusque dénoûment donné par Napoléon à la guerre de Crimée. Elles l'ont amené à voir clair au fond des défiances dont l'expédition du Mexique, d'abord entreprise en commun, mais non poursuivie en commun, a été la source. Il sait maintenant à n'en plus douter :

Que la politique des Tuileries et celle de Downing-Street n'ont ni le même point de départ ni le même but ;

Que l'une s'appuie sur l'anéantissement des traités de 1815, tandis que l'autre vise à leur maintien ;

Que l'une a intérêt à ne vouloir qu'une Pologne indépendante, tandis que l'autre est intéressée à vouloir une Pologne libre ;

Que, pour l'une, la question polonaise s'étend au delà

des limites du grand-duché de Varsovie, tandis que, pour l'autre, elle s'y arrête;

Que l'une ne croit pas pouvoir se passer de l'alliance de l'Angleterre, tandis que l'autre a presque aussi peur de l'alliance de la France que de son inimitié.

Encore si, en délivrant le cabinet de Saint-Pétersbourg de la crainte de l'action commune, les négociations lui avaient laissé la crainte de l'action isolée! Mais non; pendant que l'Angleterre ne cessait de dire : « Nous ne ferons pas la guerre avec la France, » le gouvernement français, par ses organes accrédités, avait toujours l'air de dire : « Nous ne ferons la guerre qu'avec l'Angleterre. » La Russie jouait ainsi contre des adversaires qui, tour à tour, lui faisaient voir leurs cartes. Comment n'aurait-elle pas gagné la partie?

Aussi le ton de sa diplomatie est-il graduellement passé de la politesse froide à l'ironie voilée, de l'ironie à l'arrogance, de l'arrogance à une sorte de langage impérieux. Le « il faut en finir », — car c'est à cela que revient la conclusion de la dernière dépêche du prince Gortschakoff, — fournit la mesure d'un orgueil auquel les puissances intervenantes ont offert à l'envi tout ce qui pouvait servir à l'alimenter.

Et ce n'est pas seulement en grossissant la voix que la Russie, à mesure que les négociations se prolongeaient, a témoigné de sa confiance croissante. Le 25 septembre, le *Times* écrivait : « Voici que la Russie prétend avoir tenu la Pologne, en 1815, du droit de conquête. A l'entendre, la simple déclaration des intentions bienveillantes de l'empereur Alexandre, dans le traité de Vienne, ne confère pas à l'Europe le droit de se mêler des affaires intérieures de la Russie, c'est-à-dire d'exiger quoi que ce soit en faveur de la Pologne. Cette prétention rend superflue toute discussion

ultérieure sur le traité de 1815. Il ne reste plus aux puissances occidentales d'autre alternative qu'une humble soumission (*tame submission*) ou une guerre européenne. »

Depuis, le *Times* a prouvé qu'à une guerre européenne, il préférait, quant à lui, une humble soumission; mais cela même proclame assez haut le triomphe de la Russie.

Venez donc nous parler, après cela, de retirer votre sanction au traité de 1815 et de reconnaître la Pologne comme puissance belligérante! Eh qu'importe à la Russie votre sanction, dès qu'elle peut impunément s'en passer? Posséder la Pologne par droit de conquête, dans ce cas, n'est pas moins conforme à ses intérêts et l'est beaucoup plus à son orgueil. Elle n'ignore pas, d'ailleurs, qu'en invoquant les traités de 1815, on invoque un fantôme, et M. Émile de Girardin a cent fois raison lorsqu'il demande ce qui reste de ces traités, après le rétablissement de la nationalité belge en 1831, après l'incorporation de Cracovie à l'Autriche en 1846, après la restauration de l'Empire en 1852, après l'annexion de la Lombardie au Piémont en 1859.

Pour ce qui est de la dignité des puissances intervenantes, si elle est compromise, ce n'est certainement pas cet expédient tardif et inutile qui la sauvera. Leur devoir était de vaincre, et c'est à peine si elles ont su couvrir leur retraite.

CXCIV

20 septembre.

Le rétablissement de l'Union en Amérique jugé impossible en Angleterre.

La lettre écrite par M. Abraham Lincoln à la « Ligue unioniste, » qui siége dans la capitale de l'Illinois, a produit ici une sensation très-vive. Les uns applaudissent, les autres sifflent ou en font le semblant ; mais il est manifeste que sur tous l'impression est profonde. Le coup a porté.

Les ennemis du Nord, et ils sont nombreux en Angleterre, triomphent de quelques *vulgarismes* qui déparent l'éloquence, fort peu apprêtée en effet, de ce républicain élu par des républicains ; ils citent telle phrase où l'on chercherait en vain la trace d'un esprit raffiné ; ils relèvent dans la lettre, objet de leur fastidieuse critique, telle plaisanterie qui sent le terroir et que la littérature des chancelleries désavoue ; ils reprochent à l'énergique adversaire de Jefferson Davis, ce héros de leurs prédilections, de parler plutôt *yankee* qu'anglais. Mais le vigoureux bon sens qui marque d'un cachet si particulier ce manifeste de gouvernement, le parfum d'honnêteté qui s'en exhale, la conviction d'airain dont il témoigne, l'inébranlable volonté dont il est le gage, et la sérénité qu'attestent, au sein d'une crise gigantesque, les saillies populaires qui égayent une rude logique, tout cela n'est pas sans trouver des admirateurs.

Le parti dont les sécessionnistes sont les enfants gâtés

affecte de prendre en pitié le fanatisme d'un homme qui, disent-ils, n'a qu'un cri : « Maintien de l'Union. » Je voudrais bien savoir quel autre cri aurait l'Angleterre si demain l'Irlande se détachait d'elle violemment, cette Irlande qui est catholique, qui n'a pas une goutte de sang saxon dans les veines et qui, sous les lois de l'opulente Angleterre, meurt de faim?

« Maintien de l'Union, » voilà des mots qui effectivement doivent mal sonner de ce côté-ci de l'Atlantique, car c'est à « l'Union » que l'Amérique a dû de voir s'élever, en peu d'années, une puissance dont le développement prodigieux avait fini par devenir l'étonnement de la Grande-Bretagne, presque son effroi. Pourquoi le taire et comment le nier? C'est en haine de la force que l'Amérique puisait dans le « maintien de l'Union » et qu'elle retrouverait dans son rétablissement, que les Anglais, eux qui avaient aboli l'esclavage, se sont prononcés en si grand nombre pour les possesseurs d'esclaves, réclamant la liberté d'être oppresseurs, le droit de supprimer le droit.

Mais ce que ne veut pas un pays rival du sien, M. Lincoln est, certes, bien excusable de le vouloir; et s'il le veut avec ardeur, avec passion, c'est parce qu'il sait que, pour le Nord, « l'Union » est non-seulement une question de puissance et de grandeur, mais une question de nécessité. Le Nord et le Sud, comme États indépendants, ne peuvent pas plus exister l'un à côté de l'autre que le travail libre ne peut exister à côté du travail esclave. Ce sont deux forces qui, de même que les deux principes qui les meuvent, ne sauraient se toucher sans se heurter et tendre violemment à s'entre-détruire. La guerre, assoupie aujourd'hui, se ranimerait demain.

Voilà ce que, dans les États-Unis, chacun comprend; et voilà ce qui rend l'attitude de la masse si indomptable, son élan si fougueux. Pour le Nord, il ne s'agit pas, ainsi que je l'entends dire, de subjuguer le Sud, mais tout simplement de s'assurer le moyen de vivre en paix. Il attaque afin de n'avoir pas à se défendre. Ce qui lui fait désirer passionnément l'union avec le Sud, c'est l'immense danger de son voisinage. Et l'on reproche à M. Lincoln de partager ce désir! Mais, en vérité, autant vaudrait lui reprocher d'être président des États-Unis; car il ne gouverne la nation dont il est l'élu qu'à la condition de la représenter, et, en Amérique, un président n'est que le premier ministre du souverain, le peuple.

Reste à savoir s'il est raisonnable de croire que l'abîme creusé entre le Nord et le Sud par la guerre civile puisse être jamais comblé. L'opinion générale ici est ou semble être que toute espérance de ce genre est un rêve; que les haines d'où l'affreuse lutte est sortie et qu'elle a si fort envenimées sont de celles qui rongent le cœur jusqu'à ce qu'il ait cessé de battre. « On ne soumettra les planteurs, disent beaucoup de gens en Angleterre, qu'à la condition de les exterminer. Si le cabinet de Washington aspire à conquérir un désert, à régner sur des cadavres, à la bonne heure. L'assimilation de deux sociétés que sépare une mer de sang est devenue absolument impossible. Prétendre unir de nouveau ce qui a été divisé de cette horrible sorte est une chimère qui touche à la folie. A supposer même que les sécessionistes vaincus consentissent à survivre à leur défaite, le jour où le Nord leur aurait brisé l'épée dans la main, il serait réduit à leur donner des chaînes, dont ils se serviraient, eux, tôt ou tard, pour le frapper à la tête. Entre les fédéraux et les confédérés, en dehors de l'indépendance des seconds, il n'y

a plus d'autres relations possibles que celles de l'oppresseur à l'opprimé. »

Ceux qui parlent ainsi, et il n'y a pas encore longtemps que M. Gladstone tenait ce langage, oublient ce que peut le succès, pour peu qu'il se maintienne. D'abord, on frémit de rage; on se jure à soi-même qu'on ne fléchira pas. On aime à se croire des ressentiments immortels. Puis, vient la lassitude. On s'ennuie de haïr sans être capable de nuire. Si la domination devant laquelle on ne devait jamais plier est à la fois ferme et conciliante, on commence, sans se l'avouer, à la regarder d'un œil moins sévère. Si elle vous tend les bras, on ne s'y jette point tout de suite, peut-être, mais on fait timidement un pas vers elle. Les chefs du parti abattu ont disparu, immolés ou proscrits; les âmes viriles n'étant plus là, les âmes faibles ne savent plus où s'appuyer. La flamme s'éteint peu à peu, faute d'aliment. A mesure que l'image d'un passé irritant s'affaiblit et s'éloigne, les plaies anciennes se ferment. Quelques natures d'élite continuent à se tenir fièrement à l'écart; mais la masse s'accoutume à son destin, s'abandonne sur une pente insensible à la séduction de l'intérêt personnel, sacrifie aux circonstances et finit par faire sa paix avec le succès.

N'est-ce point là, je le demande, l'histoire de tous les triomphes qui durent? Et quelle raison y a-t-il pour que ce ne soit pas l'histoire du triomphe des fédéraux, pour peu qu'il fût servi par la durée? Un semblable résultat est d'autant plus à prévoir, que « l'Union » a un parti dans le Sud, parti qui jusqu'à ce jour avait à peine donné signe de vie, mais dont des symptômes de plus en plus nombreux et significatifs commencent à révéler l'existence. Que les « Unionistes » du Sud ne soient pas en majorité, c'est possible, c'est probable : est-ce absolument certain? Qui ne sait l'as-

cendant que peut acquérir, dans une crise où les passions sont puissamment excitées, une minorité bien unie, audacieuse, conduite par des hommes intelligents et résolus?

Quoi qu'il en soit, il est puéril de crier au fanatisme, à l'aveuglement, parce que, aux États-Unis, M. Lincoln et, avec lui, le peuple tout entier regardent la soumission du Sud comme chose très-réalisable et ont une foi profonde dans le rétablissement de « l'Union ».

Or, étant donné la possibilité d'atteindre le but, quoi de plus naturel que les efforts faits pour l'atteindre?

CXCV

21 septembre.

Avortement de la diplomatie.

Le comte Russell a dit son dernier mot; le prince Gortschakoff a dit le sien. Voilà ce qui est décidé : l'Angleterre laisse à la Russie la responsabilité des suites, sans y comprendre la guerre, bien entendu, et cette responsabilité, la Russie l'accepte. Avouons-le : la Pologne a du bonheur!

Tout le temps qu'il fallait aux Russes, l'Europe le leur a donné, et ils l'ont pris. Voici l'hiver. La gelée chassera les insurgés du fond des bois. La famine est là, qui fera justice de ceux que n'aurait pas atteints l'épée. Le général de Berg n'a presque plus qu'à laisser faire. L'œuvre est en bon train.

A supposer même que, par un retour impossible à prévoir, la diplomatie, Providence des Polonais, se décidât à agir au lieu de protocoliser, l'heure de toute intervention active est déjà loin derrière nous. Ce sera vraiment la faute de Mourawieff si, au mois de mai prochain, sa besogne n'est pas achevée, et si, parmi les Polonais qui valent la peine qu'on les égorge, il en reste un seul à secourir ou à tuer.

Mais, en revanche, la Pologne a cet insigne honneur d'avoir fourni à MM. les diplomates le thème le plus propre à faire briller leurs talents. Ce qu'ils ont dépensé d'art et de logique tient du miracle. Jamais les âcretés de la polémique, entre gens bien nés, ne s'étaient produites avec autant de grâce. De part et d'autre, quelle éloquence raffinée! quelle colère courtoise! quelle dialectique subtile!

La dernière dépêche du comte Russell surtout mérite d'être méditée par les jeunes gens qui tiennent à compléter leurs études. Les arguments du prince Gortschakoff y sont réfutés de main de maître, et il est bien clair que le ministre anglais a fait ses humanités. Les disputes métaphysiques du moyen âge n'étaient pas plus inutilement savantes et ne témoignaient pas d'un esprit plus inutilement délié. Sa Seigneurie trouve réponse à tout. C'est en vain que le prince Gortschakoff invoque à l'appui de la théorie du meurtre en grand le respect dû à l'autorité : lord Russell, avec un sens profond, répond que la clémence et la conciliation sont plus efficaces que la force matérielle, quand il s'agit d'assurer le respect dû effectivement à l'autorité. C'est en vain que le prince Gortschakoff reproche aux puissances intervenantes l'encouragement moral donné à l'insurrection par les chancelleries et par les peuples : lord Russell réplique très-pertinemment que, « si le sentiment général en Pologne n'avait pas été hostile à la Russie d'une manière absolue, l'assis-

tance morale et matérielle du dehors n'aurait pas été d'un grand secours à l'insurrection. » — « Mais, observe le prince Gortschakoff, ce n'est ni une amnistie, ni une représentation plus ou moins complète que les insurgés demandent... » Ah! voyons un peu comment lord Russell va se tirer de ce mauvais pas, lui qui a déclaré ne pas savoir ce que signifiait l'indépendance de la Pologne, attendu que, selon lui, elle ne commence et ne finit nulle part. C'est ici que la scolastique officielle triomphe. Loin de paraître embarrassé, lord Russell se porte l'avocat de cette masse flottante qui, en Pologne tout comme ailleurs, « se contente de la sécurité des personnes et des propriétés. » Qu'opposer à cela? Qu'on déporte ou qu'on fusille les mauvais sujets qui meurent pour que la patrie vive : ce n'est pas d'eux que la diplomatie s'occupe; ce qu'elle veut, c'est que ceux-là soient satisfaits qui composent la *masse flottante*, et dont la digestion ne fut jamais troublée ni par une aspiration noble ni par une émotion héroïque. A la bonne heure, milord, voilà qui est parler en homme d'État!

Or, tandis que les notes s'échangent, les forces de la Pologne s'épuisent, son sang coule ici à flots, là goutte à goutte. Tandis qu'on disserte avec un calme imposant sur les moyens de la sauver, elle agonise. Encore quelques mois, et son cœur peut-être aura cessé de battre. M. Urquhart aurait-il eu par hasard raison de prétendre que la Russie appelait de ses vœux une insurrection de la Pologne; qu'elle y a poussé de tout son pouvoir; qu'elle brûlait d'en finir une bonne fois avec tout ce que le peuple polonais renfermait de vaillants patriotes ou plutôt avec le peuple polonais lui-même, et que, fatiguée d'avoir à surveiller sa proie, elle avait fait naître l'occasion de la dévorer? Ce qui est sûr, c'est que, si elle avait en effet conçu cet horrible dessein,

elle n'aurait pu mieux s'y prendre pour l'accomplir. Sans compter que les Polonais eux-mêmes ont, par l'étendue et la sombre magnanimité de leur désespoir, servi de complices à leurs oppresseurs. Il n'y a pas à en douter : entre fléchir et périr, leur choix était fait le jour où ils saisirent la faux. Il s'agit de savoir si un peuple sera, oui ou non, anéanti...

Et qu'on n'appelle pas notre crainte une chimère; qu'on ne vienne pas nous parler pompeusement de l'impuissance finale de la force brutale, de l'essence immortelle du droit et autres belles choses de cette espèce! Qu'il ne soit point donné à la force brutale de tuer une idée, même quand elle a l'affreuse logique de sa brutalité, je le veux bien; que l'hérésie, en Espagne, n'ait pas été étouffée sans retour dans les flammes allumées par l'inquisition; que le protestantisme n'ait pas été étranglé, en Belgique, par les bourreaux du duc d'Albe, et que les poignards de la Saint-Barthélemy n'aient pas frappé au cœur, absolument au cœur, le calvinisme, cela me plairait assez à croire; mais une nationalité n'est pas une idée inextirpable. Est-ce qu'on n'a jamais vu un peuple disparaître de la terre? On frémit quand on songe à ce qui adviendrait de la Pologne si la Russie, ne reculant devant rien, en venait à ameuter les opprimés qui ne pensent pas contre les opprimés qui pensent, en promettant aux premiers les dépouilles de leur patrie morte!

Souffrir cette infamie est un opprobre dont l'Europe ne se laverait jamais. Dieu veuille, pour son honneur d'abord et ensuite pour sa sûreté, que le mot fameux attribué mensongèrement à Kosciuszko vaincu ne se réalise pas; car ce qu'il y a dans le *Finis Poloniæ*, c'est un immense danger européen. Talleyrand et Castlereagh le sentaient bien, lorsque, au congrès de Vienne, ils disputèrent avec tant de vivacité l'indépendance de la Pologne à la rapacité du czar.

Malheureusement le czar avait deux cent mille hommes dans le grand-duché de Varsovie, et il n'eut qu'à dire : « Où je suis, je reste. » On eut donc, au lieu d'une Pologne indépendante, une Pologne asservie. Mais, même en cet état, palpitante, foulée aux pieds, elle était un obstacle sur le chemin de la Russie : qu'arrivera-t-il, lorsque, pour pénétrer au centre de l'Europe, dépasser Berlin, frapper aux portes de Vienne, la Russie n'aura plus qu'à pousser du pied un cadavre étendu devant elle ?

Écarter à jamais ce péril était si facile, après l'attentat commis à Varsovie ! Pour faire, en 1863, ce que n'avaient pu, en 1815, Talleyrand, Castlereagh et Metternich, quelle occasion admirable ! La Russie, vaincue à Sébastopol, abaissée, humiliée, portant les stigmates d'une défaite qui lui arrachait ou semblait lui arracher l'Orient, condamnée en outre à se débattre contre les difficultés intérieures que lui créait l'émancipation des serfs, la Russie venait de déshonorer son pouvoir par un acte de violence dont l'Europe entière était indignée.

Un désespoir épique s'était emparé de la Pologne ; elle frémissait sous les armes. Pas un point du globe d'où ne s'élevât, contre Saint-Pétersbourg, le cri de la conscience humaine outragée. En France, l'amour passionné de la Pologne et le désir ardent de la rendre à la vie réunissaient tous les partis, prêts à marcher au premier coup de tambour. Ici, bien qu'en général on ne voulût point la guerre, l'émotion était si vive qu'il n'eût pas été impossible de la changer en colère belliqueuse par une impulsion énergique venue de haut. L'Autriche, convertie depuis peu au libéralisme et depuis longtemps alarmée des progrès de la puissance russe, applaudissait à l'idée d'une croisade et tenait à honneur que l'on comptât sur elle. Le czar n'avait qu'un allié, un seul,

le roi de Prusse, et ce pauvre monarque, compromis par un pauvre ministre, paraissait à la veille d'avoir une révolution sur les bras.

On ne dira plus, j'espère, que la guerre de Crimée a définitivement abaissé la puissance de la Russie. Si tel a été un instant le résultat des victoires de l'Alma et d'Inkerman, la diplomatie a mis une bonne grâce tout à fait touchante à fournir aux vaincus le moyen de prendre leur revanche. Sommée de lâcher prise, morigénée, gourmandée, la Russie s'est moquée de ceux qui, comme cet excellent comte Russell, la menaçaient en la rassurant, et elle n'a cédé rien, n'a cédé sur rien. Il n'est pas jusqu'à cette concession en manière de projet de réforme constitutionnelle, dont certains journaux nous disaient merveille, qu'elle n'ait fait désavouer par son organe officiel avec une hauteur évidemment systématique. Ce désaveu signifie : « Nous ne courtisons pas l'approbation de l'Europe; ses conseils et ses exemples nous sont de peu. S'il nous plaît jamais de donner dans le libéralisme, ce n'est pas votre affaire; c'est la nôtre. »

Voilà donc la Russie plus arrogante que jamais, parce qu'elle se sent plus forte que jamais. Jusqu'à présent, on ne peut se dissimuler qu'elle tient le haut du pavé. L'autorité morale ou plutôt immorale que lui donne l'avortement de la diplomatie, qui prétendait la mettre à la raison, est incalculable. C'est précisément parce qu'elle a contre elle, dans cette affaire, la raison, la justice, l'humanité, l'intérêt manifeste de l'Europe, le sentiment des peuples, uni, cette fois, à la politique des gouvernements; oui, c'est précisément à cause de cela que son triomphe définitif serait désastreux. Jusqu'à présent, elle a vaincu là où la victoire paraissait aussi impossible qu'elle était déplorable. Qu'importe cette protestation

universelle qui s'est élevée, si elle n'est suivie de faits éclatants? Elle ne ferait que rendre la défaite de la justice plus accablante. La Pologne assassinée, au dix-neuvième siècle, à la face de l'Europe inutilement indignée, serait un spectacle plus navrant, un plus horrible scandale que la Pologne mise en lambeaux, au dix-huitième siècle, en présence de l'Europe indifférente et distraite...

CXCVI

25 septembre.

Une réunion agricole.

Hier a eu lieu, dans le Hertfordshire, où je me trouve en ce moment, une des fêtes annuelles de l'agriculture. Ah! si notre excellent collaborateur M. Joigneaux avait été là, que volontiers, dans l'intérêt de vos lecteurs, je lui aurais cédé la plume! L'espèce particulière d'exhibition qui est venue donner à la petite ville d'Hitchin quelques heures d'animation aurait trouvé en lui un historien compétent et accrédité. Il l'aurait non-seulement bien décrite, mais bien jugée. Il aurait expliqué en vertu de quelles causes générales ou locales, le spectacle était plus remarquable par la qualité que par le nombre des acteurs, je veux dire les taureaux, les vaches, les chevaux, les porcs et les moutons qui composaient la troupe. Moi, de quoi puis-je vous parler, si ce

n'est du banquet qui a suivi et des discours qui y ont été prononcés?

C'est autour de la table splendide dressée dans le Corn-Exchange par les soins de M. Hill, de l'auberge du Soleil (*San Inn*), que le meeting s'est montré dans toute sa pompe et au grand complet. Tels qui étaient arrivés trop tard pour passer en revue les bestiaux du comté se sont arrangés de façon à ne pas arriver trop tard pour le festin.

Parmi ces derniers, j'allais vous dénoncer le marquis de Salisbury, lorsque je me suis souvenu que le marquis de Salisbury n'était plus un jeune homme. Que dis-je? il a, je crois, l'âge qu'avait atteint Fontenelle, quand, à une très-vieille dame qui se félicitait devant lui de la faveur que la mort leur avait faite de les oublier, il répondit, le doigt sur les lèvres : « Chut! » A cette époque de la vie, on est bien excusable de manquer à un rendez-vous de bestiaux, surtout quand on a été retenu chez soi par une averse, comme le marquis de Salibsury l'a expliqué lui-même avec infiniment de grâce, infiniment d'*humour*, au milieu des applaudissements et du rire approbateur des convives.

Mais je tarde trop à déclarer que ce qui les attirait, c'était, non pas le dîner, mais le désir, bien naturel, d'entendre les bonnes, les nobles et éloquentes paroles qu'on savait devoir y être dites.

Par qui croyez-vous qu'était présidé ce banquet d'agriculteurs, où le toast principal devait avoir pour sujet l'agriculture? Par un grand propriétaire du comté? Oui, sans doute, mais un propriétaire qui est un poëte d'élite, un romancier fameux, un administrateur habile, un philosophe, un orateur, un homme d'État dans un homme charmant, sir Édouard Bulwer Lytton, enfin.

L'événement de la soirée a été son discours. Rien de

plus pratique et de plus élevé à la fois. Tout en avouant que, sous le rapport de la quantité, le bétail du comté de Hertford ne faisait pas précisément bonne figure, sir Édouard a exprimé une satisfaction patriotique, fondée sur ce qu'il n'y avait, du moins, rien à redire à la qualité; et il est parti de là pour jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'agriculture en Angleterre.

En ce qui touche la production des grains, il y avait un fait à constater tout d'abord : c'est que la récolte, cette année, a été admirable, — circonstance aussi heureuse, en fin de compte, pour le manufacturier, le commerçant, l'artisan que pour l'agriculteur lui-même; car, ainsi que l'a fort bien fait remarquer sir Éd. Bulwer Lytton, un peuple, quelle que soit la diversité des intérêts et des occupations entre lesquels son activité se partage, n'est jamais, à l'égard des autres peuples, qu'un consommateur individuel. Ce qu'il a de moins à dépenser pour achats de grains, quand la nature met à sa disposition d'une main plus prodigue les trésors de la terre, se trouve former un surplus de capital national, qui, appliqué à toutes les branches de l'industrie, les vivifie et les féconde.

Mais l'abondance de la récolte, cette année, n'est pas due seulement à ce que la saison a été propice, et la preuve, c'est que, comparée à la récolte donnée par des années antérieures où le ciel n'avait pas été moins clément, elle présente un excédant dont la source ne peut être que le travail de l'homme, éclairé par son intelligence. Au nombre des causes auxquelles il est juste d'attribuer ce surcroît de fertilité, sir Éd. Bulwer Lytton a signalé un plus libéral emploi des engrais artificiels, un recours plus hardi à l'intervention des machines, un choix plus soigneux des semences, un meilleur système d'assolement; enfin, « par la suppression des clô-

tures inutiles, le fait d'ouvrir les champs à ces deux puissances fécondantes, l'air et le soleil ». Comme indication de ce qu'il est permis d'attendre du progrès, résolûment poursuivi, l'orateur a cité une récente brochure de Liebig, qui prévoit le moment où les Trois-Royaumes, en matière de grains, n'auront plus rien à demander à l'étranger. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout le monde a répondu : *Amen !*

Quant à cet autre côté de l'agriculture, l'élève des bestiaux, c'est surtout en Angleterre qu'il importait qu'on pût, à cet égard, constater de grands progrès. Le climat et le sol de l'Angleterre sont en effet plus propres encore à l'élève des bestiaux qu'à la culture du grain; sans compter que sa constitution territoriale se prête merveilleusement à ce que la nature de son sol et de son climat semblent lui conseiller, la propriété n'étant point soumise ici, comme en France, à cette loi du morcellement indéfini, qui tend à opérer entre le capital et l'agriculture un divorce ruineux, à ralentir le développement du règne animal et à substituer les champs aux prairies. Cependant la viande est chère en Angleterre, et, quoique la condition du travailleur pauvre y soit meilleure qu'en France, le rêve de la poule au pot est loin d'y être réalisé pour tous. D'où cela vient-il?

Le fait admet, à coup sûr, plus d'une explication; mais qu'il puisse être attribué en partie à un défaut de soin et même de connaissances pratiques, parmi les habitants des campagnes, c'est ce que plusieurs circonstances semblent indiquer. J'ai été, par exemple, très-frappé d'un passage du discours de sir Éd. Bulwer Lytton, où la pratique de mêler du sel à la nourriture des animaux est vivement recommandée, et recommandée comme une chose que ceux-ci négli-

gent, que ceux-là ignorent. En France, le reproche serait sans application et le conseil superflu.

S'il est besoin de montrer par des chiffres jusqu'à quel point l'Angleterre est intéressée à ne rien négliger de ce qui se rapporte à la conservation du bétail, ces chiffres, le discours de sir Édouard nous les fournirait. Pendant les six années finissant à 1860, la valeur totale du bétail détruit par la maladie, dans les trois royaumes-unis d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, est de 24,000,000 liv. st., tandis que la valeur du bétail importé durant cet intervalle est seulement de 4,500,000 liv. st.; c'est-à-dire qu'en six ans l'Angleterre n'a reçu du dehors que le quart de ce qu'elle a perdu au dedans.

De ce que je viens de dire, je m'attends à vous voir conclure qu'on peut être en même temps un grand poëte et un homme éminemment pratique. Pour moi, si j'en avais jamais douté, je n'en douterais plus après ce discours de sir Éd. Bulwer Lytton. Il est vrai, s'il faut ne rien cacher, que l'illustre auteur de la *Famille Caxton*, des *Derniers Jours de Pompéies*, d'*Eugène Aram*, de *Rienzi* et de tant d'œuvres poétiques moins connues que ses romans, quoique d'un plus haut mérite encore, peut-être, a fini par se sentir comme mal à l'aise au milieu des vaches et s'est, avant la péroraison, échappé de l'étable. Dans la première partie de son discours, c'était le seigneur terrien qui avait parlé; dans la seconde, ç'a été l'ex-ministre. Parmi plusieurs considérations élevées, j'ai particulièrement remarqué celle-ci : que le mélange de lenteur et de sûreté qui, en Angleterre, caractérise la marche du progrès, tient à ce que nulle part l'action des villes, où le frottement des esprits leur fait prendre feu, n'est mieux balancée par la prudence et le sang-froid des campagnes.

Vous le voyez, sir Éd. B. Lytton n'est pas près de définir

les agriculteurs à la façon de cet étincelant abbé Galiani, qui, dans son *Dialogue sur le commerce des grains*, écrivant avec un épi de blé la théorie de la science des richesses et son histoire, regardait les nations agricoles comme des nations de joueurs qui, soumis aux caprices de la pluie et du soleil, sont sans cesse à jeter un rouleau de louis sur une table de pharaon, qui est la terre.

Mais ces deux opinions, contradictoires en apparence, sont-elles donc inconciliables? Nul doute que l'agriculture, dans ses rapports avec le baromètre, ne soit un peu un jeu de hasard et ne suppose, par conséquent, dans l'homme qui s'y abandonne, un certain degré de hardiesse; mais cela même lui rend la prudence d'autant plus nécessaire, dès qu'il s'agit d'affronter les vicissitudes de la politique. L'agriculteur veut jouer tranquillement sa partie avec le ciel. S'il se laissait gagner par la pétulance politique des villes, il aurait à courir trop d'aventures à la fois.

CXCVII

30 septembre.

La politique de lord Russell expliquée par lui-même.

Finality Jack, tel est le surnom que, dans un moment d'*humour*, John Bull donna au comte Russell. Voulait-il exprimer par là que le noble lord était aussi peu disposé à finir les choses qu'ardent à les commencer?

A voir la frayeur qu'il a de s'engager soit avec le Nord contre le Sud, soit avec le Sud contre le Nord, on est tenté de croire que ce n'est pas la préoccupation de finir qui le tourmente le plus ; mais, si l'on considère qu'après s'être embarqué allègrement dans l'aventure de Mexico, il ne s'est aperçu de son imprudence qu'à la dernière heure, et qu'après avoir posé, dans ses dépêches hautaines, au sujet de la question polonaise, les prémisses de la guerre, il a pâli devant la conclusion, il faudra bien lui reconnaître le droit de dire, à l'instar de Petit-Jean :

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Blairgowrie, il déclare :

Qu'il n'est pas pour qu'on vienne du dehors imposer telle ou telle forme de gouvernement à un peuple, aux Mexicains

par exemple, mais que, cela étant, le mieux est de laisser faire ;

Que l'empereur de Russie a grand tort de ne pas vouloir tenir son titre de roi de Pologne de la munificence des traités de Vienne, mais que, cela étant, il n'y a pas lieu de pousser plus loin la querelle ;

Que les fédéraux sont de singulières gens de parler de la rébellion du Sud dans le style du czar de toutes les Russies, ou du sultan de Constantinople, ou de Louis XIV, eux, le produit de trois rébellions successives : rébellion contre Charles Ier, rébellion contre Jacques II, rébellion contre George III, mais que, cela étant, il n'y a pas moyen de ne pas leur donner carte blanche ;

Que les confédérés ont un pouvoir qui repose sur le « plus horrible des crimes de l'humanité, » mais que, cela étant, il n'y a pas à s'en mêler.

Ainsi, en fait de théories à l'usage des chancelleries qui se respectent, celle du comte Russell consiste à blâmer ce qu'on permet et à permettre ce qu'on blâme. La question, pour lui, est de penser bien, de parler d'or et de n'agir pas. Il ne lui déplaît point que la politique d'un ministre des affaires étrangères soit impuissante, pourvu qu'elle le soit honnêtement et qu'elle se dédommage de son inaction par sa franchise.

Reste à savoir si cet étrange compromis suffit à la gloire d'un grand ministre, représentant d'un grand peuple. Pour moi, j'en doute. Pas plus en politique qu'en religion, je n'aime la foi sans les œuvres, et je trouve doublement regrettable qu'un homme tel que le comte Russell se soit fait l'organe de cette politique dont la sagesse ressemble si fort à l'impotence, dont la modération ressemble si fort à l'égoïsme. Que lord Palmerston se fût exprimé de la sorte, à la bonne

heure. Lord Palmerston a toujours pris les choses humaines par leur côté facile, et les principes sont un bagage dont il ne s'est jamais embarrassé outre mesure. Il est Anglais d'ailleurs dans le sens le plus anglais du mot, et il ne voit pas de raison pour avancer lorsque l'intérêt présent de l'Angleterre lui paraît être de rester en place. Mais lord Russell? En vérité, il est difficile à ceux qui aimaient à admirer sa courageuse droiture et qui ont l'œil sur son passé de lire sans une sorte d'émotion pénible un discours comme celui de Blairgowrie.

D'autant qu'ici c'était l'homme qui parlait, et non plus le ministre.

On avait pu supposer que, dans ses dépêches, il ne lui avait pas été donné d'être tout à fait lui; mais à Blairgowrie, devant les tenanciers d'un domaine où il résidait temporairement, ce n'était pas la pensée collective du cabinet qu'il avait à exprimer, c'était la sienne propre; car il est d'usage en Angleterre que, pendant les vacances du Parlement, le ministre en tournée recouvre une partie de la liberté que les exigences de sa vie officielle lui enlèvent tant que le Parlement siége. Il cesse alors d'être responsable de ses paroles vis-à-vis de ses collègues, pour en devenir, d'une manière plus complète et plus directe, responsable vis-à-vis de l'opinion. C'est ainsi que souvent la lumière est tombée sur les divergences qui existaient au sein du conseil; c'est ainsi que le public a su, par exemple, à n'en pouvoir douter, que les sympathies de M. Gladstone, dans la question américaine, étaient pour le Sud, tandis que celles de son collègue, M. Milner Gibson, étaient pour le Nord.

Si les avantages de cette pratique l'emportent sur ses inconvénients, cela peut faire question aux yeux de ces diplomates de la vieille école qui, tenant l'humanité en petite

estime, demandent aux gouvernements d'être inscrutables; mais ce qui est sûr, c'est que rien n'atteste mieux les mœurs d'un peuple libre.

Quoi qu'il en soit, ce que nous avons dans le dernier *vacation speech* du comte Russell, c'est bien sa pensée intime, et de cela il n'y a pas lieu, je le répète, de le féliciter.

Au fond, le seul passage de cette harangue auquel les amis de la justice puissent applaudir est celui-ci : « Les conditions auxquelles la Russie avait obtenu le royaume de Pologne n'ayant pas été remplies, le titre de roi de Pologne est périmé. » C'est là une déclaration significative... Elle semble annoncer de la part du ministre anglais l'intention bien arrêtée de reconnaître les Polonais comme pouvoir belligérant.

Ce serait quelque chose; mais la position que l'Angleterre occupe dans le monde lui impose de bien autres devoirs. Le principe de non-intervention qu'elle proclame en théorie, quoique la nature même des choses l'ait toujours amenée à le violer plus ou moins en pratique, ce principe, aussi dérisoire qu'égoïste, n'est ni digne de sa puissance, ni convenable à son orgueil, ni conforme à ses intérêts.

Je sais qu'avec toutes les qualités du génie insulaire, elle en a tous les défauts; je sais que la solidarité humaine, pour laquelle la langue anglaise n'a pas de mot, est une idée à laquelle beaucoup d'Anglais ont quelque peine à s'élever. Ce n'est pas ici qu'une révolution aurait écrit en tête de son programme ces paroles, éternel honneur de la Révolution française : « *Déclaration des droits de l'*Homme; » ce n'est pas ici qu'on aurait inséré dans le pacte social cette clause admirable : « Quiconque opprime un peuple se déclare l'ennemi de tous les autres. » Mais que l'Angleterre écoute

au moins la voix de ses intérêts. La vapeur et l'électricité ont fait, de nos jours, le monde trop petit; elles ont, en rapprochant les hommes, trop mêlé les existences, pour qu'une nation puisse impunément se renfermer dans son égoïsme. Le *chacun chez soi*, — « le moins français des cris qui se soient jamais échappés de la bouche d'un Français, » — n'est pas seulement une vilenie, c'est une sottise. Pourquoi y a-t-il dans le Lancashire, à l'heure qu'il est, tant d'affamés? Parce que loin, bien loin, par delà l'Atlantique, on a souffert qu'il y eût des esclaves. La leçon est claire, elle est rude. Malheur aux peuples qui seraient incapables de la comprendre!

CXCVIII

3 octobre.

Même sujet.

La sévérité avec laquelle les journaux de France ont jugé le discours prononcé par le comte Russell à Blairgowrie semble avoir étonné les Anglais.

Eux l'avaient en général trouvé très-sage, très-ferme, inspiré par un sentiment honnête et marqué de l'empreinte de l'homme d'État.

Oh! que cette différence d'appréciation mesure bien la distance qui existe entre le génie de notre pays et le génie de l'Angleterre!

Nous, quels que soient nos défauts, — et ils sont grands, à coup sûr, ils sont nombreux, — nous n'avons pas du moins celui de trop penser à nous-mêmes. Nous sommes, comme soldats, des croisés. Le penseur, chez nous, se confond avec le missionnaire. Même quand nous disons : « La conquête, jamais ! » c'est à la condition d'ajouter : « La propagande, toujours ! » Nous faisons des révolutions pour le triomphe des *droits de l'homme*. Nous envoyons des nobles se faire tuer par delà l'Atlantique, au service d'une république. Nous portons le deuil d'une nation amie, morte au loin. Nous nous consolons d'avoir perdu notre liberté en allant combattre pour la liberté d'autrui. De là notre force. Le monde, auquel nous nous intéressons d'une manière si passionnée, ne peut s'empêcher de s'intéresser à nous. Ses regards, qu'il le veuille ou non, ne sauraient se détacher du tableau de notre vie intime. Ses destinées tournent presque inévitablement dans le tourbillon des nôtres. L'Europe dort, quand nous sommeillons ; quand nous remuons, elle s'agite. Notre pouvoir, chose étrange, consiste à être *nous* le moins possible, et c'est quand nous sommes le moins Français que, au point de vue de l'ensemble, nous sommes le plus Français.

Pour les Anglais, qui ont du reste toutes les vertus qui nous manquent, c'est le contraire. Ils absorbent, ils ne rayonnent pas.

C'est pourquoi le discours de lord Russell, si peu goûté en France, l'a été beaucoup en Angleterre.

Si on lit en effet ce discours avec attention, on y verra un continuel effort pour ennoblir, aux yeux des Anglais, l'égoïsme de la politique anglaise, en ce qui concerne toutes les grandes questions du moment.

Lord Russell déclare bien haut que l'intérêt de l'Angleterre n'est pas de faire la guerre pour la Pologne ; mais il

flétrit le partage originel de ce noble pays et se prononce contre le droit de conquête.

Il vante, dans l'affaire du Mexique, la politique prudente de l'abstention; mais, avec une émotion contenue, il affirme que chaque peuple doit s'appartenir.

L'œil fixé sur la guerre qui déchire le nouveau monde, il se félicite d'avoir été avare de l'or des Anglais; et, Casimir Périer britannique, il semble dire : ***Le sang des Anglais n'appartient qu'à l'Angleterre;*** mais il a bien soin de dénoncer l'institution de l'esclavage, qu'il définit sans détour : « Un des plus horribles crimes qui aient jamais dégradé l'humanité. »

En un mot, il s'étudie à relever par l'honnêteté de son langage l'effacement de sa politique; il parle fort pour s'absoudre de ne pas agir; il s'indigne d'autant plus contre ce qu'il permet, qu'il se croit obligé de le permettre; il veut donner à son pays, aux yeux du monde, l'attitude du soldat au repos; il est évidemment poursuivi par la crainte qu'on n'attribue à une froide indifférence, à une coupable désertion des causes justes, l'inaction de l'Angleterre. Le vrai sens, la signification intime, et, comme on dirait ici, le *gist* du discours de lord Russell, sont dans cette phrase : « ***Nous avons pour le bien de l'humanité d'aussi énergiques sentiments qu'aucun peuple du monde.*** » C'est le cri d'un homme qui se hâte de repousser un reproche prévu.

Si l'Angleterre se fût montrée mécontente d'un tel discours, elle eût ressemblé à un accusé qui, devant le juge, ne songerait qu'à se plaindre de son avocat.

La vérité est, si mes observations ne me trompent pas, que les Anglais, à l'exemple de lord Russell, craignent au plus haut point la guerre; et que, à son exemple, ils éprou-

vent une certaine honte intérieure de tant la craindre. Ils la jugent trop contraire à leur intérêt pour en courir les hasards, et trop conforme à leur dignité pour ne pas sentir le besoin de suppléer aux actes par les paroles. C'est à cette situation d'esprit que répond le discours de lord Russell.

Ceux-là ne me paraissent en avoir compris, de l'autre côté du détroit, ni le caractère ni la portée, qui ont cru devoir y chercher soit des idées neuves, soit des indications précises. Ce que, dans la position où elle s'est mise et d'où elle entend ne pas sortir, l'Angleterre demandait à son ministre des affaires étrangères de présenter au monde attentif, c'était, non pas un programme, mais un plaidoyer. Sous ce rapport, la harangue prononcée à Blairgowrie a été ce qu'elle devait être, et ne pouvait être que ce qu'elle a été.

Passant sous silence, pour éviter les redites, les questions du Mexique et de la Pologne, j'arrive tout de suite à la partie de cette harangue qui concerne les États-Unis, et que l'on considère comme une réponse aux attaques de M. Sumner.

Si, en reprochant aux Anglais de n'avoir pas fait alliance avec le droit, représenté par les fédéraux, le publiciste américain ne s'était fondé que sur la réprobation encourue par les rebelles, la réponse de lord Russell serait décisive. Il y a, en effet, des révoltes fort légitimes, et condamner la rébellion en tant que rébellion sied mal à un peuple dont trois grandes révoltes ont fait le destin : révolte contre Charles I[er], révolte contre Jacques II, révolte contre George III. Mais lorsque M. Sumner accuse l'Angleterre d'avoir accordé le titre de belligérants à des propriétaires d'esclaves, elle qui, après avoir aboli l'esclavage dans ses propres colonies, l'a combattu dans tous les traités et poursuivi sur toutes les mers, c'est mal se défendre que de dire pour unique argument : « L'Es-

pagne et le Brésil ont des esclaves. Nous l'avons souffert. Donc l'esclavage est sous la garantie du droit international.» Quoi! de l'aveu de lord Russell, l'esclavage est un crime horrible, un crime qui déshonore l'humanité, et l'humanité, envisagée dans les grandes nations par qui se manifeste sa puissance, ne mettrait pas au nombre de ses droits, que dis-je? au nombre de ses devoirs, la nécessité d'en finir avec un crime qui la déshonore! Qu'une société soit coupée en deux par le fait d'une révolte née d'idées divergentes ou d'intérêts opposés, c'est là un événement d'un caractère local, qui, très-souvent, ne saurait être bien apprécié en dehors du théâtre où il a éclaté, et qui, par conséquent, peut ne pas appeler d'une façon impérieuse l'intervention des autres peuples. Mais comment ce qui intéresse la conscience humaine pourrait-il laisser indifférent quiconque a une conscience?

Devant un *crime* qui, selon l'expression de lord Russell, *dégrade l'humanité*, il n'y a plus d'Anglais, de Français, d'Américains : il y a des *hommes!* Qu'une nation tolère, dans ces sortes de cas, ce qu'elle se sent impuissante à empêcher, passe encore; mais qu'on n'érige pas en principe la tolérance à l'égard du mal, qu'on n'en fasse pas une règle de droit international.

Qui se justifie ainsi se condamne.

CXCIX

4 octobre.

« Bethnal green ».

Dimanche dernier, Guilford a été le théâtre de scènes étranges et honteuses. La foire qui s'y tient annuellement était annoncée pour le 4 octobre, et, en l'honneur de cet événement, je suppose, les cabaretiers avaient reçu l'autorisation de vendre de la bière, le jour du Seigneur, à toute heure. Qu'est-il arrivé? Que des rustres, au nombre de quatre cents environ, s'étant rassemblés à un mille de Guilford, ont trouvé fort drôle d'assaillir les passants à coups de poing, à coups de pied, à coups de pierre. Plusieurs dames ont reçu de graves blessures; on en cite une qui a un œil crevé. Nombre de gentlemen ont été battus à outrance, et pour punir l'un d'eux d'avoir cru que ce n'était point aux battus à payer l'amende, on a fait un feu de joie des palissades qui entouraient sa maison. Le curieux de la chose, c'est que les assaillants n'y entendaient pas malice. De leur part, c'était pure gentillesse, question de rire, conformément à une aimable tradition toute locale que les autorités elles-mêmes, paraît-il, croient devoir respecter. En tout pays, j'en ai peur, il y a sous la dernière des couches de la civilisation, un grand fonds de barbarie ; mais cela est particulièrement vrai de l'Angleterre, où l'on trouve la lie de la lie.

Pourquoi s'en étonner? Si la pauvreté est quelque part un abîme insondable, c'est ici, et l'on sait trop de quels vices grossiers elle est la source. J'ai devant moi une description en anglais de *Bethnal green* à faire dresser les cheveux sur la tête. Bethnal green n'est pas un lieu situé aux extrémités du monde : non, Bethnal green fait partie d'une ville peuplée de Crésus; c'est un immense quartier qui s'étend de l'extrémité est à l'extrémité nord-est de Londres; c'est un de ces nombreux et monstrueux villages qui, mis à la suite les uns des autres, forment la capitale de l'Angleterre; c'est une cité de soixante-dix-neuf mille habitants. Eh bien, cette cité est le repaire d'à peu près autant de misérables. Là, l'humanité grouille dans une multitude de bouges infects près desquels vous n'oseriez pas vous risquer sans doute, de peur d'être détroussé. Là, s'il vous arrive de demander au blême habitant d'une de ces cahutes, dont les approches sont défendues par la saleté et la puanteur, pourquoi il ne se plaint pas, pourquoi il ne s'adresse pas à l'inspecteur de la salubrité publique, pourquoi il n'appelle pas au secours la vigilance sociale, il vous répondra qu'il craint le progrès plus que la peste, que le loyer de son horrible demeure s'élèverait le jour où elle cesserait d'être moins horrible, et qu'il vaut encore mieux coucher dans une écurie que dans la rue. Là, nul autre représentant de la civilisation que le « policeman »; là, nul autre représentant du christianisme que le distributeur patenté des aumônes. C'est le gîte préféré des pourceaux; et comme ils sont aussi mal nourris que mal soignés, comme ils se vautrent tout le jour dans l'ordure, comme ils boivent en des gouttières remplies de toutes sortes d'immondices, et que les enfants du quartier sont condamnés à vivre pêle-mêle avec ces hideux compagnons, dans une atmosphère pestilentielle, il a fini par en résulter une

maladie contagieuse de nouvelle espèce, pour laquelle, je crois, il n'y a de mot, jusqu'à présent, qu'en Angleterre. Cette maladie, qui vient de signaler son avénement par le meurtre, se nomme *pig seal* (*la gale aux pourceaux*). De tous les faits mis, cette semaine, sous les yeux du public, celui-là n'est pas le moins important, hélas! Quant aux commentaires, ils sont superflus.

Voici quelques chiffres qui se lient à ce triste sujet.

En Angleterre et dans le pays de Galles, le nombre des indigents à la charge de la paroisse était, au commencement de cette année, de 1,142,624, c'est-à-dire de 1 sur 17, et ce nombre se décomposait comme suit : hommes bien portants, 598,346; hommes d'une faible santé ou infirmes, 503,809; aliénés, 37,018; vagabonds, 4,234 : — le reste non classé. Donc, au premier jour de l'an 1863, l'on comptait, dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, près de 600,000 hommes capables de travailler, voulant travailler et absolument sans travail. Et ce qu'il y a d'effrayant, c'est que le nombre de ces derniers, en janvier 1863, était plus que le double de ce qu'il avait été au mois correspondant de l'année précédente, d'où il faut conclure que la plaie du paupérisme s'est terriblement élargie en quelques mois.

Pendant ce temps, les heureux du monde s'amusaient. Le splendide régal donné dernièrement à la princesse de Galles dans Guildhall a provoqué, de la part du député Elliot, des plaintes qui méritent d'avoir un écho. A la dernière réunion des membres du conseil commun, cet incommode personnage, quelque peu paysan du Danube, a présenté l'énumération suivante des inutilités coûteuses dont il avait plu aux commissaires de la fête de charger la liste des depenses : sept brosses à cheveux en ivoire, 12 livres sterling 10 shel-

lings; — dix magnifiques peignes en écaille, 4 liv. st. 17 sh.; — soixante flacons d'eau de Cologne, 6 liv. st. 14 sh.; — dix-huit boîtes de poudre de riz et dix sachets de senteur, 5 liv. st. 6 sh.; — cent dix-sept savons de toilette, 4 liv. st. 12 sh. 6 d.; — quatre brosses en ivoire, 6 liv. st., etc. Arrivé à l'article eau de Cologne, l'orateur s'est interrompu pour faire remarquer que cette profusion de désinfecteurs eût été plus convenable s'il s'était agi de recevoir le roi de Dahomey et le noir cortége de ses dames d'honneur. Il ne s'est pas élevé avec moins de force contre l'achat de deux vases de Sèvres et d'un beau cabaret de porcelaine, le tout du prix de 42 liv. st. 16 sh. « Si ces objets, a-t-il dit, avaient dû être envoyés au musée de Kensington ou à « Mansion House », pour être conservés comme des échantillons curieux de l'art céramique au dix-neuvième siècle, je me serais abstenu; mais point. Ils ont disparu depuis, ou, comme s'exprimerait un chimiste, ils ont été sublimés. » On attend, le sourire sur les lèvres, la réponse des commissaires.

CC

10 octobre.

Le culte du relatif en Angleterre.

Le dernier numéro du recueil périodique intitulé *Saturday Review* contient, sur l'emploi des termes abstraits et particulièrement du mot *principe* par les écrivains français modernes, un article dont l'importance résulte précisément de ce qu'il n'est pas sérieux, et, s'il faut parler net, de ce qu'il est puéril.

Moins en effet cet article a de sens, plus il est remarquable qu'on l'ait accepté dans une feuille trop fortement marquée au coin de la fatuité littéraire, peut-être, mais qui, après tout, est rédigée avec talent et exerce une influence qu'elle doit craindre de compromettre.

Je concevrais que, dans un petit journal sans prétentions et sans lest, on vînt nous dire : Des principes? qu'est-ce que cela, des principes? En vérité, il faut être Français pour donner dans ce jargon inintelligible! Mais la *Saturday Review* est un recueil qui se pique d'avoir un public pensant, et l'on se demande ce que vient faire dans ses colonnes un critique qui a évidemment besoin de deux livres de plus dans sa bibliothèque, savoir : le *Dictionnaire de l'Académie française*, pour y apprendre certains mots de notre langue, et le *Dictionnaire* anglais de Johnson, pour y apprendre certains mots de la sienne.

Car il est à noter tout d'abord que l'article en question est intitulé *Principes*. Comme si le mot *Principles* n'était pas anglais! Comme si ce mot, tel que Johnson l'explique, n'était pas d'une orthodoxie grammaticale tout à fait certaine et n'avait pas plusieurs significations, toutes très-précises, toutes répondant avec un accord merveilleux à celles de notre mot français *principe!* Comme si enfin M. John Stuart Mill, tout Anglais qu'il est, n'avait pas intitulé un de ses plus beaux ouvrages *Principles of political Economy!*

Mais à quoi bon insister? Vos lecteurs s'étonneraient qu'on perdît son temps à expliquer qu'un principe est l'idée primordiale d'où dérivent toutes les idées dont se compose tel ou tel système, et le fait primordial auquel se rapportent tous les faits particuliers qui constituent tel ou tel régime. Quand on dit, par exemple, qu'à une époque donnée, c'est le *principe de liberté* qui a prévalu, cela ne signifie-t-il pas, pour le premier écolier venu, comme pour un professeur d'Oxford ou de Cambridge, qu'on a joui, à cette époque, de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse; en un mot, de tout ce qui constitue un régime fondé sur cette idée primordiale, sur ce *principe* : liberté?

L'article qui m'a fourni le sujet de cette lettre ne vaut donc pas, pris en lui-même, qu'on s'y arrête. Si je vous le signale, c'est parce que sa publication, dans les circonstances actuelles, est caractéristique. Au moment où, sur la question de Pologne, la France et l'Angleterre se divisent, c'est un fait très-important à relever que cette négation du mot *principe* par un journal anglais très-influent. Le mot paraîtrait-il donc gênant, parce qu'on trouve gênante l'idée qu'il exprime? Voudrait-on bannir de la grammaire ce qu'on est disposé à bannir de la diplomatie? Ce qui est sûr, c'est que,

dans la question de Pologne, là où nous sentons le devoir d'aller défendre un principe, on semble ne voir ici que le danger de compromettre un intérêt !

Que le mot *principe* puisse être bien ou mal appliqué, sans doute; mais suit-il de là qu'il n'ait pas de sens? Que cette expression, le *principe d'autorité*, eût été définie par Bossuet ou Louis XIV autrement qu'elle ne le serait de nos jours par un publiciste de l'école de Voltaire ou de celle de Jean-Jacques, c'est indubitable; mais suit-il de là qu'une pareille expression doive être à jamais exilée du vocabulaire? Et devons-nous, prenant notre parti de la proscription des *principes*, n'admettre comme dignes de figurer dans le langage humain que des *opinions?*

La *Saturday Review* n'y contredirait pas; et en cela, elle ne représente que trop bien, j'en ai peur, une tendance fort accentuée parmi les classes qu'on appelle ici les *classes gouvernantes.*

Le fait est qu'il y a entre un *principe* et une *opinion* la différence qui existe entre le général et le particulier, le nécessaire et le contingent, l'absolu et le relatif. Or, ce qui domine en Angleterre, c'est le culte du particulier, du contingent, du relatif.

Chose étrange ! nul pays au monde n'a produit des hommes en qui le pouvoir de généraliser se soit manifesté avec plus d'éclat : il suffit de citer Bacon, dans la philosophie; Newton, dans l'astronomie; Shakespeare, dans la littérature; et pourtant il est bien certain que ce qui manque à ce pays, considéré dans son ensemble, c'est l'esprit de généralisation. Poser un principe, dégager d'une série de faits particuliers l'idée qui les domine et les embrasse, découvrir ce qui est permanent dans les phénomènes accidentels : voilà ce qui

est contraire à ses habitudes et si conforme aux nôtres. Ne nous en plaignons pas : c'est justement parce que, pour nous, le mot *principe* n'est pas vide de sens que nous épousons avec tant de passion, à l'heure qu'il est, la cause des Polonais opprimés. Dans le monde de la pensée comme sur le globe, nous habitons un continent : les Anglais habitent une île.

Aussi leur conduite est-elle d'accord avec leur tour d'esprit. De même qu'ils pensent au jour le jour, de même ils vivent au jour le jour, préférant à toute autre règle celle des intérêts, qui est la plus changeante mais la plus commode, et se sentant moins forts sur la terre ferme des *principes* que sur la terre mouvante des *opinions*.

En France, nous envisageons toujours les choses au point de vue de ce qu'elles doivent être; ici, on les envisage au point de vue de ce qu'elles sont. De là, cette disposition des Anglais à savoir gré à leurs hommes d'État d'une versatilité qui, chez nous, ferait scandale. Jamais sir Robert Peel ne fut plus populaire que le jour où il se fit le promoteur de mesures jusqu'alors combattues par lui à outrance. On l'admira, non pour s'être converti à un principe, mais pour s'être rendu à un fait.

Et ce génie du relatif est si bien celui des Anglais, qu'on le retrouve partout, jusque dans leur manière de comprendre l'art. Capables d'exceller dans la peinture anecdotique et familière, dans l'individualité du portrait, dans le réel du paysage, ils n'ont jamais su atteindre au grand art, à la peinture de style. Pourquoi? Parce que le style en peinture est aussi un principe, puisque, selon les belles définitions données par un de nos critiques les plus compétents, le style est la généralisation des formes, la vérité accidentelle rame-

née à la vérité typique, l'individu élevé à la dignité de l'espèce. Même lorsqu'il est arrivé à un artiste anglais de comprendre et d'enseigner le style, il n'a point osé ou il n'a pas su appliquer ses propres conceptions. Joshua Reynolds, contredisant, par le caractère profondément relatif et anglais de ses œuvres, les grandes idées sur la beauté typique et supérieure, qu'il avait émises avec tant de fermeté dans ses *Discours*, et laissant le peintre, en lui, démentir le professeur, Reynolds ressemble d'une manière frappante à lord Russell désertant le droit de la Pologne, après l'avoir affirmé, et respectant l'esclavage, après l'avoir maudit.

Défendrai-je maintenant les écrivains français contre la *Saturday Review*, qui les accuse d'employer des termes abstraits? Ce reproche, vous le voyez, n'est qu'une variante de celui auquel j'ai dejà répondu. Nul doute que l'abus des termes abstraits ne soit un mal. Mais leur emploi? Je voudrais bien savoir ce que deviendrait, sans termes abstraits, la philosophie? Est-il une idée générale, est-il une noble pensée, est-il un sentiment généreux qui n'appellent impérieusement l'usage d'un terme abstrait? Et serait-ce d'aventure à cause de cela que les termes abstraits ont tant de peine à trouver grâce auprès de la *Saturday Review?* Car, franchement, c'est se moquer que de prétendre qu'ils rendent notre langage obscur, et que cette réputation de précision, de clarté, que la langue française a dans le monde, est une réputation usurpée. Pour moi, je crains bien que, de la part de la feuille anglaise, ce grand dédain des termes abstraits ne cache autre chose qu'une critique purement philologique. Je crois y découvrir une hostilité systématique contre ces aspirations élevées que, dans notre langue française, très-claire, quoi que ces messieurs en disent, nous comprenons sous le terme d'idéal. Et certes, en repoussant cette hosti-

lité, nous ne pensons ni tomber dans le vague ni donner dans le chimérique. Au fond, les principes sont la quintessence des faits, et l'idéal est la quintessence du réel.

CCI

10 octobre.

Amour des Anglais pour la publicité dans les journaux.

Le grand événement, je me trompe, le grand accident de la semaine a été un tremblement de terre, qui, sans tuer personne, sans rien renverser, sans avoir eu d'autre effet fâcheux que de secouer d'une façon un peu rude beaucoup de dormeurs, s'est fait sentir sur plusieurs points de l'Angleterre, et plus particulièrement dans les environs de Liverpool, de Hereford, de Worcester et de Derby. Quand quelque chose d'extraordinaire arrive en ce pays, c'est merveille avec quel superstitieux empressement une foule de gens s'adressent au *Times*, soit pour lui confier leurs espérances ou leurs craintes, soit pour lui communiquer leurs idées, soit pour le mettre dans le secret de leurs émotions.

Ne soyez donc pas surpris si le tremblement de terre en question nous a valu, dans le *Times*, jusqu'à cinquante-trois lettres, qui n'y remplissent pas moins de sept colonnes et demie. Les signataires ont cru indispensable d'apprendre au public, ceux-ci comme quoi ils n'avaient eu rien de plus pressé que de se cacher la tête dans leurs couvertures; ceux-

là comme quoi ils avaient hésité à sauter en bas du lit ou bien l'avaient fait sans hésiter. De ceux qui, réveillés en sursaut, se sont mis à crier au voleur, le chiffre est imposant et révèle dans les *householders* une préoccupation dominante. Plusieurs de ces épanchements épistolaires laissent tomber le jour de la publicité sur des détails de chambre à coucher d'un intérêt plus ou moins équivoque, et nous fourniraient au besoin une chronique digne du *Diable boiteux*. Un des signataires, par exemple, nous raconte que sa femme, couchée à côté de lui, n'a pu s'empêcher d'éprouver une violente palpitation de cœur, bien que, nous assure-t-il, ce soit une femme d'un mâle courage; quant à lui, il a senti son sang circuler plus librement, et il fait savoir au public, par l'intermédiaire du *Times*, qu'une agréable chaleur répandue dans tout son être est l'unique sensation dont il ait à rendre compte. Voilà, si je ne me trompe, un trait de mœurs. Les Anglais, qui, sous certains rapports, semblent si fort redouter la publicité, la recherchent, sous certains autres, avec une ardeur enfantine. Ils défendront leur porte contre le passant par des grilles et des fossés; ils s'entoureront de murs, s'ils peuvent; ils ne se croient jamais suffisamment chez eux. Mais vienne l'occasion d'introduire, au moyen de la presse, le monde entier dans leur ruelle, ils n'y voient pas le moindre inconvénient. Encore une de ces contradictions innombrables dont se compose, en apparence, l'histoire morale de ce peuple si remarquable et si singulier.

CCII

10 octobre.

Mort de l'archevêque de Dublin.

La haute Église est en deuil. Richard Whateley, archevêque de Dublin, est mort jeudi dernier. Économiste et théologien, il ne déploya jamais, ni comme théologien, ni comme économiste, beaucoup de profondeur. Son *Introduction à l'étude de l'économie politique* n'ajoute pas un seul argument décisif à ceux sur lesquels Adam Smith, Mac Culloch et les écrivains de leur école ont fondé la doctrine du *laissez-faire;* et ses *Preuves du christianisme*, à l'usage des enfants, flottent à la surface du sujet. Mais ce n'en était pas moins un esprit pénétrant, ingénieux, doué de finesse et de vigueur à la fois, et très-capable de briser le joug humiliant des lieux communs, ou même, en fait de pensées, de tenter les aventures. Je me souviens qu'un jour un poëte anglais nommé Horne, aujourd'hui en Australie, me lut un drame de sa composition dans lequel il représentait Judas Iscariote comme un homme sincèrement dévoué au Christ et qui ne l'avait trahi que dans le but de le forcer à employer contre ses ennemis sa divine toute-puissance, envisagée au point de vue de la force matérielle. « Je ne suppose pas, « dis-je en riant à M. Horne, « que vous ayez composé ce drame pour la scène. Ce serait un beau scandale! — Eh bien, répondit-il, savez-vous où j'ai pris

l'idée de ma pièce? Dans un sermon de l'archevêque de Dublin. Je suis donc en règle avec l'orthodoxie. » C'est aussi au « Most. Rev. Richard Whateley » que j'ai entendu attribuer le très-curieux développement de ce paradoxe, que « *Napoléon Ier n'a jamais existé* ». C'est une excellente plaisanterie, quelque peu concluante, ma foi! quoiqu'elle ne le soit pas, malheureusement, tout à fait. La méthode de Dupuis, faisant un mythe de chaque grande réalité historique ou mythologique, ne fut jamais combattue d'une façon plus spirituelle. Des ouvrages de Richard Whateley, la liste serait longue, s'il fallait ne rien omettre. Il a écrit sur les « dîmes d'Irlande », sur la « transportation », sur les « difficultés qui se rencontrent dans les écrits de saint Paul », sur les « monnaies », sur les « synonymes anglais », sur « l'origine de la civilisation », enfin *de omni re*. Son esprit a chevauché dans mille directions diverses, non sans laisser partout un souvenir de son passage. Et puis, il était généreux, et il s'intéressait au progrès de l'éducation plus qu'il n'est d'usage parmi ceux de son état. En politique, sa règle de conduite était : *Les mesures et non les hommes*, maxime qui peut également convenir, selon la manière dont on la comprend, et aux cœurs les plus audacieux, et aux natures les plus prudentes. Il n'y avait pas un an qu'il avait été élu par l'université professeur d'économie politique, lorsqu'en 1831 il fut promu à l'archiépiscopat : c'est le seul exemple d'un homme d'Église qui soit devenu archevêque sans avoir passé par aucune dignité ecclésiastique. Le remplacer ne sera pas chose facile; mais lord Palmerston a la main heureuse. Le très-révérend Richard Whateley était né en 1787. Il est mort conséquemment dans sa soixante-dix-septième année. L'activité de l'esprit serait-elle donc un brevet de longévité? Les exemples qui tendent à le prouver se présen-

tent ici en foule. Quels hommes exercèrent jamais leurs facultés intellectuelles avec plus de continuité, plus d'ardeur, et une plus prodigue insouciance que lord Palmerston, que lord Brougham, l'un et l'autre si jeunes encore et si vieux!

J'allais citer lord Lyndhurst, qu'on s'était presque accoutumé à croire immortel. Mais il se trouve que cet étonnant vieillard est malade, très-malade même, paraît-il, et peu s'en faut qu'on ne le juge capable de mourir, lui aussi.

CCIII

12 octobre.

Une sage décision de lord Russell.

Ordre a été enfin donné par le gouvernement anglais de saisir, à Liverpool, les vaisseaux construits par MM. Laird. Cette décision témoigne de la sincérité et de la sagesse de lord Russell. Elle montre qu'il prend au sérieux les devoirs de la neutralité, et il n'y a qu'à l'en féliciter. Il va sans dire que les partisans du Sud ici vont gronder. Déjà, n'osant attaquer la légalité de la saisie, qui évidemment n'a été ordonnée qu'après avoir été bien mûrie et à la suite de renseignements décisifs, on insinue que c'est là une de ces mesures faites pour aggraver le mal qu'il s'agit de guérir. Les confédérés, nous assure-t-on, vont être furieux; et quant

aux fédéraux, ils ne verront dans un pareil acte que l'inspiration d'une politique peureuse. On aura irrité les premiers et enflé outre mesure l'orgueil des seconds. Ainsi parlent les avocats des esclavagistes. Ai-je besoin de signaler le vide de ces plaintes et le vice de ce raisonnement? Si les confédérés s'avisent d'être furieux parce que l'Angleterre ne consent pas à violer scandaleusement, pour leur être agréable, une neutralité qu'elle a solennellement proclamée à la face du monde, c'est là un malheur dont l'Angleterre fera bien de se consoler; et en ce qui concerne les fédéraux, prétendre qu'à leurs yeux on est lâche dès qu'on est juste, c'est les calomnier gratuitement. Quelque degré d'arrogance qu'il plaise aux ennemis dn Nord d'attribuer au Yankee, il est absurde d'imaginer que le peuple de New-York se croie de force, ayant une affreuse guerre sur les bras, à faire faire aux Anglais ce qu'il veut, et regarde, de sa part, une concession équitable comme une marque de pusillanimité et un aveu de faiblesse. Tout au plus pourrait-on les supposer capables de cet excès de sot orgueil, si le gouvernement anglais avait d'abord refusé ce qu'il accorde aujourd'hui, s'il n'avait agi que sous le coup d'une menace et avec la précipitation de la peur. Mais non : il vient d'ordonner la saisie des vaisseaux construits par MM. Laird, en vertu du même principe et sous l'empire manifeste du même sentiment qui lui avait déjà fait saisir l'*Alessandra*. Les observations présentées par le cabinet de Washington, loin de respirer la menace, ont toujours été rédigées dans les termes d'un appel à un sentiment de loyauté et de justice. Bref, la décision n'est intervenue qu'après un délai dont la durée prouve la parfaite liberté d'esprit qui a présidé, en cette circonstance, aux investigations du gouvernement anglais.

CCIV

17 octobre.

Mort de lord Lyndhurst.

Il y a cinq jours seulement que lord Lyndhurst a rendu l'âme, et déjà, autour de son lit de mort, les organes de l'opinion publique ont à peu près épuisé le vocabulaire des louanges. C'est à peine si deux ou trois feuilles libérales ont osé mêler quelques notes discordantes à ce concert d'éloges et de regrets. Il y a pourtant à redire à l'apothéose du défunt, je le crois. Mais vous savez ce que Victor Hugo met dans la bouche d'un vieux gentilhomme parlant à un roi :

> Nous portons tous les deux au front une couronne,
> Vous de fleurs de lys d'or et moi de cheveux blancs.

La vieillesse a une majesté dont nul ne se peut défendre ; et lord Lyndhurst est mort dans sa quatre-vingt-douzième année.

Quelle vieillesse, d'ailleurs, que la sienne ! Qui ne le voit encore venant le 5 juillet 1859, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, prendre, dans la Chambre des Lords, sa place accoutumée ; et là, le corps légèrement courbé, la main appuyée sur une rampe construite d'avance pour lui, mais l'œil plein de vie et d'une voix ferme, recommandant à son pays la politique de la vigilance et de la vigueur ? Ce fut une

scène imposante et qui rappelait la séance fameuse où le grand Chatam s'évanouit. Seulement, dans lord Lyndhurst, la force de l'âme se trouva mieux servie par celle du corps.



L'énergie avec laquelle ce vieillard sonna le tocsin, au sujet des pensées menaçantes supposées au gouvernement impérial; l'émotion juvénile avec laquelle il évoqua le fantôme de l'invasion; ses attaques contre le pacifique génie de l'école de Manchester; la façon dont il adjura l'Angleterre de se défier de la confiance, de ne pas économiser sur sa sûreté et de veiller l'arme au bras; enfin le cri qui termina son puissant discours, ce cri terrible : *Væ victis!*... que répétèrent, le lendemain, tous les échos de la Grande-Bretagne, voilà ce que chaque Anglais avait présent à l'esprit et au cœur, lorsque cette nouvelle a retenti : Lord Lyndhurst est mort.

Aux yeux d'un peuple amoureux de lui-même, que ne couvre pas un tel effort de patriotisme fait par un homme de quatre-vingt-huit ans?

Et puis, la mort a le privilége d'effrayer la critique. Il semble que censurer celui dont elle vient de clore pour jamais les lèvres soit une lâcheté, et l'on considère volontiers comme faisant partie de la religion des funérailles l'encens qui brûle autour d'un tombeau.

N'y a-t-il pas dans ce banal hommage rendu à la mort une dangereuse faiblesse, une faiblesse peu digne des mœurs d'un peuple libre et que désavoue une âme vraiment virile? Où la mort puise-t-elle, après tout, le droit de faire concurrence à la vérité? Et quelle est donc cette majesté de ce qui dura longtemps et ne dure plus, si le respect qu'on lui doit se compose de mensonges complaisants ou de pusillanimes réticences? Il est permis et il peut paraître convenable de se taire devant une fosse ouverte; il est permis et il peut

paraître convenable d'attendre pour parler que la cendre soit refroidie; mais, si l'on parle, faut-il oublier que la veille appartient à la vérité comme le lendemain, et que les morts, les morts fameux surtout, sont la leçon des vivants?



Que John Singleton Copley, né à Boston, d'un peintre de portraits, ait eu besoin d'un mérite éminent pour se frayer un chemin jusqu'aux premiers rangs de l'aristocratie anglaise; qu'il ait été un légiste, sinon d'élite, au moins distingué; un politique habile, un homme de parti à la fois souple et vigoureux; qu'il ait marqué sa place parmi les orateurs; en un mot, qu'il y ait eu en lui l'étoffe dont la renommée est faite, il serait difficile de le nier. Mais ce qui frappe quand on examine sa carrière, c'est qu'il n'est pas une grande chose dont on soit redevable à ses talents, pas une grande idée à laquelle on puisse associer son nom sans réserve, pas une cause qu'il ait servie avec une incontestable et invariable conviction.

C'est en 1817, pendant le ministère de lord Liverpool, daus un procès intenté pour menées démagogiques et meetings séditieux, au chirurgien Watson et à Thistlewood, que le fils de Copley donne sa mesure comme avocat. Mais, pendant que Wetherell, chargé, conjointement avec lui, de la défense des accusés, met à les sauver toute l'ardente éloquence d'un homme qui s'oublie dans la poursuite de son but, lui, par un calme réfléchi, par une froideur raisonnée, il trouve moyen de fixer sur sa personne l'attention bienveillante, reconnaissante presque, de lord Liverpool; si bien que, contre un autre fauteur d'insurrection, Jeremiah Brandreth, ce sont les services de l'avocat des Watson et des Thistlewood qui sont retenus par le ministre. Les confidences que Copley avait reçues de ses clients dans le premier procès lui servirent à faire condamner les accusés dans le second.

Ce fut par cette porte qu'il entra dans la carrière du pouvoir. Lord Liverpool l'avait tout de suite deviné. Que fallait-il de plus? La réforme parlementaire n'avait pas encore balayé, en matière d'élections, les écuries d'Augias. On s'arrangea de manière à pourvoir John Copley d'un siége au parlement. Dès 1819, il était solicitor général, et en cette qualité, il eut à soutenir, à la suite de Gifford, la scandaleuse accusation d'adultère intentée par George IV contre la reine Caroline. Nommé attorney général en 1823 et maître de rôles en 1826, qu'une occasion favorable se présentât, et il devenait lord-chancelier. Il le devint par l'élévation de Canning à la dignité de *premier* en 1827. La veille, il n'était que sir John Copley : le lendemain, il fut lord Lyndhurst, ayant pris son titre du nom de l'endroit où il avait vu pour la première fois celle qui depuis fut sa femme.

Ici le caractère de l'homme va se dessiner.

La question vitale du moment était alors l'émancipation des catholiques. Dans le ministère précédent, un homme la voulait, c'était Canning, et un homme la repoussait, c'était le chef même du cabinet, lord Liverpool. Tant que celui-ci fut à la tête des affaires, sir John Copley, non content de repousser, lui aussi, l'émancipation des catholiques, prononça contre cette mesure des discours véhéments. Mais les rênes de l'État ne furent pas plus tôt passées des mains de lord Liverpool à celles de Canning, qu'on vit sir John Copley changer tout à coup, à l'égard des catholiques, d'attitude et de langage.

Il s'était prononcé contre eux quand le premier ministre, lord Liverpool, les combattait; il se prononça pour eux quand le premier ministre, Canning, crut devoir les soutenir. Serait-ce que, du jour au lendemain, la lumière s'était

faite dans son esprit? Il est, hélas! une circonstance qui dément cette supposition charitable. Canning avait besoin d'un lord-chancelier qui appuyât l'émancipation des catholiques, et lord Eldon aimant mieux renoncer au sac de laine que de manquer de respect aux convictions de sa vie entière, sir John Copley, pour le remplacer et devenir lord Lyndhurst, consentit à brûler ce qu'il avait adoré et adora ce qu'il avait brûlé. C'est peu : Canning étant mort l'année même de son avénement, c'est-à-dire en 1827, le duc de de Wellington lui ayant succédé, et le cours des événements, le progrès des idées, ayant fait de l'émancipation des catholiques une réforme désormais impossible à éluder, cette réforme trouva dans lord Lyndhurst, resté lord-chancelier, un de ses plus chaleureux avocats. Il parla pour, en 1829, avec autant de zèle qu'il avait parlé contre, en 1826. On juge si ce fut impunément.

Lord Eldon avait présenté contre l'émancipation des catholiques une pétition de la compagnie des tailleurs de Glasgow. Lord Lyndhurst demandant ce que les tailleurs avaient à voir là : « Il est tout simple qu'ils interviennent, » répondit lord Eldon d'une voix amère et en jouant sur le mot *turncoat*, qui signifie à la fois en anglais un homme qui retourne son habit et un renégat, « les tailleurs n'aiment pas les *turncoats*. » La fureur contre le lord-chancelier si subitement converti à la tolérance, était grande parmi tous les pairs protestants, et ils applaudirent fort à ce rapprochement de lord Winchelsea : « Un jour, il arriva que, dans le comté de Kent, une femme accoucha de deux jumeaux, l'un blanc, l'autre noir. Eh bien, ce caprice de la nature n'a rien d'aussi extraordinaire que le fait des deux discours dont le noble lord a accouché dans la question de l'émancipation des catholiques. »

Que si maintenant nous passons du ministère du duc de Wellington à celui de lord Grey, et de l'émancipation des catholiques, en 1829, à la réforme parlementaire, en 1832, qui trouverons-nous à la tête de l'opposition contre cette dernière réforme, la plus grande conquête de l'esprit de liberté en Angleterre? Qui? Lord Lyndhurst. Inutile de remarquer qu'il avait cessé alors de faire partie du pouvoir. Il y serait rentré par le rejet de la mesure proposée. Aussi conduisit-il l'attaque avec le courage de l'ambition haletante. Lors de la seconde lecture du bill de 1831, l'ardeur de la lutte lui inspira une éloquence qui lui assigna d'un coup sa place à l'avant-garde des orateurs militants et des orateurs d'élite. D'autres fléchirent, hésitèrent, reculèrent: Lui fut inébranlable. Un instant, il rendit la victoire douteuse, en faisant ajourner la prise en considération de la clause connue sous le nom de « disfranchisement clause ». Ce fut au point que Guillaume IV lui proposa de former une nouvelle administration, de l'essayer au moins, et quoique à cette époque un ministère tory eût été sur un volcan, peut-être la tentative n'aurait-elle pas avorté, si gouverner en sous-ordre eût pu convenir à sir Robert Peel.

Quoi qu'il en soit, la réforme parlementaire triompha des efforts passionnés de lord Lyndhurst, et il y eut un moment où le déchaînement contre lui fut extrême. C'était pour le parti libéral un spectacle si irritant que celui d'un plébéien jouant avec tant de zèle la partie de l'aristocratie, et mettant toutes les ressources de son esprit à barrer au peuple, dans les rangs duquel il était né, le chemin de la vie publique! Il aimait les plaisirs, les meubles somptueux, le luxe, les fêtes, et sa femme était de celles qui se piquaient de donner le ton à la mode, ce qui est toujours coûteux: les uns chuchotèrent le mot de vénalité; les autres,

plus hardis ou moins scrupuleux, l'imprimèrent dans des libelles pleins de venin.

Lord Lyndhurst poursuivit les libellistes, les réfuta, les confondit, et tint tête à l'orage avec une intrépidité que ses ennemis cherchèrent à décrier, en disant qu'il avait un front d'airain. Ce qui est sûr, c'est qu'à cette période de sa vie, il ne lui fallut pas une médiocre fermeté de caractère pour faire face à des colères qui se croyaient le droit du mépris.

S'il lui fût arrivé de mourir alors, qui sait quelle figure il ferait dans l'histoire? Mais il lui fut donné de vivre assez longtemps pour effacer de l'esprit de ses contemporains ces impressions funestes; pour mettre, si l'on peut s'exprimer ainsi, entre elles et la postérité, les souvenirs d'une vieillesse sereine, imposante, devenue graduellement étrangère aux petitesses comme aux fureurs de l'esprit de parti, et néanmoins ouverte aux inspirations d'un patriotisme incapable de lassitude.

Il possédait d'ailleurs des qualités précieuses. Toujours, en lui, les vertus de l'homme privé tendirent à racheter les défauts de l'homme public. L'amertume des débats politiques n'engendra point dans son cœur des rancunes personnelles. La générosité qui manquait à ses conceptions et à ses idées, il l'eut dans ses relations d'individu à individu. Mais, encore une fois, sa longue carrière n'offre rien d'essentiel dont la génération qui suivra puisse faire son profit. On a vu pourquoi et comment il s'associa à l'émancipation des catholiques, dont il avait commencé par ne pas vouloir. De même, plus tard, après qu'il fut remonté sur le sac de laine, par suite du retour de sir Robert Peel au pouvoir, il ne se déclara en faveur du libre échange, lui protectioniste, que parce que, le ministère dont il était faisant volte-face, il crut devoir faire volte-face avec ses collègues.

Une mesure dont il est juste de lui attribuer l'honneur est celle qui admit les juifs aux charges municipales; mais, même en ceci, l'homme public disparaît à demi derrière l'homme privé, car l'intérêt qu'il porta aux juifs date de son mariage avec sa seconde femme, qui était d'origine juive, et des relations nouvelles qui résultèrent pour lui de cette union.

Passerons-nous en revue ceux de ses discours dont on se souvient le plus? Dans l'un, il tonne contre l'émancipation de catholiques; dans un autre, contre la réforme parlementaire; dans un troisième, contre les Irlandais, « étrangers par le sang, par la langue, par la religion »; dans un quatrième, contre l'administration de lord Melbourne, qu'il met en pièces, non sans s'attirer, de la part du ministre irrité, cette réponse cruelle : « Qu'il me soit permis de rappeler ce que le comte de Strafford disait du comte de Bristol, auquel le savant lord mérite peut-être qu'on le compare : la malignité de ses procédés était aggravée par les grands talents dont Dieu lui avait accordé l'usage, et le diable l'application. »

Ainsi, partout l'homme de l'attaque, l'homme de la lutte, témoin la belle harangue que j'ai déjà citée sur les dangers de l'Angleterre et la nécessité pour elle de veiller sous les armes; mais nulle part l'homme que l'avenir de l'humanité préoccupe, l'homme que possède le grand amour de la race humaine.

Ne soyez pas surpris, après cela, si lord Lyndhurst n'était pas éloquent de cette éloquence qui va chercher le cœur et triomphe par le cœur. Une vive compréhension du sujet, un style sobre et fort, une remarquable clarté d'exposition, une logique serrée, une habileté redoutable à manier le sarcasme, tels étaient les traits caractéristiques de son talent

oratoire : ils répondaient à la nature de son rôle et suffisaient à son but.

L'homme de loi, du moins, laisse-t-il après lui la trace qu'on cherchera vainement sur la route parcourue par l'homme politique? Non, les décisions rendues par lui lorsqu'il était à la tête de la cour de l'Echiquier ont beau témoigner d'un esprit subtil et sagace, elles ne sont point considérées dans le monde judicaire comme destinées à faire jurisprudence.

Il a donc manqué à lord Lyndhurst, pour vivre beaucoup, de marquer son passage sur la terre par des actes et des pensées de nature à lui survivre; car ce qui importe dans la vie, ce n'est point sa durée, c'est son rayonnement. Qu'on me montre un homme dont l'existence, prématurément moissonnée, soit néanmoins entrée d'une manière profonde dans celle de ses semblables, je dirai de cet homme qu'il a beaucoup vécu. On peut mourir à la fois jeune et plein de jours.

CCV

22 octobre.

Le frère de mistress Beecher Stowe à Exeter-Hall.

Quelle scène extraordinaire que celle à laquelle j'ai assisté avant-hier au soir, dans Exeter-Hall! Allons, que les amis de la liberté prennent courage, et que les étrangers, amis de l'Angleterre, cessent de craindre pour son honneur! La cause de l'esclavage transatlantique n'est pas encore gagnée dans le pays qui donna le jour à Wilberforce et proclama si noblement l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

La personne qu'on avait annoncée comme devant parler en faveur du Nord devant l'immense auditoire que Exeter-Hall peut contenir, était le révérend H. W. Beecher, frère de cette célèbre mistress Stowe qui, il y a quelques années, fit tressaillir l'Europe en lui dévoilant tous les mystères de la vie de l'esclave, toutes les turpitudes du commerce où un homme est le marchand, un homme l'acheteur et un autre homme la marchandise.

Pour achever par la parole l'œuvre que sa glorieuse sœur avait si bien servie par la plume, M. Beecher a franchi l'Océan. Hélas! qui se serait jamais douté, il y a quelques années, qu'un enfant de l'Amérique aurait besoin de passer les mers pour venir prêcher l'apostolat de l'émancipation des esclaves en Angleterre!

Encore ai-je la douleur d'avoir à constater que ce missionnaire d'une idée qu'on devait croire si essentiellement anglaise, n'est arrivé au succès qu'après avoir essuyé plus d'un revers. Avant son triomphe d'avant-hier, quelle était l'histoire de sa mission? Il avait été accueilli froidement à Édimbourg; il avait échoué à Glasgow, chose plus surprenante sous quelques rapports; et, à Liverpool, la ville des constructeurs de corsaires à l'usage des confédérés, à Liverpool, il serait mort, si l'on mourait de cela, sous les grognements et les sifflets. A Manchester, seulement à Manchester, il avait trouvé des cœurs avides de sa parole et des mains promptes à l'applaudir, parce que là était le peuple, parce que là son auditoire se composait de travailleurs qui sentent que l'esclavage, c'est le travail déshonoré.

Mais enfin, Dieu merci! le voyage de M. Beecher n'aura pas été sans fruit. A Londres, encore plus qu'à Manchester, sa victoire a été de celles qui laissent de longues traces. Le coup portera, cette fois.

Non que son discours soit sans tache. Mais quoi! cela même ajoute à la portée de l'événement. Nul doute qu'il n'ait déployé beaucoup d'éloquence; mais il serait fâcheux que son succès pût être attribué à son éloquence : ce succès, la cause qu'il a plaidée le réclame.

C'était cette cause, grande s'il en fut jamais, qui avait soufflé une si ardente impatience d'entendre l'orateur à tant de gens qui ne connaissaient de lui que son nom; c'était elle qui, avant-hier, avait fait affluer vers Exeter-Hall, dès six heures du soir, — l'ouverture du meeting n'étant fixée qu'à sept — une multitude déjà toute frémissante d'enthousiasme. Un torrent qui brise ses digues ne se précipite pas avec plus de violence que n'a fait la foule dès que les portes ont cédé devant elle. J'en parle savamment, car j'ai failli

être étouffé. Bien qu'on n'admît que les billets payants, billets à un shelling ou à une demi-couronne, la vaste salle regorgeait de monde, et il a fallu que la police intervînt pour arrêter l'inondation. Des milliers de personnes ont été refoulées dans le Strand, et de là, dans les rues circonvoisines, où elles ont tenu, faute de mieux, un meeting en plein vent.

Entré des premiers, avec mon excellent ami Karl Blind, je subissais depuis une demi-heure environ l'ennui de l'attente, qu'aggravait une chaleur à peine tolérable, lorsque enfin l'aiguille a marqué sept heures. M. Beecher n'avait pas encore paru. Le cri : *Time! time!* a retenti. En même temps, quelques partisans du Sud, très-clair-semés, faisaient circuler des placards où le président Lincoln était attaqué et où M. Beecher lui-même était représenté comme ayant dit, au sujet de l'affaire du *Trent :* « Plutôt que de céder aux prétentions des Anglais, la guerre! » Sur ces placards, les mots *déluge de sang*, attribués à M. Beecher, étaient imprimés en caractères gigantesques. Ces feuilles passaient de main en main. On y jetait les yeux, et l'on souriait de mépris.

Cependant l'orateur n'arrivait pas, et une impatience mêlée d'anxiété se manifestait par le cri de plus en plus accentué : *Time! time!* J'ai appris depuis la cause du retard. La foule au dehors était si dense qu'il avait été impossible à M. Beecher de la percer. Des policemen ont dû le porter sur leurs épaules. Il entre enfin. Non, jamais je n'ai vu pareils transports d'enthousiasme. La salle entière était debout; le *hurrah* national retentissait comme un tonnerre; les hommes agitaient leurs chapeaux, les femmes agitaient leurs mouchoirs. Et c'était bien, je le répète, la cause représentée en ce moment par M. Beecher qu'on applaudissait. La preuve,

c'est que, dans le cours de la soirée, cette démonstration s'est renouvelée avec un surcroît de passion, lorsque le nom de M. Lincoln est monté du cœur de l'orateur à ses lèvres.

Une chose véritablement émouvante, c'est que, durant cette soirée mémorable, la salle n'a pas applaudi une seule fois sans que ses applaudissements aient été prolongés et grossis par ceux de la rue. Entre ceux du dedans et ceux du dehors, il y avait une communion d'idées si intime, si profonde, que les derniers acclamaient, sans l'entendre, toute parole que les premiers avaient acclamée, pour l'avoir entendue. Souvent aussi, le meeting extérieur, harangué par des orateurs improvisés, poussait des cris d'enthousiasme qui, arrivant jusqu'à nous, produisaient sur le meeting intérieur une impression dont rien ne peut rendre le caractère touchant et solennel. Les âmes se parlaient et se répondaient à travers l'épaisseur des murs.

Ne vous exagérez point, toutefois, la portée de ce récit. La réception faite à M. Beecher par la ville de Londres n'efface malheureusement pas le souvenir de celle qu'il a reçue à Glasgow et à Liverpool. Ici même, le grand meeting que je décris et qui a été tenu sous les auspices de la « société d'émancipation » n'a mis, après tout, en lumière que les sentiments des classes populaires et de cette portion de la classe moyenne en qui l'élément intellectuel domine l'élément mercantile. C'est à peine si, parmi les nombreux personnages qui figuraient sur la plate-forme, je pourrais citer un seul représentant bien connu, soit du monde politique, soit du monde fashionable, soit du monde commercial. Le fauteuil, qu'on espérait voir occupé par M. Bright, l'était par un modeste magistrat de la Cité, le « city chamberlain ». Des professeurs, des clergymen, des hommes d'étude et de science, voilà ce qui constituait ce que j'appel-



lerais volontiers la moelle du meeting au dedans, le meeting du dehors appartenant presque tout entier à l'élément populaire. Il est vrai que le Londres du mois d'octobre n'est pas le Londres du mois de juin.

Le Londres des célébrités politiques, des hommes riches, des hommes à la mode, de tous ceux qui ont le pouvoir, ou la prétention, ou la manie de suivre les usages, ce Londres-là est à la campagne, aux bains de mer, en voyage, et il est juste de tenir compte de cette circonstance. Mais je ne crois pas me tromper en affirmant que, si M. Beecher était venu ici au mois de juin, au lieu d'y venir au mois d'octobre, le meeting formé pour le recevoir et l'entendre n'aurait pas présenté une physionomie essentiellement différente de celle que présentait celui d'avant-hier au soir.

Il est possible, comme lord Russell s'est hasardé à le dire dans son discours de Blairgowrie, que les partisans du Nord aient la majorité; mais l'influence en Angleterre est, moins que partout ailleurs, une question de chiffres. Qu'importe que numériquement l'Angleterre soit d'un côté, si les « governing classes » sont de l'autre? Or, il me paraît certain que le Sud a pour lui précisément les classes dont l'influence agit d'une manière décisive sur la direction des affaires. C'est là le mal.

A ce mal il y a un remède. Que les armées du Nord réussissent à se concilier la victoire, et le Sud aura bien vite perdu dans les salons, dans les clubs, même dans les chantiers de Liverpool, les sympathies qui lui sont aujourd'hui acquises, — sympathies fort peu sentimentales de leur nature et qui ne tiendraient pas un mois contre la puissance du *fait accompli*. Il ne sied qu'aux *petites gens*, aux gens du peuple et à ceux qui professent le culte des idées, de prendre feu pour la vérité, d'adorer la justice à cause d'elle-

même et de demander compte au succès de la moralité de ses moyens avant de plier devant lui.

L'espace me manque pour entrer dans l'analyse du discours de M. Beecher, qui, aussi bien, ne renferme rien de tout à fait nouveau. Ce qui importe, c'est la manifestation qu'il a provoquée. Lorsque l'orateur a fait allusion à la saisie des vaisseaux cuirassés de M. Laird, sur l'ordre de lord Russell, il y a eu dans l'auditoire comme un frémissement de joie. Lorsque l'orateur a fait allusion à la manière dont le *Times* traite les affaires d'Amérique, il y a eu dans l'auditoire comme un frémissement de colère. « Trois grognements pour le *Times* », a crié une voix, et les trois grognements ont eu lieu. Ce n'est point la majorité qui, généralement parlant, fait les destinées de l'Angleterre, je l'ai dit et je ne m'en dédis pas; mais, dans les questions où les sentiments de cette majorité éclatent de manière à ne laisser aucun doute sur leur intensité, les classes gouvernantes sont bien obligées de regarder derrière elles, pour voir si toute la nation les suit et jusqu'où elle est disposée à les suivre.

CCVI

26 octobre.

Même sujet.

Samedi dernier, le révérend H. W. Beecher était traité dans Albion-Hotel, à Manchester, par de nombreux amis. C'était un déjeuner politique. Le maire de Rochdale présidait. Après déjeuner, les convives, au nom d'une cause chère à tous les hommes de cœur, ont adressé de solennels remercîments au héros de la réunion et lui ont fait leurs adieux, car il est au moment, je crois, de quitter l'Angleterre.

Est-il besoin de vous dire quel est ce révérend H. W. Beecher qu'on fête ainsi dans la capitale du royaume du *roi Coton?* Le bruit de son voyage en Angleterre a dû parvenir jusqu'à vous. La lutte ardente, qui, provoquée ou plutôt ravivée par ses harangues, s'est engagée autour de son nom, a été, certes, assez bruyante pour vous être connue. Frère de cette célèbre mistress Beecher Stowe à qui l'humanité est redevable d'un des plus beaux livres qu'ait jamais inspirés l'amour de l'humanité, M. Beecher est venu de l'Amérique rappeler aux Anglais ce que beaucoup d'entre eux, hélas! commençaient à oublier, après l'avoir lu cependant d'un cœur agité dans le roman de *Uncle Tom's Cabin.*

Étranges sont, en vérité, les révolutions que subissent quelquefois les tendances et les idées d'un peuple! Comme

l'Angleterre tressaillit le jour où le grand roman de mistress Beecher Stowe mit à nu devant elle les horreurs de l'esclavage! Pas une voix dissidente n'aurait osé s'élever ici, à cette époque. Si jamais, parmi les femmes, il y eut un succès de larmes, ce fut alors. Qui ne se souvient de cette lettre touchante dans laquelle les dames anglaises de tout rang adjurèrent leurs sœurs d'Amérique d'user de leur douce, de leur puissante influence, en faveur des mères à qui l'institution de l'esclavage permet qu'on arrache leurs enfants pour les vendre; en faveur des enfants dont, aux termes d'un code impie, leurs propres pères ont le droit de trafiquer? Quand elle fut écrite, cette lettre désormais impossible à effacer de l'histoire de l'Angleterre, le Nord et le Sud n'étaient pas aux prises; le coton n'avait pas cessé de suivre sa route accoutumée; le spectacle de la république de Washington divisée, déchirée, ensanglantée, n'était pas encore venu donner aux Anglais l'espoir d'être délivrés d'une rivalité importune. Tout cela est arrivé depuis, et depuis, — le cœur se serre à cette idée, — il a fallu qu'à son tour madame Beecher Stowe adressât aux dames anglaises, aux tendres signataires de la lettre dont je parlais tout à l'heure, un appel qui est resté sans réponse, sinon sans écho!

Non, je ne connais pas dans l'histoire de phénomène plus douloureux que le changement qui s'est manifesté en Angleterre, relativement à la question de l'esclavage, depuis la révolte des planteurs d'Amérique. On a vu la plus influente portion d'un peuple qui avait aboli l'esclavage dans ses propres colonies, au prix d'énormes sacrifices, applaudir aux efforts et aux succès d'une armée composée de marchands d'hommes. On a vu des corsaires à l'usage des propriétaires de nègres sortir des ports d'un pays qui avait poursuivi le commerce des nègres sur toutes les mers. On a entendu des

hommes proclamer sainte, conforme aux enseignements de la Bible, conforme à la loi de Dieu, l'institution de l'esclavage, et cela dans un pays où Wilberforce est né !

Et, tenez, il y a quelques jours à peine, un membre de la Chambre des Communes, M. Beresford Hope, arrachait, dans Liverpool, des applaudissements enthousiastes à un nombreux auditoire, en revendiquant pour l'Angleterre la gloire de sympathiser avec le Sud ; en niant que, selon l'expression de lord Russell, les partisans du Nord formassent ici la majorité ; en se moquant de l'attorney général, sir Roundell Palmer, pour ses scrupules relativement à l'observance d'une neutralité stricte ; que dire encore ? en paraissant souhaiter pour les paysans d'Angleterre la condition de ces heureux nègres qui, là-bas, sont si bien nourris, si bien vêtus, si régulièrement envoyés à l'église.

Or, pendant que M. Beresford Hope insistait de la sorte sur les bienfaits, immenses et très-enviables, de l'esclavage, un autre membre de la Chambre des Communes, M. Lindsay, se faisait honneur devant une assemblée agricole d'avoir en ce moment chez lui deux hôtes illustres, M. Mason et le colonel Lamar. Du premier, je n'ai rien à vous apprendre que vous ne connaissiez déjà ; mais, pour que vos lecteurs soient en état de bien apprécier le sens des vertus hospitalières dont M. Lindsay se vante, peut-être serait-il nécessaire qu'ils fussent mis au courant des exploits qui font du colonel Lamar un hôte illustre.

Malheureusement, voici le seul qui, dans ma mémoire, se trouve associé à son nom. Il nous souvient d'un drame où figura un yacht nommé le *Wanderer*. Le propriétaire de ce yacht l'ayant transformé en négrier, quatre cents pauvres Africains qu'il portait furent débarqués en Géorgie. Mais qu'advint-il ? Que les autorités fédérales, averties à temps,

ordonnèrent la saisie du vaisseau, le condamnèrent, le mirent en adjudication. Lamar, tel était le nom du propriétaire, le front haut, l'œil en feu, le poing fermé, se rendit sur le lieu des enchères; rossa, — pardonnez-moi ce mot, qui manque au vocabulaire de la chevalerie, — le premier qui osa se présenter comme enchérisseur et racheta le yacht à un tiers de sa valeur, aux applaudissements de ses pareils. Mais le « New-York Yacht Club », dont il faisait partie, prit la chose au sérieux et ne jugea pas à propos d'avoir plus longtemps parmi ses membres un homme qui avait une si forte tendance à changer les yachts en négriers. Le *Morning Star*, après avoir retracé les circonstances les plus saillantes de cette aventure, se demande si le Lamar qu'elle recommande au respect des peuples civilisés et à la sympathie des âmes chrétiennes est bien le même que celui dont l'amitié gonfle de joie et d'orgueil le cœur de M. Lindsay. En attendant qu'à cet égard M. Lindsay daigne dissiper nos doutes, je dois à la justice de reconnaître qu'il est un acte, en tout cas, dont on ne saurait contester la gloire au colonel Lamar. C'est bien lui, pour le coup, lui l'ami et l'hôte de M. Lindsay, qui dernièrement appelait les agriculteurs du comté de Surrey à bénir avec lui, dans l'institution de l'esclavage, un divin décret de la Providence, attentive à sauver l'Afrique et à civiliser l'Amérique!

Oui, voilà les choses qui sont dites, qui sont écoutées, qui sont applaudies en l'année 1863 de l'ère chrétienne, dans la patrie de Wilberforce.

Vous étonnerez-vous, après cela, si je vous mande que M. Beecher, dans son voyage apostolique en Angleterre, a eu à traverser de cruelles épreuves; qu'il a été presque repoussé à Édimbourg, presque maudit à Glasgow, et bafoué à Liverpool?

Mais serais-je équitable envers l'Angleterre, si je m'arrêtais là? Non, non, grâce à Dieu! La justice, la civilisation, le christianisme, l'humanité ont aussi leurs soldats dans ce pays libre et y lèvent incessamment des recrues. Les capitaines, non plus, ne manquent pas à cette armée du droit. Le Sud, combattant pour le maintien de l'esclavage, a contre lui le plus puissant des orateurs de l'Angleterre, M. Bright, et le premier de ses penseurs, M. John Stuart Mill. Si les salons de Londres et les chantiers de Liverpool retentissent de vœux formés en faveur du Sud, le Nord a l'ardent appui des ateliers de Londres et du Lancashire. Si le courant des idées, en haut, va dans une direction, il va, en bas, dans une direction diamétralement contraire. Si le triomphe du Sud est désiré vivement par l'aristocratie, le triomphe du Nord ne l'est pas moins vivement par le peuple. Ici, l'influence politique et sociale, là l'influence morale, numérique; et, entre ces deux forces, un gouvernement qui cherche dans le maintien de la neutralité un moyen de n'irriter à l'excès ni la première ni la seconde.

J'ai constaté l'insuccès de M. Beecher à Liverpool, dans un meeting où dominaient les constructeurs d'*Alabamas* et leurs agents : il ne faut pas que j'oublie de constater son succès à Manchester, dans un meeting où dominaient les hommes du peuple. Mais ce qu'il convient surtout que je signale à votre attention, c'est ce que j'ai vu et entendu, l'autre soir, à Londres, dans Exeter-Hall. De pareilles scènes consolent de bien des douleurs, et celle-ci ne s'effacera jamais de mon souvenir.

La foule était immense. Immense aussi a été l'enthousiasme qui s'est manifesté, et lorsque l'orateur est entré dans la salle, et lorsque le nom de M. Lincoln a été prononcé, et chaque fois que l'abolition de l'esclavage a été annoncée

comme le dénoûment inévitable de la prodigieuse lutte qui déchire le nouveau monde.

Il est vrai que ce meeting, très-imposant par le nombre, l'était moins par la position politique et sociale de ceux qui le composaient. Aucun personnage hors ligne n'occupait le fauteuil. On n'avait à montrer du doigt sur la plate-forme aucun de ceux dont le nom, quand ils paraissent en public, monte à toutes les lèvres. Ce que le meeting représentait, c'était la portion la plus recommandable et la plus éclairée de la classe moyenne, unie au peuple.

A Liverpool, sentant bien qu'il avait affaire à des marchands, M. Beecher s'était étudié à n'envisager la question de l'esclavage que sous son aspect pour ainsi dire commercial. Ce n'est pas, en effet, au point de vue de la production et de la distribution des richesses seulement que le travail esclave est funeste : c'est aussi au point de vue de leur consommation. Au producteur il faut, pour que ses efforts ne soient pas frappés de stérilité, des consommateurs et des consommateurs qui payent. Or, l'esclavage consomme peu et n'achète pas. Dans le sud de l'Amérique, sur une population de douze millions d'hommes, il y a huit millions de blancs et quatre millions de noirs. Si le Sud l'emportait sur le Nord, qu'arriverait-il? L'esclavage, dès qu'on le condamne à rester sur place, se dévore bien vite lui-même. Il ne saurait vivre qu'à la condition de s'étendre. Les planteurs le savent, et c'est pourquoi ils se montraient, avant la guerre, si impatients d'inoculer aux territoires annexés le venin de l'esclavage. Ils n'eurent pas d'autre but quand ils arrachèrent le Texas au Mexique. Vainqueurs, nul doute qu'ils ne cherchassent et ne réussissent à agrandir d'une manière formidable le domaine du fatal principe pour lequel ils se sont armés. La question est donc de décider si les villes

industrielles de ce pays, Manchester, Liverpool, Glasgow, Paisley, Sheffield, etc., sont intéressées à voir substituer, sur le marché américain, une classe de consommateurs appauvris par la servitude à une classe de travailleurs enrichis par la liberté.

Telles étaient les considérations que M. Beecher avait cru devoir développer à Liverpool : devant son auditoire de Londres, il a fait appel à un sentiment plus élevé, et il a recherché tout d'abord de quel côté était la justice dans cette grande querelle.

On a beaucoup dit et beaucoup répété en Angleterre que l'esclavage n'était pour rien dans les déchirements des États-Unis; que, si ceux du Sud avaient brisé leur contrat avec ceux du Nord, c'était uniquement parce que les premiers se sentaient lésés par ce contrat, parce que leurs intérêts de peuple agricole souffraient cruellement d'une alliance trop étroite avec un peuple manufacturier; parce qu'en un mot l'Union était pour eux une camisole de force dans laquelle ils étouffaient. Oui, voilà ce que les partisans du Sud ici ont exprimé sous toutes les formes, ont exprimé sur tous les tons. L'argument était si commode! Il était si bien imaginé pour sauver les partisans du Sud du flétrissant reproche de sympathiser avec l'esclavage! Que dis-je? il leur permettait si bien de se poser en défenseurs du droit, en champions de l'indépendance d'une nationalité proclamée? Ces pauvres planteurs! Mais leur cause, c'était celle de l'Italie frémissant sous le joug de l'Autriche, celle de la Pologne soulevant ses chaînes. A ce déplorable sophisme M. Beecher a répondu par la lecture d'une pièce écrasante.

M. Stephens est aujourd'hui vice-président de la confédération du Sud et, en cette qualité, voué corps et âme à la

cause de la séparation; mais il y eut un temps où nul ne voyait plus clairement que lui tout ce que cette cause avait d'inique, tout ce qu'elle entraînerait de malheurs, tout ce qu'elle contenait de sang. Aussi, quelle fut son attitude, quel fut son langage, lorsque, au mois de janvier 1861, la question de la séparation fut agitée dans la convention de l'État de Géorgie? Rien de plus pressant, de plus décisif, de plus pathétique même que le discours qu'il prononça, dans cette occasion, pour arrêter ceux de son parti aux bords de l'abîme sanglant. Que prétendaient-ils faire? Comment pourraient-ils jamais se justifier aux yeux du monde d'avoir ainsi couru au-devant d'une épouvantable guerre civile? Quels étaient leurs griefs? Était-il un seul de leurs droits que le Nord eût assailli, un seul de leurs intérêts que le Nord eût méconnu? Lorsque le Sud avait demandé, pour ses esclaves, la représentation des trois cinquièmes dans le Congrès, est-ce que cette demande ne lui avait pas été accordée? Lorsque le Sud avait exigé que tout esclave fugitif cherchant asile dans un État libre fût saisi et ramené à son maître, est-ce que cette exigence n'était pas devenue partie de la constitution et n'avait pas reçu de la « *Fugitive Slave Law* », en 1850, une consécration spéciale? Lorsque le Sud avait convoité de nouveaux territoires où il pût étendre l'institution de l'esclavage, est-ce qu'on ne lui avait pas livré la Louisiane, la Floride, le Texas? Est-ce que, loin d'avoir été opprimé par le Nord, le Sud n'avait pas eu, pendant presque toute la durée de l'Union, la part du lion dans la direction des affaires fédérales, dans la conduite du Congrès et du Sénat, dans le maniement des forces de terre et de mer, dans le choix des fonctionnaires publics?... Ici, les chiffres donnés par M Stephens sont d'une telle éloquence qu'il faut les laissser parler. Ont été fournis à l'Union :

	Par le Sud.	Par le Nord.
Présidents.	60	24
Juges de la cour suprême.	18	11
Présidents temporaires du Sénat. .	24	11
« Speakers ».	23	12
« Attorneys generals ».	14	5
Ministres à l'étranger.	86	54
Sur l'ensemble des fonctionnaires divers dans le département du pouvoir exécutif, environ. . . .	2/3,	environ 1/3

Et maintenant, si l'on songe que le Nord, si mal partagé, l'emportait néanmoins sur le Sud par sa population, par l'étendue de ses relations commerciales, par l'importance relative du contingent qu'il fournissait soit à l'armée, soit à la marine, et si, d'autre part on réfléchit que c'est le vice-président actuel de la confédération qui se trouve avoir dressé le tableau statistique que M. Beecher a présenté l'autre soir à l'auditoire d'Exeter-Hall, de quelle stupeur ne sera-t-on pas saisi en se rappelant le bruit que certaines gens ont osé faire de ce qu'ils appelaient l'oppression du Sud?

La vérité est, au contraire, comme l'orateur l'a démontré, qu'avant la séparation c'étaient les hommes du Sud qui avaient la haute main dans les affaires, eux qui avaient rempli les tribunaux de leurs affidés, eux qui disposaient des emplois, eux qui donnaient des officiers aux soldats et aux marins recrutés dans le Nord, eux qui dominaient en un mot. Et certes, ils ne pouvaient reprocher au Nord de viser l'esclavage au cœur, puisque, même après que la guerre a éclaté, les fédéraux n'ont écrit sur leur bannière d'autre

devise que celle-ci : « Rétablissement de l'Union », tant ils craignaient, même alors, de violer, en menaçant l'esclavage, le contrat fédéral qui faisait dépendre l'existence de cette horrible institution du principe de la souveraineté des États !

La vérité est que la constitution obligeait le gouvernement fédéral à respecter l'esclavage, considéré comme institution locale ; mais ce qu'elle ne l'obligeait pas à permettre, c'était son extension aux territoires annexés. Cette extension, le Sud la jugeait nécessaire à ses intérêts, tandis que le Nord, à qui son contrat ne l'imposait pas, la repoussait. La crise est sortie de là. Le jour où l'élection de M. Lincoln a fait passer le pouvoir fédéral en d'autres mains que celles du Sud, et a, de la sorte, enlevé au Sud l'espoir d'employer le pouvoir fédéral à changer un principe toléré en un principe conquérant, les planteurs ont pris les armes. Le jour où le Sud a cessé d'être le maître, il s'est dit opprimé.

Mais, dès que l'esclavage sortait de l'Union, n'était-il pas du devoir du gouvernement fédéral de le traiter, sans plus attendre, en ennemi public ? M. Beecher s'est étudié péniblement à montrer comme quoi, sous ce rapport, le gouvernement fédéral était sans reproche. Là, il faut bien le reconnaître, a été la partie faible de son discours. Si, dans les circonstances terribles où le plaçait la révolte du Sud, le Nord avait eu l'heureuse audace de faire tenir dans sa cause celle de l'humanité tout entière, quelle force n'aurait-il pas puisée dans les sympathies du monde, et avec quelle invincible autorité n'aurait-il pas imposé silence aux antipathies de la portion la moins généreuse, mais la plus influente, hélas ! du peuple anglais ! — Mais ne fallait-il pas désarmer, au sein même des États-Unis, le mauvais vouloir des démocrates, leur présenter le seul drapeau autour duquel ils pus-

sent être amenés à combattre, celui de l'Union? Ne fallait-il pas couvrir le fossé qui les séparait des républicains? J'entends : c'est-à-dire qu'il fallait ruser avec la situation, sacrifier la morale à une politique d'expédients, faire passer la petite sagesse avant la grande? Triste calcul!

CCVII

24 octobre.

Une chose dont on parle tout bas.

Faut-il que je vous répète en confidence ce que se disent à l'oreille tout bas, dans les hautes régions, quelques personnes accoutumées à avoir les nouvelles de première main?

Il s'agit pour moi d'un étrange secret à vous confier, d'un secret que, probablement, tous les journaux anglais, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis l'organe le plus indiscret du parti whig jusqu'à l'organe le plus rancunier du parti tory, se feront un devoir patriotique de garder, lorsqu'ils seront arrivés à le connaître. Moi, qui ne suis pas Anglais, je ne me sens pas naturellement de tels scrupules. Et néanmoins... Enfin, si je me trompe, en remplissant jusqu'au bout mon rôle de chroniqueur fidèle, que Dieu me vienne en aide! Voici ce que chuchotent entre eux dans

leur petit monde choisi les gens bien informés. *Relata refero* : rien de plus.

S'il faut en croire la rumeur, un personnage politique de ce pays, — le plus haut selon moi et selon beaucoup d'autres, — se serait avisé d'aimer, après avoir passé de quelque cinquante ans l'âge des amours, une belle fille d'Ève, femme d'un Irlandais. Cupidon porte un bandeau sur les yeux : tout le monde sait cela ; et il n'est pas sûr que même un diplomate, eût-il blanchi dans la science d'éviter les écueils, y voie bien clair lorsqu'il lui prend fantaisie d'être amoureux.

Aussi parle-t-on de lettres qui auraient été interceptées, de preuves écrites qu'on aurait ou qu'on croirait avoir. Bref, l'affaire est, assure-t-on, devant l'austère cour instituée pour juger les cas de divorce; et comme, dans ce pays *pratique*, c'est la théorie des dommages-intérêts qui est chargée de garantir la sécurité des époux et de veiller à leur honneur, il paraîtrait que le mari en question n'estime pas à moins de 20,000 liv. st. la possibilité pour lui de recouvrer son repos et de porter désormais la tête haute.

Montaigne dit quelque part : « J'en scais qui, à leur escient, ont tiré et proufit et advancement d'une chose » (Montaigne, qui appelle un chat un chat, se sert d'un mot moins vague) « de quoy le seul nom effroye tant de gents. » Ce serait ici le cas, comme vous voyez, si le demandeur obtenait cette modeste somme d'un demi-million de francs qu'il réclame.

L'obtiendra-t-il? J'en doute (1).

Du reste, qui sait s'il n'y a pas au fond de tout ceci une intrigue, un piége tendu, un chapitre ajouté à l'histoire des

(1) Le procès a eu lieu depuis, et a été perdu par le demandeur.

diverses manières de s'enrichir ? Les affirmations ne portent, bien entendu, que sur le fait d'une action intentée à un personnage important, pour cause d'adultère. Mais l'accusation est-elle fondée ? Nul ne peut dire qu'elle l'est, et il est fort peu vraisemblable qu'elle le soit.

Ce n'est pas que le héros présumé de l'aventure n'ait une réputation, depuis longtemps acquise, de grâce et d'amabilité d'une part, et de sensibilité de l'autre ; mais enfin son âge est, en cette occasion, son meilleur avocat. Je veux bien que l'amour ne connaisse point la règle, ainsi que saint Jérôme l'écrivait à Chromatius : *Amor ordinem nescit;* mais qu'il lui déplaise en général d'arrêter son vol sur les chênes arides, ainsi que le remarque Horace : *Importunus enim transvolat aridas quercus*, j'en suis assez d'avis. On cite des exemples de galanterie surannée : pourquoi ? Je suppose que c'est précisément parce qu'ils sont rares. On raconte que Fontenelle, presque centenaire, se laissa choir un jour en essayant de ramasser l'éventail d'une jeune et jolie femme. Comme elle l'aidait à se relever : « Ah ! s'écria-t-il, si j'avais encore mes quatre-vingts ans ! » Le mot est charmant ; mais quelle énorme vanterie, même de la part d'un Fontenelle !

CCVIII

28 octobre.

A propos de la construction de l'Alabama.

La presse anglaise est fort occupée d'un discours que vient de prononcer dans la salle de musique de Birkenhead M. John Laird, ce fameux constructeur de navires auquel les confédérés d'Amérique doivent d'avoir pu assaillir, piller, brûler tant de vaisseaux de commerce appartenant à leurs ennemis. Et cet honneur, le discours de M. Laird le mérite, non certes par sa clarté, mais par son obscurité; non par les explications qu'il donne, mais par celles qu'il élude; non par la franchise de ses aveux, mais par la signification de ses réticences.

Dès que M. Laird, s'adressant au public, se mettait à parler chantiers, vaisseaux, marine, il était tout simple qu'on s'attendît à entendre sortir de sa bouche le mot *Alabama;* et cette justice lui est due que l'attente du public, à cet égard, n'a pas été trompée. Non-seulement il a lâché le mot, mais il a vanté la chose. L'*Alabama!* Quel superbe navire! Où et quand vit-on son pareil? Que les Américains viennent donc maintenant se pavaner, parce que certains de leurs vaisseaux font vingt milles à l'heure! L'*Alabama* n'en fait que treize, à la vérité; mais cela a-t-il empêché le hardi corsaire de tenir en échec toute la marine fédérale, de défier la puissance de quatre cents navires? Voilà ce qui fait la joie

de M. Laird, voilà ce qui l'enivre d'orgueil, d'autant plus que si on lui demande le nom des constructeurs, il peut répondre : « Les constructeurs sont mes fils. »

Très-bien! Mais il est une autre question à laquelle on aurait voulu voir M. Laird répondre : dans quel dessein, pour quel usage, au profit de qui, au nom de quel principe, en vertu de quelle loi messieurs vos fils ont-ils construit l'*Alabama*, et les vaisseaux cuirassés qui se disposaient, assure-t-on, à continuer ses exploits, lorsque lord Russell en a ordonné la saisie?

C'était là un point fort intéressant à éclaircir.

S'il est faux que, en violation du « Foreign enlistment Act » et au mépris de la neutralité proclamée par l'Angleterre, ces vaisseaux fussent destinés à servir le Sud contre le Nord, M. Laird aurait dû nous le dire.

Si le fait est vrai, au contraire, mais, dans l'opinion de M. Laird, parfaitement légal, c'est ce qu'il aurait dû nous apprendre.

Mais non : sur l'un comme sur l'autre point, le discours est muet. Ce silence parle.

De plus, pour quiconque a l'habitude d'interpréter les apologues, n'y aurait-il pas une confession dans le passage de cette harangue où il est fait allusion à la chasse au renard? « Lorsque les chiens de chasse, a dit M. Laird, approchent du terrier, le renard les flaire; quand le chasseur arrive, plus de renard. » Et l'orateur a lui-même comparé l'*Alabama* au renard, pour les absoudre tous les deux. Que conclure de là, sinon que l'*Alabama* avait flairé la justice et savait à merveille à quoi s'en tenir sur la chasse que lui donneraient les hommes de la loi? La remarque est du *Times*.

Autre passage à noter : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, »

a naïvement déclaré M. Laird, « que j'ai la main dans les expéditions secrètes. Il y a quelques années, le gouvernement de ce pays jugea bon d'envoyer secrètement des vaisseaux en Chine et dans les divers ports de l'Inde. On prévoyait une guerre avec la Chine; on craignait de voir les Russes sur l'Indus et l'Euphrate; on avait besoin d'un homme de confiance : le gouvernement eut recours à moi. » Et l'orateur a raconté comme quoi il se montra digne, en cette occasion, de la confiance qui lui était témoignée, par le mystère dont il couvrit l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Franchement, il aurait pu se dispenser de cette déclaration. Que la construction de l'*Alabama* se rapportât au projet d'une expédition *secrète*, partant peu avouable, eh! mon Dieu, qui donc l'ignorait? Mais c'est le secret de la comédie, que ce secret-là.

Si, après un tel discours, on doute encore de la nécessité absolue de la saisie récemment ordonnée par lord Russell, convenons qu'on y mettra de la bonne volonté !

Mais cette saisie sera-t-elle judiciairement sanctionnée, ou bien trouvera-t-on, comme dans le cas de l'*Alexandra*, quelque autre chief baron Pollock prêt à annuler la confiscation, sous prétexte qu'il n'y a pas de différence entre vendre des armes à un belligérant et lui vendre des vaisseaux?

Si ce scandale devait se renouveler; si le « Foreign enlistment Act » devait être désormais considéré, ou comme un vain chiffon de papier, ou comme une loi faite seulement pour qu'on l'élude; s'il devenait loisible au premier venu de rendre illusoire ou de faire paraître hypocrite, au gré de ses sympathies particulières, de ses intérêts mercantiles, de ses caprices, la politique de neutralité hautement adoptée par son pays; si tout flibustier auquel il prendrait fantaisie de

s'allier à une puissance belligérante était reconnu libre, quoique appartenant à une nation neutre, de construire une flotte dans un port de cette nation, de couvrir des vaisseaux d'une cuirasse de fer, de les envoyer en mer à la distance de quelque trois milles, de les faire suivre de leur équipement, et alors, sans autre forme de procès, de poursuivre, de couler bas, d'incendier les vaisseaux de la puissance adverse..., l'Angleterre se trouverait avoir admis un principe, autorisé une pratique, aussi funestes à son pouvoir naval que destructives des bases sur lesquelles repose, chez elle comme partout ailleurs, la souveraineté nationale.

Pour comprendre l'absurdité vraiment monstrueuse de la tolérance dont M. Laird et ses pareils osent réclamer le bénéfice, il suffit d'observer qu'elle a exposé l'Angleterre au danger d'une guerre affreuse avec les États-Unis. Ainsi, la nation anglaise avait eu beau déclarer, par l'organe de son gouvernement, sa ferme résolution de rester neutre, elle aurait pu, par le fait d'un constructeur de vaisseaux, partisan intéressé ou désintéressé du Sud, se voir accusée de mauvaise foi et engagée dans les plus sinistres complications! Elle aurait eu beau vouloir la paix, il aurait dépendu d'un simple particulier de l'entraîner dans la guerre! La volonté d'un seul aurait pesé d'un poids plus lourd que la volonté de tous dans la balance des destinées de tous!

Fatales à un point de vue général, les conséquences le seraient doublement à un point de vue anglais. L'Angleterre, qui possède l'Australie, le Canada et les Indes, qui a la houille et le fer en abondance, qui dispose des meilleurs bois de construction, et à qui la mer, sa flottante ceinture, permet de former de nombreux, d'habiles et de hardis matelots, l'Angleterre est autorisée aujourd'hui à regarder une guerre maritime comme un jeu où le gain de la partie lui est presque

assuré. Mais que deviendraient les avantages qui lui sont propres, le jour où, dans une lutte contre l'Espagne, par exemple, elle aurait à compter avec les charpentiers de Pensylvanie; le jour où les ressources maritimes du pouvoir qu'elle aurait à combattre pourraient être doublées, triplées, quadruplées, quintuplées par des vaisseaux qu'auraient construits dans des ports neutres et que lanceraient à la mer tels ou tels riches constructeurs de navires, ennemis de sa grandeur ou avides de ses dépouilles? Il y a quelque temps, le *Spectator*, à l'appui de ces graves considérations, supposait l'Angleterre, qui est si forte sur mer, aux prises avec l'Allemagne, qui l'est si peu, et, comme conséquence du principe en question, il montrait des vaisseaux de guerre se construisant pour le compte de l'Allemagne dans chaque port américain, couvrant l'Océan, courant sus au commerce de la Grande-Bretagne, ravageant les côtes de l'Inde, faisant monter le prix du fret et de l'assurance à des chiffres ruineux, nécessitant pour les vaisseaux marchands l'incessante protection des vaisseaux de guerre, et finissant par rendre inévitable une guerre avec l'Amérique. Ce tableau est-il exagéré? Que l'Angleterre adopte, si le cœur lui en dit, la doctrine que recommandent les partisans du Sud, et elle verra!

CCIX

30 octobre.

La pratique des transferts.

Vos lecteurs savent-ils l'origine du fameux mot *échiquier* (*exchequer*)? S'il en faut croire certains éplucheurs d'étymologies, ce mot viendrait de l'étoffe bigarrée (*checkered*) qui couvrait la table autour de laquelle, du temps des rois normands, le monarque et les « barons de l'Échiquier » se réunissaient périodiquement pour discuter, en audience solennelle, toutes les questions intéressant l'État et relatives au revenu. C'était là que, deux fois par an, on recevait les comptes et le serment des sherifs, lesquels, sous le gouvernement de la conquête, étaient à la fois commandants militaires en temps de guerre, administrateurs des domaines royaux, et officiers du revenu.

J'ignore, en vérité, pourquoi on a tant dit et répété que l'argent était le nerf de la guerre : il me semble qu'on pourrait le nommer, avec autant de raison, le nerf de la paix. Qu'il soit le nerf du gouvernement, ce n'est pas en Angleterre, où le vote des subsides est l'alpha et l'oméga de la politique, qu'on sera tenté de le nier. Aussi la dignité du *trésorier* y est-elle naturellement devenue la plus importante du royaume. Aujourd'hui, si vous demandez quel est celui des serviteurs publics qui a mission d'être l'âme et le cerveau du gouvernement, — sur qui repose la formation du cabinet, — qui fait la distribution des soixante places

qu'embrassent les divers départements du second degré, — « qui nomme les juges chargés de présider à Westminster, » — qui contrôle la nomination des hauts fonctionnaires tels que les ambassadeurs, — de qui dépend la nomination des archevêques et des évêques, — à la recommandation de qui la reine désigne de nouveaux pairs, — qui enfin a le titre pompeux de « *premier* », on vous répondra que c'est le chef des « lords commissaires de la trésorerie; » que c'est le « premier lord de la trésorerie. »

Non qu'il soit nécessairement tenu, en cette qualité, de remplir les fonctions de ministre des finances, les fonctions de « chancelier de l'Echiquier » : il en a été quelquefois ainsi, notamment en 1841, mais cela n'est nullement de rigueur.

C'est donc, en thèse générale, le second lord commissaire de la Trésorerie qui, sous le nom de « chancelier de l'Echiquier, » a le maniement spécial des finances; c'est lui qui propose le budget; et comme c'est la Chambre des Communes qui le vote, il faut que le lord chancelier soit un « *commoner*. » Parmi ses priviléges, et ils ne sont pas à dédaigner, figure celui de disposer de 700 bénéfices, ce qui est beaucoup, si l'on songe que la couronne elle-même n'en a pas à sa disposition plus de 950. Mais, pour dictateur financier, il ne l'est certes pas.

En premier lieu, la Chambre des Communes, nul ne l'ignore, tient et tient bien les cordons de la Bourse.

En second lieu, la plus notable portion du revenu, soit intérieur, soit extérieur, est versée, pour le compte de l'Échiquier, dans la Banque d'Angleterre, d'où les ordres de la Trésorerie ne peuvent pas faire sortir un farthing sans que ces ordres aient été sanctionnés par le « contrôleur de l'Échiquier, » dont l'affaire est de veiller à ce qu'ils soient

en conformité parfaite avec les prescriptions parlementaires, le contrôleur général jouant de la sorte, ainsi que l'observe le *Daily Telegraph*, le rôle du dragon qui gardait les pommes d'or du jardin des Hespérides.

Jusque-là, rien de mieux. Mais voici où l'abus commence.

Pour les payements à effectuer, les choses se passent comme suit :

La trésorerie s'adresse au contrôleur général pour qu'il ait à autoriser la Banque à mettre au crédit du payeur général une certaine somme affectée à un certain service. Sur ce, le contrôleur général vérifie ce qui a été dépensé pour ce service, et examine si la somme demandée n'excède pas ce que le Parlement a voté. Une fois rassuré à cet égard, il donne l'autorisation requise. Mais, cela fait, son droit de contrôle cesse. Sa surveillance ne s'étend point à la manière dont les payements s'effectuent, à l'office du payeur général. Il sait que celui-ci doit recevoir tant pour tel service, mais il n'a aucun moyen d'empêcher que l'argent destiné à ce service soit appliqué à un autre ; que l'argent destiné à l'armée, par exemple, soit appliqué à la marine.

Il en résulte que la pratique des « transferts » tend à s'établir de plus en plus. L'argent voté par le Parlement ne va pas où le Parlement a par ses votes décidé qu'il irait ; il ne se distribue pas entre les diverses branches du service public conformément aux règles de la souveraineté parlementaire ; en un mot, la « clause d'appropriation », sur laquelle le Parlement croit devoir insister chaque année, est comme si elle n'était pas.

Cette « clause d'appropriation » remonte, paraît-il, au

règne de Charles II, et fut introduite dans un bill des subsides, non-seulement sur la demande expresse de ce monarque, mais malgré les remontrances formelles de ses ministres.

Charles II voulant à tout prix reculer, en matière de dépenses publiques, les bornes du contrôle parlementaire ! Le fait, à coup sûr, est trop étrange pour ne pas mériter qu'on l'explique. Lord Clarendon en donne l'explication que voici: Charles II s'était fait prêter de l'argent par divers banquiers; et, s'il attacha tant d'importance à l'adoption de la clause d'appropriation, ce fut afin de n'avoir pas à employer au remboursement de ce qu'il avait emprunté les subsides que le bill lui accordait. Que voilà bien le libéralisme des despotes !

Quoi qu'il en soit, puisque la clause a été maintenue, il faut ou s'en départir en principe, ou s'y conformer dans la pratique. S'y conformer peut n'être pas très-facile, aujourd'hui que les services sont centralisés entre les mains du payeur général ; et lorsqu'on réfléchit que, le premier jour de chaque quartier, des milliers de personnes passent par l'office de ce fonctionnaire, on comprend qu'il ne soit pas fort aisé d'acquitter les branches, si diverses, des dépenses publiques, sans perdre un seul instant de vue le principe strict de l'appropriation. Mais la difficulté est-elle insurmontable ? Il y a quelque trente ans, la nécessité d'empêcher que les fonds votés par le Parlement pour certains services ne fussent détournés de leur destination propre fit créer un « Bureau des comptes » (*Audit Board*), qui eut charge de vérifier l'emploi des fonds, en ce qui concernait la marine. Plus tard, en 1846, ce système fut étendu aux comptes de l'armée. N'y a-t-il donc aucune possibilité de l'étendre aux services civils? La question vaut la peine qu'on s'y

arrête. Elle touche à l'honneur de ces institutions parlementaires dont les Anglais se vantent d'avoir fourni au monde le meilleur modèle.

CCX

8 novembre.

Objections de l'Angleterre au projet d'un congrès européen.

Parmi les hommes politiques de ce pays, il en est un dont l'opinion sur les événements que chaque jour amène a pour moi la valeur et l'utilité d'un thermomètre. Doué d'un singulier talent d'observation, d'une sagacité peu commune, d'un esprit très-fin, il a surtout, à mes yeux, ce mérite qu'il juge au point de vue anglais chaque question qui se présente. Aussi est-ce à lui que je m'adresse le plus volontiers lorsque, après avoir parcouru toute la gamme des appréciations *diplomatiques* et des commentaires *calculés* que la presse anglaise peut fournir, je désire avoir une idée bien nette de l'impression que tel ou tel fait, tel ou tel discours sont de nature à produire en Angleterre.

Hier, je lui fis visite, et, de retour chez moi, je me hâtai de jeter sur le papier les résultats de ma conversation avec lui. Permettez-moi d'en faire partager le profit à vos lecteurs.

MOI. — Eh bien, mon cher ami, que pensez-vous et que vont, selon vous, penser vos compatriotes, du discours par lequel Napoléon III vient d'ouvrir en France la session législative?

LUI. — Que pensez-vous? que pensez-vous? Cela est bien aisé à dire. Mais la réponse n'est pas aussi facile que la demande.

MOI. — Est-ce que par hasard vous hésiteriez à être satisfait? Si je ne me trompe, le grand ennui et le grand souci de l'Angleterre étaient la paix qui n'est pas la paix, le repos qui n'est pas le repos. Vous regardiez sans cesse du côté de la France avec inquiétude. Vous aviez toujours présent à l'esprit ce mot de Châteaubriand qu'elle est un *nid de guerriers*. Quelles que fussent vos sympathies pour la Pologne, toutes les fois qu'on parlait d'affranchir la Vistule, vous vous imaginiez voir l'aigle prendre son vol vers le Rhin. Le mâle orgueil que vous inspirait l'attitude de vos volontaires n'était pas sans mélange d'amertume. Vous accusiez d'imprudence, même de folie, les doctrines ultra-pacifiques de l'école de Manchester; mais, au fond, vous auriez bien voulu que l'état violent de l'Europe ne vous donnât point tant raison contre MM. Cobden et Bright. Vous approuviez lord Palmerston de jeter l'argent par les fenêtres, dans son empressement à construire des forteresses flottantes, à en élever d'immuables, à remplir vos arsenaux, à mettre vos côtes en état de défense, à avoir, en un mot, une paix aussi coûteuse que la guerre; mais lorsque M. Cobden lui faisait un crime de tout cela, c'était en gémissant que vous donniez tort à M. Cobden, et il vous paraissait dur que le fardeau, déjà si lourd, de vos taxes fût rendu plus lourd encore, parce qu'il plaisait à la France d'entretenir sur pied un demi-million de soldats.

LUI. — Rien de plus vrai. Et qu'en concluez-vous?

MOI. — Ce que j'en conclus? Mais vous n'avez donc pas lu le discours dont je vous parle? Il m'a semblé y entendre sonner l'heure du désarmement général. Les jalousies nationales y sont dénoncées comme funestes et folles; l'ostentation de la force y est signalée comme une cause d'épuisement : une ère nouvelle d'apaisement et d'ordre y est sinon prédite, au moins désirée. Quel plus pacifique langage est-il donc permis d'attendre d'un homme qui est à la tête de tant de vaillantes légions?

LUI. — Oui, j'en conviens, le discours peut s'interpréter ainsi, et je vois dans la *Presse* que c'est ainsi qu'il est interprété par un éminent publiciste français, peu disposé à se payer de mots, et accoutumé à aller au fond des choses, M. Émile de Girardin. Mais que voulez-vous? on est défiant de ce côté du détroit; et vous avouerez que le discours eût gagné en clarté par l'omission de la phrase que voici : « *Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre, par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.* » Si vous avez entendu sonner l'heure du désarmement général, ce ne peut pas être, en tout cas, dans cette phrase. Ce que j'y entends, pour mon compte, c'est le grondement lointain du canon.

MOI. — M. Émile de Girardin, que vous citiez tout à l'heure, répond à cela en excellents termes, quand il s'écrie : « *Est-il donc défendu à la paix d'être virile?* »

LUI. — La paix n'a nul besoin d'être virile, lorsque la main qu'elle tend ne trouve que des mains prêtes à la serrer : c'est quand le contraire a lieu que la paix sent le besoin d'être virile, et, dans ce cas, elle touche à la guerre. Quand une offre est enveloppée dans une menace, tout

dépend : 1° du degré de peur que causera la menace ; 2° des chances que l'offre a d'être acceptée. Aussi le *Times*, qui avait commencé par saluer dans le discours d'ouverture une espérance de paix, finit-il par apercevoir derrière la phrase en question « *une armée rangée en bataille* ».

MOI. — D'abord ce que vous appelez une menace n'en est pas une. Constater d'une manière générale que l'obstination à ne rien faire de ce qui assurerait la paix mène tôt ou tard fatalement à la guerre, c'est rappeler une vérité que trop de gens oublient ; ce n'est pas menacer, c'est avertir.

LUI. — Vous auriez parfaitement raison s'il s'agissait ici d'une vérité énoncée dans un recueil de maximes par un philosophe ennemi de la guerre, écrivant au coin de son feu. Mais quand de telles paroles sont prononcées du haut de la tribune française par un souverain qui, d'un signe, peut mettre en mouvement cinq ou six cent mille hommes, et qui déclare parler au nom de la première nation militaire qui soit au monde, cela donne à penser. Nous n'avons pas oublié comment la guerre d'Italie sortit de quelques mots adressés en guise d'avertissement à un ambassadeur.

MOI. — Que voilà bien la logique de la défiance ! Quoi ! il suffit de deux ou trois expressions où la guerre est présentée comme conséquence, non pas certaine, mais possible, d'une obstination déraisonnable à maintenir ce qui ne saurait plus exister, pour masquer à vos yeux le sens d'un discours dont chaque ligne respire la paix ? Car enfin, est-ce que M. Cobden lui-même aurait pu rien dire de plus sensé, de plus fort, de plus décisif, sur la folie des armements exagérés, sur les désastreux résultats de la paix armée, sur l'intérêt qu'ont les souverains aussi bien que les peuples à en finir avec la vieille et absurde politique des jalousies mutuelles, de l'ambition

exclusive et des rancunes? De quel langage faut-il donc se servir pour vous convaincre, pour vous rassurer?

LUI. — Pardon! je crains que vous ne m'ayez pas compris. Ce n'est pas la sincérité de l'empereur des Français qui est ici en question. Il veut la paix, soit; il offre un moyen de l'obtenir et de la consacrer, c'est certain. Mais jusqu'où va l'efficacité du moyen qu'il propose? Vous voyez bien qu'il a lui-même des doutes à cet égard : la phrase que nous discutons le prouve.

MOI. — Et quel autre moyen d'éviter la guerre auriez-vous à indiquer, je vous prie, qui soit préférable à la convocation d'un congrès pacifique des gouvernements? Substituer le poids de la raison au tranchant de l'épée; appeler les intérêts divers à chercher de bonne foi ce qu'ils ont entre eux de commun, au lieu de recourir au brutal et aveugle arbitrage du canon, n'est-ce pas là une idée large et saine, tout à fait conforme au génie de la civilisation moderne, et qui, venant du chef d'un peuple éminemment guerrier, est un magnifique hommage rendu à la supériorité de l'esprit sur la force?

LUI. — D'accord. Toute application, même restreinte et accidentelle, du beau système de l'abbé de Saint-Pierre serait un bienfait pour le monde. Si donc vous désirez savoir ce que je pense de la valeur philosophique et morale de l'idée émise, je vous dirai que, loin d'y contredire, je la voudrais plus large encore, plus complète, telle enfin qu'elle germa dans le bienveillant cerveau de l'auteur du *Projet de paix perpétuelle.* Quel jour que celui où toutes les querelles insensées qui, aujourd'hui, ensanglantent la terre, et sont souvent aussi funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus, seraient prévenues par l'intervention d'un « tribunal suprême des peuples, » organe permanent, respecté, obéi, du droit inter-

national ! Malheureusement, là n'est point la question. Le cardinal Dubois appelait les théories de l'abbé de Saint-Pierre les *rêves d'un honnête homme;* et c'est justement de la même manière que l'idée d'un congrès européen dans les circonstances présentes est appréciée par le *Spectator,* qui dit en propres termes, et non sans un soupir : *That is but a dream.* »

MOI. — Je vous avoue qu'une pareille objection me touche fort peu. L'esprit humain est ainsi fait qu'il est toujours porté à croire irréalisable ce qui n'a pas encore été réalisé. Vous souriez? A votre aise. Je suis quelque peu utopiste, je ne m'en cache pas, ou plutôt je m'en vante.

LUI. — Et moi, je suis très-Anglais, partant doué de quelque sens pratique, et j'en remercie Dieu. Or, à mon double point de vue d'Anglais et d'homme pratique, j'ai tant de considérations à faire valoir contre votre *desideratum,* — dans l'état actuel des choses, bien entendu, — que je ne sais par où commencer.

MOI. — Essayez.

LUI. — Premièrement, la théorie des congrès de la nature de celui qu'on désire suppose une certaine éducation des esprits qui me semble, hélas! très-loin d'être faite. Pour que les rivalités de peuple à peuple disparaissent, il ne suffit pas de les déclarer absurdes; pour que les rancunes nationales s'éteignent, il ne suffit pas de les gourmander. Et tenez, moi qui vous parle, — et je me pique de prendre quelquefois des libertés avec la routine, les préjugés, etc., — j'ai tant de peine, en fait de susceptibilités nationales, à dépouiller le vieil homme, que l'éloge de l'empereur Alexandre II sur les lèvres de Napoléon III m'a fortement ému. Passe encore si, à côté de cet éloge, celui de l'Angleterre avait trouvé place! Mais non : toutes les bonnes paroles sont

à l'adresse d'un souverain qui n'a voulu rien accorder de ce que lui ont demandé la France et l'Angleterre unies.

MOI. — Vous oubliez que, si elles n'ont rien obtenu, c'est précisément la faute de l'Angleterre, qui s'est unie en effet à la France sur le parchemin des protocoles, mais après avoir fait sonner bien haut sa ferme résolution de ne pas s'unir à elle, le cas échéant, sur le terrain de l'action.

LUI. — Je ne vous dissimule pas que le brusque dénoûment donné, contre notre vœu, à la guerre de Crimée, et le tour donné, contre notre vœu aussi, à l'expédition du Mexique, nous ont inspiré beaucoup de répugnance pour les alliances actives. Nous voulons savoir où nous allons, et nous craignons d'être arrêtés trop tôt ou menés trop loin. Il est possible que notre prudence vous paraisse excessive, peu fondée. Cependant, si vous réfléchissez que l'opinion publique en France est pour nous un livre à demi fermé; que nous ne pouvons juger d'avance des vues et des desseins de la France, sous le régime impérial, par aucun des indices que fournit la publicité d'une presse libre; que vous êtes des voisins dont les mouvements dépendent d'une volonté qu'il ne nous est ni permis d'interroger ni possible de pénétrer lorsqu'il lui convient de rester sous le voile, et dont les décisions sont en général déclarées soudainement, de façon à prendre le monde par surprise; que, par conséquent, nous engager avec le gouvernement français, c'est nous risquer en pleine mer sans avoir de boussole... vous conviendrez que nous sommes excusables de pousser la prudence jusqu'à la timidité. Le jour où la France aurait des institutions analogues aux nôtres, notre alliance avec elle serait sans réserve. Jusque-là, il est dans la nature même des choses que notre rôle soit plutôt celui de l'observation que celui de la confiance. Maintenant, pour en revenir à ce passage du

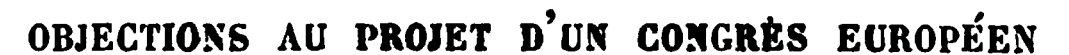
discours impérial dont l'empereur de Russie a si fort sujet d'être content, remarquez que la Russie y est particulièrement louée à cause de l'appui sincère et cordial prêté par elle à l'empereur des Français dans l'affaire de l'annexion du comté de Nice et de la Savoie. C'est un compliment, je le confesse, que nous n'avons pas mérité, nous, qu'on nous adressât; mais il n'en est pas moins vrai que, adressé à la Russie, il donne une signification peu flatteuse au silence gardé à l'égard de l'Angleterre. Il y a, je crois, un proverbe oriental qui dit : *La parole est d'argent, le silence est d'or.* Le silence n'est pas toujours d'or pour ceux à l'égard desquels on le garde. Lisez les commentaires du *Times*, vous verrez que c'est son avis. C'est à coup sûr le mien.

MOI. — Vous aviez bien raison de reconnaître que vous n'avez pas dépouillé le vieil homme. Vos remarques sentent la jalousie nationale d'une lieue.

LUI. — Justement, et c'est là que je voulais en venir. Cette susceptibilité ombrageuse, que vous condamnez en moi, et que vous éprouveriez très-probablement à ma place, voilà, en ce qui concerne le projet de résoudre par un congrès des gouvernements européens les problèmes qui les divisent, ma première objection.

MOI. — Et la seconde, s'il vous plaît?

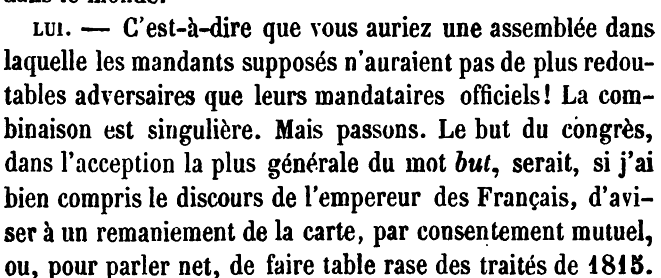
LUI. — Ma seconde objection a trait à la composition nécessaire du congrès. Tout parlement, — et le congrès n'aurait de signification que comme parlement diplomatique, — tout parlement implique des mandants d'une part, et d'autre part des mandataires. Or, par qui les peuples seraient-ils représentés dans votre congrès? Par les gouvernements? Ce serait tout un sans doute si, partout comme en Angleterre, les hommes du pouvoir n'étaient que des serviteurs publics (*public servants*). En va-t-il de la sorte? Croyez-vous, par



exemple, que la Prusse se jugerait bien représentée par les envoyés de M. de Bismark, ou par M. de Bismark lui-même? Mais pourquoi nommer la Prusse? Voyez-vous d'ici la Russie figurant dans le congrès pour le compte de la Pologne, et l'Autriche y parlant au nom de Venise! Ce seraient de plaisants mandataires, que vous en semble?

MOI. — Vous ne prenez pas garde que, dans le congrès, la Pologne ne serait représentée par la Russie, et Venise par l'Autriche, que nominalement en quelque sorte, et au point de vue de ce qui existe : au point de vue de ce qu'il s'agit précisément de changer, les vrais mandataires de la Pologne, de la Hongrie, de Venise seraient celles des puissances de l'Europe qui associent au triomphe du droit l'intérêt de l'ordre européen et la consolidation de la paix dans le monde.

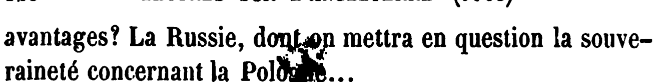




LUI. — C'est-à-dire que vous auriez une assemblée dans laquelle les mandants supposés n'auraient pas de plus redoutables adversaires que leurs mandataires officiels! La combinaison est singulière. Mais passons. Le but du congrès, dans l'acception la plus générale du mot *but*, serait, si j'ai bien compris le discours de l'empereur des Français, d'aviser à un remaniement de la carte, par consentement mutuel, ou, pour parler net, de faire table rase des traités de 1815.

MOI. — Ce n'est pas cela. Il s'agirait de substituer quelque chose à rien; je me trompe : il s'agirait de remplacer par un édifice stable un édifice croulant de toutes parts, et qu'on ne saurait s'obstiner à soutenir sans condamner l'Europe à une désastreuse alternative de révolutions violentes et de contre-révolutions oppressives.

LUI. — Fort bien. Mais, tout d'abord, êtes-vous sûr qu'aucune des puissances à convoquer ne trouvera les inconvénients d'une pareille tentative plus considérables que ses

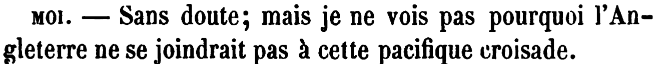


avantages? La Russie, dont on mettra en question la souveraineté concernant la Pologne...

MOI. — Je vous arrête, et j'appelle votre attention sur ce passage du discours de l'empereur : « La Russie l'a déja déclaré, des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues ne blesseraient en rien sa dignité. »



LUI. — A mon tour, je vous prie de vous rappeler qu'en ce qui touche la Pologne, le prince Gortschakoff n'a reconnu qu'aux trois puissances copartageantes, la Russie, la Prusse et l'Autriche, le droit de conférer sur son sort. D'ailleurs, la Russie n'est pas la seule puissance dont nous ayons à étudier les dispositions. Vous comptez l'Angleterre pour quelque chose, j'imagine.



MOI. — Sans doute; mais je ne vois pas pourquoi l'Angleterre ne se joindrait pas à cette pacifique croisade.

LUI. — Croisade! Et contre quoi? contre les traités de 1815, auxquels elle a tant contribué elle-même? Vous nous supposez une abnégation bien grande, vous nous jugez capables de repentirs bien héroïques!

MOI. — Pas du tout; je vous juge simplement capables de vous rendre à l'évidence. Est-ce que les traités de 1815 peuvent encore être regardés comme ayant en Europe force de loi? Est-ce qu'ils n'ont pas été violés mainte et mainte fois : violés, par la bataille de Navarin, au profit de la Russie; violés, par le démembrement de la Hollande, au profit de la Belgique; violés, par l'occupation de Cracovie, au profit de l'Autriche: violés, par la conquête de la Lombardie, au profit du Piémont; violés enfin, si vous le voulez, à notre profit, par l'annexion de Nice et de la Savoie? Le mot de l'empereur est vrai : « Les traités de 1815 ont cessé d'exister. »

LUI. — En partie, oui; mais ce qui en reste est certes assez considérable pour qu'on y regarde. Dans l'énumération des peuples qui ont tiré avantage des brèches faites aux traités de 1815, vous n'avez pas nommé l'Angleterre. Comme le monde n'a pas atteint le bienheureux *millenium*, et que les peuples ne sont pas tout à fait prêts, monsieur l'utopiste, à terminer leurs différends par un baiser Lamourette, permettez à mon égoïsme d'Anglais, en attendant que l'égoïsme national soit passé de mode, une réflexion assez naturelle. Je vous accorderai, pour que nous restions bons amis, que la France hait les traités de 1815, d'une haine toute cosmopolite; mais avouez que, cette fois, il se trouve y avoir au fond de son cosmopolitisme une forte dose d'intérêt national. Par rapport aux traités de 1815, il y a entre l'Angleterre et la France cette différence essentielle, qu'ils ont été en grande partie voulus et faits par la première, tandis qu'ils ont été subis par la seconde; que la première y a cherché une garantie d'équilibre européen, tandis que la seconde y a vu, en même temps qu'une insulte à son honneur, une atteinte à son pouvoir. Lors donc que vous proposez à l'Angleterre de concourir avec vous à la destruction radicale des traités de 1815, vous ne lui donnez rien, et vous lui demandez beaucoup !

MOI. — D'où vous concluez, je pense, que le concours de l'Angleterre est peu probable.

LUI. — Précisément.

MOI. — Il ferait beau voir l'Angleterre s'isoler dans une question semblable !

LUI. — Et qui vous a dit qu'elle aurait à s'isoler ? Croyez-vous, de bonne foi, l'Autriche très-disposée à soumettre ses prétentions sur Venise au jugement de la Russie, qui a tant de griefs contre elle; à celui de la France, qui lui a enlevé

la Lombardie; à celui de l'Angleterre, qui a salué d'un cri de joie l'unification de l'Italie? Et la Prusse, croyez-vous qu'elle coure de gaieté de cœur au-devant d'une discussion où la possession des provinces rhénanes serait, peut-être, qui sait? au nombre des questions débattues?

MOI. — J'admets que chaque nation a des intérêts particuliers qu'elle peut craindre de compromettre, ou ne se soucie pas de laisser discuter; mais la question est de savoir si elles n'ont pas toutes un intérêt commun, — et celui-là d'un ordre supérieur, — à mettre un terme à cette situation incertaine, provisoire, agitée, qui renferme toutes sortes de périls, force l'Europe à faire pacte avec l'imprévu, et ne permet à personne de s'endormir le soir sans la crainte de s'éveiller le lendemain au bruit du canon. Vous parlez de l'Angleterre? Serait-ce d'aventure qu'elle n'a aucun intérêt à ce que la paix générale soit assise enfin sur des bases fixes et solides, elle, la nation industrielle et commerçante par excellence?

LUI. — En vérité, il semble, à vous entendre, que les gouvernements n'aient qu'à se réunir en congrès pour que le germe de toutes les querelles soit à jamais extirpé. Mais songez donc, de grâce, que les questions à résoudre sont des questions énormes; que prétendre les résoudre toutes à la fois d'une manière théorique, à l'avance, en vertu d'un accord supposé entre des gouvernements dont chacun a sa solution qui, à ses yeux, est la bonne, c'est se plonger dans un océan de complications. Le roi de Danemark, qui, l'autre jour, se déclarait bien résolu à proclamer la république en Danemark plutôt que de céder sur la question du Slesvig, et qui est sûr de l'appui de l'Angleterre, se montrerait-il plus accommodant que l'Allemagne, ou l'Allemagne se montrerait-elle plus accommodante que lui? Où prendre les com-

pensations à donner à l'Autriche pour la cession de Venise et l'indépendance de la Hongrie? Si l'on proclamait la rive gauche du Rhin française, est-il un dédommagement imaginable que la Prusse consentît à accepter, si tant est qu'on en eût un à lui offrir? et vous paraît-il probable que le neveu de Napoléon Ier consente à ce qu'on proclame la rive gauche du Rhin allemande à perpétuité? L'occupation de Rome, que le gouvernement impérial a eu sans doute ses raisons pour prolonger d'une manière indéfinie, au grand désespoir de la cour de Turin et au grand mécontentement de nos hommes d'État de Downing Street, cette occupation cessera-t-elle soudain d'être motivée parce qu'on se sera réuni autour d'un tapis vert? Et tout cela, ce n'est rien encore à côté des questions de Pologne et d'Orient. De l'immense difficulté de concilier le respect dû au droit avec les ménagements dus à la force, nous avons une preuve assez frappante dans le triste résultat des négociations que vous savez. Quelle probabilité y a-t-il, je vous prie, que la Russie accorde à un congrès ce qu'elle a si péremptoirement refusé aux sollicitations unies, on pourrait presque dire aux sommations concertées de trois puissances telles que la France, l'Angleterre et l'Autriche? Supposons un refus; la situation serait après ce qu'elle était avant. Supposons, au contraire, que la Russie soit prête à faire preuve de bon vouloir, son bon vouloir pourra être mis à l'une ou à l'autre de ces deux épreuves : ou bien on lui demandera pour les Polonais une représentation nationale, un régime sincèrement paternel, des garanties; — ou bien on lui demandera pour eux l'indépendance. Dans le premier cas, les Polonais, qui connaissent par expérience la valeur des garanties, se croiront sacrifiés, et le feu continuera de couver sous la cendre. Dans le second cas, il est certain que la Russie ne fera pas gratuitement la concession exigée. Il lui fau-

dra une compensation : laquelle? Lui offrira-t-on Constantinople en échange de Varsovie? Avant de souscrire à un pareil échange, l'Angleterre dépenserait, pour l'empêcher, son dernier homme et son dernier écu. La question de Pologne et celle d'Orient ont des affinités redoutables! Ne le sentez-vous pas?...

MOI. — Si vous tenez à me bien convaincre que la besogne ne sera point aisée, vous prenez une peine inutile: j'en suis convaincu d'avance. Mais faut-il donc ne tenter que ce qui s'accomplit sans effort? Un congrès est-il donc chose si extraordinaire? N'est-ce point par un congrès que fut réglé, en 1815, l'état de l'Europe?

LUI. — L'exemple est mal choisi comme preuve de l'efficacité des congrès, puisque celui de 1815 n'a, selon vous-même, rien établi de durable, rien qu'il soit ou convenable ou possible de maintenir. Et puis quelle différence entre les deux époques! En 1815, on sortait d'une conflagration générale; l'esprit de révolution avait donné tout ce qu'il contient d'agitations et de secousses; la guerre avait donné tout ce qu'elle contient de fureurs; il y avait eu des souverains dépossédés, des territoires démembrés, des peuples partagés; le sol de l'Europe, au moins dans l'opinion des divers cabinets, était jonché de ruines qu'il fallait à tout prix déblayer; la fatigue était universelle, le besoin de repos immense; Napoléon avait fait peur à tous les gouvernements; et la crainte qu'avait inspirée le danger de tomber sous la domination d'un seul, la nécessité de se prémunir contre le retour d'un tel danger créaient à toutes les grandes puissances européennes, la France exceptée, un intérêt commun, leur assignaient un but commun, les poussaient irrésistiblement à faire cause commune. D'autant qu'elles n'avaient pour cela qu'à continuer de s'entendre. Leur concert pendant la guerre les menait par

une pente naturelle au concert qui devait la clore. Le congrès de 1815 ne fut que la coalition passant du champ de bataille dans la chambre du conseil. Arranger ce qui avait été violemment dérangé, voilà ce que l'Europe se proposa en 1815; aujourd'hui, ce qu'on lui propose est de déranger, au contraire, ce qui se trouve arrangé tant bien que mal.

MOI. — Cela vous plaît à dire. Quoi! l'union contre nature de la Pologne à la Russie et de Venise à l'Autriche sont des arrangements que nous devions craindre de troubler?

LUI. — Remarquez qu'à cet égard, il ne s'agit ni de votre appréciation ni de la mienne, dont le congrès n'aura pas à se préoccuper. Il nous est assurément fort permis de ne pas trouver de notre goût ce que vous appelez une union contre nature. Mais il est douteux que la Russie, que l'Autriche, soient ici de notre avis. Et c'est là la difficulté, *there is the rub*, comme disait Shakspeare. Je conçois qu'on accueille avec transport à Turin l'idée d'un congrès, mais si on l'accueillait à Vienne sans froncer le sourcil, cela m'étonnerait fort.

MOI. — Serait-ce, par hasard, sur un refus de l'Autriche que l'Angleterre compte?

LUI. — A quoi bon cette question?

MOI. — C'est que je suis frappé du langage équivoque de quelques-uns de vos journaux importants, le *Times*, par exemple, et le *Morning-Post*. Il est clair qu'au fond, la proposition d'un congrès leur déplaît souverainement; et néanmoins, ils affectent à cet endroit une sorte de résignation philosophique vraiment exemplaire. Après avoir nettement donné à entendre qu'une semblable tentative n'a guère chance de réussir, ils déclarent n'avoir pas d'objection à ce que, le congrès une fois formé, l'Angleterre y prenne place. Si, comme je le soupçonne, c'est là une tactique, elle est

habile. L'Angleterre, tout en se donnant le mérite de la bonne volonté, se promettrait d'abriter son refus derrière le refus prévu de l'Autriche. Ai-je deviné juste?

LUI. — C'est possible. Et quand même cela serait?

MOI. — Dans ce cas, l'Angleterre n'aurait pas le droit de se plaindre s'il arrivait que, faute de pouvoir défaire le nœud gordien, on le tranchât d'un coup d'épée.

LUI. — Si le coup doit être frappé, mon impression est qu'un congrès ne le détournerait pas. Aussi bien, dans un congrès comme ailleurs, hélas! ce qui fait loi, ce n'est pas la raison, c'est la force. Le poids de chaque vote y est proportionné au nombre des canons dont dispose chaque votant. Au congrès de Vienne, quand M. de Talleyrand voulut dissuader l'empereur Alexandre de garder sa proie, la Pologne, Alexandre répondit qu'il avait 200,000 hommes dans le duché de Varsovie. L'argument parut irréfutable.

MOI. — Ainsi, selon vous, le congrès c'est la guerre?

LUI. — Je ne dis pas cela.

MOI. — Et que dites-vous donc?

LUI. — Que ce n'est point nécessairement la paix.

CCXI

14 novembre.

Les « médecins Tant mieux » du parti libéral.

Le parti libéral en Angleterre a, comme le parti conservateur, ses optimistes.

Ce qui le prouve, c'est l'extrême bénignité des commentaires auxquels donne lieu, de la part de certains organes accrédités de la presse libérale, le discours que le roi de Prusse a naguère adressé au nouveau parlement prussien. C'est merveille de voir comme les choses se peignent en beau dans l'imagination des optimistes dont je parle.

A les entendre, si le prince royal a été rappelé d'Angleterre à la hâte, c'est parce que le roi voulait l'avoir à sa droite lorsqu'il haranguerait ses fidèles communes, et montrer par là son désir de rapprocher sa politique des vues, plus acceptables, de son fils.

Du reste, disent-ils, est-ce que le discours même du roi n'annonce pas une tendance à la conciliation? Déclarer qu'on souhaite ardemment le terme de discussions désagréables n'a rien en soi qui équivaille, strictement parlant, à tendre la branche d'olivier. Le souhait est assez banal pour qu'on s'abstienne de le trouver significatif ou pour qu'on le soupçonne de n'être pas sincère. Et toutefois, si l'on considère que ces paroles ont été soufflées par un ministre arrogant à l'excès; qu'elles sont tombées des lèvres d'un monarque entiché de son droit divin, et que la théorie de l'obéissance

passive est naturellement la seule qui soit du goût d'un souverain dont la famille compte cent soixante-trois ans de grandeur princière, on devra convenir qu'il y a là une espérance au moins lointaine de compromis. De quelle manière, d'ailleurs, s'exprime le discours sur les points en litige? Que M. de Bismark et ses collègues n'aillent pas jusqu'à reconnaître à la Chambre le droit de refuser les subsides, c'est tout simple : en réalité, ce droit n'est pas écrit clairement dans la Constitution ; les taxes en Prusse ont un caractère de permanence ; elles ne sont pas votées pour l'année ; le parlement peut refuser sa sanction à des impôts additionnels, mais non abolir ceux qui ont été déjà votés ; et, de quelque façon qu'on juge le mérite de cette pratique, toujours est-il qu'elle s'appuie sur une interprétation assez admissible du pacte octroyé à la Prusse. Cela étant, n'est-ce donc rien, de la part de M. de Bismark et de son maître, que d'admettre le droit des représentants de la nation à exercer sur le mouvement des fonds de l'État un contrôle, sinon absolu, du moins partiel et déterminé? Et l'ordonnance sur la presse, n'est-ce rien que d'en être venu à la présenter comme une mesure temporaire, une mesure à modifier? Reste la question de l'armée, sur laquelle le roi paraît bien résolu à ne pas céder. Mais, franchement, est-ce le moment pour la Prusse de diminuer ses moyens de défense? Sur ce point, le parti libéral pouvait avoir raison pendant les deux sessions précédentes ; mais est-il sûr qu'il eût raison aujourd'hui, quand la Prusse a derrière elle le congrès de Francfort et devant elle le congrès de Paris?

Ainsi pensent nos médecins Tant mieux. Singulières illusions que les leurs!

Et tout d'abord, qui leur répond que, si le prince royal a été rappelé à Berlin, ce n'est pas pour qu'il paraisse com-

plice de la politique qu'il a semblé condamner, ou, parce que, en la condamnant, il n'a fait que jouer le jeu de tous les héritiers présomptifs de la couronne, passés, présents et futurs? Les libéraux anglais n'en sont pas, je suppose, à ignorer que leur George IV, avant d'être George IV, était le protecteur, l'ami, l'allié politique de Fox et de Shéridan.

En ce qui touche le budget, où voit-on que le discours du roi de Prusse fasse, je ne dirai pas une concession, mais l'ombre d'une concession? M. de Bismark invite la Chambre à s'unir à lui pour reconnaître que son interprétation des clauses financières de la constitution est la bonne. Quel effort d'humilité! Quel pas vers le *Embrassons-nous et que ça finisse!*

L'ordonnance sur la presse est à modifier, fort bien; mais dans quel sens? Tout est là. J'ai sous les yeux le projet que nous apporte, aujourd'hui même, une feuille allemande, et les premières lignes m'apprennent que si un journal, après avoir été condamné pour un délit, se rend, dans le délai de cinq ans, coupable de récidive, ce journal cesse par ce seul fait d'exister. Si c'est de cette sorte que M. de Bismark entend la paix, comment donc entend-il la guerre, juste ciel!

Quant à la question de l'armée, nul doute que les événements récents ne lui donnassent un nouvel aspect, si la véritable force de la Prusse consistait dans l'importance de son armée permanente et d'une organisation militaire modelée sur ce qui constitue ailleurs le malfaisant pouvoir de l'esprit de conquête. Mais la Prusse ne songe pas, que je sache, à conquérir; ce qu'elle veut, c'est qu'on la respecte. Elle ne convoite pas les frontières de ses voisins; ce qu'il lui faut, c'est qu'on n'envahisse pas les siennes. Or, une puissante landwehr, voilà le moyen dont la nature est appropriée à celle du but. Tout ce qu'on ôterait à la landwehr pour le

donner à l'armée permanente, on l'ôterait d'abord à la liberté pour le donner au despotisme, et ensuite à la défense de la Prusse par l'enthousiasme du patriotisme, pour le donner à la défense de la Prusse par les gros bataillons, lesquels ne valent qu'à la condition de n'avoir pas affaire à des bataillons plus gros encore. A-t-on oublié ce qui renversa Napoléon en Allemagne? Ce fut l'énergique élan des populations armées!

La Chambre prussienne fera donc bien d'être ferme, si elle tient à remplir sa mission, et si elle en est digne. Le peuple, en mettant en face de M. de Bismark une majorité, bien comptée, de 260 voix, a proclamé assez haut sa volonté et montré assez clairement de quel côté doit tôt ou tard pencher la balance.

Il est curieux de rapprocher des pâles appréciations de certains journaux anglais la pièce suivante, expression vivante des sentiments d'un homme d'une haute intelligence et d'un grand cœur, qui honore son pays par la manière dont il le défend et le représente à l'étranger : j'ai nommé Karl Blind. Ce qui était à faire, selon lui, se réduisait à ces *quatre points* :

« 1° Ne pas applaudir le roi et écouter en silence le message du gouvernement;

« 2° Déclarer sans retard que l'ordonnance de la presse est un attentat contre la constitution; qu'administrer sans budget revient à voler le trésor avec effraction, et que ceux-là doivent être accusés de violation du pacte constitutionnel et de trahison qui se rendraient coupables de pareils actes;

« 3° Décider que, dans ce cas, il est du droit et du devoir de tout bon citoyen de *refuser le payement des impôts* et que les membres de la Chambre s'engagent vis-à-vis l'un de l'autre à en donner l'exemple;

« 4° S'ajourner volontairement, au cri de « Vivent les « droits du peuple ! »

Je vous ai fait connaître l'opinion des médecins Tant mieux du parti libéral anglais ; mais n'allez pas croire que ce parti ne renferme aucun médecin Tant pis. Beaucoup d'Anglais de ma connaissance, gens d'ailleurs très-peu friands de mesures révolutionnaires, estiment néanmoins qu'aux grands maux il faut les grands remèdes ; qu'on n'évite pas toujours le choc en prenant la fuite ; que l'énergie, loin d'appeler le péril, l'éloigne ; que les révolutions, après tout, doivent être mises sur le compte non de ceux qui les font, mais de ceux qui les rendent nécessaires ; et que plus on aura l'air de craindre M. de Bismark, plus il sera tenté de faire dire à son maître : « *Le roi ne rendra pas son épée.* »

CCXII

17 novembre.

Mort de Frédéric VII ; le Danemark et l'Allemagne en présence.

La mort de Frédéric VII, roi de Danemark, a causé une vive sensation en Angleterre.

Pour ce qui touche la personne du monarque décédé, la presse anglaise a été unanime dans l'expression de ses sympathiques regrets. Journaux libéraux et journaux conserva-

teurs se sont accordés à louer, dans le défunt, un esprit ouvert aux idées généreuses, une âme ferme, un caractère résolu, et l'inébranlable volonté de défendre à tout prix, contre l'Allemagne, ce que le Danemark considère comme son domaine.

Il était difficile, en parlant de Frédéric VII, de passer entièrement sous silence les aventures de sa vie privée, le scandale de ses amours, ses querelles avec sa première femme, fille cadette du roi Frédéric VI; son emprisonnement dans la forteresse de Frédéricia, par ordre royal; son divorce, son second mariage, qu'un second divorce brisa, et enfin sa liaison avec cette Louise-Christine Rasmussen, qu'il tira d'un magasin de modes pour en faire, sous le nom de comtesse de Danner, sa souveraine. Mais il est convenu que certaines faiblesses comptent de droit parmi les priviléges du rang suprême. Si nos gros péchés, à nous, simples mortels, n'étaient réputés peccadilles chez les dieux, serait-ce la peine d'habiter l'Olympe?

Remarquons, d'ailleurs, que les faiblesses de Frédéric VII, loin de le rendre impropre à l'accomplissement du rôle que lui assignaient les dangers du Danemark, lui créèrent la nécessité de jouer ce rôle sans hésitation, sans arrière-pensée, bravement et bien. L'impopularité qu'elles étaient de nature à lui attirer, et dont l'incendie d'un de ses châteaux ne fut que le plus dramatique symptôme, lui fit une loi de s'identifier tellement avec la cause du Danemark qu'il fallût la frapper pour arriver jusqu'à lui.

Danois dans l'âme, il le fut doublement à cause de ce qu'il avait à se faire pardonner. L'année où il ceignit la couronne (1848) fut celle où Louise Rasmussen devint favorite en titre, et ce fut celle aussi où, appelé à combattre l'insurrection des habitants du Slesvig et du Holstein, qu'ap-

puyaient les armes de la Prusse, Frédéric VII eut l'occasion de personnifier en lui cette grande passion du peuple danois menacé par l'Allemagne : la haine de l'Allemagne.

C'est justement de cela que les Anglais lui savent gré. Ils regrettent en lui un prince vraiment danois, c'est-à-dire anti-allemand jusqu'à la moelle des os.

Et pourquoi? D'où vient que l'Angleterre, dans cette question du Slesvig-Holstein, met tant de passion à prendre parti pour le Danemark contre l'Allemagne? Est-ce par amour platonique du droit? J'avoue qu'envisagée au point de vue du droit, la question ne me paraît pas aussi facile à résoudre que beaucoup de gens ici l'imaginent.

Le Holstein, il ne faut pas l'oublier, est allemand, non-seulement parce qu'il appartient à la Confédération germanique, mais parce tout en lui est allemand : son histoire, ses institutions, sa langue, ses habitudes sociales, ses aspirations politiques.

Quant au Slesvig, il ne fait point, il est vrai, comme le Holstein, partie de la Confédération germanique, et l'on ne peut nier que l'élément danois ne domine dans les districts du Nord; mais, même dans le Slesvig, c'est la langue allemande que parle la majorité des habitants; c'est la pensée allemande qui règne dans les villes et dans tous les grands centres; c'est l'âme de l'Allemagne qui respire, depuis des siècles, dans les lois et les usages du pays; c'est au parti de l'Allemagne qu'appartient, dans la Diète provinciale du Slesvig, la majorité des députés, et c'est en allemand que leurs vœux s'expriment.

De l'énergie du mouvement qui éloigne du Danemark le Slesvig et le Holstein, il existe un témoignage irrécusable : l'insurrection populaire de 1848. Vainement Frédéric VII, à peine sur le trône, essaya-t-il de gagner les duchés par

l'offre d'une Constitution nouvelle qui semblait les mettre sur un pied d'égalité avec le Danemark : cela même les effraya, tant ils tenaient à ce qui leur restait encore d'indépendance. Et lorsque, en 1848, le parti libéral, à Copenhague, mêla parmi ses vœux révolutionnaires, nés du contre-coup moral de la Révolution de février, le vœu que le Slesvig fût transformé définitivement en *province danoise*, qu'arriva-t-il ? Le feu prit aux duchés : une guerre sortit d'une révolte ; un gouvernement provisoire fut établi, et l'on vit des députés du Slesvig siéger dans un Parlement allemand. On sait combien la lutte que je rappelle fut acharnée ; elle dura près de trois ans, de 1848 à 1851.

A la vérité, le courage des Danois fut mis à une rude épreuve, la révolution qui éclata au mois de mars à Berlin y ayant rendu le séjour de la garnison peu désiré, peu désirable, et la Prusse ayant envoyé les troupes demeurées sans emploi au secours des insurgés. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que si les habitants des duchés eurent pour eux les soldats prussiens, le roi de Danemark eut pour lui, chose presque incroyable et pourtant certaine, qui ? Le roi de Prusse, lequel faisait savoir secrètement au gouvernement de Copenhague, par M. de Wildenbruch, que « le Danemark n'avait rien à craindre, et que les troupes prussiennes n'avaient été envoyées par lui dans les duchés que pour y déjouer l'influence du parti républicain et les conserver à leur monarque légitime. » La guerre, du côté de la Prusse, fut conduite en conséquence. Les dépositaires de la pensée secrète du roi mirent, à un succès dont il ne voulait pas, tous les empêchements nécessaires : on rappela les troupes prussiennes juste au moment où elles étaient exposées au malheur de vaincre ; et ce fut aux bons offices des cours de Vienne et de Berlin elles-mêmes que le Danemark dut de reprendre,

sur le Slesvig et le Holstein, une domination si rudement contestée.

Le fait est que les duchés de Slesvig-Holstein ont leur *Magna Charta*, à laquelle ils sont tout aussi excusables de tenir que s'ils avaient du sang saxon dans les veines. Cette *Magna Charta* est celle que jura, en 1460, Christian Ier, lorsque les duchés l'acceptèrent pour roi, non en qualité de monarque danois, mais comme chef du Slesvig-Holstein.

La convention de 1460 portait :

Que le Slesvig et le Holstein ne formeraient jamais deux pays séparés;

Que les habitants ne seraient pas obligés au service militaire, en dehors des limites de leur territoire;

Qu'aucune guerre ne serait entreprise sans l'assentiment et l'avis des États du Slesvig et du Holstein;

Qu'aucune taxe ne serait levée sans leur consentement;

Que la monnaie employée dans le pays serait celle qui alors avait cours à Lubeck et à Hambourg;

Que des gens étrangers au pays ne seraient reçus ni à y rendre la justice ni à y diriger l'administration.

Ainsi était conçu le pacte fondamental de 1460. Il affirmait, on le voit, l'union du Slesvig et du Holstein, leur indivisibilité; il déterminait l'étendue de leur souveraineté locale; il leur reconnaissait une existence à part; il établissait entre ces pays et le Danemark un ordre de relations assez semblable à celui qui existait, avant 1837, entre l'Angleterre et le Hanovre : deux contrées gouvernées par le même monarque, mais à des titres divers, et sous des conditions différentes.

Cet état de choses a subi des modifications successives qu'ont rendues possibles, sinon faciles, l'esprit d'empiétement, d'une part, et, d'autre part, l'action corruptrice de l'égoïsme

et de la peur. Mais les sentiments qui inspirèrent la convention de 1460 sont restés vivants dans le cœur de la population allemande qui couvre le Holstein et une partie considérable du Slesvig.

Le 16 février 1860, en faisant passer de Copenhague, à lord John Russell, la liste des griefs du Slesvig, telle que la majorité de la Diète de ce pays l'avait dressée dans une pétition au roi, M. Paget écrivait : « Votre Seigneurie remarquera que les principaux objets indiqués sont : l'enseignement forcé de la langue danoise ; l'usage du danois dans les églises, en des districts où on ne le comprend pas ; la suppression de plusieurs sociétés scientifiques ; les restrictions apportées à la liberté de la presse ; la prohibition de tout meeting, et le désir qu'a le Slesvig d'être uni politiquement au Holstein (1). »

Voilà, en effet, sous une forme très-adoucie, le résumé des plaintes qui éveillent en Allemagne tant et de si formidables échos. Encore ce résumé n'est-il pas complet. Il ne dit pas qu'un vaste réseau d'espionnage est jeté sur les duchés ; que les troupes qu'ils fournissent sont condamnées à servir, sous des officiers danois, hors de leur terre natale, dans une sorte d'exil ; que les bannières des duchés sont proscrites ; que les mots *Slesvig-Holstein* sont traités de séditieux ; que, dans la levée des taxes, on ne tient nul compte du droit de contrôle des États ; qu'aucune pétition ne peut porter plus d'*une* signature ; enfin qu'on poursuit l'expression du sentiment public jusque sur le bord des fosses ouvertes pour recevoir les morts.

Si l'on objecte que ces mesures sont absolument néces-

(1) *Correspondence respecting the affairs of the Duchies of Slesvig and Holstein*, n° 1.

saires, cette nécessité même ne montre-t-elle pas à quel prix le Danemark est réduit à acheter la soumission des duchés; et, d'un autre côté, comment voir dans de telles pratiques une observation fidèle des engagements pris en 1852, et rappelés par lord Russell dans une dépêche de date récente :

Autonomie du duché fédéral du Holstein;

Non-incorporation du Slesvig avec le Danemark;

Égalité entre le Slesvig et les autres parties du royaume en matière politique;

Égalité de droit pour la nationalité allemande et la nationalité danoise?

On doit l'avouer, ceux qui, dans les duchés, souffrent, résistent, protestent, étant Allemands, il est assez naturel que l'Allemagne épouse leur querelle et cherche à leur venir en aide, si elle en a les moyens. Or ces moyens, non-seulement elle les possède, mais elle est en position, du moins à l'égard du Holstein, de les employer légalement. Car il ne faut pas perdre de vue que le Holstein fait partie de la Confédération germanique, et que la Diète germanique, juge suprême des cas de violation du pacte fédéral, se trouve investie du droit de punir les infractions de ce genre, en envoyant des troupes dans le territoire de celui des membres de la Confédération qui est en défaut. Le procédé qu'on nomme *exécution fédérale* peut, cela va sans dire, être mis en œuvre avec plus ou moins de justice, mais enfin il est légal. On peut, selon les circonstances, blâmer l'application; mais le Danemark lui-même, en ce qui concerne le Holstein, ne saurait contester le principe.

Tel se présente le point de vue allemand de la question. Est-ce le seul auquel il soit juste de s'arrêter? N'y a-t-il rien à dire en faveur du Danemark? Les Allemands ne sont-ils animés, dans cette affaire, que du pur amour de la jus-

tice? Les Anglais n'ont-ils aucune raison valable à donner pour justifier les sympathies presque unanimes dont ils font un bouclier au Danemark, et faut-il s'étonner de l'émotion avec laquelle plusieurs de leurs journaux saluent, dans l'avénement de Christian IX, l'espoir d'un arrangement amiable entre la Diète germanique et le cabinet de Copenhague? C'est ce que le développement ultérieur des faits me donnera occasion d'examiner.

CCXIII

22 novembre.

Complications de la question danoise

Les questions obscurcies sont comme les nuages sombres dans les temps d'orage : elles portent la foudre.

La question du Slesvig-Holstein est de celles-là, et l'on peut voir de quelle dose d'électricité elle est chargée par ce qui en est sorti depuis l'envoi de ma dernière lettre.

L'avénement de Christian IX au trône de Danemark met en feu les duchés. Les Slesvig-Holsteinois se rappellent leur *guerre de l'indépendance* de 1848; ils récapitulent leurs griefs; ils réclament à grands cris leur autonomie; pour eux la cloche qui a sonné les funérailles de Frédéric VII a sonné l'heure de leur complet affranchissement. « Sur quoi, disent-ils, se fonde désormais la prétention du Danemark à nous tenir sous

son joug? Frédéric VII n'ayant pas laissé d'héritier mâle, le trône de Danemark est tombé en quenouille, et notre loi de succession, à nous, est la loi salique. Or l'union des duchés avec le Danemark n'ayant jamais été qu'une union *dynastique*, semblable à celle du Hanovre avec l'Angleterre avant l'avénement de la reine Victoria, et ce qui tendait à altérer ce caractère n'ayant jamais eu d'autre origine que les empiétements de la force, le lien légal qui nous attachait au Danemark est rompu. La mort de Frédéric VII nous fait indépendants et libres. Que nous importe ce traité de Londres, par lequel, prévoyant le cas qui vient de se réaliser et voulant en empêcher l'effet, les grandes puissances de l'Europe désignèrent, en 1852, le prince Christian de Glucksbourg comme le roi futur des Danois et notre futur duc? En vertu de quel droit ces puissances ont-elles substitué leur bon plaisir à la loi qui nous régissait, renversé l'ordre de succession établi dans notre pays, et disposé de notre sort sans nous, malgré nous, contre nous? Sommes-nous un bétail? Que les Danois acceptent, si cela leur convient, un monarque sacré par la diplomatie : ce monarque ne saurait être notre duc. »

Puis, voici venir le prince Frédéric d'Augustenbourg, qui se pose comme le duc légitime du Slesvig-Holstein, et qui l'est certainement, si l'ordre de succession reconnu dans ces contrées n'est pas mis à néant, au nom et par suite du traité de Londres de 1852. Cette candidature est-elle sérieuse, ayant pour elle le poids légal, et probablement la majeure partie de la population des duchés, mais ayant contre elle les protocoles? Ah! si l'Allemagne tout entière n'était pas là pour l'appuyer! Ceci est le côté tragique de l'affaire.

Déjà le duc de Saxe-Gotha s'est prononcé. On le dit ambitieux, avide de popularité; et certes, l'initiative qu'il vient

de prendre prouve qu'il s'entend fort bien à faire vibrer la corde sensible. Il n'est pas en effet de question qui passionne plus l'Allemagne que celle de l'autonomie absolue du Holstein, lequel appartient à la confédération germanique, et du Slesvig, lequel aspire à lui appartenir. Aussi la fermentation est-elle grande dans tous les États germaniques. Avec plus d'amertume que jamais, on y désigne le prince Christian sous la dédaigneuse appellation de *prince-protocole*. Avec plus d'amertume que jamais, on y insiste sur ce qu'il est Allemand et qu'il a déserté, dans la question des duchés, ce que l'Allemagne regarde comme sa cause propre; sur ce qu'il doit sa fortune à cette désertion seule; sur ce qu'il est la créature de l'Angleterre. On y parle du traité de 1852 comme d'une feuille de papier bonne à mettre au feu. A ceux qui font observer que ce traité porte, après tout, la signature de l'Autriche et celle de la Prusse, on répond que ni la Prusse ni l'Autriche n'ont signé en qualité de membres de la Confédération germanique; que, si elles avaient touché au mode d'existence du Holstein sans réserver l'assentiment de la Diète, elles auraient foulé aux pieds le pacte fédéral; que, conséquemment, leur adhésion a été, a dû être conditionnelle, c'est-à-dire subordonnée à la ratification ultérieure de la Diète, et que cette ratification n'a pas été donnée.

Ce n'est pas tout. Comme si le problème n'était pas encore assez compliqué, voilà que l'avant-garde du parti démocratique allemand rejette du même coup et Christian de Glucksbourg et Frédéric d'Augustenbourg : le premier, parce qu'il est roi, et roi de Danemark; le second, parce qu'il invoque des titres plus ou moins empruntés de la théorie du droit divin, et parce qu'il est le fils d'un homme qui, après s'être fait acheter par le Danemark l'abandon personnel de ses prétentions héréditaires, a servi, en Prusse, le despo-

tisme contre la liberté. Ce parti, peu nombreux, je crois, est en revanche très-actif; il se remue beaucoup; il écrit beaucoup; il a des émissaires dans le Holstein; il y envoie des manifestes; il y répand l'idée que le mieux, pour les duchés, serait de laisser là les prétendants de toute couleur, de se constituer en république, d'être la Suisse du Nord.

Et pendant que cette agitation a cours là-bas, est-on tranquille ici? Non, certes. Le mouvement de l'Allemagne inquiète et irrite les Anglais. Ils croient y apercevoir bien moins un élan sympathique vers la population allemande des duchés qu'une passion malsaine d'agrandissement. Ils ne mettent pas en doute que le but de l'Allemagne ne soit de réduire le Slesvig à l'état de province allemande. Ils la supposent possédée d'un violent désir d'avoir un grand port sur la Baltique. Ils estiment que le port le plus important dans ces parages, c'est Kiel, et que, pour tirer avantage de la possession de Kiel, qui est dans le Holstein, l'Allemagne a besoin de s'établir sur la rive septentrionale, qui fait partie du Slesvig. Ils savent combien la marine marchande des Allemands est considérable, ce qu'ailleurs on ne sait point assez, et quelle puissance maritime l'Allemagne pourrait devenir le jour où elle aurait les vaisseaux de guerre qui lui manquent, et où elle posséderait le Slesvig, le Holstein, deux nids d'habiles et hardis matelots. Une chose les touche aussi : la crainte de voir disparaître la nationalité danoise, laquelle, sans le Slesvig et le Holstein, serait bien près de périr, n'étant plus en mesure de se défendre; ils s'intéressent à ce peuple, petit par le nombre, grand par le courage, et que la liberté aujourd'hui compte parmi les siens.

Dans cette situation d'esprit, les Anglais mettent autant de véhémence à appuyer le Danemark que les Allemands à

soutenir les duchés. L'Angleterre avancerait-elle si l'Allemagne avançait? Dans ce cas, quelles étranges complications! quel embarras pour la famille royale d'Angleterre! La fille aînée de la reine, mariée au prince royal de Prusse, pourrait-elle se dispenser de faire des vœux pour l'Allemagne? Le fils aîné de la reine, marié à la fille du nouveau roi de Danemark, pourrait-il n'être pas animé de sentiments tout à fait contraires? Et déjà n'est-il pas singulier que le premier à se déclarer contre le père de la princesse de Galles ait été l'oncle du prince de Galles?

Quoi qu'il en soit, la mine est creusée. Pour la faire sauter, il suffirait d'une étincelle.

S'il ne s'agissait que du Danemark d'un côté, et des duchés de l'autre, la question, malgré les efforts prodigieux qu'on a faits pour l'embrouiller, serait assez simple. Les trois points autour desquels elle tourne sont ceux que le roi de Prusse résumait en ces termes, dans une lettre écrite par lui, le 21 mars 1848, au duc d'Augustenbourg :

1° Les duchés sont des États indépendants;

2° Ils sont intimement liés l'un à l'autre;

3° La ligne mâle règne dans les duchés.

Chacune de ces assertions a, cela va sans dire, donné lieu, entre les écrivains danois et les écrivains allemands, à des controverses sans fin. On a fouillé dans les archives de Copenhague; on a consulté et déchiffré de vieux parchemins à moitié rongés des vers; on a usé des flots d'encre; on a épilogué; on a équivoqué sur je ne sais quels textes latins; on a bataillé à en perdre haleine sur la question de savoir, par exemple, quel degré d'importance il fallait attacher à une lettre trouvée dans les archives danoises et datée du 5 juin 1448, contenant un paragraphe en latin, « tiré, est-il dit dans la lettre, d'un document daté de 1326, signé

du roi Waldemar », et dans lequel la non-incorporation du Slesvig au Danemark aurait été formulée d'une manière solennelle, et pour les temps présents et pour les temps à venir; on a opposé aux droits résultant pour le Slesvig et le Holstein du pacte de 1460 les faits établis par le coup d'État de 1721 et la théorie de la prescription; on a cherché, la loupe du commentateur à la main, ce que les rois de Danemark avaient voulu dire ou ne pas dire, lorsque, à leur avénement, ils avaient promis de respecter les « *priviléges* » des duchés; les uns ont vivement affirmé et les autres non moins vivement nié la valeur des lettres patentes par lesquelles le roi Christian VIII s'efforça, en 1846, d'étendre aux duchés l'ordre de succession accepté en Danemark et qu'avait réglé la *Lex Regia*. Enfin, il n'est pas jusqu'aux mesures prises par le Danemark pour combattre le mouvement slesvig-holsteinois qui n'aient fourni matière aux récits les plus contradictoires, aux appréciations les plus inconciliables. N'aurait-on pu s'épargner de grands frais d'érudition, économiser le temps, éviter beaucoup d'aigres disputes en réduisant le débat aux deux points que voici : Les peuples s'appartiennent-ils, oui ou non? Les habitants du Slesvig et du Holstein veulent-ils, oui ou non, être Danois?

Aujourd'hui encore, cette solution ne serait-elle pas la plus courte, la plus simple, la meilleure?

Malheûreusement, la question se complique d'éléments européens dont il est difficile de la dégager, et dont le traité de 1852 ne l'a certes pas dégagée, bien que, dans cette circonstance, l'Angleterre, la France, la Russie, la Suède, le Danemark, la Prusse et l'Autriche aient agi selon la théorie des congrès, — ce qui prouve bien que, sous les congrès, il peut y avoir une traînée de poudre!

CCXIV

21 novembre.

L'intérêt anglais et l'intérêt allemand en opposition.

Ce n'est pas tout à fait sans raison qu'un journal anglais signale aujourd'hui l'énorme disproportion qui existe entre l'importance, soit numérique, soit territoriale, des duchés, et la formidable grandeur de la querelle qui semble au moment de s'engager à leur occasion.

Vous rappelez-vous l'histoire de Piron mangeant une omelette au lard un jour de jeûne? Il vint à tonner; et lui de s'écrier, l'impie qu'il était: « Quoi! tant de tapage pour une omelette! » Il est certain qu'à première vue il semble absurde que le tonnerre des canons de toute l'Europe gronde pour cette omelette, le Slesvig, pays qui n'a pas plus de 500,000 habitants et ne contient pas plus de 167 milles carrés.

Par malheur, dans la question du Slesvig et dans celle du Holstein, qui ne fait qu'un avec la première, ce qui préoccupe le moins l'Europe, c'est justement ce qui concerne d'une manière directe ces deux contrées. Oh! s'il ne s'agissait que de leurs intérêts, de leurs droits, de leurs aspirations; si tout se bornait à savoir jusqu'à quel point le Danemark a raison d'imposer l'étude du danois à des enfants allemands, — ou ce que pèsent les conditions du pacte de 1460, stipulant l'union purement *dynastique* des duchés avec le Danemark, leur autonomie, leur indivisibilité, — ou

ce que valent les coups d'Etat successifs par lesquels le gouvernement de Copenhague s'est efforcé, à diverses reprises, de mettre ces conditions à néant, — ou de quel droit, la ligne mâle venant de s'éteindre en Danemark, on prétendrait perpétuer son union *dynastique* avec le Slesvig-Holstein que gouverne la loi salique... si, dis-je, tout se bornait là, nul doute que l'embrasement de l'Europe entière ne fût un moyen peu proportionné au but. Dans ce cas, c'est certain, le drame serait trop grand pour le théâtre ; et nous aurions devant nous le spectacle d'une énorme locomotive employée à mouvoir une de ces machines où l'on enferme les enfants pour leur apprendre à marcher. Mais, je le répète, il s'agit, dans l'opinion des gouvernements européens, de toute autre chose que de ce que les Slesvig-Holsteinois veulent et ont droit de vouloir.

En réalité, les deux grands intérêts en présence dans cette affaire sont l'intérêt allemand et l'intérêt anglais. L'émotion de l'Allemagne et celle de l'Angleterre le disent assez. La *germanisation*, si je puis parler ainsi, de la mer Baltique et la transformation graduelle de l'Allemagne en puissance maritime, voilà ce que les Allemands désirent avec passion et ce que les Anglais redoutent.

Aussi le protocole de Londres, que ceux-ci réussirent à faire signer, en 1852, dans Londres, par la France, la Russie, la Suède, même par la Prusse et l'Autriche, eut-il pour objet spécial d'assurer l'intégrité de la monarchie danoise, au moyen d'un arrangement qui maintînt sous le même sceptre le Danemark et les duchés. On prévoyait alors ce qui vient d'arriver, c'est-à-dire que Frédéric VII mourrait sans enfants, que le royaume de Danemark tomberait en quenouille. Or, les monarques danois n'étant, dans l'origine, devenus ducs du Slesvig et du Holstein qu'en vertu d'une

élection et à la condition que la succession des deux duchés ne sortirait pas de la ligne mâle, il était manifeste que, Frédéric VII mort, la réunion des duchés à la couronne danoise devait cesser. Mais qu'adviendrait-il alors? Le Slesvig, qui est plus qu'à moitié allemand, et le Holstein, qui l'est tout à fait, ne se jetteraient-ils pas sans retard et sans réserve dans les bras de l'Allemagne? L'accession du Slesvig à la confédération germanique n'assurerait-elle pas à l'Allemagne la possession tranquille du port de Kiel, possession aujourd'hui plus ou moins troublée par le voisinage des Danois? En un mot, ce que ces derniers, dont l'Angleterre n'a nul sujet de prendre ombrage, viendraient à perdre de la sorte, ne serait-ce pas la puissante Allemagne qui le gagnerait? Ce fut pour empêcher tout cela que l'Angleterre eut l'idée de désigner d'avance comme successeur de Frédéric VII, dans sa double qualité de roi de Danemark et de duc des États de Slesvig et Holstein, le prince qui vient d'être couronné à Copenhague et qu'on a nommé depuis 1852 le *prince-protocole*.

Mais le successeur légitime, en ce qui concernait les duchés, ce n'était pas Christian; et ce fait que la diplomatie européenne jugeait à propos de lui servir de marraine ne suffisait pas pour annuler du coup les droits, incontestables et incontestés, du duc d'Augustenbourg à la succession du Slesvig-Holstein.

Les choses étant ainsi, vous demanderez, peut-être, pourquoi le choix de la diplomatie ne tomba pas sur le second plutôt que sur le premier? La raison en est simple. Dans les démêlés du Danemark avec les duchés, qui avait pris parti pour le Danemark? Christian. Qui avait pris parti pour le Slesvig-Holstein? Le duc d'Augustenbourg. Il entrait donc dans les vues de nos faiseurs de protocoles de choisir

le premier et d'écarter le second. Il y avait une renonciation à obtenir : on l'obtint en l'achétant; et le duc d'Augustenbourg promit « de ne rien entreprendre de nature à troubler la tranquillité dans les États de Sa Majesté Danoise, et de ne mettre aucun obstacle aux mesures qu'elle pourrait prendre, soit par rapport à la succession des pays réunis sous son sceptre, soit par rapport à l'organisation éventuelle de la monarchie danoise. »

En parlant de cette renonciation de son père, le prince d'Augustenbourg, celui qui se pose aujourd'hui en prétendant et que l'Allemagne appuie, est certes mal venu d'affirmer qu'en 1852 son père renonça *en sa faveur;* mais ce qu'il peut affirmer avec raison, c'est qu'en 1852 son père n'était en aucune sorte autorisé à stipuler pour sa descendance, et que, conséquemment, lui, prince Frédéric, qui n'a renoncé à rien, reste l'héritier légitime.

Ce qui se trouve ainsi en question, ce n'est rien moins que la validité du traité de Londres. S'il est nul, Christian VIII n'a aucune espèce de droit à la possession des duchés, les Slesvig-Holsteinois sont libres, l'Allemagne triomphe, la politique de l'Angleterre est déjouée.

Maintenant, vous jugez de son embarras!

D'une part, elle est tenue d'honneur, ou, pour mieux dire, elle se considère comme tenue d'honneur à soutenir son œuvre; à ne pas souffrir qu'on fasse d'un traité signé par toutes les grandes puissances, à commencer par elle-même, un vain chiffon de papier; à ne pas abandonner la cause de ce Christian, en qui elle salue le père de la princesse de Galles. Et ce que sa fierté lui conseille, son intérêt le lui conseille aussi.

D'autre part, elle n'est pas sans se demander si c'est bien à elle qu'il convient de forcer un peuple à subir un prince

dont il ne veut pas; si c'est bien à elle qu'il convient de mettre violemment obstacle, dans les duchés, à ce droit de *self-government* qu'elle trouverait odieux qu'on attaquât chez elle, et dont elle a tant de fois recommandé l'application chez les autres. Il est bien vrai qu'elle aide le Turc à maintenir sous son obéissance les Monténégrins et les Serviens ; mais c'est à son corps défendant, et sous la pression de circonstances exceptionnelles, en vue de dangers extraordinaires, pour empêcher l'Orient de devenir une proie que se disputent l'ambition russe et l'anarchie.

Une autre pensée, non moins grave et plus inquiétante encore, agite ici les esprits qui réfléchissent. Ils sont frappés de la fougue du mouvement qui emporte l'Allemagne; ils ne sont que très-faiblement rassurés par la signature qu'en 1852 l'Autriche et la Prusse apposèrent au traité de Londres; ils savent que, le Holstein faisant partie de la Confédération germanique, l'Autriche et la Prusse avaient besoin, pour toucher à ce pays, de l'assentiment de la Diète; ils ne se dissimulent pas que la ratification de la Diète, non encore obtenue et qu'on a si peu de chances d'obtenir, fournit aux deux grandes monarchies allemandes un prétexte naturel de revenir sur leurs pas; il leur paraît difficile qu'elles ne cherchent pas, à l'envi l'une de l'autre, à capter les suffrages de l'Allemagne en essayant d'arracher les duchés au Danemark; il leur paraît, surtout, peu probable que M. de Bismark ne saisisse pas cette occasion, sinon de faire sa paix avec la nation prussienne, au moins de conjurer l'explosion des haines qu'il a soulevées. Et si les choses, ainsi que cela est à prévoir, prenaient ce tour, la France, signataire du traité de Londres, demeurerait-elle les bras croisés? Napoléon ne serait-il pas charmé d'avoir, lui aussi, un prétexte pour dégaîner contre la Prusse et essayer de s'établir sur le Rhin?

Des diverses préoccupations dont la question du Slesvig-Holstein est ici la source, celle que je viens d'indiquer n'est certes pas la moins vive. De là, probablement, l'idée émise par la *Saturday Review* d'un congrès qui aurait pour but de résoudre d'une manière pacifique le problème posé devant l'Europe par la mort de Frédéric VII, et, subsidiairement, d'examiner les points litigieux qu'il y aurait le moins d'inconvénient à aborder. C'est ce congrès — tenu à Londres, puisqu'il s'agirait, d'abord, du traité de Londres — qui remplacerait le concile œcuménique que Napoléon proposait de rassembler à Paris.

Le plan, comme vous le voyez, n'est pas mal imaginé pour mettre dans l'ombre l'initiative partie des Tuileries, et rejeter l'empereur des Français au second plan.

CCXV

28 novembre.

Pourquoi l'Angleterre n'a pas accepté l'idée d'un Congrès

La dépêche contenant le refus de l'Angleterre d'accéder au congrès porte, comme le remarque très-bien le *Daily-News*, la date de mercredi, et c'est hier au soir que le gouvernement anglais a publié dans la *London Gazette* toutes les pièces de la correspondance qui, sur ce grave sujet, a eu

lieu entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James.

Ainsi le ministère n'a pas perdu un moment. Le comte Russell a voulu que, sans retard, le peuple anglais fût appelé à connaître la décision des serviteurs de l'Angleterre (*public servants*) et à juger des motifs sur lesquels cette décision s'appuie.

C'est l'honneur des institutions de ce pays, habité par une race majeure, que de telles communications y soient nécessaires de la part du pouvoir. Ici, le peuple a le droit de tout savoir, et de tout savoir sans être obligé d'attendre. Il trouverait étrange qu'on prétendît lui faire un secret de ses propres affaires; qu'on lui laissât ignorer, ne fût-ce que quelques jours, ce qui ne doit être que le résultat de sa volonté.

Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans l'empressement avec lequel le comte Russell a informé l'Angleterre de la façon dont il avait interprété sa pensée, exprimé ses sentiments, suivi ses ordres. Et cela est d'autant plus naturel, dans le cas dont il s'agit, que sur le parfait accord de la nation avec le pouvoir il ne pouvait y avoir aucun doute.

Je ne me pique certes pas d'être prophète, et pourtant vous vous rappelez avec quelle assurance j'ai, dès le premier moment, prédit un refus. C'est peu. Rapprochez des lettres que je vous ai écrites, sur cette question du congrès, la correspondance du comte Russell : entre les arguments du ministre des affaires étrangères et ceux de mon ami anglais, vous découvrirez, comme fond et presque comme forme, une analogie qui vous frappera. Rien de plus simple. Dès l'abord, il n'y a eu ici qu'une voix, non contre l'idée abstraite du congrès, à laquelle, au contraire, chacun s'est plu à rendre hommage, mais contre sa réalisation, au double point de vue de sa valeur pratique et de son à-propos.

Aussi la décision du ministère et les raisons données à l'appui ont-elles été accueillies par une approbation générale, et presque sans réserve.

Le *Times* exprime une satisfaction grave et légèrement moqueuse.

Le *Daily-News* remercie le ministère, non-seulement au nom de la nation anglaise, mais au nom de la postérité.

Le *Morning-Advertiser* est radieux.

Le *Daily-Telegraph* se félicite de l'impassibilité vigilante de l'Angleterre, et il la compare à l'attitude du lion au repos.

Le *Morning-Star* qui, en sa qualité de journal de la paix à tout prix, aime et doit aimer les congrès, déclare naturel que les ministres aient craint de jeter leur pays dans une entreprise hasardeuse, dont lui-même avait désiré, sans l'espérer, l'heureux accomplissement.

Le *Morning-Herald*, qui, comme organe des tories, est tenu de chercher querelle à lord John Russell coûte que coûte, n'ose cependant pas s'attaquer au fond, dans son appréciation de la réponse du cabinet de Saint-James, et il est réduit à se rejeter sur la forme, qu'il ne juge pas assez courtoise.

Enfin, le *Morning-Post* garde le silence, et cette réserve est, peut-être, plus significative encore que le langage des autres journaux.

Car, si je suis bien informé, lord Palmerston, dont le *Morning-Post* est l'organe, n'aurait pas été, dans le conseil, du même avis que lord Russell, sur la nécessité de repousser le congrès; et la démission de celui-ci, offerte d'abord, puis retirée, aurait été le résultat de cette dissidence. D'où il suit que lord Palmerston aurait dû, en fin de compte, sacrifier

son opinion à L'OPINION. Dans ce cas, l'on conçoit que le *Morning-Post* ne se soit pas pressé de parler.

Quoi qu'il en soit, vous pouvez voir dans les dépêches du ministre des affaires étrangères de ce pays une expression fidèle de ce que, relativement à la proposition du congrès, l'Angleterre sent, pense, veut et ne veut pas.

Maintenant, ce qui importe à la bonne entente des deux pays et, peut-être, à la paix du monde, c'est qu'on ne se méprenne, en France, ni sur le caractère du refus, ni sur la nature des considérations qui l'ont dicté. Ceux qui le regarderaient comme un acte de basse jalousie, comme une preuve d'hostilité sourde, comme l'inspiration d'un égoïste désir de gêner les mouvements de la France ou de lui dérober les fruits d'une initiative hardie, ceux-là tomberaient dans une erreur dont les suites risqueraient d'être désastreuses. Qu'ils y prennent garde, si la liberté leur est chère!

Et d'abord, l'idée d'offenser la France, dût l'offense être sans péril, est une idée également étrangère ici à tous les partis. L'Angleterre désire, j'allais dire passionnément, continuer de vivre avec nous en bonne intelligence; et si elle redoute quelque chose à l'excès, c'est ce qui serait de nature à troubler cette bonne intelligence. Cela est si vrai, qu'à la première nouvelle de la décision prise par le ministère, il s'est manifesté dans les camps les plus opposés des appréhensions qui témoignent assez du prix qu'on attache ici à notre alliance. Comment cette décision serait-elle considérée de l'autre côté du détroit? Ne l'interpréterait-on pas dans le sens d'une brèche faite à l'amitié? N'aurait-elle point pour effet de relâcher le lien qui unit et doit unir les deux pays? Ceux qui, en France, ont recueilli et cultivé l'amer héritage des préjugés historiques et des rancunes militaires ne pousseraient-ils pas les clameurs d'usage contre « la perfide

Albion? » Oui, voilà, tout d'abord, les appréhensions qui se sont fait jour; et n'y voir qu'un effet de la peur qu'inspire notre puissance à l'Angleterre, ce serait, d'une part, méconnaître bien étrangement la sienne, et, d'autre part, céder à un sentiment de forfanterie indigne d'une grande nation, les nations vraiment grandes étant celles qui se respectent dans leurs émules et jusque dans leurs ennemis.

Ce qui est vrai — je vous l'ai déjà dit bien souvent, et je ne saurais me lasser de le répéter — c'est qu'au désir, très-sincère et très-profond, de naviguer de conserve avec la France, l'Angleterre ne peut se défendre de mêler un sentiment de défiance. Que cette défiance soit bien ou mal fondée, toujours est-il qu'elle existe.

En France, les Anglais cherchent des yeux une machine qui leur indique d'avance la direction du vent; et comme ils n'y découvrent rien de tel, ou, en d'autres termes, comme l'opinion publique en France, par eux interrogée, ne peut leur apprendre ce qu'elle-même souvent ignore, ou ce qu'il ne lui est pas permis de dire, quand elle ne l'ignore pas, ils se tiennent sur leurs gardes et s'étonnent avec raison qu'on se formalise d'une réserve qui, suivant eux, n'est qu'un acte nécessaire de prudence.

En ce qui touche particulièrement la question du congrès, l'Angleterre avait, pour ne point l'envisager de notre point de vue, une raison plus décisive encore, peut-être, que celles dont je vous ai fait part dans mes précédentes lettres; et cette raison est celle qui se tire du génie même de la nation anglaise. Lisez le *Times* d'aujourd'hui : en insistant sur ce qu'il nomme le caractère *idéal* des dépêches de M. Drouyn de Lhuys, et le caractère *pratique* des dépêches de lord Russell, il donne la meilleure explication possible, l'explication vraie de la conduite de l'Angleterre en cette circons-

tance. Pour elle, en effet, la philosophie pure, surtout quand elle touche au sentimentalisme, n'est pas du domaine de l'homme d'État. Pour elle, la politique se compose de faits, non de principes. Pour elle, la sagesse à l'usage des nations, non moins que la sagesse à l'usage des individus, veut qu'on prenne la vie comme elle est, et comme elle vient; qu'on n'aspire pas à tout prévoir et à tout régler; qu'on attende les accidents, sauf à les combattre, si on les a contre soi, ou à en tirer parti dans le cas contraire.

Vous vous rappelez le fameux axiome : « La nature a horreur du vide. » Eh bien, on pourrait dire de l'esprit anglais qu'il « a horreur de la généralisation. » Je vous écrivis, il y a quelque temps, une lettre où, à propos d'un article de la *Saturday Review*, je développais cette thèse. Je ne crains pas d'affirmer que, si vous voulez avoir un moyen de juger la politique de l'Angleterre avec fruit et avec équité, vous ne sauriez adopter un plus sûr *criterium*.

Exemple : l'*Economist*, journal fortement pensé et bien écrit, justifie le refus de l'Angleterre de participer au congrès par cette considération, que c'est la venue du mal qui développe en nous le pouvoir de décider du remède. « Que de fois, dit-il, ne nous arrive-t-il pas, dans la vie du foyer, de trouver que nous dépensons trop ! Si notre crainte à cet égard n'est qu'à demi fondée, nous avons beau nous ingénier, rien ne se présente qu'il nous soit véritablement possible d'économiser. Mais vienne la nécessité, une absolue nécessité de nous réduire à la portion congrue, nous serons étonnés du nombre de choses dont il nous est facile de nous passer. »

Ce raisonnement ne vous semble-t-il pas caractéristique ?

Il n'est donc pas besoin d'aller chercher les causes du refus de l'Angleterre bien loin : elles sont tout près; elles font

partie intégrante de son génie. Il était presque impossible qu'un pays tel que celui-ci ne jugeât pas romanesque à l'excès le projet d'un congrès destiné à réparer le passé, à rassurer le présent, à régler l'avenir, et cela par le concours de puissances prêtes à immoler aux autels de la paix perpétuelle leurs préjugés, leurs rancunes, leurs possessions injustement acquises et les possessions d'autrui injustement convoitées.

Il y a à dire aussi, car je n'entends rien dissimuler, que l'Angleterre n'a pas été sans doute fâchée, en cette occasion, de s'affirmer comme nation de premier ordre, ayant sa politique à elle, sa volonté à elle, et n'acceptant de l'initiative d'un souverain étranger que ce qui lui paraît praticable et convenable. Mais, franchement, est-ce donc là un sentiment de fierté que la France, à la place de l'Angleterre, serait incapable de ressentir?

Quant à imaginer que l'Angleterre a été bien aise de se poser devant le monde dans l'attitude indiquée par ces mots de la *Saturday-Review* : « La France propose et l'Angleterre dispose, » le peuple anglais, croyez-moi, a trop de bon sens pour faire de l'emphase quand il s'agit du repos de l'Europe et de son propre repos.

CCXVI

29 novembre.

Un meeting allemand à « London Tavern. »

L'Angleterre ne figurera pas au Congrès : voilà qui est bien décidé. Pourquoi? La publication dans la *London Gazette* des dépêches échangées entre le cabinet des Tuileries et le cabinet de Saint-James ne laisse sur les motifs du gouvernement anglais aucun nuage. Pour l'Angleterre, le Congrès serait la bouteille à l'encre, si je puis me servir de ce mot, ou, plutôt, ce serait la boîte de Pandore. Au lieu de la paix, il risquerait d'en sortir la guerre ; au lieu d'entrer dans l'âge d'or, nous serions exposés à nous enfoncer plus avant dans le siècle de fer. Voilà ce que le comte Russell pense ; voilà ce qu'il a dit de ce ton ferme qui convient à un homme libre, parlant au nom d'un peuple libre ; et voilà ce que l'Angleterre, d'un sentiment unanime, pense et dit comme le comte Russell. Je n'insisterai pas. Les commentaires, je les ai présentés d'avance à vos lecteurs. D'ailleurs, ils se présentent aujourd'hui d'eux-mêmes.

Je préfère vous parler d'une autre question qui, non moins vivement que le congrès, agite ici l'opinion publique et menace de mettre l'Europe en feu.

Lundi dernier, une centaine d'Allemands se réunirent pour préparer un grand meeting. Il s'agissait, vous le devinez, du Slesvig-Holstein. La *légitimité* du duc d'Augus-

tenbourg ayant été posée, Karl Blind dit avec cette éloquence du cœur qui lui est propre :

Que la cause à faire triompher était celle, non de tel ou tel prétendant, mais d'une nationalité injustement confisquée et de la liberté assaillie;

Qu'il ne serait conforme ni aux principes de la démocratie, ni même aux maximes d'État, d'entrer dans une simple guerre de succession ;

Que la lutte était, non pas entre un prince et un autre prince, mais entre un peuple qui invoque le droit de s'appartenir et un autre peuple par qui ce droit imprescriptible est violemment attaqué;

Mais qu'il fallait bien se garder d'abandonner aux cours allemandes et à la Diète la solution de cette question suprême;

Que, déjà, lors de la guerre d'indépendance de 1848-1851, la cause du Slesvig-Holstein, qui est celle de l'Allemagne, avait été trahie par les gouvernements allemands;

Que le roi de Prusse, à cette époque, avait été secrètement de connivence avec le Danemark, dont cette perfidie, sans exemple dans l'histoire, avait assuré le succès;

Que c'était sur leur propre courage, appuyé par les armes des volontaires allemands, c'est-à-dire sur le mouvement révolutionnaire, que les Slesvig-Holsteinois devaient compter;

Que, quant à lui, Karl Blind, ce qu'il désirait, c'était de voir le Slesvig-Holstein devenir la Suisse du Nord et figurer désormais dans l'histoire, non comme l'arrière-garde de la légitimité princière, mais comme l'avant-garde de la liberté allemande.

L'exposé de ces vues, que l'orateur avait précédemment

développées dans un ardent manifeste envoyé par lui aux Slesvig-Holsteinois, fut applaudi avec transport. Quelques-uns essayèrent de les combattre : leur opposition fut vaincue ; et le meeting préalable nomma une Commission chargée de rédiger le programme des *résolutions* à soutenir devant le meeting définitif. Les membres de cette commission furent désignés dans l'ordre que voici : Karl Blind, Freyligrath, docteur Heintzmann, Berndes, docteur Basch, Bergmann, Kinkel, Jebens, Jacoby, etc. — en tout, 25 membres.

Mercredi, la commission se réunit. Karl Blind proposa des résolutions qui furent toutes adoptées après de vifs débats, et la plupart à l'unanimité — les opposants eux-mêmes ayant fini par voter pour.

Voici ces résolutions :

1° Le meeting déclare que, aujourd'hui, d'après le droit des anciennes chartes, comme, depuis longtemps déjà, d'après le droit naturel de la liberté, toute connexion entre le Slesvig-Holstein et le Danemark est dissoute; la Constitution proclamée par le nouveau roi n'étant qu'une infraction flagrante aux droits des Slesvig-Holsteinois et de la nation allemande.

2° Le meeting déclare que le *Protocole de Londres*, n'ayant été ratifié ni par le peuple Slesvig-Holsteinois ni par la nation allemande, est nul et non avenu. (Cette résolution, qui rentrait dans la première, fut ajoutée sur la proposition de M. Born.)

3° Le meeting déclare qu'il est du devoir du peuple allemand de rétablir l'indépendance du Slesvig-Holstein, anéantie par une trahison sans exemple.

4° Le meeting déclare que, vu la conduite tenue jusqu'ici par les gouvernements allemands et la nécessité d'arriver à l'*union des forces*, il faut prendre pour mot d'ordre *Indé-*

pendance du pays, former un gouvernement provisoire, appeler tous les patriotes allemands à prêter leur aide, procéder immédiatement à la formation de corps de volontaires, mais laisser au pays, — son indépendance une fois conquise, — le droit de se prononcer sur sa constitution future, par une Assemblée librement élue.

5° Le meeting nomme une commission de douze membres avec mission de recueillir des souscriptions et d'obtenir tout autre genre de secours en faveur de la cause des Slesvig-Holsteinois.

Ces résolutions votées, il fut décidé que le meeting définitif serait présidé par le docteur Heintzmann, dont le frère périt dans la dernière guerre du Slesvig-Holstein contre le Danemark; et Freyligrath, Karl Blind, Kinkel et quelques autres furent désignés comme vice-présidents ou membres du bureau.

Hier, samedi, était le jour indiqué pour la tenue du grand meeting; et en effet, c'est hier, dans la soirée, qu'il a eu lieu à *London Tavern*. Le concours était considérable, et l'on voyait assez à l'animation des visages de quelle émotion les cœurs étaient remplis. Les dames occupaient la galerie du fond. Elles aussi laissaient percer dans leur attitude l'intérêt passionné qu'elles prenaient à la question qui allait être exposée.

Les orateurs entendus ont été MM. Heintzmann, Kinkel, Beigel, Born, Thudichum, Karl Blind, Rubel (Holstein), Zarffi, Weber et Schirges. Ai-je besoin de dire dans quel sens ils ont parlé? Les considérations sur lesquelles s'appuie le droit du Slesvig-Holstein à s'appartenir sont trop connues en Allemagne pour qu'il soit nécessaire de les développer ici : qu'il me suffise de constater qu'elles ont été présentées hier par les divers orateurs avec beaucoup de

force et une unanimité de conviction singulièrement frappante. Mais ce qu'il importe de noter, c'est l'esprit qui s'est manifesté dans l'assemblée, relativement à la candidature du duc d'Augustenbourg. Le docteur Kinkel a prononcé les mots de « légitimité pourrie. » Quant à Karl Blind, sa conclusion a été : pas de légitimité princière ! pas de prétendants ! Il a montré comme quoi une intervention de ce genre n'était propre qu'à prolonger l'Allemagne dans des guerres qui, en cas d'insuccès, feraient revivre la politique de la ligne rhénane.

Les applaudissements enthousiastes et prolongés que les paroles de MM. Kinkel et Karl Blind ont provoqués de la part du meeting ne permettent aucun doute sur la fidélité avec laquelle ils en ont rendu la pensée, exprimé les sentiments. Et ce qui complète la preuve, c'est le vote empressé de chacune des résolutions dont j'ai mis plus haut le texte sous vos yeux.

En résumé :

La souveraineté du peuple, au lieu du droit caduc des prétendants — une guerre d'indépendance, au lieu d'une guerre de succession — la spontanéité révolutionnaire, au llieu de l'intervention des gouvernements, voilà ce que le meeting allemand d'hier a déclaré vouloir.

Ces vues sont évidemment les seules que la démocratie puisse avouer, si tant est que le choc soit devenu inévitable; si tant est que les dispositions du Danemark d'une part et, d'autre part, celles de l'Allemagne rendent toute autre issue impossible. Mais, dans ce cas, la marche indiquée aurait, de plus, l'avantage de dégager la responsabilité diplomatique de certains gouvernements, de déjouer les arrière-pensées que cacherait l'intervention de quelques-uns d'entre eux, de désarmer l'opposition des Anglais, d'empêcher le roi de

Prusse de faire tourner au profit de son despotisme un grand mouvement populaire, d'empêcher enfin la lutte de s'élever aux proportions redoutables d'un vaste embrasement de l'Europe.

CCXVII

3 décembre.

Même sujet.

« Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur de danser avec moi? — Non, merci. Je ne connais pas bien les figures. »

Voilà le dialogue qu'un journal charivarique de Londres met dans la bouche de l'empereur des Français, transformé en galantin, et de l'Angleterre, représentée sous les traits d'une jeune beauté tant soit peu défiante et timide. Cette caricature est en quelques coups de crayon l'histoire du congrès proposé par Napoléon, pour ce qui touche le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James. L'Angleterre n'a pas voulu danser sans connaître les figures. Son refus ne signifie pas autre chose.

Crier à l'insulte, tonner contre l'égoïsme et la jalousie de la « *perfide Albion* », rêver d'une revanche de Waterloo et parler tout haut son rêve, cela peut convenir aux scribes et aux traîneurs de sabre qui hantent les antichambres de l'empire, mais cela n'est pas sérieux.

En vérité, j'admire qu'on se soit attendu un seul instant à voir un peuple aussi grave, aussi pratique que le peuple anglais, se lancer tête baissée dans cette grande aventure : la reconstruction de l'Europe. Et dans quel moment? Lorsque le dénoûment des négociations entamées entre la Russie d'une part, et la France, l'Angleterre et l'Autriche d'autre part, vient de prouver d'une manière si douloureusement éclatante combien la diplomatie est impuissante et combien les prétentions à concilier sont inconciliables!

Encore, si l'Angleterre avait refusé net, sans demander des explications préalables! Mais non. Aux Indes, quand une armée en marche a un pont à passer, elle fait avancer les éléphants les premiers. Si le pont fléchit, les lourds animaux tombent dans la rivière; mais ils trouvent moyen, après tout, de gagner le bord, et l'armée, avertie à temps du danger, s'arrête. Eh bien, l'Angleterre, dans la question du congrès, a cru devoir s'assurer de la solidité du pont avant de s'y risquer : est-ce donc là un si grand crime? « Quel est votre programme? » a-t-elle demandé; et ce n'est pas sa faute si on n'a pas su ou voulu le lui dire.

Vous souvient-il de l'histoire du juge Bridoye dans Rabelais? Ce sage magistrat, pour terminer les démêlés de ses justiciables sans offenser personne, prit le parti de s'en remettre au sort du soin de décider entre les parties, et fit dépendre d'un coup de dé le gain ou la perte de chaque procès. La chose réussit, que c'était merveille, et notre juge acquit une réputation de Salomon. Sur ce, un homme de loi imberbe s'imagina, ayant découvert le procédé, qu'il n'avait qu'à l'employer pour se faire, lui aussi, un renom d'infaillibilité. Hélas! ce fut tout le contraire. Non-seulement il ne contenta personne, mais il s'attira l'exécration universelle. Comment l'emploi du même procédé produisit-il deux résul-

tats si différents? La raison en est que, des deux juges, le premier avait soin de n'intervenir que quand la querelle à terminer avait duré assez longtemps pour fatiguer l'une et l'autre partie, les mettre sur les dents, et leur faire préférer une solution quelconque à la continuation de la lutte, tandis que le second prenait les choses à leur origine, sans attendre que la patience des combattants fût à bout. De tout quoi le *Morning-Post* conclut, en rappelant cette histoire, que le congrès proposé ne pouvait aboutir à rien parce que les questions à résoudre ne sont pas assez mûres, et que par conséquent l'Angleterre eût sottement agi en ne se récusant pas.

C'est, si je ne me trompe, plaider une bonne cause avec de bien mauvaises raisons. Quoi ! la question de la Pologne, par exemple, n'est pas assez mûre, et, après tant de violentes révoltes violemment comprimées, tant de cruels combats, tant de sang répandu, tant de familles plongées dans le deuil, elle n'a pas encore suffisamment mis à l'épreuve l'obstination barbare des oppresseurs et la constance des opprimés! Quoi! elle n'est pas assez mûre, cette question du Slesvig-Holstein qui, depuis tant d'années, harasse le Danemark, irrite l'Allemagne, inquiète l'Europe! Et Venise? Ses gémissements sont-ils d'hier? Et l'empire ottoman? Est-ce hier seulement que la Russie s'est mise à convoiter la succession de « l'homme malade de Constantinople » ? Ah! elles ne sont que trop mûres les questions à résoudre, et si le remède était aussi sûr que la maladie est avancée, c'est Napoléon qui aurait raison et l'Angleterre qui aurait tort. La justification du refus de l'Angleterre par le *Morning-Post* est, tranchons le mot, parfaitement absurde; si absurde, que je soupçonne le *Morning-Post*, journal de lord Palmerston, de défendre ici la politique de lord Russell à la façon de

ces avocats qu'on paye pour perdre les procès dont ils se chargent. La vraie justification de la politique de lord Russell — lequel n'est pas, comme lord Palmerston, le compère de l'empereur des Français — gît dans son habitude de regarder au côté pratique des choses, et aussi dans l'impossibilité où il se trouve de régler sa conduite sur une connaissance exacte des dispositions et des sentiments d'une nation réduite, ou à parler par énigmes, ou à se taire.

Deux fois déjà le gouvernement anglais s'est aventuré sur la même barque que le gouvernement impérial : qu'y a-t-il gagné?

L'abandon du droit de visite au profit de la Russie, tel a été, pour l'Angleterre, le produit net de la guerre de Crimée, de cette guerre où elle a beaucoup dépensé en hommes et en argent, où elle a compromis son influence, et qu'elle s'est vue forcée de terminer juste au moment où elle avait chance d'en tirer avantage.

La conquête de Mexico par les zouaves, tel a été, pour l'Angleterre, le fruit d'une expédition entreprise en commun, sur la foi d'un engagement qui excluait toute idée d'agrandissement territorial et même d'intervention politique.

De semblables expériences autorisent de reste l'Angleterre à ne s'engager qu'à bon escient.

Elle tient à vivre en bons rapports avec la France, c'est certain; elle n'a garde de vouloir l'offenser, mais elle se croit obligée de prendre ses précautions.

CCXVIII

7 décembre.

L'Angleterre injustement attaquée.

Les Anglais ont-ils donc toujours tort quand ils s'écrient: « Voyez comme ces Français sont légers! » Vraiment, j'ai quelque envie d'en douter. Quoi! hier encore on ne parlait, on ne rêvait en France que de courir au secours de la Pologne; le nom de la Pologne était sur toutes les lèvres : son image, sanglante et mutilée, se dressait devant tous les regards; on comptait avec angoisse les heures de sa convulsive agonie; on brûlait d'en hâter le terme, et, pour cela, nul obstacle ne paraissait trop grand, nulle distance trop considérable, nul sacrifice trop lourd; il y avait des larmes dans les cœurs; les mains cherchaient des épées. Et voilà que, aujourd'hui, la Pologne, quoiqu'elle vive et combatte, est, pour beaucoup de gens en France, comme si elle était morte, enveloppée dans son linceul, ensevelie! C'est à peine si l'on se croit obligé par la décence de penser à elle de temps en temps, et bientôt, Dieu me pardonne! on accusera de rabâchage ceux qui s'aviseront d'invoquer encore en sa faveur le droit, la justice, l'humanité! En ce moment, la mode est ailleurs.

Et à l'égard de la Russie donc, quel changement à vue! Comme on est soudain devenu tendre envers elle! Comme on a vite oublié le ton ironique des dépêches du prince

Gortschakoff et le caractère odieux des exploits de Mourawieff!

Il n'y a pas à s'y tromper, ce qui a produit un revirement, presque inconcevable, c'est le réveil de cet orgueil militaire qu'irrite, en France, toute opposition ou, même, tout semblant d'opposition de la part des Anglais. Ainsi, parce que l'Angleterre a pris un beau jour la liberté grande de n'être pas de l'avis du cabinet des Tuileries sur les conséquences probables du congrès; parce qu'elle a eu l'insolence d'être de son opinion, adieu les sympathies pour la Pologne! adieu l'indignation excitée par une boucherie sans nom! adieu la liberté recommandée par l'exemple d'un peuple libre! Journalistes des bords de la Seine, pressez-vous, videz vos carquois : le point de mire, c'est l'Angleterre!

Il faut, en vérité, que toutes les têtes soient à l'envers, de l'autre côté du détroit, pour que le *Journal des Débats* lui-même, journal grave et sensé, en soit venu à mêler ses gémissements aux clameurs de l'*Opinion nationale* et de tous ceux pour qui l'histoire commence à Crécy et finit à Waterloo!

Or ça! mais que prétendent ces messieurs? Est-ce que, d'aventure, une invitation est un ordre, dès qu'elle part des Tuileries? Est-ce qu'un gouvernement à qui un autre gouvernement fait une proposition n'a pas le droit de demander des éclaircissements, d'examiner, de peser et de se décider d'après ses propres lumières?

Serait-ce que, sur l'efficacité d'un congrès, il est impossible, absolument impossible, d'avoir deux avis différents; de telle sorte que le doute à cet égard ne se puisse expliquer que par l'excès de la mauvaise foi, les inspirations de la jalousie, le parti pris de la haine? Libre aux optimistes de

tenir pour certain que l'Autriche rendra Venise à l'Italie; que la Russie rendra la Pologne à elle-même; que l'Espagne, ou ne réclamera point Gibraltar, ou l'obtiendra; que la Prusse fera bon marché du duché de Posen; que le Danemark sera trop heureux de mériter le respect des duchés en se séparant d'eux, ou l'Allemagne trop heureuse de prouver son désintéressement en ne s'occupant plus des duchés; que le sultan sera bien aise de voir, au besoin, démembrer ses États, et que le pape donnera sa bénédiction à Victor-Emmanuel, en lui laissant une part des domaines de l'Eglise, et même Rome, s'il y a lieu, enfin que ces choses s'accompliront par le seul fait d'un certain nombre de princes allant, avec ou sans l'aveu des peuples, causer des affaires de l'Europe autour d'un tapis vert. Je ne trouve pas mauvais qu'il y ait des gens disposés à attribuer d'avance de tels effets à une telle cause, et je n'entends en aucune façon leur contester le droit de proclamer bien haut que *c'est la foi qui sauve*. Mais, en revanche, qu'il soit permis à ceux qui n'ont pas la foi de donner leurs raisons. Avant de prétendre que le refus de l'Angleterre d'assister au congrès est une marque de vile jalousie, un acte bassement égoïste, une insulte à la France, etc., etc., il y a une chose à prouver : c'est que cette assertion : « la paix du monde sortirait d'un congrès » est un axiome aussi incontestable que celui-ci : « La ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. » Tant qu'on n'aura pas prouvé cela, l'Angleterre sera fondée à demander en vertu de quel principe d'équité et de liberté on exige que, sur une question essentiellement controversable, elle n'ait pas d'autre opinion que celle du gouvernement impérial.

Et qu'on n'objecte pas la forme du refus. Les dépêches du comte Russell sont d'un style ferme, mais qui n'a rien de

brutal, rien de discourtois, rien de sec. Chaque point y est discuté avec un soin et une insistance qui témoignent d'un examen préalable de la question, très-sincère et très-attentif. Tout au plus pourrait-on dire qu'on y remarque l'absence de ces phrases alambiquées et sottement mielleuses dans lesquelles l'hypocrisie diplomatique a coutume de se draper. Mais, d'une part, l'emploi de ce style, digne sans arrogance et convenable sans fadeur, est caractéristique de la manière du comte Russell, qui n'a jamais écrit autrement; et, d'autre part, s'il s'agissait ici d'une question de forme, est-ce que le gouvernement anglais ne serait pas autorisé à repousser la plainte par la plainte?

Certes, je suis très-loin, quant à moi, de trouver à redire au caractère fier et direct de l'appel adressé par Napoléon III à l'opinion publique en Europe. Dieu me garde de protester contre cet hommage rendu au droit d'intervention intellectuelle des peuples. Le grand jour de la place publique vaut mieux que la nuit des chancelleries. Mais, justement, en ayant son franc parler, Napoléon III a donné un excellent exemple, que lord Russell a fort bien fait d'imiter. Ceux-là devraient s'en applaudir au lieu de s'en irriter, qui ont l'âme assez haute pour voir dans le langage autre chose qu'un moyen donné par Dieu à l'homme de cacher sa pensée.

Vainement chercherait-on à opposer à la conduite de l'Angleterre celle des autres gouvernements. Si l'Angleterre, en cette occasion, a parlé sans ambages, c'est simplement parce que sa dignité n'avait aucun indispensable sacrifice à faire aux inspirations de sa prudence. Les acceptations dont se réjouit si fort la presse officielle ou officieuse en France ne sont-elles pas arrivées, en général, tout enveloppées de réserves, laissant deviner le *si* et le *mais?* Et n'est-il pas vrai à la lettre que, comme le *Times* le remarquait il y a

quelques jours, les puissances dont on n'a eu aucune peine à obtenir l'adhésion, sont précisément celles auxquelles le congrès offrait une chance de gain? L'Italie tend les bras à Venise et appelle Rome. L'Espagne n'a pas renoncé à Gibraltar. La Suède regarde du côté de la Finlande. Le Danemark veut qu'on lui assure une bonne fois la possession du Slesvig. La Suisse aspire à la neutralisation du territoire qui confine à ses frontières. Le pape tient « à faire prévaloir le respect des droits, violés » (en sa personne, bien entendu), et il promet son concours moral au congrès, avec l'intention de « revendiquer spécialement dans les pays catholiques la position prééminente qui appartient à la religion catholique, la seule véritable. » Si bien que ce congrès, d'où la paix devait sortir, comme conséquence d'un concours empressé de sacrifices, se trouve être un jeu auquel nul ne prend part que dans l'espoir de gagner la partie. Est-il donc si extraordinaire qu'après un calme examen des résultats probables de cette mise en présence de tant d'intérêts opposés, de tant de prétentions inconciliables, le cabinet de Saint-James ait jugé le remède pire que le mal? On conviendra, en tout cas, que, si quelque chose était de nature à l'entraîner vers la politique de l'optimisme, ce n'était pas le dénoûment des négociations entamées avec la Russie dans la question polonaise!

Je viens de citer la réponse du pape : se figure-t-on la protestante Angleterre se rendant à un congrès pour y entendre affirmer la prééminence de la religion catholique, « *qui est la seule véritable !* » Le congrès transformé en concile œcuménique, et l'âpreté des disputes théologiques se mêlant à l'ardeur des discussions soulevées par un remaniement de la carte! Il ne manquait plus que ce trait!

De tout ceci, Monsieur, que conclure, sinon que le déchaî-

nement d'une partie de la presse française contre l'Angleterre, à l'occasion du congrès, est absurde au point de ressembler à un accès de folie ?

Certes, je ne prétends pas me constituer le défenseur quand même de l'Angleterre. Français, et bon Français, je suis, moins disposé que personne à me faire illusion sur les défauts d'un peuple dont l'action a été plus d'une fois funeste à mon pays. Mais il a, ce peuple, des qualités sérieuses et fortes qu'il est injuste de nier, qu'il est dangereux de méconnaître. Et il a cela de grand, de très-grand, qu'il représente dans le monde le principe de liberté.

C'est pourquoi j'estime que ceux-là, en France, doivent être rangés, ou parmi les ennemis de la liberté, ou parmi ses amants aveugles, qui s'étudient à attiser contre l'Angleterre, en l'état actuel de l'Europe, le feu des rivalités nationales et des ressentiments militaires.

Qu'on reproche aux Anglais de pousser trop loin le culte des intérêts, de regarder plus aux faits qu'aux principes, de voir trop souvent les choses par leurs petits côtés, de trop s'aimer comme nation, soit. Mais qu'on y prenne garde ! il n'est pas qu'un genre d'égoïsme. La passion de primer par la guerre n'est pas moins égoïste que la passion de primer par le commerce, et elle est plus désastreuse. Voilà ce que sont tenus de dire bien haut à la France ceux de ses enfants qui, au profit qu'il peut y avoir à la flatter, préfèrent l'honneur et la fière satisfaction de la servir.

Oui, s'appuyer sur la vanité et les rancunes nationales pour exciter contre un peuple libre un peuple dont l'affaire principale est de le devenir, c'est, qu'on le sache ou non, compromettre la cause de la liberté.

CCXIX

Les élections de Paris et les Anglais.

Le silence qui régnait en France depuis tant d'années et l'apparente immobilité du peuple le plus remuant de la terre avaient fait croire aux Anglais que la France avait perdu ses aspirations d'autrefois; que ses instincts d'opposition l'avaient abandonnée; que son pouls politique, dont on ne sentait plus le battement, avait en effet cessé de battre; que pour elle il n'existait plus décidément d'autre passion que celle des affaires. Ils jugeaient la lampe éteinte, parce qu'elle était longtemps restée sous le boisseau; ils ne soupçonnaient pas le mouvement de l'eau sous la glace.

Disons tout : ce résultat ne les affligeait que médiocrement. Ce n'était pas sans une sorte de satisfaction mal dissimulée qu'ils assistaient à un spectacle qui, aux yeux du monde, semblait témoigner de la supériorité de la race saxonne sur une race rivale, en ce qui concerne l'aptitude à être libre. Avec quelle orgueilleuse affectation de pitié ils disaient : « La France n'est pas faite pour la vie politique : elle est arrivée à le comprendre! » Quel empressement ils mettaient à se réjouir de ce qu'on avait enfin découvert le secret de gouverner un peuple réputé ingouvernable! Seuls, les Anglais étaient une nation majeure : aux Français, il fallait un maître, parce qu'ils étaient des enfants, — des enfants plus vigoureux et plus formidables que des hommes quelquefois, mais, en fin de compte, des enfants.

Oui, voilà de quelle façon la France ici était appréciée par l'Angleterre. Et quand les Anglais qui étaient allés visiter Paris en revenaient émerveillés de sa splendeur extérieure; quand ils parlaient, en enflant la voix, de rues étroites et laides remplacées par de magnifiques boulevards, de mansardes remplacées par des palais, des jardins somptueux éclos comme sous la baguette d'une fée; quand ils comparaient le Paris d'aujourd'hui à cette Rome des temps anciens qu'Auguste avait trouvée de brique et qu'il avait laissée de marbre, c'était pour en tirer la conclusion que la France ne désirait rien de plus. Volontiers ils l'auraient comparée à un prisonnier qui a des chaînes d'or et qui, à cause de leur éclat, les aime. Le *Daily Telegraph* allait jusqu'à nous prendre à partie en ces termes : « Un squelette peut être vêtu de pourpre; un mort est tout aussi mort dans un tombeau de marbre que dans un tombeau de pierre. » Londres n'a pas, ajoutaient nos censeurs, des boulevards étincelants, des monuments niniviens; elle n'a ni le Louvre achevé ni le bois de Boulogne métamorphosé; mais l'Angleterre est libre.

Et ce qui portait les Anglais à estimer qu'il n'y avait plus de vivant en France que la France des affaires et celle des plaisirs, c'était le développement extraordinaire des préoccupations industrielles, la passion croissante de l'agiotage, le progrès de la richesse, un déploiement de luxe de jour en jour plus extraordinaire, la rage des spectacles et des fêtes.

Comment peindre leur surprise, à la nouvelle du résultat des élections de Paris? La résurrection de Lazare ne dut pas étonner davantage ceux qui en furent témoins.

Mais on ne veut jamais s'avouer qu'on s'est trompé. Aussi le *Times* affecte-t-il de s'étonner en sens inverse. Il ne

peut comprendre, assure-t-il, que l'on se soit abusé sur le caractère et les tendances du peuple français au point d'imaginer qu'on n'avait qu'à lui donner, pour qu'il consentît à se laisser éternellement mener par les lisières, *panem et circenses*. Oubliant combien de fois il avait dit lui-même qu'il importait de tenir la France en bride si l'on ne voulait pas voir un beau matin le cheval emporter le cavalier, le *Times*, à l'heure qu'il est, ne tarit pas sur ce qu'il y a, selon lui, de remarquable dans le résultat des élections parisiennes. Il se représente une belle église vide. La nef, dit-il, est d'une largeur imposante; les colonnes sont d'une imposante hauteur; il y a profusion d'exquises peintures; la sculpture ne laisse rien à désirer; l'autel est paré; les flambeaux brûlent; les siéges destinés à recevoir les fidèles sont prêts. Mais, hélas! une chose manque, quand l'heure du service divin a sonné : les fidèles! la cloche les appelle en vain : ils sont ailleurs. Leurs encens et leurs prières montent vers d'autres dieux.

Il n'y a vraiment que le *Times* pour se donner à lui-même de pareils démentis!

Inutile de vous faire remarquer que les Anglais n'attachent aucune espèce d'importance à la victoire du gouvernement dans les provinces. Ce qui les frappe, c'est le jugement rendu par cette ville de Paris, qui est — ils ne l'ignorent pas — le cœur et le cerveau de la France; par cette ville de Paris pour laquelle on a dépensé tant d'argent; dans laquelle on a attiré tant d'étrangers, et où les ouvriers ont tant à faire.

Convenons, du reste, qu'il y a là de quoi frapper les esprits, dans une contrée où, comme dans celle-ci, les intérêts matériels sont l'aune avec laquelle on mesure en général les principes.

CCXX

Un regard jeté en arrière.

J'étais en Angleterre lors du grand soulèvement des Indes. Je pus donc étudier de près l'impression qu'il produisit sur les Anglais. Permettez-moi de consigner ici mes souvenirs.

Il va sans dire que les Anglais tressaillirent à la première apparition du gros nuage noir qui, à trois mille lieues de leur île, venait crever sur leur empire indien. Mais Rome, après la bataille de Cannes, félicitait Varron de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie. Les Anglais sont trop orgueilleux pour laisser percer, aux yeux des étrangers, le secret de leurs alarmes, et, de tous les organes de l'opinion publique, le *Times* fut celui par qui ce secret fut le plus orgueilleusement gardé.

Comme il le prit de haut en parlant de l'insurrection de l'armée du Bengale ! Quel étalage il fit de cette supériorité de race qui a mis aux pieds de quelques Européens de sang anglo-saxon deux cents millions d'Indous, et avec quelle confiance superbe dans l'avenir il s'écria : « Au moyen de quarante mille Européens, chiffre moyen de la population de nos villes de second ordre, nous tenons plus du septième de toute la race humaine ! » Qu'importait au *Times* cette colère enfantine des cipayes ? L'Angleterre n'avait-elle pas des bras qui, par dessus les océans et leurs abîmes domptés, atteignaient aux extrémités de la terre ? Que deviendrait cet imbécile troupeau

d'Indous effarés dès qu'elle les aurait touchés de sa houlette d'airain? Quant à vous, peuples rivaux, qui seriez tentés du vain désir de disputer à l'Angleterre la proie conquise, paraissez, elle vous défie! Elle est si naturellement, si invinciblement propriétaire des Indes, que, vînt-elle par impossible à se les laisser prendre, il ne lui faudrait pas dix ans pour les ramener sous sa loi. Les nations jalouses de tant de grandeur n'ont qu'à s'accoutumer au chagrin de la savoir immortelle! Avant la fin du mois, quatorze mille soldats de la race anglo-saxonne auront quitté les rivages de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, le commandant en chef dans les Indes marche déjà sur le foyer de la rébellion, en concentrant ses forces. On ne parle pas de victoire. C'est le code même de l'humanité, que les auteurs des massacres de Delhy ont outragée, qui fournira contre eux la justification d'un appareil de vengeances à faire, pour des siècles, pâlir l'Orient!

Voilà, Monsieur, avec quelle indifférence dédaigneuse, avec quelle habileté romaine à voiler ou à nier les revers, parla le *Times*.

Et pourtant c'était avec des soldats tirés de son propre sein et campés au milieu des peuples conquis que Rome maintenait ses conquêtes. Mais l'Inde, tombée sous la domination d'une compagnie de marchands transformés en souverains par un fabuleux concours de circonstances, l'Inde ne pouvait être conservée aux mêmes conditions; et ce n'est pas une des moindres merveilles de son asservissement, qu'elle-même ait été amenée à livrer aux vainqueurs la force militaire qui sert de base à leur empire! Le fait est que l'armée anglo-indoue était composée de trois sortes de troupes : troupes européennes appartenant à l'armée royale, troupes européennes appartenant à l'armée de la Compagnie, troupes indigènes commandées par des officiers européens.

Mais que l'armée recrutée parmi les indigènes fût de beaucoup la plus nombreuse et constituât le fond même des forces britanniques dans les Indes, c'est ce que les chiffres suivants vous mettront en état de juger. En 1830, — j'extrais ces chiffres du livre de Mac Culloch, — l'armée anglaise proprement dite des Indes s'élevait à 26,582 hommes; celle des indigènes à 157,753; celle des indigènes auxiliaires à 111,500. Depuis, les chiffres s'enflèrent de manière à rendre la proportion encore plus frappante, et en 1857 on n'estimait pas à moins de 300,000 hommes l'ensemble des soldats indous, ou cipayes, répandus dans les trois présidences qui forment, aux Indes, les grandes divisions de la domination anglaise, savoir : la présidence du Bengale, celle de Madras et celle de Bombay.

Ainsi, l'Angleterre aux Indes, singularité menaçante, était protégée par les baïonnettes d'un peuple qu'elle avait vaincu et qu'elle opprimait ! Est-il besoin de dire, après cela, que l'obéissance des cipayes, et une obéissance absolue, était pour l'empire indou-britannique une question de vie ou de mort? Dans son livre du *Gouvernement de l'Inde*, Malcolm a écrit : « Appuyés sur le courage et la fidélité jusqu'à présent inébranlables de l'armée indigène, nous pouvons procéder avec hardiesse à toute réforme; mais que ce point d'appui vienne à nous manquer, l'édifice tout entier de notre pouvoir s'écroule. » Lors de l'insurrection de Vélore, c'en était fait de la domination anglaise dans l'Inde, si un régiment de cavalerie indigène, par attachement pour le colonel Gillepsie, ne se fût décidé à charger les rebelles. Qu'est-ce qu'un empire dont la destinée a pu tenir à la conduite d'un seul régiment, et la conduite de ce régiment, aux sympathies qu'un seul homme se trouvait lui avoir inspirées !

Eh bien, qu'arriva-t-il en 1857? Voilà que, dans la plus importante des trois présidences, celle du Bengale, les cipayes s'emportent aux derniers excès de la révolte; ils massacrent leurs officiers; ils égorgent des femmes et des enfants; ils renouvellent les scènes de fureur qui épouvantèrent et ensanglantèrent Saint-Domingue. Il n'y a plus à en douter : cet esprit de désaffection dont on s'entretenait depuis longtemps à voix basse et sans vouloir y croire, il éclate en violences terribles. Et ce ne sont pas les Indous seulement qui se soulèvent, ce sont les Musulmans, ce sont les descendants de ces guerriers du Prophète qui précédèrent les Anglais dans la conquête des Indes. Ce n'est pas tout encore. Est-il vrai que dans les districts embrasés par la révolte, la population a fait cause commune avec les soldats; que les affaires y sont arrêtées; qu'on y refuse le payement de l'impôt; qu'à Calcutta, on a saisi entre les mains d'un officier indigène du 3e d'infanterie une correspondance attestant l'existence d'un complot dont le but aurait été de soulever toute l'armée? Vainement chercherait-on des motifs de se rassurer dans les offres de service venues, en cette circonstance critique, de certains princes indiens, le Maharajah de Gwalior, par exemple, le rajah de Jindh, etc., on en cite quelques-uns, mais les autres? Et d'ailleurs, comment savoir si ces princes n'attendent pas que la rébellion s'étende pour s'y joindre, comme firent les nobles dans la Vendée pendant la Révolution française? Est-il supposable qu'ils nourrissent dans leur cœur des sentiments d'affection bien sincère à l'égard de ces fiers étrangers qui ont renversé dans l'Inde tant de trônes, humilié ou dépossédé tant de petits potentats, et fait acheter si cher à ceux qu'ils ont laissés debout, l'aumône de leur tyrannique protection? Que de douleurs jusqu'ici muettes, que de colères jusqu'ici cachées, risquent

de faire explosion, le jour où il deviendra bien évident que les chiens se sont retournés contre les chasseurs !

Et n'était-ce donc rien que cette coïncidence fatale entre les troubles de l'Inde et la guerre déclarée à la Chine? La nécessité de combattre les Chinois n'était-elle pas de nature à affaiblir les ressources que réclamait la nécessité de comprimer la révolte des cipayes? Une chose qu'il convenait de ne point perdre de vue, c'est que la Chine et l'Inde étaient séparées par un voyage d'une semaine tout au plus, et que, de Calcutta à Canton, les nouvelles arrivaient en quatre fois moins de temps qu'il n'en fallait pour qu'elles parvinssent en Angleterre. Quel effet ne produirait pas en Chine le récit des scènes sanglantes de Delhy?

Mais l'Angleterre est douée de ce génie qui ajoute tant de force à la force : la constance; elle aurait droit de se parer de cette belle devise d'un de ses régiments : *Nous sommes durs à mourir*. Elle ne s'effraya donc pas outre mesure des tragédies du Bengale : elle sentait qu'elle sortirait triomphante de cette épreuve. Mais ce qui était inquiétant dans l'insurrection des cipayes, c'était moins le *fait* que le *symptôme*. L'incendie éteint, qui empêcherait le feu de couver sous la cendre? et s'il était vrai que la constitution même de l'empire indou-britannique portât en elle des germes de mort, leur développement ne serait-il pas puissamment activé par la rupture du lien moral qui avait jusqu'à ce jour uni aux officiers européens l'armée indigène des Indes?

Là était la vraie question, et on le comprit si bien en Angleterre que tous les esprits sérieux s'y occupèrent de la recherche des causes générales auxquelles ces tristes événements avaient dû naissance.

Prétendre qu'ils étaient le produit éphémère d'une circonstance purement accidentelle, c'est-à-dire l'idée répan-

due parmi les cipayes que leurs cartouches avaient été frottées avec une graisse sacrilége, et qu'en y touchant ils encouraient l'irréparable malheur d'être déchus de leur caste, cela était bon pour masquer la gravité de la situation, voilà tout.

Ce n'est pas qu'une pareille idée, si les cipayes l'avaient eue réellement, ne fût de nature à les soulever, car la caste est l'élément intégrant de la société indoue. Il n'y a rien de comparable à l'indomptable fanatisme qui enchaîne l'Indou aux usages et aux préjugés propres à la caste dont il fait partie. Les violer en quoi que ce soit, plutôt la mort. Et malheur à qui perd sa place dans sa caste! il perd sa place dans la vie. Nulle porte ne s'ouvrira plus sur son passage; ses amis craindront son approche comme celle d'un pestiféré; ses frères et ses sœurs fuiront ses embrassements; sa mère même aura peur de l'aimer! Nul doute que des hommes disposés à redouter de telles conséquences, si semblables aux effets de l'excommunication au moyen âge, ne soient capables de tout pour les éviter.

Mais il faut remarquer que, dans la circonstance dont il s'agit, c'est à peine si les cipayes pouvaient avoir sérieusement la crainte qu'on leur supposait. Est-ce qu'ils n'avaient pas reçu de leurs officiers, à cet égard, les assurances les plus formelles, les plus solennelles? Et si l'on voulait absolument que le refus de croire à ces assurances eût seul engendré la révolte, comment expliquer la part qu'y avaient prise les soldats mahométans? Aussi bien, l'esprit d'insubordination qui s'était révélé à Meerut avec tant de violence avait depuis longtemps déjà envahi l'armée; plusieurs rapports en avaient dénoncé les progrès; le gouvernement central était averti, et la nature radicale des réformes que proposèrent, en 1857, ceux-là mêmes qui cherchaient à montrer l'événe-

ment sous son moindre côté, prouva de reste que le mal tenait à d'autres causes, très-générales et très-profondes.

C'est qu'en effet, il faut bien le dire, les Anglais, en s'emparant des Indes et en les gardant, n'avaient eu d'abord d'autre objet que d'en tirer de gros revenus. Il n'y avait eu là ni mélange des civilisations, ni mélange des races, ni rapprochement des croyances religieuses; et l'Indou, sous le poids d'un impôt territorial écrasant, était entre les mains de la compagnie des Indes ce qu'est la canne soumise au pressoir.

Le 1er juillet 1857, le ***Bombay Times*** publiait la liste des régiments en rébellion ou désarmés : le seul aspect de cette liste émeut. Jamais chiffres ne parlèrent un langage plus tragique. Troupes mutinées : 37 régiments d'infanterie indigène, 3 régiments d'infanterie irrégulière, 5 régiments de cavalerie légère, 3 régiments de cavalerie irrégulière; plus, 5 compagnies d'artillerie, le corps entier des sapeurs et mineurs à Roorkee, la moitié du corps des sapeurs et mineurs à Meerut, le contingent de Mslwak (artillerie et cavalerie), les « Body guards, » contingent de Gwalior (artillerie, cavalerie et infanterie). Troupes désarmées : 16 régiments d'infanterie indigène, 3 régiments de cavalerie légère, 1 régiment de cavalerie irrégulière. Troupes licenciées : 1 régiment d'infanterie indigène, celui de Barrackpore. Le nombre des régiments qui avaient cessé de figurer sur le tableau de l'effectif de l'armée du Bengale était donc de 70, sans compter les divers corps énumérés ci-dessus : sapeurs, mineurs artilleurs, gardes du corps.

Aussi, de quelle conclusion le ***Bombay Times*** faisait-il suivre la sinistre énumération? THE BENGAL NATIVE ARMY HAS CEASED TO EXIST! Et ces mots, lancés par dessus les mers,

retentirent dans chaque cœur anglais comme le son d'une cloche funéraire.

Qu'on médite ces lignes, écrites sur le théâtre même des événements : « *We have got to the end of this terrible list, and feel that any attempt to heigten its significance by comment would be misplaced. The empire is passing through a most terrible crisis in its history, and we are looking with much anxiety for reinforcements of European troops.* — Nous voici à la fin de cette liste terrible, et nous sentons combien serait déplacée toute tentative pour en faire ressortir la signification par des commentaires. L'empire traverse une crise formidable, et nous attendons avec une vive anxiété des renforts de troupes européennes. »

N'y eût-il eu d'engagé que l'élément militaire, c'était beaucoup. Et cet élément militaire dompté, le problème était loin d'être résolu; car on ne pouvait perdre de vue que le soulèvement des cipayes, quelle qu'en fût l'issue, changeait de fond en comble les conditions du maintien de l'empire indou-britannique ; qu'une tentation bien dangereuse venait d'être offerte à l'ambition russe; que les Anglais, perdus et comme noyés, à trois mille lieues de leur pays, au sein d'une population immense, ne devaient désormais se flatter de la tenir assujettie qu'au moyen d'une masse considérable de troupes *européennes;* que ces troupes, soumises à l'action d'un climat dévorant, auraient besoin d'être sans cesse renouvelées; que de tels transports à de telles distances n'auraient pas lieu sans entraîner des dépenses énormes, et que, si la Compagnie des Indes était déjà obérée, un gouffre d'une effroyable profondeur menaçait de s'ouvrir.

Mais quoi! était-il possible de ne voir qu'une simple mutinerie militaire dans une insurrection qui, en quelques jours, s'était déclarée sur tant de points divers, avait poussé au-

devant de la mort tant de milliers d'hommes, et les montrait animés d'une rage inapaisable? Plus on songeait que les cipayes étaient bien payés et que leur condition matérielle était supérieure à celle des autres Indous, plus il devenait nécessaire de chercher une explication profonde à des fureurs dont il n'y avait d'exemple, dans l'histoire, que là où elles avaient pu être engendrées, soit par l'impatience de briser un joug moralement odieux, soit par un entraînement fanatique. Or, dans l'un ou l'autre cas, il était difficile de concevoir que le sentiment qui avait déchaîné les cipayes fût entièrement étranger à une population au milieu de laquelle ils s'étaient formés, et à laquelle les attachaient tous les liens du sang, de l'éducation, des préjugés, des mœurs, de la religion, de la nationalité.

Que le gros de la population ne se fût pas immédiatement levé, cela se concevait, du reste, de la part de paysans sans armes, sans organisation, sans point de ralliement, sans initiative, sans chefs, dispersés par petits groupes sur une vaste étendue de territoire, façonnés de longue main à l'obéissance, et soumis encore à l'empire de ce souverain prestige qui, depuis deux siècles, entoure en Orient le nom et la puissance des Anglais. Et toutefois, même à n'envisager que ce côté de la question, que de signes alarmants! Si le soulèvement n'avait rien de national, pourquoi donc avait-il fallu imposer silence à toute la presse indienne? Pourquoi la révolte des soldats indigènes s'était-elle étendue tout d'abord à la totalité des *camp-followers* et du *bazaar people?* Pourquoi les domestiques mêmes des officiers s'étaient-ils sur-le-champ tournés contre eux? Pourquoi un grand nombre de courriers et de bateliers du Gange avaient-ils fait cause commune avec l'insurrection? Pourquoi, enfin, les troupes anglaises avaient-elles déjà mis le feu à plusieurs

villages? Il n'y avait donc pas à se faire illusion, ni sur la nature du soulèvement, ni sur sa portée.

Je n'oublierai jamais l'effet produit en Angleterre par l'annonce que le général Havelock, le héros du jour, le modeste et intrépide guerrier à qui la reine venait de conférer l'étoile et le ruban de chevalier-commandeur de l'ordre du Bain, avait été forcé de battre une seconde fois en retraite vers Cawnpore... Qu'imaginer, en effet, de plus alarmant? Car, enfin, il était là, aux portes de Lucknow, à la tête de vingt-cinq mille Mahrattes mêlés aux rebelles d'Oude, ce Nana-Saïb, qui ne s'était pas noyé, comme on le disait, avec toute sa famille, et qu'on s'était trop hâté d'envoyer cuver aux enfers le sang dont il s'était enivré. Qu'allait-il advenir, ou, plutôt, qu'était-il advenu des malheureux habitants de Lucknow? Lorsque, le 2 juillet, sir Henri Lawrence traça la dépêche qui, pour lui, devait être la dernière, il informa lord Canning qu'il ne pouvait pas tenir au delà de vingt-quatre jours. Les miracles qu'enfantent le désir de vivre et la nécessité avaient permis à la garnison de Lucknow de dépasser de quinze jours le délai fatal : la seconde halte du général Havelock n'aurait-elle pas été un arrêt de mort? Et dans ce cas... les ombres des victimes de Cawnpore se dresseront devant les imaginations épouvantées!

Autre sujet de douleur : le 8e régiment de Madras-cavalerie avait refusé net de prendre la route du Bengale, et il avait fallu le désarmer. Sombre nouvelle, qui prouvait que la mine était ouverte maintenant sous les trois présidences!

De plus, on apprit que, le 20 juillet, à Lahore, qui est, comme vous savez, la principale ville du Punjaub, le 28e d'infanterie indigène s'était mutiné et avait égorgé l'officier commandant, le major Spencer.

Ajoutez à cela que les dépêches en question étaient presque aussi inquiétantes par ce qu'elles ne disaient point que par ce qu'elles disaient. La mort du maharajah Goolab-Sing, dont elles parlaient, était déjà connue depuis trois semaines, et, d'autre part, sur Arrah et Dinapore, sur Agra et Benarès, sur les mouvements du major Eyre, sur ceux de George Neill, rien, absolument rien.

Le seul rayon de soleil qui perçât ces noirs nuages, c'était la présence du général Nicholson à Delhi avec des renforts. Le 12 du mois d'août, il était à une journée de marche de la ville assiégée, et si son arrivée ne mettait pas les Anglais en état de tenter immédiatement l'assaut, elle devait les sauver du moins des sorties continuelles dont ils avaient eu jusqu'alors à souffrir.

En attendant, on invoqua le ciel. Un décret de la reine ordonna que la journée du 7 octobre fût employée par la nation à jeûner, à s'humilier, à prier, avec injonction aux archevêques et évêques d'Angleterre de composer la formule des prières à dire dans toutes les églises, chapelles ou places saintes relevant de la juridiction de l'État. Ainsi, le décret ne s'adressait point aux millions de dissidents et de catholiques que l'Angleterre compte dans son sein. Mais c'était là son moindre défaut. Le 7 octobre était un jour de la semaine, un jour de travail. Pourquoi n'avait-on pas choisi un dimanche? Pour les lords, les heureux du monde, les riches *advisers* de la reine, une journée de dévot loisir est un très-supportable fardeau. Ils peuvent faire somptueusement maigre; ils peuvent jeûner d'une manière exquise; ils peuvent passer, s'ils veulent, de longues heures en prières, sans que leurs enfants s'en trouvent plus mal. Mais l'ouvrier n'a pas moins besoin de son salaire le 7 octobre que les autres jours, et les rédacteurs du royal décret auraient bien

dû se rappeler que, pour les pauvres gens, la prière par excellence est celle-ci, hélas ! « *Donnez-nous notre pain quotidien !* »

En même temps que le décret protestant de la reine, paraissait le manifeste catholique du cardinal Wisemann. Cette lettre pastorale exhalait je ne sais quel âcre parfum de polémique, en dépit de ses périodes arrondies, de ses métaphores onctueuses, et contenait des passages où le cardinal appuyait, comme avec un fer chaud, sur les cruautés commises par les cipayes.

Tout ceci vous donne la couleur de ce qu'était la situation : elle était ce qu'avaient dû naturellement la faire le deuil où tant de familles étaient plongées, les calamités que l'on connaissait, celles qu'on prévoyait ou qu'on redoutait, et, pardessus tout, la conviction que des fautes immenses étaient à l'origine de cet immense désastre. De là un mécontentement sourd qui ne perdit aucune occasion de s'épancher. Les attaques contre lord Canning se multiplièrent ; on allait disant : Lequel vaudrait mieux de son rappel ou de la prise de Nana-Saïb ? Jugez ! Quant à la Compagnie des Indes, vous pensez bien qu'on ne l'épargna pas, quoique, en toute conscience, on dût s'en prendre beaucoup moins à la *Cour des directeurs* qu'au *Bureau de contrôle,* la responsabilité de la première de ces deux autorités n'étant qu'un pâle reflet de celle de la seconde. Il est vrai qu'il venait de se passer un fait qui fournit aux adversaires de la Compagnie des armes légitimes. Une assemblée des propriétaires avait été convoquée, et bien que, pour former une cour, la présence de *vingt* membres suffît, on n'avait pas eu le nombre requis. Cette marque extraordinaire d'indifférence, de la part d'hommes spécialement intéressés dans une question qui faisait battre tant de cœurs, avait paru un scandale. D'autant que le résultat du

meeting était véritablement misérable. Quel adoucissement aux douleurs de l'opinion que de lui apprendre comme quoi les directeurs n'étaient encore « arrivés à aucune solution ! » Et quel éclat jeté sur la générosité de la Compagnie par l'assurance pompeuse que lord Canning avait reçu d'elle l'invitation de ne laisser mourir de faim ou manquer d'asile aucun de ceux qui lui viendraient *houseless and naked from the upper country!* Ne taisons pas, pour être justes, que la Compagnie, se donnant à elle-même chaque année une fête où s'engloutissaient des sommes considérables, elle avait bien voulu promettre qu'il n'y aurait pas de dîner cette année !

La critique avait donc à mordre, et elle n'eut garde d'y manquer. Une chose vous donnera une idée de ce fonds de mauvaise humeur qui se mariait à la tristesse publique. On reprocha amèrement à la reine de visiter l'Écosse ; au prince Albert, de se livrer à trop d'ardeur pour la chasse ; au duc de Cambridge, d'avoir cédé à l'attrait des évolutions militaires de Châlons ; au ministre de la guerre, d'être en vacances. C'est au point qu'un journal très-grave, écho fidèle et sonore des rumeurs qui couraient dans le parti libéral, ne craignit pas de rappeler, à cette occasion..., quoi? Néron chantant à la lueur de Rome incendiée. Exagérations que tout cela, sans doute ! Et *le Globe* eut raison de faire observer que, si les ministres se donnaient un peu de bon temps, c'était après avoir pourvu à tout, et que, dans un pays constitutionnel comme l'Angleterre, la machine gouvernementale ne demandait pas, pour aller, que la reine fût continuellement à Londres. Toutefois, les susceptibilités partaient d'un sentiment respectable et naturel. Avoir l'air de rire devant une personne qui pleure ressemblera toujours à un manque de délicatesse, et, lorsqu'une grande nation est en deuil, elle est certes bien en droit d'exiger de ceux qui la gouver-

nent qu'ils renoncent aux distractions d'usage et qu'ils ajournent la joie jusqu'après le péril.

Le péril passa. La rébellion fut domptée, et les Anglais affirmèrent leur supériorité sur le peuple conquis, non-seulement par un courage héroïque, mais par cet ensemble de qualités fortes qui constituent les races dominantes. Heureux s'ils n'avaient point vengé, par des barbaries indignes d'un peuple civilisé, l'exécrable massacre de Cawnpore et le sang que les sauvages cipayes versèrent en trahison !

Voici ce que le *Times* écrivait comme conclusion d'un article où, après avoir établi que le soulèvement des Indous n'avait rien de national, il sonnait l'hallali contre les rebelles : « Qu'on sache bien que l'Angleterre soutiendra les officiers, dans l'œuvre de la répression et du châtiment, quelque terribles que soient les mesures qu'ils jugeront à propos de prendre. »

Était-il donc absolument nécessaire de prémunir les Anglais qui combattaient dans l'Inde contre les inspirations d'une humanité bête, « *maudlin humanity?* ». Vous allez en juger.

Dans une des dernières lettres envoyées de l'Inde, on lisait : *Sir Henry Lawrence is grimly busy hanging the mutineers, at Lucknow,* « Sir Henry Lawrence va rudement en besogne, à Lucknow, dans la question de pendre les rebelles. » Autre lettre : *Sir Henry Lawrence is hanging the fellows, at Lucknow, as fast as he can,* « Sir Henry Lawrence est en train de pendre nos drôles, à Lucknow, aussi vite qu'il peut. » On écrivait de Peshawur, à la date du 14 juin, — et remarquez qu'à Peshawur il y avait eu, non soulèvement, mais simple tentative de désertion : « Le canon a fait justice de quarante rebelles, en présence de toute la force armée. Les trois côtés d'un carré avaient

été formés : on a fait avancer dix pièces de canon. La sentence ayant été lue, on a lié un prisonnier à la gueule de chaque canon. Puis le signal a été donné... Quelle scène! J'espère n'être plus appelé à en voir de semblable... Des troncs, des têtes, des bras, des jambes, lancés çà et là dans toutes les directions... Ces hommes ont subi leur sort avec fermeté, à l'exception de deux qui n'ont pas voulu se laisser attacher. Pour économiser le temps, on les a jetés par terre, et on leur a fait sauter la cervelle à bout portant. » La veille, on avait écrit de Ferozepore : « Ce matin, les rebelles ont été amenés (au nombre de vingt-quatre, je crois) sur le lieu de l'exécution... Un d'eux, qui avait eu le bras amputé par suite d'une blessure, était porté dans une civière. Le lieutenant Hoggan a lu aux troupes et au peuple rassemblés la sentence rendue par la cour martiale. Ensuite il a averti les rebelles que si quelques-uns d'entre eux avaient des déclarations à faire, il serait sursis à leur exécution. Douze, si je ne me trompe, ont accepté l'offre et ont été conduits derrière l'artillerie. Des douze qui restaient, deux, parmi lesquels l'homme dont le bras avait été amputé, ont été livrés à la potence. L'un et l'autre ont monté à l'échelle d'un pas résolu, et sans donner la moindre marque de frayeur. Arrivés sur la plate-forme, ils ont ajusté le nœud coulant de leurs propres mains; on leur a bandé les yeux; on leur a lié les bras, et ils ont été lancés dans l'éternité... Les dix autres ont été menés au canon... Comme il y en avait qui criaient : « Ne sacrifiez pas l'innocent pour le coupable! » deux d'entre eux leur ont dit : « Allons! pas de pleurnicheries! Mourez en hommes et non pas en lâches. Vous défendiez votre religion, qu'avez-vous à implorer la vie? Nos maîtres! Ce ne sont pas nos maîtres, ce sont des chiens. » On les a attachés à la bouche des canons, qu'on avait chargés avec

des cartouches sans balle. ***Ready!*** « Tire ! » Et le drame a été joué. Il y avait quelque chose d'opprimant (***overpowering***) dans cette scène de carnage et dans la puanteur qui s'en exhalait. Je me suis senti tout bouleversé. Les nombreux indigènes présents étaient dans l'épouvante ; ils tremblaient comme des feuilles de peuplier, et leurs visages présentaient des teintes étranges... La leçon, je l'espère, ne sera pas perdue pour eux. On n'avait pas pris la précaution d'écarter du voisinage des pièces ceux qui avaient à en faire le service. Il en est résulté qu'ils ont été couverts de sang, et que l'un d'eux a été frappé d'une manière terrible par un bras séparé du tronc. »

Vous vous rappelez ce qui arriva dans la ville de Lyon pendant la Révolution française ? Au moment où un immense incendie était allumé en Vendée, où le mouvement de la coalition enveloppait notre pays, où la France semblait à l'agonie, une partie de la population lyonnaise s'était insurgée, avait jeté en défi à l'Assemblée souveraine cette tête de Chalier que le bourreau n'abattit qu'après l'avoir mutilée trois fois, et mettant en défense la ville dont elle s'était rendue maîtresse, avait soutenu contre les représentants du peuple un siége long et meurtrier. C'était pire qu'une tentative de désertion, ou même qu'un soulèvement dirigé contre une domination étrangère. Et cependant combien n'a pas été perçante la protestation qui, sortie des profondeurs de la conscience humaine, s'est élevée contre les mitraillades de Collot-d'Herbois et de Fouché !

Dieu me préserve de vouloir, en aucune façon, voiler ou atténuer ce qu'on raconte des horreurs qui furent commises par les sicaires de Nana-Saïb ! Tout mon cœur en est saisi. Mais est-il juste d'oublier que si, de la part des insurgés indous, il y eut des actes de convoitise et de barbarie

absolument horribles, il y en eut aussi quelques-uns de protection touchante et d'humanité? « Ne sacrifiez pas les innocents pour les coupables! » Voilà le cri qu'il était de l'honneur de l'Angleterre de recueillir avec un soin religieux, et l'y inviter, au nom de la civilisation, au nom de l'Europe, au nom du Christ, valait certes mieux que de la pousser dans les voies sanglantes de la justice sommaire et des exécutions en masse! N'était-ce donc pas assez de ces lambeaux humains vomis par la bouche des canons, et de ces aspersions de sang, et de l'effroi de ces spectateurs indigènes, *tremblant comme des feuilles de peuplier*, — et de l'effet produit sur l'auteur du récit lui-même, qui, tout en exprimant l'espoir que la leçon ne serait pas perdue, ne peut s'empêcher de dire : « *I was myself terribly convulsed?* » Ah! où la haine a une fois mis la main, les colères de la victoire n'ont nul besoin qu'on les aiguillonne.

Il est juste d'ajouter que, parmi les Anglais, il y en eut beaucoup, et des plus distingués, sur qui les brutales exhortations que je signale firent la plus fâcheuse impression, et c'est avec un vrai plaisir que je citerai, en terminant, le passage suivant d'une adresse électorale de M. Bright : « Il est de l'intérêt de l'Inde que l'ordre y soit rétabli. Mais, ce résultat obtenu, notre pays serait singulièrement coupable de négliger désormais le bien-être de tant de millions d'hommes. J'espère que les actes du gouvernement ne se ressentiront pas de cet esprit vindicatif et sanguinaire que respirent certaines lettres publiées par les journaux. J'espère que lorsque la crise sera passée, tout ce qu'il y a en Angleterre de science politique sera employé à tirer d'un si grand mal le plus de bien possible. » Nobles paroles, dignes d'une âme élevée et d'un véritable homme d'État!

CCXXI

Question du Mexique.

J'aurai bientôt à vous faire savoir ce que les Anglais pensent de la réunion des princes allemands : l'opinion publique ne me paraît pas encore bien fixée à cet égard. Quand elle aura parlé d'une façon bien claire, je vous communiquerai mes impressions. Mais ce que je me crois, dès à présent, fondé à vous dire, c'est que le jugement qu'on a porté ici sur la politique du gouvernement français dans les affaires du Mexique n'est guère flatteur.

Et d'abord, sur le caractère moral de l'expédition, il n'y a eu et il ne pouvait y avoir qu'une voix.

Quand l'Angleterre et l'Espagne s'unirent à la France contre Juarez, de quoi s'agissait-il ? De dettes à faire payer, d'engagements à faire remplir, rien de plus. Parmi les étrangers résidant au Mexique, il y avait des Anglais, des Espagnols, des Français. Plusieurs d'entre eux se prétendaient créanciers du gouvernement mexicain, et se plaignaient amèrement de ne pouvoir rien obtenir; à quelques-uns, il était dû des indemnités, pour pertes subies ou spoliations souffertes pendant les troubles qui avaient désolé le pays. Forcer le gouvernement républicain à faire droit aux réclamations qui seraient reconnues justes, tel était le but originaire de l'expédition entreprise en commun.

Contre cette expédition, même ainsi définie et limitée,

que de choses à dire, si je voulais tout dire ! L'histoire de la créance Jecker, racontée un jour par M. Jules Favre, du haut de la tribune française, et cela d'une manière si terrible, se trouve racontée d'une manière bien plus terrible encore dans les dépêches de sir Charles Wyke à lord Russell; et quel triste jour elle jette, grand Dieu ! sur l'origine et la légitimité de certaines réclamations !

A quels faits, d'ailleurs, se rapportaient les plaintes? Il y avait eu des assassinats, il y avait eu des vols. Par qui avaient-ils été commis? Etait-ce par le gouvernement de Juarez, auquel réparation était demandée? Non. Les coupables, c'étaient les héros sanglants du parti réactionnaire, c'étaient les saints du parti prêtre. Le parti comptable, aux yeux de l'Europe et de l'histoire, du vol de la légation britannique, de l'affreux massacre de Tabacuya, du meurtre du Dr Duval, des violences inouïes dont eurent tant à souffrir MM. Pitman, Davis, Whitehead, Joots, George Selley et tant d'autres, le voilà ! Sur ce point, nul doute possible. Les exploits de ce parti sont écrits en lettres de feu dans le *Blue-Book* publié par le gouvernement anglais lui-même, sous le titre de « *Correspondence respecting the affairs of Mexico,* » — modernes tables d'airain sur lesquelles la génération présente ne jette que trop souvent un regard distrait, mais qui fournira des *considérants* redoutables aux arrêts de la postérité (1).

Oui, et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, les maux dont la réparation était exigée du gouvernement de Juarez étaient précisément l'ouvrage du régime qu'il avait renversé, aux acclamations du Mexique; ils étaient l'ouvrage du parti que, précisément, il combattait.

(1) Voir *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 23, 29, Part. I.

N'importe : dépositaire du pouvoir, les conséquences de ceux qui l'y avaient précédé pesaient sur lui : il ne le nia jamais. Seulement, comme la plaie creusée au sein du Mexique par tant d'années d'anarchie saignait encore; comme la guerre civile avait épuisé les ressources de ce magnifique et malheureux pays; comme le Trésor, au vu et au su de tous, était presque vide, il demandait du temps; il suppliait les intéressés, dans leur intérêt même, de ne pas le prendre à la gorge; il tremblait de sacrifier au désir de satisfaire immédiatement leurs réclamations le moyen de nourrir les troupes chargées d'éteindre l'anarchie dans son dernier foyer et de désarmer la bande de celui que M. Mathew, chargé d'affaires de la Grande-Bretagne au commencement de 1861, appelait, dans une de ses dépêches à lord Russell, « l'infâme Marquez » (1); en d'autres termes, il disait à ceux qui le pressaient d'exigences implacables : « Bien que la dette étrangère qui pèse sur le Mexique lui ait été imposée, non par moi, mais au contraire, par mes ennemis, je la reconnais, j'entends la payer, je la payerai; mais, au nom du ciel, ne m'en enlevez pas les moyens. Vous voulez que je réprime l'anarchie, qui menace et vos propriétés et vos têtes, qui vous ruine et vous alarme : comment y parviendrai-je si, quand ma détresse est extrême, incontestable, incontestée, j'emploie, sur l'heure, au payement de la dette étrangère les fonds, très-insuffisants, dont je dispose, au lieu de les employer d'abord à rétablir l'ordre, à pacifier la contrée, à relever les finances? Lorsque, par suite de malheurs indépendants de sa conduite, un négociant se voit forcé de suspendre ses payements, qu'arrive-t-il, si ses créanciers croient à sa bonne foi et à son intelli-

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 1-4. Part. I.

gence ? Il arrive que, souvent, loin d'achever sa ruine en se montrant inexorables, ils lui tendent la main, l'aident à remonter sur l'eau, et le mettent de la sorte en état de les payer. Me reprocher mon impuissance à maintenir l'ordre et rendre cette impuissance fatale, ah! c'est trop de moitié. »

Ce langage, je ne l'invente pas ; c'est celui que tenait, au mois de juillet 1861, Senor Manuel de Zamacona, alors ministre des affaires étrangères du Mexique, dans une dépêche adressée à sir Charles Wyke, envoyé de la Grande-Bretagne (1). J'ai cette dépêche sous les yeux. Rien de plus concluant, et j'ajouterais volontiers de plus touchant. Au fond, et l'étiquette diplomatique à part, c'est Antonio dans la poitrine duquel Shylock veut couper la livre de chair convenue.

Je le répète donc : même ramenée à son but primitif, l'expédition du Mexique, telle que l'entreprirent les trois puissances, ne fournirait que trop matière à la critique. Mais laissons cela. Une chose est sûre, en tout cas : c'est que l'accord de l'Angleterre, de l'Espagne et de la France n'avait d'autre objet que celui-ci : forcer le gouvernement de Juarez à satisfaire les réclamations et les griefs des résidents étrangers. Quoi de plus explicite, de plus formel, que l'article 2 de la fameuse convention du 31 octobre : « Les hautes parties contractantes s'engagent à ne rechercher pour elles-mêmes, dans l'emploi des mesures coercitives prévues par la présente convention, aucune acquisition de territoire ni aucun avantage particulier, *et à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine de*

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 39. Part. I.

choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement » (1) ?

Le 12 octobre 1861, le comte Russell écrivait au comte Cowley : « J'ai à notifier à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté considère l'engagement de ne pas intervenir par la force dans les affaires intérieures du Mexique comme faisant partie essentielle de la convention » (2).

Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, dans une dépêche antérieure de lord Cowley à lord Russell, on lit : « M. Thouvenel a dit qu'il adhérait entièrement aux principes posés par Votre Seigneurie comme étant ceux qui devaient guider l'action des pouvoirs alliés. *M. Thouvenel a répudié, ainsi qu'il l'avait fait précédemment, tout désir d'imposer une forme particulière de gouvernement au Mexique* » (3).

Que dire encore ? Le 5 février 1862, à propos du projet qui se réalise aujourd'hui et qui était mis en avant, dès cette époque, lord Russell écrivait à lord Bloomfield : « En ce qui touche l'offre de la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien d'Autriche, vous aurez à informer le comte Rechberg que l'intention de Sa Majesté est de s'en tenir strictement aux termes de la convention du 31 octobre, conclue entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, relativement à une intervention au Mexique » (4).

Tout cela est-il assez clair ?

Les suites, on les connaît... Mais cette lettre étant déjà très-longue, force m'est de faire halte ici, sauf à me remettre plus tard en route, à la suite de l'expédition. C'est

(1) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 125. Part. I.
(2) *Ibid.*, p. 98.
(3) *Ibid.*
(4) *Correspondence respecting the affairs of Mexico*, p. 3. Part. II.

le moment, ou jamais, d'en juger la marche et les effets, en liant cette appréciation au sentiment que ses résultats connus ont éveillé en Angleterre. Pour aujourd'hui, je me bornerai à citer le passage suivant d'un article publié, le 27 mai 1862, par le *Times*, le plus accrédité de tous les organes de l'opinion publique en ce pays : « Nous savons maintenant l'origine de toute l'affaire. La monarchie, avec l'archiduc autrichien pour roi, était l'idée de certains réfugiés mexicains, membres du parti réactionnaire ou ecclésiastique au Mexique, et partisans de Marquez et autres *ruffians*, dont les méfaits ont été parmi les principales causes de notre intervention. Si Ferdinand-Maximilien va au Mexique, il trouvera ses amis les plus actifs parmi les hommes qui ont fusillé, torturé, volé, jusqu'à ce que l'Europe ait perdu patience » (1).

CCXXII

Un Manifeste.

Je me hâte de vous envoyer copie d'un document fort important, qui m'arrive par voie diplomatique, et dont il n'est encore fait mention que dans un seul journal anglais, lequel n'est pas le *Times*, comme vous pourriez le croire. C'est une très-énergique, très-mâle protestation du général Do-

(1) Voir le *Times* du 27 mai 1862.

blado contre l'invasion du Mexique. Vous savez que ce fut le général Manuel Doblado qui conclut avec le général Prim la fameuse convention de la Soledad. Le général Doblado — je tiens ceci du général Prim lui-même — est un homme de beaucoup de mérite, d'un caractère fort respectable, très au courant des choses de son pays et des choses du nôtre. Sa protestation a fait sensation au Mexique. Elle mérite d'autant plus d'être connue que, sur la foi de la presse officielle française, beaucoup de gens étaient convaincus que Doblado allait se rallier ou même s'était rallié.

Je n'ai pas le temps de vous en dire aujourd'hui davantage. J'aurai occasion de revenir sur ce fait significatif.

Voici la pièce en question :

Manifeste du général Doblado.

« Manuel Doblado, gouverneur de l'État de Guanajuato, à ses habitants :

« Concitoyens, l'honorable congrès de l'État, en terminant ses travaux législatifs, m'a délégué l'exercice de son pouvoir en augmentant les facultés extraordinaires dont on m'avait préalablement investi.

« Ce nouveau témoignage de confiance m'impose le devoir de vous adresser la parole afin que vous sachiez l'usage que je me propose de faire de l'autorité dont on vient de me faire le dépositaire.

Les faits qui viennent de se passer dernièrement dans la ville de Mexico ont placé la question étrangère sous son véritable point de vue, en la présentant avec une précision et une exactitude telles, que toute méprise devient impossible.

Il s'agit de convertir la république mexicaine en une colonie française...

« La question militaire a commencé le jour où le pays a levé l'étendard de l'insurrection. La solution de cette question est encore dans les secrets de la Providence. Nous espérons qu'elle accordera à chacun ce qui lui est dû.

« La question politique, c'est la question de droit, et sur ce terrain le Mexique est tout-puissant. La nationalité est la vie des peuples. Nous, Mexicains, avons reçu en héritage l'indépendance de nos ancêtres. Ceux-ci la conquirent à force de courage et de sacrifices, non par l'intrigue, ni en ayant recours à l'or corrupteur. Notre droit est évident, incontestable, imprescriptible. C'est le droit que possèdent l'Angleterre, l'Espagne et la France sur leurs nationalités respectives, et le mettre en doute c'est renverser le droit des gens, c'est mettre en doute l'existence des nations comme États indépendants, c'est attaquer dans sa base le droit naturel, c'est introduire le chaos dans le droit public.

« La force n'est pas le droit. Il faut répéter ce principe mille fois, quelque rebattu qu'il soit. La force a déchiré la Pologne, il y a bien des années ; mais le droit des Polonais est demeuré vivant, et brille toutes les fois qu'apparaît le feu sacré de l'insurrection.

« L'empereur Napoléon III a eu la force pour envahir le Mexique ; mais il n'a pas le droit de le convertir en colonie française. On cherche à faire naître le droit en tirant un argument du mauvais état de la république et de ses révolutions continuelles. Il est vrai que nous avons commis bien des erreurs, et que tous les partis, en essayant leurs théories administratives, ont échoué, engloutis dans le gouffre révolutionnaire. Mais nous, Mexicains, seuls avons le droit de nous plaindre de ces maux : nous seuls, *rien que nous seuls*, avons

le droit de nous faire des reproches. L'étranger n'a pas le droit de s'immiscer dans nos dissensions domestiques, bien moins encore de nous adresser des récriminations pour les actes accomplis dans l'exercice de notre souveraineté nationale.

« L'envahisseur a conscience de ces vérités, et c'est pour cela qu'à chaque pas qu'il fait dans le pays il répète la consigne de son maître : « *Nous ne sommes pas venus pour imposer un gouvernement au Mexique ; nous venons pour protéger le libre choix de celui que les Mexicains veulent se donner.* » Ceci ne mérite pas d'être réfuté...

« Le bon sens des habitants du pays a compris qu'il ne peut y avoir de liberté là où la force domine ; que ces phrases avec lesquelles on prétend flatter les peuples sont des phrases d'estampille que tous les conquérants ont de tous temps répétées ; des moyens politiques inventés pour neutraliser les résistances ; des aveux involontaires, mais très-significatifs, du droit que nous avons de nous gouverner sans l'intervention d'aucun étranger.

« La question politique étant établie, et le droit qu'a le Mexique de refuser la protection qu'on lui offre à la pointe des baïonnettes françaises étant clair comme la lumière du jour, la route que tout Mexicain doit suivre est déjà naturellement tracée. Nous battre jusqu'au dernier soupir contre les envahisseurs ; épuiser jusqu'à la dernière ressource du pays pour que la guerre soit fructueuse ; repousser toute idée de transaction comme moyen impossible, quand il s'agit de l'indépendance et de la souveraineté de la nation, qui de leur propre nature sont indivisibles et inaliénables, et mourir, s'il le faut, avec la conscience que l'honneur du Mexique est sauvé.

« Cette route est celle que va suivre le gouvernement de

Guanajuato, pour répondre à la confiance que les représentants du peuple ont montrée dans la personne qui le dirige. Pour une entreprise aussi grande et aussi sainte, aucune coopération ne doit être refusée, aucune individualité ne doit être méprisée. Sous l'étendard de l'indépendance que pour la première fois arbora, à Dolorès, le vénérable prêtre don Miguel Hidalgo, il y a place pour toutes les couleurs politiques, parce que son ombre ne nuit qu'aux traîtres. Je fais aujourd'hui un appel solennel à tous les habitants de l'État, conservateurs, modérés et libéraux, pour que chacun prête ses services à la cause de l'indépendance, dans la sphère qui lui est propre. La question des partis est terminée. Aujourd'hui doivent disparaître, avec les haines politiques, les funestes dénominations nées de la guerre civile. . . . .

« Ce n'est pas le danger qui me porte à faire cette invocation à la fraternité. Durant les trois années de mon gouvernement, la tolérance a été une vérité pratique dans l'État de Guanajuato, où les hommes de toutes les opinions et de tous les états ont vécu en pleine jouissance des mêmes respects et des mêmes garanties. S'il n'était indigne d'un gouvernement de faire son propre panégyrique, je vous rappellerais mille faits qui prouvent que l'idée de la fusion universelle a formé une des bases fondamentales de mon administration.

« Ce n'est pas non plus la crainte du grand pouvoir de l'empire français qui me dicte cet appel à la réconciliation. Le pouvoir de la France est grand. Ce fait incontestable fera plus tard notre gloire. Mais il ne s'agit pas, quant à présent, de savoir laquelle des deux nations a le plus de pouvoir, mais bien laquelle a le plus de justice. Nous, maîtres du droit, avons l'obligation de le défendre, lors même que

toutes les conditions de la guerre nous sont défavorables. Que serait-il arrivé de l'Espagne en l'année 1808 si elle s'était mise à considérer le nombre et la valeur des armées françaises avant de commencer son glorieux soulèvement? Que serait-il arrivé du Mexique, si le père de l'indépendance s'était mis à calculer les immenses ressources de la couronne d'Espagne, et la misère dans laquelle il se trouvait au moment de proclamer notre émancipation?

« Je suis très-loin de la jactance qui annonce des triomphes et énumère des forces imaginaires. Notre faiblesse est un fait, c'est le fait même qui a motivé l'invasion. Mais notre devoir est de nous défendre, et quand il y a un devoir à accomplir, on ne doit pas compter le nombre de ses adversaires, ni peser les difficultés. Nous ne pouvons perdre avec honneur l'indépendance qu'après l'avoir défendue avec les armes jusqu'à la dernière extrémité. Alors, seulement alors, nous aurons droit à la considération du monde ; nous transmettrons à nos fils le droit de s'insurger contre des oppresseurs toutes les fois qu'ils pourront le faire ; et nous aurons lavé de notre sang la tache faite au drapeau national par ce petit nombre de Mexicains avilis qui, par haine de parti, par faim ou par égoïsme, se sont prêtés à servir d'instrument aux conquérants, jouant des rôles qui révèlent le dernier degré de l'abjection.

« Habitants de Guanajuato, la Providence nous a destinés à vivre à une époque d'épreuves. Mettons-nous à la hauteur de la situation ; soyons grands au jour de la lutte, puisque nos discordes domestiques nous ont montrés petits auparavant. Montrons à nos ennemis que nous ne sommes pas indignes de former une nation indépendante. Faisons-leur toucher du doigt la différence qui existe entre cette troupe de mendiants, chevaliers d'industrie politiques, qui

sont allés demander secours à l'Empereur, et l'immense majorité de la nation, en qui dominent avec un développement énergique et puissant l'amour-propre national et le noble orgueil qu'entretiennent le sentiment de la patrie et l'attachement sacré et inépuisable à la conservation de l'indépendance . . . .

« Notre destinée est de combattre. Allons donc à la lutte avec la dignité d'hommes libres, avec la résolution de Mexicains indépendants, et la foi en Dieu, qui jamais n'abandonne la cause de la justice. L'avenir est sombre, c'est un avenir de sacrifices; mais la récompense en est impérissable, c'est la gloire d'Hidalgo et d'Iturbide.

« La postérité nous jugera tous, et quand cette époque de passions et de haines sera passée, elle distinguera les Mexicains qui seront morts en défendant l'indépendance de leur patrie des traîtres qui l'ont lâchement livrée.

« Vive l'indépendance! Vive la république! Vive le gouvernement constitutionnel mexicain!

« Guanajuato, le 28 juillet 1863.

« *Signé :* MANUEL DOBLADO. »

CCXXIII

Attitude de l'Angleterre dans la question du Congrès européen.

Très-décidément, la proposition d'un congrès n'a ici aucun succès. Les uns la dénoncent comme l'inspiration d'une politique à bout d'expédients; les autres n'y voient qu'un projet irréalisable, qu'un rêve emprunté des hallucinations de M. Cobden, qu'un plagiat prématuré des théories de l'abbé de Saint-Pierre, qu'un effort pour rejeter dans l'ombre l'initiative hardie prise dernièrement par François-Joseph; quelques-uns croient que c'est, de la part de l'empereur des Français, un moyen de couvrir son embarras à l'égard de la Russie, d'échapper à l'alternative par lui-même définie le *silence ou la guerre*, et de déjouer l'attention de l'Europe; il en est qui dans cette brusque évolution croient découvrir l'amour du bruit, la crainte de n'être pas assez vu de la terre; tous se demandent ce que le monde en général et l'Europe en particulier auraient à gagner au conflit de tant de problèmes soulevés, de tant d'intérêts alarmés, de tant de choses mises en question, de tant de prétentions inconciliables mises en présence.

Il faut dire aussi que les Anglais se défient du souverain qui, le lendemain de la guerre de Crimée, coquettait avec la Russie, et qui les attira dans son expédition du Mexique.

Ils s'obstinent à ne pas croire au désintéressement du

prince qui, disent-ils, fit aboutir à l'annexion de Nice et de la Savoie cette guerre d'Italie entreprise « *pour une idée.* »

Ils se rappellent comment les mots célèbres *l'Empire c'est la paix* furent le prélude de la guerre.

Il leur paraît improbable que celui qui doit son sceptre à la force soit décidé à divorcer avec elle.

Un abbé de Saint-Pierre sur un trône, un M. Cobden à la tête de six cent mille soldats, leur semblent un phénomène qui demande explication.

Bref, c'est en hochant la tête qu'ils ont accueilli la proposition d'un congrès.

Et certes, si quelque chose pouvait effacer cette première impression, ce n'était pas la lettre que l'empereur des Français vient d'adresser aux souverains de l'Europe. On a trouvé ici que cette lettre ne manquait pas de dignité; qu'il y avait un habile orgueil à rapprocher de l'éclat de sa position présente le souvenir d'un passé obscur ou troublé. Cette fière humilité dont parlait Burke (*proud humility*), elle respire, c'est certain, dans la lettre aux très-hauts et très-illustres princes souverains et villes libres composant la sérénissime Confédération germanique; et, sous ce rapport, les Anglais ne sont pas gens à chercher querelle au vaincu de Strasbourg et de Boulogne. Mais ce qui les frappe désagréablement dans l'épître impériale, c'est l'aveu hardi des prétentions personnelles dont elle témoigne. L'indication de Paris comme point de réunion du conclave, et la nécessité de décerner, dans ce cas, la présidence au souverain dont les autres potentats recevraient l'hospitalité, c'est plus qu'il n'en faut, à les entendre, pour mettre en pleine lumière les intentions et le but de l'auteur du projet. Ce qu'il veut, c'est que, aux yeux du monde, sa prépondérance dans les conseils de l'Europe soit clairement établie. Or, s'il

est naturel que cette prétention paraisse acceptable à la France, il est naturel aussi qu'elle ne soit pas du goût de l'Angleterre.

De là le langage ironique du *Times*, qui, à ce sujet, rappelle l'idée un jour émise par l'empereur Paul d'un tournois dans lequel auraient figuré les divers monarques de l'Europe, suivis de leurs premiers ministres transformés en écuyers.

Il n'est pas douteux que le Congrès proposé ne fût tout à l'avantage de l'empereur des Français. Si, par impossible, il en sortait quelques solutions désirables, seul celui-là en aurait l'honneur, de qui l'idée serait venue. Si, au contraire, ainsi qu'il est probable, le choc des intérêts contraires, l'impossibilité de concilier des rivalités intraitables, l'aigreur née de débats sans issue, et l'énormité même des questions à résoudre pour remanier la carte, conduisaient à l'impuissance ou au chaos, il serait toujours facile de rejeter la responsabilité du résultat sur le mauvais vouloir et l'aveuglement de ceux qui n'auraient pas consenti à être dépouillés; et l'empereur des Français sortirait de là dans l'attitude d'un sage égaré un instant parmi des fous.

Car il est à remarquer que, puisque le but assigné par Napoléon lui-même au Congrès est la consécration et le complément des atteintes portées aux traités de Vienne, la France, dans ce Congrès, aurait beaucoup à demander et rien à défendre. Personne, à coup sûr, ne proposerait qu'on la démembrât, qu'on rognât ses frontières, ou même qu'on mît en doute la légitimité de son droit sur la Savoie et Nice. Déjà, pour qu'on sût bien que l'annexion de Nice et de la Savoie ne courrait aucun risque d'être contestée avec succès, Napoléon a eu soin d'apprendre au monde qu'à cet égard l'empereur de Russie et lui étaient en parfait accord! Tout

au plus pourrait-on exprimer le désir que Rome fût enfin évacuée. Mais l'occupation de Rome est un embarras pour l'empire, qu'elle place entre l'enclume des Italiens et le marteau des prêtres.

La vérité est que, de toutes les puissances à convoquer, il n'y en a que deux auxquelles le Congrès offre un bénéfice dès à présent appréciable : la France et l'Italie. Aux autres il s'annonce comme une menace. Il menace l'Angleterre, qui a des comptes à rendre pour Malte et Gibraltar; il menace l'Autriche, qui possède indûment la Galicie et Venise; il menace la Prusse, qui n'a aucun droit fondé en justice sur le duché de Posen, et dont les possessions sur la rive gauche du Rhin rappellent des souvenirs irritants pour la France; il menace le Sultan, dont les domaines risquent d'être considérés comme fournissant la matière des compensations qu'on jugerait indispensables; et il menacerait l'empire russe, si le sacrifice de l'infortunée Pologne n'était déjà, comme il est permis de le craindre, le prix auquel le gouvernement français s'est assuré le concours de ce puissant monarque pour dominer les délibérations du congrès.

C'est assez dire que, s'il a jamais lieu, ce ne sera point sans avoir rencontré une forte opposition. Ce qui est sûr, c'est qu'en Angleterre on désire ardemment que l'Autriche refuse, et donne ainsi au gouvernement anglais un prétexte honnête de refuser à son tour.

Dans le cabinet, toutefois, si je suis bien informé, un homme serait pour le Congrès; et cet homme serait lord Palmerston, le même qui fut le premier et, pendant un instant, le seul habitant de cette terre libre dont le coup d'État de décembre obtint l'approbation. Mais en beaucoup de choses lord Palmerston a dans lord Russell un collègue d'un libéralisme incommode. On m'assure que ce dernier s'est

vivement déclaré contre l'acceptation. Ceci expliquerait la décision presque annoncée aujourd'hui par le *Times* et le *Morning Post*, décision qui ressemble fort au résultat d'un compromis entre deux opinions contraires. L'Angleterre n'aurait hâte ni d'accepter ni de refuser. Elle aurait déclaré ne pouvoir se prononcer qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir reçu communication précise des points à discuter, et avoir été mise à même de juger s'il est raisonnable d'attendre de cette discussion des résultats avantageux.

Le gouvernement anglais, vous le voyez, n'entend pas courir les aventures.

CCXXIV

Même sujet.

Plus on réfléchit en Angleterre sur les motifs probables, la nature, les conséquences logiques du projet présenté à l'Europe par l'Empereur, moins on croit à sa réalisation.

Qu'un pareil projet n'eût aucune chance d'être goûté par les hommes d'Etat des divers cabinets européens, c'était à prévoir : il témoignait d'un optimisme trop candide si on le supposait sincère, et d'un égoïsme trop profond si l'on y voyait un calcul ; il rompait trop violemment avec les habitudes invétérées et les vieilles traditions de la diplomatie ;

il remuait trop de choses à la fois, menaçait de créer trop de complications, et précipitait le monde vers une situation trop nouvelle ; il avait enfin un tour trop romanesque pour exciter dans le cœur des Nestors des chancelleries d'autres sentiments que ceux de l'étonnement et de la défiance.

Mais ce qui semblait naturel, c'est que les peuples, au moins, éprouvassent une sorte de tressaillement. Car ils aiment tout, de la grandeur, jusqu'à ses apparences, et les apparences de la grandeur ne manquaient certainement pas à une telle idée, lancée par un tel homme, du haut du premier trône de la terre.

Appeler tous les gouvernements à méditer ensemble sur leurs intérêts bien compris et associés au bien de l'humanité ; sommer la force de comparaître devant la raison, et s'en remettre à la raison seule du droit de réparer les maux du passé, de rassurer le présent, de régler l'avenir, de rendre, en un mot, la paix durable, en l'appuyant sur la justice, qui est immortelle..., quoi de plus propre à provoquer les acclamations populaires ? Eh bien, non : les peuples ont fait silence, ou n'ont murmuré, eux aussi, que des paroles de défiance. C'est en vain que, laissant là la routine diplomatique, Napoléon s'est tout d'abord adressé à eux pour mieux peser sur les gouvernements : ils sont restés froids.

Ce que je dis ici est en étrange désaccord, je le sais, avec ce que la presse officielle et semi-officielle de France s'est efforcée de faire croire à son bénévole public. Convaincue que l'enthousiasme est contagieux, elle a tout d'abord étourdi la place publique de ses fanfares ; elle a raconté à ses lecteurs, qui dressaient l'oreille, comme quoi le langage si grandiose, si franc, si digne, si modeste, de l'empereur des Français, avait jeté le monde, y compris l'Angleterre, dans l'éblouissement de l'admiration ; et le journal *la France*

a déclaré sans détour que cette admiration avait été unanime. Eh bien! en ce qui touche l'Angleterre, dont je respire l'air et dont les impressions m'enveloppent, ce que je déclare sans détour, moi, c'est que la presse officielle et semi-officielle a trahi la vérité.

Et voici comment elle a procédé : elle a donné de quelques journaux anglais des citations tronquées, en ayant soin, bien entendu, de supprimer les passages désapprobateurs, et elle a fait semblant d'ignorer tous les commentaires qui auraient mis à nu l'erreur qu'il s'agissait d'accréditer. C'est ainsi, par exemple, que le *Daily News*, un des organes les plus sincères, les plus graves, les plus respectés de l'opinion publique en ce pays, a été traité comme une marchandise de contrebande. Remarquez la bonne foi qui préside au *maniement* de l'esprit public en France! Les journaux officieux passent sous silence toute parole de blâme, et ils triomphent de ce qu'aucune parole de blâme ne s'est fait entendre! Il suppriment toutes les notes discordantes, et ils s'applaudissent de l'harmonie du concert! Puis, s'il arrive, comme cela est heureusement arrivé, que la vérité réussisse à percer, alors on entend des feuilles telles que le journal *la France* accuser l'Angleterre de revenir sur une impression qui ne fut jamais la sienne; on les entend s'écrier : « L'Angleterre se repent du cri unanime d'admiration que la proposition d'un congrès lui avait arrachée. »

Non, Monsieur, non, les Anglais n'ont pas battu des mains à l'idée d'un congrès, et, s'ils l'avaient fait, le gouvernement, soumis, comme il l'est, à l'impérieuse loi du sentiment public, n'aurait pas, pour toute réponse, demandé à Napoléon de s'expliquer — demande qui, eu égard à la situation actuelle de l'Europe, équivaut à une fin de non-recevoir; ou même ressemble à un piége.

Supposons, en effet, que l'empereur des Français refuse de faire d'avance connaître son programme, l'Angleterre s'abstient sans qu'on soit en droit de l'accuser de mauvais vouloir; car comment lui reprocher de ne pas se lancer, les yeux bandés, dans une entreprise aussi hasardeuse que le remaniement de la carte de l'Europe? Et si, au contraire, Napoléon se résigne à indiquer d'une manière précise les questions à poser et à résoudre, adieu les avantages substantiels qu'il a pu se promettre de la réalisation de son plan! Le voilà forcé de jouer cartes sur table; le voilà forcé d'apprendre aux peuples attentifs si son désintéressement de philosophe couronné va jusqu'à mettre ou laisser mettre au nombre des points controversables la restitution de Nice et de la Savoie, l'abandon immédiat de Rome, un désaveu formel, absolu, irrévocable, de toute prétention à donner le Rhin pour frontière à la France. Si oui, sa popularité en France parmi la gent guerroyante et ultra-nationale est entamée; si non, sa réputation d'utopiste humanitaire risque de perdre ce que gagnerait sa réputation de politique délié.

CCXXV

11 décembre.

Un combat de boxeurs

Nous voici au lendemain de « la bataille des géants ».

Ce n'est pas que le grand choc entre l'armée de Meade et celle de Lee ait eu lieu; non : les forces engagées, cette fois, sont les forces de l'Angleterre luttant contre l'Amérique. La bataille a été formidable, une vraie « bataille de géants », comme on la nomme, et l'Angleterre, à l'heure qu'il est, peut se livrer, si bon lui semble, à des transports de joie, car c'est elle qu'a favorisée le puissant dieu des combats.

Cette nouvelle vous étonnera peut-être, tant il est vrai que, même sous le règne de l'électricité et de la vapeur, les plus notables événements éclatent sans que les hommes qui vivent au loin en soient avertis d'avance.

Ce n'est pas, du reste, la faute des habitués de taverne si le monde n'a pas été tenu dans l'attente. Depuis longtemps, la Renommée faisait le tour des « public-houses » de Londres, embouchant toutes ses trompettes, entre une bouteille d'*ale* et une bouteille de *gin*. Depuis longtemps, le *Bell's Life* donnait la fièvre à ses lecteurs, en leur annonçant la prochaine et titanienne rencontre de l'Angleterre, personnifiée par le boxeur Tom King, devenu célèbre sous le nom de « Sailor lad », et l'Amérique, personnifiée par Heenan, le « Benicia boy ».

J'ai toujours fort admiré, comme moyen de terminer à bon marché les querelles épiques, le système en vertu duquel Albe et Rome confièrent leurs destinées aux trois Curiace et aux trois Horace, système dont, plus récemment, Charles Quint proclama l'excellence en défiant François Ier. Sous ce rapport, le « Sailor lad » et le « Benicia boy » ont droit à tous mes respects philosophiques. Pourquoi, je vous le demande, faire tuer cinq ou six cent mille pauvres diables pour l'honneur de deux nations, lorsque, grâce à une convention préalable, on pourrait décider la chose moyennant une côte brisée ou un œil mis hors de service?

C'est cette sage méthode qui a prévalu dans l'occasion dont il s'agit.

Heenan est le même homme qui, le 17 avril 1860, se mesurait avec Tom Sayers. La victoire, qui ne s'en souvient? demeura douteuse. L'Angleterre eut le bras droit cassé, ou peu s'en faut; mais, en revanche, l'Amérique reçut de tels coups de poing dans les yeux, qu'elle n'y voyait plus du tout vers la fin de la lutte. Toutefois, elle eut cette bonne fortune de parvenir à prendre l'Angleterre par le cou, et l'aurait étranglée net, si police et assistants ne se fussent précipités dans le *ring* (l'arène), selon les règles, disent les uns, et contre les règles, disent les autres.

A qui l'honneur? L'Angleterre et l'Amérique eurent, sur ce point, une polémique qui a duré depuis lors. Heenan, ayant regagné son pays, y reçut un triomphe tel qu'on n'en fit jamais à Washington. Quant à Tom Sayers, le ***Bell's Life***, ce ***Moniteur*** du « Ring », rappelle aujourd'hui, avec un juste orgueil, que, lors de l'entrée triomphale de son héros dans Londres, l'enthousiasme de la foule était aussi grand qu'aurait pu le provoquer « *la proclamation d'un nouveau roi* ».

Aussi, quelques esprits arriérés s'étant avisés, dans la Chambre des Communes, de demander compte au ministère de sa tolérance à l'égard d'un genre d'exercice que la loi défend, on ne sait trop pourquoi, lord Palmerston, après avoir établi, en grand homme d'État qu'il est, que la question de savoir si les combats de boxeurs sont une chose bonne ou mauvaise, doit être regardée comme pure « affaire de goût », lord Palmerston, dis-je, déclara le spectacle de deux hommes qui s'assomment l'un l'autre tout « aussi moral que celui de l'ascension d'un ballon ». Ceci, à la lettre. La Chambre des Communes trouva cette comparaison admirable : elle le prouva par un rire approbatif digne d'être à jamais mentionné dans ses annales; et, en Angleterre, lord Palmerston mit ainsi le comble à sa popularité, parmi ceux dont l'âme est sensible à la gloire.

Trois ans s'écoulèrent; et, comme dans la lutte de Heenan et de Sayers, nul n'avait « jeté l'éponge », ce qui est l'aveu de la défaite, on ne savait pas bien à quoi s'en tenir sur le mérite comparatif des deux grandes fractions de la race anglo-saxonne. Franchement, une pareille incertitude était-elle tolérable? A qui, de Heenan ou de Tom Sayers, appartenait le droit de porter cette « ceinture » qui est le signe vénéré de la royauté dans le monde des pugiles? Faute de pouvoir s'entendre sur la solution de ce problème, non moins obscur que celui qui divisa les réalistes et les nominaux, on était convenu, pour en finir, d'offrir à chacun des deux combattants un *fac-simile* de la ceinture; et la présentation de ces deux trophées (style du ***Bell's Life***) avait eu lieu le 20 mai à l'Alhambra. La question restait donc entière.

Cependant Tom Sayers, enrichi par l'admiration publique, s'était comme qui dirait retiré des affaires; Heenan était re-

venu chercher fortune en Angleterre; et un nouvel astre avait paru au firmament du *Bell's Life*. Cet astre était Tom King, le redoutable Tom King, vainqueur de Mace, et « champion d'Angleterre. » Heenan, à ce qu'il paraît, ne demandait pas mieux que de s'entretenir la main. Tom King, au contraire, satisfait de sa part d'immortalité, nourrissait de vagues projets de retraite, et se montrait disposé à abandonner la ceinture, au lieu de la défendre fièrement; au lieu de dire comme Charlemagne, lorsqu'il ceignit la couronne de fer : « Gare à qui la touche! » Heureusement, les hommes du sport étaient là. Les patrons de Heenan parlèrent d'un enjeu de 1,000 liv. st., 25,000 fr.! Il y a des gens qui très-volontiers se font tuer à un sou par jour. La tentation était forte pour le « champion de l'Angleterre. » La perspective des 1,000 liv. st. lui fit venir l'eau à la bouche. Bref, on arrangea l'affaire. Les publicistes du *Bell's Life* s'occupèrent des préparatifs, choisirent un emplacement, désignèrent l'arbitre (*referee*), fixèrent le point de départ, firent avec une compagnie de chemin de fer les conventions voulues, marquèrent le jour — le tout fort mystérieusement, moins pour dépister la police, je le soupçonne, que pour l'aider à ne pas faire respecter la loi.

Ai-je besoin d'ajouter que, pendant une semaine entière, les cabarets appartenant aux boxeurs en renom, et les bureaux du *Bell's Life*, ne cessèrent d'être assiégés par une frémissante tourbe de curieux de bas étage, affamés de détails, mais surtout impatients de connaître la station honorée par le choix du conclave? Le mot d'ordre avait été donné de garder le secret, de manière à tenir à l'écart la mauvaise compagnie. Recommandation vaine! Jeudi, à quatre heures et demie du matin, moment fixé pour le départ du train, la station de London-Bridge se trouvait avoir attiré, comme

l'aimant attire le fer, un nombre fort respectable, ma foi, de sacripants, de coupeurs de bourse, de gens de sac et de corde, accourus du fond de toutes les tavernes mal famées, de tous les antres de la prostitution : l'écume de l'écume, la lie de la lie.

Ils avaient compté sans leur hôte, ces braves gens. D'abord, impossible pour eux d'être de la fête, le prix des billets ayant été élevé à trois guinées; ensuite, la police était sur les lieux; et enfin, la prévoyance des législateurs du « Ring » avait été poussée au point de mettre à la disposition de chaque excursionniste comme il faut des nourrices (*nurses*). Des nourrices! cette tendre expression me va au cœur, quand je réfléchis que lesdites nourrices étaient de gros hercules à la tête carrée, aux pommettes saillantes, aux larges épaules, aux yeux caves, et brandissant d'énormes gourdins.

Quant aux policemen de service, ils étaient là, bien entendu, pour protéger tout excursionniste muni d'une montre et d'une bourse. A mesure qu'une voiture arrivait, un gardien de l'ordre courait à la portière, et donnait à celui qu'elle amenait le sage conseil, non de renoncer à un spectacle défendu par la loi, mais de prendre garde à ses poches. Il est bien heureux qu'ici, en fait de vols avec effraction, l'opinion ne soit pas en désaccord avec la loi. Sans cela, j'imagine qu'un voleur rencontrant un policeman dans l'ombre lui dirait : « Mon ami, je voudrais enfoncer cette porte; mais il fait nuit : prête-moi ta lanterne. »

Toujours est-il que, grâce à l'intervention tutélaire des autorités, les choses se sont beaucoup mieux passées qu'à l'ordinaire. Il est bien vrai qu'un homme de police a eu la tête fendue d'un coup de bâton, et que plusieurs de ses camarades ont failli être victimes du désappointement, changé

en fureur, de certains bandits, pénétrés comme ils devaient l'être de ce qu'ils perdaient en perdant le bénéfice de l'enseignement moral qui résulte d'un combat de boxeurs. Mais c'est une bagatelle que cela en comparaison de ce qui s'est toujours vu en ces sortes d'occurrences. Le progrès est manifeste.

C'est à Wadhurst que John Carmel Heenan et Tom King ont déployé la vigueur de leurs muscles devant une assemblée haletante d'émotion. Les paris étaient en faveur de l'athlète américain, devenu, par je ne sais quel chevaleresque oubli de tous les principes du patriotisme, le favori des parieurs aristocrates anglais. La lutte, qui a duré plus d'une demi-heure, a été terrible. Tantôt c'était Heenan, de la race d'Antée, qui, serrant de près Tom King, le saisissant, l'enlaçant dans une irrésistible étreinte, le lançait contre terre à lui broyer les os; tantôt c'était Tom King qui, soutenu sur les genoux de ses assistants, lavé, épongé, rafraîchi, reconforté, remis debout, donnait à son bras de fer la force impulsive d'un boulet de canon, et, frappant son antagoniste aux yeux, aux tempes, à la mâchoire, le couvrait de sang, le défigurait, le rendait hideux à contempler. Plusieurs fois on a vu Tom King, moins vigoureux que son gigantesque adversaire, quoique un géant lui-même, chanceler comme un homme ivre et mesurer la terre comme un bœuf assommé. Un moment on a pu croire qu'il ne se relèverait pas à temps, et c'est ce qui serait probablement arrivé si son assistant, pour le rappeler à lui, *ne lui eût rongé le cartilage de l'oreille.*

Ce qui est sûr, c'est que le combat qui, pendant les dix premiers assauts, semblait devoir être fatal à Tom King, a tourné à son avantage pendant les sept derniers. Plus lutteur que boxeur, Heenan a fini par succomber. S'il avait été

tué tout à fait, King aurait été mis en prison pour la vie; mais comme il n'est apparemment qu'à moitié tué, King aura pignon sur rue, ou à peu près. Voilà la logique de la chose!

Vous jugez de l'effet produit sur les spectateurs par les actes variés de ce drame sanglant. Toutes les fois qu'un des deux adversaires recevait un coup qui pouvait être mortel, ce n'était autour d'eux que hurlements de sauvages.

Et dire qu'il y a des gens, ici, qui attachent un caractère moralisant à de pareils spectacles! Suivant eux, cela enseigne le pouvoir de souffrir, cela donne l'exemple du courage. Ainsi, la constance d'une âme haute est ravalée jusqu'à ce point, qu'on la confond avec une brutalité bestiale; et c'est dans la sentine des cabarets qu'on nous invite à recruter des professeurs de courage! Qu'est-ce, d'ailleurs, que le courage séparé de la légitimité, de la noblesse de son but? Entendu de la sorte, c'est une vertu de bête fauve. A ceux qui ont le cœur de tuer un homme, un camarade, un ami peut-être, sans autre motif que de gagner de quoi acheter une taverne, je serais, quant à moi, fort tenté de dire, en me servant d'une expression de M. Sardou dans les *Pattes de Mouche* : « J'ai connu des tigres qui vous valaient bien. » Le mépris de la vie humaine, le culte imbécile de la force mal employée, voilà ce que les combats de boxeurs enseignent; et il est bien difficile à un étranger, même quand il a vécu longtemps en Angleterre, de comprendre que non-seulement on les tolère, au mépris de la loi, dans un pays où le respect à la loi est en général si profond, mais qu'on les considère comme un amusement *national*, chez un peuple essentiellement humain, et qui protége avec tant de sollicitude la vie des animaux. Ce sont là des contradictions navrantes pour quiconque, sans être Anglais, aime dans l'An-

gleterre le pays classique de la dignité personnelle et de la liberté.

Au reste, il faut que je me hâte de le dire : le nombre est grand, après tout, et il s'accroît, chaque jour, de ceux qui, de ce côté du détroit, ont horreur de ce genre de *divertissement* et en dénoncent l'immoralité. La presse anglaise a depuis longtemps cessé d'être unanime à ce sujet. Il y a eu des conversions, et très-éclatantes.

J'ai sous les yeux un article du *Times* écrit au mois d'avril 1860. Combien il diffère de l'article que le même journal publie aujourd'hui ! En 1860, le *Times* ne tarissait pas de railleries à l'égard des moralistes assez ingénus pour refuser leur approbation aux rencontres de boxeurs. Aujourd'hui, il déclare ces combats plus révoltants que les combats de taureaux, et moins excusables que les duels. En trois ans, vous le voyez, c'est faire bien du chemin. Et comment ne pas espérer la disparition de ce dégradant abus, quand on songe à la distance qui sépare l'Angleterre de nos jours de celle qui, sans trop d'étonnement, regardait George IV passer bras dessus bras dessous, dans Bond Street, avec le boxeur Jackson ! Que le *Bell's Life* en prenne donc son parti : il n'y a guère d'apparence, après tout, qu'on en vienne à rétablir dans ce grave pays « *le théâtre du poing* ». C'est enfin l'avis du *Times :* Dieu en soit loué !

CCXXVI

17 décembre.

Même sujet.

Il s'agissait de savoir lequel, du boxeur américain Heenan ou du boxeur anglais Tom King, était le plus capable d'assommer un homme. Les paris étaient en faveur de l'Américain, qui, dans sa célèbre lutte contre Tom Sayers, avait déployé une force herculéenne à laquelle les lecteurs du *Bell's Life* ne pensaient jamais qu'avec un frémissement d'admiration.

Il est bien vrai que Tom King n'était pas sans avoir fait ses preuves : il avait presque tué, un beau jour, Mace, le plus savant des pugiles : exploit qui lui avait valu le titre, si ardemment convoité dans le monde des boxeurs, de « *Champion de l'Angleterre.* » Il était connu, d'ailleurs, pour avoir des muscles d'airain, des bras de fer, et quoique un peu moins géant que Heenan, il était, après tout, de la race des géants. Mais Heenan! Était-il créature vivante qui osât affronter Heenan, eût-il autour de la poitrine l'*æs triplex?*

A l'époque où Heenan se mesura contre Tom Sayers, toutes les sympathies, en Angleterre, et tous les vœux étaient pour ce dernier, parce qu'on se plaisait à considérer sa lutte contre l'Américain comme une affaire d'honneur à vider entre les deux grandes fractions de la race anglo-saxonne. Mais Heenan ayant failli étrangler son adversaire,

après avoir été lui-même réduit à l'état de Polyphème, ce beau trait avait tellement touché l'âme généreuse des jeunes patrons fashionables du turf, qu'à partir de ce moment Heenan, le transatlantique Heenan, était devenu leur favori. C'était, dans les cercles aristocratiques où l'on joue la vie d'un homme, à qui parierait pour lui. Aussi bien, King montrait assez qu'il ne se souciait guère d'entrer en lice, dût sa prudence lui coûter la perte de la « ceinture, » cette ceinture qui est à un boxeur ce que la couronne est à un roi. Par contre, Heenan déployait une farouche confiance en ses muscles, tout à fait digne de sa noble profession ; il écrivait au *Bell's Life* : « Si je ne fais pas son affaire à Tom King en quelques minutes, je consens à passer pour le plus grand imposteur qui ait jamais figuré dans le « Ring. »

La fierté sied aux héros; elle est par essence une vertu de boxeur, et s'est toujours trouvée unie chez eux à l'éloquence. Que d'exemples je pourrais vous en fournir, si j'avais le temps de remonter au commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle la mode des combats de boxeurs s'introduisit en Angleterre, grâce au succès des leçons de Figg, immortalisé par Hogarth! Mais il est un défi que je ne puis résister au plaisir de citer, par voie de digression rétrospective : « Moi, William Willis, surnommé le quaker « belliqueux, je déclare que c'est uniquement par suite d'une « chute accidentelle de moi Willis, que M. Smallwood, il y « a douze mois, m'a vaincu; mais puisque ledit Smallwood, « enorgueilli par les faveurs de l'aveugle fortune, s'estime « invincible, moi, William Willis, pour lui prouver le con- « traire, je le défie, pour cent livres sterling, et je me « fais fort de justifier mon dire par coups bien assénés, « feintes, parades et le reste. » L'histoire nous apprend que la hauteur épique de ce défi, qui rappelle si bien ceux des

héros d'Homère, n'empêcha pas William Willis d'être assommé derechef, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère que « l'aveugle Fortune » n'est pas la déesse de l'éloquence.

Pour en revenir aux événements du jour, la victoire, en cas de lutte, paraissait si bien devoir se prononcer en faveur de Heenan, que, malgré les appels réitérés de celui-ci et de ses partisans, on put craindre pendant quelques jours que le combat n'eût pas lieu. Cruels moments de perplexité! La consternation régnait dans les cercles fashionables de la jeune aristocratie d'une part, et, d'autre part, dans l'intéressante tourbe des habitués de taverne et des coupeurs de bourse. Car l'attente d'un combat de boxeurs a ici le privilége d'établir une étroite communauté de désirs et d'émotions entre ceux d'en haut et ceux d'en bas; un combat de boxeurs est le lien qui rapproche les conditions, qui met les vertus du « public house » en contact avec les vertus du salon; c'est comme un trait d'union entre le West-End et Martin's Lane. Heureusement, l'idée vint à quelque forte tête du *Bell's Life* qu'il n'était pas de boxeur dont on ne pût vaincre les irrésolutions en s'introduisant auprès de lui sous la forme que Jupiter prit pour séduire Danaé. Si l'on mettait à 1,000 liv. st. le gain du combat! Tom King ne put résister à dix tentations de deux mille cinq cents francs chacune. Le sort en fut jeté.

Et voilà comment il est arrivé que, l'autre jour, les connaisseurs dans « le noble art de la défense » ont eu le suprême bonheur de voir Heenan et Tom King déployer l'un contre l'autre, à Wadhurst, village d'un aspect tout à fait bucolique, les qualités de deux tigres en fureur.

Et certes, ils ne pouvaient manquer de faire merveilles l'un et l'autre. Suivant l'usage, on les avait dressés pour la chose

plusieurs jours à l'avance. On les avait purgés selon les règles; on les avait fait suer à propos; on les avait envoyés au lit de bonne heure; on avait eu soin qu'ils prissent chaque matin la dose d'exercice voulue; on leur avait mesuré avec une savante prévoyance leur ration de vin; on leur avait interdit tout excès. Aussi n'y a-t-il eu qu'un cri d'admiration lorsque, dans le « Ring », ils se sont montrés demi-nus, et qu'on a pu voir, en les regardant, jusqu'à quel point, chez tous les deux, l'animal l'emportait sur l'homme. Les juges du camp les ayant proclamés « en bonne condition », ils sont aussitôt entrés en besogne.

La besogne, vous savez en quoi elle consiste dans ces occasions. Tout d'abord, Heenan, auquel, soit dit en passant, Tom Sayers servait de second, s'est précipité sur Tom King, et, l'étreignant, l'a jeté sur l'herbe comme un sac d'orge, dit élégamment le *Bell's Life*. Et, pendant les premiers assauts, chaque fois que Tom King, après avoir été bien épongé et ranimé par ses seconds, se relevait, Heenan, le saisissant de nouveau, l'envoyait, par un irrésistible effort, mesurer la terre. Chutes terribles, épouvantables, dont une fut telle qu'un instant on la jugea mortelle, mais dans l'intervalle desquelles Heenan recevait à la tête des coups de poing semblables à des coups de massue! Qui l'emporterait, du lutteur ou du boxeur? Quoique Heenan eût le visage affreusement meurtri; quoique sa peau s'en allât en lambeaux; quoique le sang lui coulât à flots par les narines, sa force surhumaine et l'horrible facilité avec laquelle il écrasait contre le sol son antagoniste firent croire pendant longtemps qu'il n'y avait de chance que pour lui. On offrait de son côté, 6 et 7 contre 4, sans trouver de parieurs. On cite un Irlandais, nommé Gamble, qui, en 1800, dans un combat de ce genre, soutint sept assauts consécutifs après avoir

eu la clavicule cassée. Tom King a déployé la même persévérance de boule-dogue, et c'est à cela qu'il a dû probablement une des victoires les plus inattendues qui aient jamais étonné le turf. On a prodigieusement applaudi. Espérons que personne ne mourra des suites. Cela n'est pas sûr.

L'impression produite a été immense, et ce sera auprès de vous mon excuse, pour avoir si lentement promené votre attention sur ces détails hideux. N'ont-ils pas, hélas ! l'importance d'un tableau de mœurs? Ne forment-ils pas un chapitre digne d'avoir sa place dans l'histoire de la folie des hommes, qui est, de toutes les histoires, la plus navrante à coup sûr, mais la plus instructive?

Du reste, l'affaire s'est passée, cette fois, plus décemment que de coutume. L'immonde cohue de coupe-jarrets et de filous que ces sortes de *fêtes* ne manquent jamais d'attirer, non-seulement a été mise hors d'état de tirer parti de son honnête industrie, mais elle n'a pu se rendre sur le lieu du combat, si bien que le spectacle a été donné à des spectateurs choisis, à des curieux d'élite, à des personnages n'ayant aucune montre à gagner, mais en revanche ayant une montre à perdre. Et savez-vous à quoi nous sommes redevables de ce progrès? Le fait que les billets, au chemin de fer, étaient à trois guinées, n'en fournit qu'une explication insuffisante, la merveille étant que les hommes de proie — ils foisonnaient aux abords de l'embarcadère — n'aient pu réussir à prendre dans la poche d'autrui les trois guinées qu'ils n'avaient pas dans la leur. Il fallait évidemment aux spectateurs privilégiés une meilleure garantie, et cette garantie a été la présence d'un nombre respectable de gardiens de la loi, accourus pour en protéger les violateurs! Car les combats de boxeurs donnent lieu, entre autres scandales, à ce scandale qu'à leur occasion la loi est violée par les auto-

rités mêmes qui ont charge de la faire respecter. La police, parfaitement informée de tout, fait semblant de tout ignorer, et a grand soin de ne jamais arriver sur le champ de bataille pour mettre le holà, que lorsqu'elle n'a plus rien à empêcher.

Reste à savoir si, en Angleterre, dans la grave et libre Angleterre, les mœurs s'accommoderont longtemps encore de ces honteuses et barbares exhibitions, ou si, au contraire, nous avons à craindre d'être ramenés au temps où la défaite du boxeur Broughton causait presque autant de peine au duc de Cumberland que sa victoire de Culloden lui avait causé de joie. Je suis heureux de pouvoir constater qu'à cet égard le langage d'une notable portion de la presse anglaise est plus de nature à autoriser nos espérances que nos craintes.

CCXXVII

14 décembre.

Une querelle entre M. Cobden et le Times.

Encore une terrible rencontre. Mais, cette fois, il ne s'agit plus d'un Heenan et d'un Tom King : il s'agit de M. Cobden et du *Times*. Tous les journaux se sont, à la suite l'un de l'autre, précipités dans la mêlée. Le feu est décidément à

la presse anglaise, et c'est M. Cobden qui se trouve avoir allumé l'incendie.

Si entre lui et le *Times* il n'était question que d'une querelle ordinaire, la mentionner suffirait; mais elle touche, la querelle que je vous signale, à un point qui mérite d'être éclairci pour l'honneur du journalisme et dans l'intérêt du public, inséparables l'un et l'autre du respect de la justice et des droits, bien compris, de la liberté.

Les faits, d'abord :

Il y a quelque temps, M. Cobden et M. Bright prononcèrent à Rochdale des discours à l'occasion desquels ils furent accusés par le *Times* de pousser au partage des propriétés des riches entre les pauvres. L'accusation était meurtrière. Cependant elle ne fut point relevée. M. Cobden a expliqué, depuis, que ni lui ni son ami M. Bright ne font au *Times* l'honneur de le lire habituellement. Le *Times* conclut ou fit semblant de conclure de leur silence qu'ils acceptaient l'anathème, et, à quelques jours de là, il revint à la charge contre M. Bright, lui imputant d'avoir pour doctrine le partage des terres. Et cela fut dit négligemment, incidemment, comme s'il se fût agi d'un fait bien établi, incontesté, connu de tous.

L'article étant tombé par hasard sous les yeux de M. Cobden, celui-ci ne se posséda plus. Ami de M. Bright, compagnon de ses travaux, confident de ses pensées, il savait mieux que personne combien l'assertion était fausse, et il comprenait à merveille tout ce qu'elle contenait de venin. Inspiré par l'amitié, mais aveuglé par la colère, il écrivit au *Times* une lettre violente, dans laquelle, non content de protester avec indignation contre ce qu'il appelait une abominable calomnie, il reprochait à l'éditeur du *Times* de porter un masque, et de ne le porter que pour le public, de ma-

nière à recueillir le fruit de l'anonyme, sans rien perdre comme individu de ce que pouvaient lui rapporter ses complaisances. Le mot corruption était prononcé, et il était donné clairement à entendre que c'était le devoir de ceux qui connaissaient le derrière des coulisses de mettre au fait les non-initiés.

Le premier mouvement de l'éditeur du *Times*, en recevant une lettre de M. Cobden, fut d'en promettre, et il en promit effectivement l'insertion pour le lendemain, soit qu'il ne l'eût pas lue, soit qu'il n'eût vu tout d'abord aucun inconvénient à la publier. Mais, le lendemain, il se ravisa, et il écrivit à M. Cobden, dans une lettre particulière, où il parlait à la troisième personne, et qui n'était point signée, les motifs de son refus. M. Cobden envoya aussitôt aux autres journaux la réponse dont le *Times* refusait l'insertion, sans faire mention de la lettre particulière qu'il avait reçue, et en se bornant à constater le refus du *Times*. Ni le *Morning Post*, ni le *Morning Advertiser*, ni le *Daily Telegraph*, ne jugèrent à propos de donner à M. Cobden, s'attaquant au *Times*, l'hospitalité de leurs colonnes. Le *Daily News* comprit autrement son devoir. Quant au *Morning Star*, qui est en quelque sorte le *Moniteur* de l'école de Manchester, la chose allait de soi.

Il est bien rare, en Angleterre, qu'on mette les rieurs de son côté, quand on perd son sang-froid. C'est ce qui était arrivé à M. Cobden. Sa lettre fut trouvée trop personnelle, passionnée à l'excès, injurieuse. Pourquoi, d'ailleurs, prenait-il parti pour M. Bright? Si le *Times* avait présenté sous un faux jour les idées de M. Bright, calomnié ses doctrines, à qui appartenait le droit de protester, sinon à M. Bright lui-même? Et certes, il n'était pas besoin qu'un homme qui n'avait pas à beaucoup près sa vigueur et ses muscles com-

battît son combat, à lui, l'homme de la lutte par excellence, l'incomparable jouteur. Et puis, je ne suis pas bien sûr qu'en cherchant à avilir le *Times*, M. Cobden n'ait pas froissé dans beaucoup d'Anglais quelque chose qui ressemble fort à un sentiment national. Je connais des gens ici qui, dans l'humiliation du *Times*, ne seraient pas éloignés de voir l'humiliation de l'Angleterre. Cela vous paraîtra peut-être singulier; mais cela est.

Il y avait donc toutes sortes de raisons pour que la sortie de M. Cobden fût mal accueillie du public, quelque fondé, d'ailleurs, qu'il pût être à repousser une imputation aussi préjudiciable qu'injuste.

De son côté, la presse anglaise avait un intérêt manifeste à se ranger, en cette occasion, sous la bannière du *Times*. M. Cobden avait eu la généreuse maladresse de mettre en question la moralité des attaques *anonymes* : en fallait-il davantage? Bien différente en cela de la presse française, la presse anglaise se croirait perdue, le jour où le bénéfice de l'anonyme lui serait enlevé. La loi des signatures lui fait horreur. Combattre sans visière? Jamais! autant vaudrait combattre sans épée. Voilà sa théorie, et il n'est pas de rédacteur en chef ici de qui l'on soit autorisé à dire :

> Il aurait volontiers écrit sur son chapeau :
> « C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

Ainsi, en demandant au *Times* de baisser la visière, M. Cobden ne pouvait guère manquer de donner à son adversaire des alliés ardents. De fait, le *Morning Post*, le *Morning Advertiser*, le *Globe*, l'*Economist*, la *Saturday Review*, etc., etc., se sont prononcés contre M. Cobden,

dans cette affaire, avec un ensemble qui témoigne assez de la puissance de l'esprit de corps.

Oh! s'ils s'étaient bornés à le blâmer de l'emportement de son langage, rien de mieux; mais ils sont allés plus loin, et l'on a vu se produire, à cette occasion, je ne sais quelles monstrueuses théories sur le monopole de la publicité par les journaux; sur l'irresponsabilité personnelle de leurs rédacteurs, sur le droit d'étouffer la voix de la défense après avoir sonné le clairon de l'attaque, sur la légitimité du système qui consiste à transformer en un fait bien établi le résultat des déductions les plus arbitraires, et enfin, sur le prétendu danger de faire passer l'importance sociale de la presse, des mains des propriétaires de journaux aux mains des rédacteurs de journaux, en attachant le succès d'une feuille à la popularité des noms qui brillent au bas des articles.

Une circonstance vous aura frappé, je suppose, dans le récit qui précède. Il vous aura paru sans doute étrange que le *Times* se soit cru le droit et ait eu légalement le droit de refuser l'insertion d'une réponse provoquée par ses accusations, réponse violente, il est vrai, mais en réalité moins venimeuse, peut-être, que l'attaque. Et ce qui vous aura paru plus étrange encore, c'est qu'un homme tel que M. Cobden, après tant d'éclatants services rendus à son pays et dans le cours d'une aussi illustre carrière, n'ait pas pu obtenir de plus de deux journaux le pouvoir de faire le public juge entre le *Times* et lui. Mais ce que vous ne comprendrez pas, j'en suis sûr, c'est que le *Daily News* ait été vivement pris à partie par quelques-uns de ses confrères, pour avoir loyalement, impartialement, mis devant ses lecteurs les diverses pièces du procès, sans rien exagérer, sans rien atténuer, sans rien cacher, et en abandonnant le soin de pro-

noncer la sentence au tribunal duquel les journaux relèvent aussi bien que le pouvoir, c'est-à-dire à tout le monde

Pour ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire que le *Daily News* (je mets à part le *Morning Star*, journal de MM. Cobden et Bright) est, de tous les organes de la presse anglaise, le seul qui ait compris où s'arrêtent les droits du journalisme et jusqu'où s'étendent ses devoirs. Disposer de la publicité, et la confisquer à son propre profit, c'est convertir en un instrument de tyrannie ce qui ne vaut que comme instrument de liberté. Monopoliser la presse? Mais quel genre de monopole imaginer, je le demande, qui soit plus dangereux, plus inique, plus étouffant? Un journaliste est un fonctionnaire public. La publicité n'est pas sa chose; il en doit compte à tous, plus particulièrement à ceux contre qui il lui arrive de s'en servir. Il ne saurait en user et en abuser sans manquer de respect au peuple et se manquer de respect à soi-même. S'il y eut jamais loi juste, loi morale, loi vraiment protectrice de la liberté, c'est celle qui, en France, impose à tout journal qui attaque un individu l'*obligation* de publier sa réponse. L'absence d'une loi semblable est, en Angleterre, un mal dont ceux-là seuls peuvent sonder la profondeur qui ont senti sur leur tête le lourd poids de la calomnie sans qu'il leur fût possible de le secouer.

Mesurez donc, si vous en avez la force, l'étendue tyrannique d'un pouvoir en vertu duquel un écrivain innommé, irresponsable, votre ennemi personnel peut-être, pourra persuader ceci à la terre entière, du haut d'une tribune élevée et sonore : un tel est digne de haine et de mépris! On frémit quand on songe à l'abus possible d'une pareille puissance. Ne parlez pas, après cela, de liberté individuelle. Un homme que la loi ne protége pas contre cet abus en lui

ouvrant les colonnes du journal même où il est attaqué, cet homme, dès qu'un journal de l'importance du *Times* veut le tuer moralement, est moralement mort. Bien en vain obtiendrait-il ailleurs la publicité qui *là* lui est refusée. Est-ce que chaque organe de l'opinion n'a pas son public qui n'est pas celui des autres feuilles? C'est dans l'esprit de Pierre qu'on me dénigre, et c'est Paul qui m'entendra ! Ne voilà-t-il pas une belle ressource et une belle consolation ! La calomnie qui m'accable aura été tirée à soixante mille exemplaires, et la vérité, que j'invoque, le sera à cinq ou six cents ! Me voilà bien avancé !

Permettez-moi, Monsieur, de reprendre demain ce thème qui, en Angleterre, se lie à plusieurs autres questions, dont chacune a, selon moi, une importance suprême.

CCXXVIII

18 décembre.

M. Cobden et M. Bright

Je lis dans le *Morning Star* d'aujourd'hui une lettre dans laquelle M. Cobden somme M. John Delane de citer les passages prouvant que lui Cobden et M. Bright sont partisans du partage des terres, et une réponse de M. John Delane, dans laquelle celui-ci dit en substance : « Je ne vous accuse pas de vouloir recourir à la violence pour faire pas-

ser les terres des mains des riches aux mains des pauvres; mais la violence n'est pas le seul procédé qui conduise à ce résultat. N'avez-vous pas déploré l'état de choses en vertu duquel la propriété territoriale, en Angleterre, est possédée par un petit nombre d'hommes? N'avez-vous pas comparé, avec un sentiment de regret, la tenure du sol telle que nous la comprenons à la tenure du sol telle que la comprennent les pays où le paysan possède la terre? Et en indiquant comme remède à ce mal l'extension des droits politiques, n'avez-vous pas clairement dévoilé votre désir de voir modifier par voie législative la constitution de la propriété? »

J'ignore quelle sera la réplique de M. Cobden; mais je m'assure qu'il est homme à accepter l'accusation, dès qu'on l'explique ainsi.

M. Cobden et M. Bright ne sont assurément pas des tribuns à la manière de Caïus Gracchus; le système de la loi agraire n'est en aucune façon de leur goût, et il n'est peut-être pas deux hommes dans ce pays auxquels les procédés violents répugnent davantage. Mais que la tenure aristocratique du sol soit contraire à toutes leurs idées et à toutes leurs tendances; qu'ils aspirent du fond de l'âme à l'établissement graduel, pacifique, légal, d'un régime où le propriétaire se confondrait avec le cultivateur; qu'ils tiennent pour abusifs et monstrueux les droits de primogéniture et de substitution, et qu'ils bénissent la Révolution française de les avoir abolis en France, voilà ce qui ne me paraît pas douteux, et si c'est là seulement ce que le *Times* a entendu leur reprocher, ou je me trompe fort, ou, loin de s'en plaindre, ils s'en feront gloire.

L'un et l'autre, en effet, ils poussent, d'une égale ardeur, à la destruction de toute situation aristocratique et privilé-

giée, quoique sous l'empire de sentiments dont la diversité s'explique par celle de leurs natures.

De fait, ce qui domine en M. Cobden, c'est l'économiste; en M. Bright, c'est le tribun. M. Cobden ne songe qu'au comfort du peuple; M. Bright, qu'à sa liberté. M. Cobden repousse dans le régime aristocratique un obstacle à la diffusion du bien-être matériel parmi les masses; M. Bright déteste dans ce régime une usurpation des droits abstraits du peuple.

Pour M. Cobden, tout est question de pouvoir productif, d'utilité, de libre échange. S'il est contre l'esclavage, c'est moins par horreur de son principe qu'en haine de ses désavantages économiques. Il ne serait pas éloigné — je l'en soupçonne — d'accepter le despotisme, pourvu que ce fût, s'il était possible, un despotisme intelligent, tutélaire, capable d'assurer à chacun une dose convenable de bonheur — de ce bonheur que donnent l'absence des privations et l'usage des richesses. Je n'irai pas jusqu'à dire que la dignité humaine est peu de chose aux yeux de M. Cobden, mais je ne pense pas qu'elle entre en première ligne dans ses calculs. Son dédain des études classiques est un trait qui le caractérise. Parlez-moi, en fait de livres, de connaître la tenue des livres! Quelle nécessité de savoir au juste si la ville de Troie a existé? Parlez-moi de posséder à fond la statistique commerciale de chaque contrée! Un jour, il lui échappa de dire — et le *Times* le lui a rappelé — qu'il préférait une page du *Times* à tous les ouvrages de Thucydide.

M. Bright est un tout autre homme. C'est par leur côté moral, surtout, que les choses le frappent. Il maudirait l'esclavage, alors même que la supériorité économique de ce système lui serait bien démontrée. Il apprécierait fort la culture de l'esprit, si elle ne constituait pas le privilége de

quelques-uns et si elle n'ajoutait pas à leurs moyens de domination. En somme, c'est le cœur qui, chez M. Bright, mène l'intelligence, tandis que, chez M. Cobden, c'est l'intelligence qui mène le cœur.

Aussi, rien de plus calme, de plus positif, de plus *matter-of-fact*, comme s'expriment les Anglais, que l'éloquence de M. Cobden. Celle de M. Bright, c'est le souffle même de l'ouragan.

Ai-je besoin d'ajouter que, unis comme ils le sont, ces deux hommes se complètent d'une façon merveilleuse et tirent de leur alliance un prodigieux surcroît de force? Les questions que l'un éclaire, l'autre les embraserait; et, d'un autre côté, les âmes que l'un laisserait froides, l'autre les échauffe et les élève.

Vous vous étonnerez sans doute que, M. Bright, dans son alliance avec M. Cobden, représentant le côté de la passion, ce soit M. Cobden qui ait défié le *Times*, M. Bright choisissant pour lui le rôle du dédain silencieux et du calme. Il y a là effectivement un phénomène singulier. Mais le résultat montre que, en matière de division du travail (style de M. Cobden), chacun doit se renfermer avec soin dans la tâche qui lui convient le mieux. La colère sied si peu à M. Cobden, que, lorsqu'il s'est avisé de se fâcher, il n'a pas su le faire et s'y est pris tout de travers. Où M. Bright eût été terrible, M. Cobden n'a été que maladroit.

CCXXIX

20 décembre.

Le journalisme anonyme

Un jour, M. John Stuart Mill me demanda ce que je pensais du système qui a prévalu dans la presse anglaise, celui de l'anonymie. Je lui répondis que c'était, très-décidément, le système contraire qui avait ma préférence, du moins dans un pays libre; et je fus ravi de me trouver en cela du même avis qu'un homme dont l'opinion fait autorité, en tout ce qui relève de l'intelligence et du cœur.

D'où vient que, dans un pays tel que l'Angleterre, le journalisme est anonyme? Et d'où vient que, généralement, on y considère l'anonymie comme une indispensable condition du journalisme? C'est, je l'avoue, ce que j'ai peine à comprendre.

Qui l'ignore? les Anglais sont fiers de leur nature; ils ont à ce point le sentiment de la dignité personnelle, que souvent il dégénère chez eux en roideur : dans tous leurs arrangements sociaux, dans toutes leurs idées, ce qui domine, c'est une sollicitude ardente pour les droits de *l'homme individuel;* et certes, s'il est un pays au monde où la loyauté (*fair play*) soit en honneur, ce pays est l'Angleterre. D'où vient donc, je le répète, la faveur qu'y a obtenue un système qui semble en désaccord avec les traits les plus saillants du caractère anglais?

Car il n'est sûrement pas d'une âme fière de s'abriter

sous l'anonyme. Fuir la responsabilité morale de ses paroles est une pratique à laquelle le sentiment de la dignité personnelle ne saurait trouver son compte : l'individu est mal protégé là où sa réputation est exposée à des flèches lancées par une main inconnue, et il n'est guère conforme aux lois du *fair play* qu'un homme soit autorisé à se cacher derrière un impénétrable buisson pour tirer de là, sans péril, sur son adversaire qui passe.

Dans ma dernière lettre, je vous exprimais mon étonnement de ce que l'insertion de la réponse dans le journal où s'est produite l'attaque ne soit pas ici obligatoire. Il faut être juste : sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les mœurs suppléent à l'absence de la loi ; et je suis heureux d'avoir à dire que les journalistes anglais sont en général trop jaloux de l'honneur de leur profession, trop loyaux, trop *gentlemen*, pour refuser à celui qu'ils attaquent sur un fait donné le moyen de s'adresser à leur public dans leurs propres colonnes. Mais pourquoi subordonner à une inspiration de bienveillance, à un caprice de générosité, à un scrupule de délicatesse l'application d'un principe social? Pourquoi réduire un homme traduit au tribunal de l'opinion à tenir d'une faveur de son adversaire la reconnaissance de son droit?

Il en résulte que, si l'hospitalité accordée à la réclamation du plaignant est la règle, cette règle n'est pas, en tout cas, sans admettre d'assez fréquentes exceptions. Là est le mal. Je pourrais citer maint exemple. Celui que met sous nos yeux la querelle de M. Cobden et du *Times* ne suffit-il pas? Selon moi, l'excessive violence de la lettre de M. Cobden explique, mais ne justifie pas entièrement le refus du *Times*. C'était au public, non au journal, à juger, tant pour la forme que pour le fond, du mérite de la réponse. On est

trop sujet à se tromper quand on est juge et partie. Que si le *Times* n'avait aucun doute sur l'inconvenance du langage employé à son égard par M. Cobden, raison de plus pour qu'il se fiât à la sûreté du sentiment public du soin d'en faire bonne justice... Mais non : il dépendait de lui que la lettre fût ou ne fût pas publiée dans ses colonnes, et elle ne l'a pas été. Devant les lecteurs du *Times*, qui constituaient ici le tribunal, l'une des deux parties n'a pas eu la parole. La cause, je le demande, a-t-elle été entendue?

Et maintenant, à ce pouvoir d'un journal de repousser, quand bon lui semble, toute réponse provoquée par ses attaques, joignez le pouvoir que lui confère l'anonyme. N'y a-t-il rien là dont on ait à se plaindre ou à s'alarmer? L'indépendance des journaux est un bien comme sauvegarde de la vérité, non comme obstacle à son triomphe. Il est d'une importance souveraine que la liberté de la presse soit garantie contre les injustices possibles du gouvernement; mais il importe aussi que l'honneur du citoyen isolé soit garanti contre les injustices possibles de la presse.

Que, sous l'empire de certaines circonstances particulières, exceptionnelles, la signature ne soit pas absolument requise, je serais mal venu à le nier; mais, même dans ce cas, l'auteur, dès qu'un intérêt par lui froissé élève la voix, doit être prêt à s'écrier : *Me, me, adsum qui feci!* Et je n'ai pas besoin d'ajouter que la chose n'a jamais été comprise autrement par celui qui trace ces lignes.

Nul doute que l'anonymie ne présente des avantages. Tel n'hésitera pas à dévoiler un abus dans le gouvernement, que la crainte de compromettre sa position aurait arrêté s'il avait dû signer sa dénonciation. Tel ne craindra pas de révéler une iniquité, à qui des considérations de famille ou de société auraient imposé le silence, s'il lui avait fallu se faire

connaître. Mais, d'un autre côté, qu'on songe aux insinuations calomnieuses que l'anonyme encourage, aux attaques meurtrières qu'il couvre de son ombre, aux inimitiés personnelles dont il provoque le déchaînement par l'attrait de l'impunité !

Et puis, quand on se place à un point de vue élevé, que sont les avantages dont on nous parle à côté de cet abaissement des caractères que risque d'amener l'habitude de dire la vérité sans péril, de servir la justice sans dévouement, et de frapper sans être vu? Ce n'est point là le pain des forts. Si l'Angleterre a des vertus viriles, ce qui est incontestable, cela tient non pas à l'existence d'une presse anonyme, mais, au contraire, à des dispositions naturelles et à un ensemble de causes par qui les mauvais effets de ce système ont été en partie paralysés. Même le règne d'une presse anonyme n'a pu réussir, dans un pays libre, à émasculer les âmes, tant l'action de la liberté est fortifiante ! Voilà le fait.

Quoi qu'il en soit, il est certain que je n'ai pas rencontré, depuis que je vis en Angleterre, un seul journaliste anglais qui n'eût en horreur la théorie des articles signés. Tous ils sont convaincus qu'à l'application de cette théorie la presse perdrait une notable partie de son influence; et en cela ils ont raison. Mais le point est de savoir si le genre d'influence qu'ils perdraient de la sorte est légitime, et c'est justement ce que je nie. Il est bien certain, par exemple, qu'aucun article, fût-il signé du plus populaire des hommes d'État de l'Angleterre ou du premier de ses penseurs, de lord Palmerston ou de M. John Stuart Mill, n'aurait dans l'opinion des lecteurs le poids d'un article qui n'a d'autre auteur que ce personnage invisible, impalpable, mystérieux : le *Times*. « Que dira le *Times?* » Vous n'imaginez pas le nombre de

gens dont ces mots expriment la préoccupation dominante chaque fois qu'une question se présente; et tel est, pour beaucoup, le prestige qui s'attache à cette puissance impersonnelle; tel est l'éclat dont rayonne cette vague divinité, qu'ils en ont comme des éblouissements. Est-ce un bien? La raison publique a-t-elle à tirer un profit véritable de la transformation de ses organes en fétiches? Est-il favorable au développement des facultés critiques de chacun, est-il de nature à avancer l'éducation des esprits, le régime qui tend à remplacer par une sorte de culte superstitieux la déférence due aux grands prêtres de la pensée? Est-il bon qu'un argument pèse plus que son poids intrinsèque?

Le *Morning Post* soutenait l'autre jour que la valeur d'un argument ne dépend en aucune sorte de la signature mise au bas. Absolument parlant, rien de plus vrai; relativement parlant, rien de plus faux. Combien de gens n'y a-t-il pas pour qui pensent ceux qui pensent! Combien de gens n'y a-t-il pas sur qui l'effet d'un raisonnement n'est que celui de l'autorité d'un nom! Il faut donc avouer que, sous ce rapport, le système des signatures n'est pas lui-même sans substituer, jusqu'à un certain point, la puissance du prestige à celle de la raison. Mais ici, du moins, l'inconvénient est le résultat de la nature des choses, et non le produit d'une combinaison artificielle. Il y a plus : c'est souvent un utile hommage que celui qu'une intelligence inférieure rend à une intelligence dont elle accepte et affectionne la supériorité. Cela vaut assurément mieux que de subir une influence, devant laquelle on s'incline uniquement à cause du nuage où elle s'enveloppe.

Autre considération. Vous êtes attaqué. Si le trait part de la main d'un malhonnête homme vous visant au cœur sous le masque de l'anonyme, n'est-il pas manifeste que, pour ap-

préciser le fait, en supposant qu'il y ait doute, le public manque d'un des éléments nécessaires?

J'abrége, n'ayant pas assez d'espace pour tout dire, et je me hâte, avant de conclure, d'aborder l'aspect le plus curieux de la question. Elle cachait un grand secret, cette question; et les hommes de lettres doivent de sincères remerciements à l'*Economist* pour l'avoir éventé. Avec une candeur tout à fait louable, ce journal déclare que le grand avantage de l'anonymie est de réduire les rédacteurs de journaux à n'être que les très-humbles et très-obéissants serviteurs des hommes d'argent. Voici comme. Si les articles étaient signés, le public se prendrait d'attachement pour certains auteurs; il chercherait chaque matin leur nom au bas des articles qu'on lui donne à lire; il regretterait leur absence, quand il ne les trouverait pas à la place accoutumée. Et qu'en résulterait-il? Que le succès d'un journal finirait par s'identifier avec la popularité de tel ou tel nom, si bien que sa valeur, comme propriété, dépendrait de la collaboration de tel ou tel écrivain. Quelle importance n'acquerraient point par là, dans un journal, ceux qui le rédigent, aux dépens de ceux qui le possèdent! Quel prix les premiers ne seraient-ils pas autorisés à mettre à leurs services! quel coup ne leur serait-il pas loisible de porter à la feuille où leur signature aurait étincelé, en l'abandonnant pour une feuille rivale! On serait donc exposé à l'immense malheur de voir la pensée dépendre un peu moins de l'argent. Et alors, adieu l'ordre! adieu les idées de conservation! adieu la sécurité des heureux! Qui peut dire tout ce que ne dévorerait pas, une fois libre, ce boule-dogue que, par bonheur, l'argent tient aujourd'hui en laisse : la pensée!

La France, que régit la loi des signatures, l'a échappé belle jusqu'ici, comme vous voyez, ce que l'*Economist* ex-

plique par l'existence d'un frein autre que l'anonymie. Mais en Angleterre, où ce frein n'existe pas, qui protégerait la société contre le danger d'un déluge intellectuel, si les journaux étaient un peu plus aux journalistes?

Ah ! c'est faire un triste compliment à l'intelligence humaine que de la supposer nécessairement amoureuse du désordre, de l'anarchie, de la spoliation; et c'est faire un triste compliment à ceux qui éveillent si fort la sollicitude de l'*Economist* que de représenter leur intérêt comme nécessairement hostile au développement libre de l'intelligence humaine.

L'*Economist* assure que la sagesse de la presse anglaise est due au sévère contrôle qu'exerce sur elle, au moyen de l'anonymie, la puissance de l'argent. Nous en demandons bien pardon à l'*Economist*, mais c'est ce que nos sympathies pour l'Angleterre et notre respect pour le peuple anglais nous défendent de croire.

CCXXX

31 décembre

Mort de Thackeray.

Un jour je passais, à la nuit tombante, dans l'avenue de « Palace-Gardens, » lorsque je m'entendis appeler par mon nom. Un homme d'une très-haute taille, que l'obscurité

m'empêcha d'abord de reconnaître, était au seuil d'une belle maison à briques rouges, nouvellement construite dans le style du temps de la reine Anne. Dès que je fus auprès de lui, il me tendit cordialement la main, et me pria d'entrer.

La maison n'était pas encore meublée. Il me la fit parcourir dans tous les sens, m'en montra tous les coins et recoins, et après s'être bien assuré que je la trouvais fort habitable : « Eh bien, » me dit-il, « cette maison que je viens de faire bâtir, et qui m'a coûté plus de 7,000 livres sterling (175,000 fr.), c'est le prix de la dernière nouvelle que j'ai publiée dans le *Cornhill Magazine.* (Il comprenait probablement dans ce chiffre énorme sa rémunération comme rédacteur de cette feuille.) « A la bonne heure, » m'écriai-je, « vous avez en Angleterre des éditeurs qu'on croirait descendus en droite ligne de Laurent de Médicis. » Il ne répondit pas; il y eut un moment de silence; puis il se mit à parler d'autre chose. Comme je le quittais, il me sembla voir glisser sur son front l'ombre d'une pensée triste, et il me demanda, en effet, dans un élan de sensibilité amère, qui partait bien véritablement du cœur : « Connaissez-vous l'histoire de Chatterton? — Oui, répondis-je, et je connais aussi celle de Gilbert. »

L'homme au nom duquel se rattache pour moi le souvenir de cette anecdote était William Makepeace Thackeray, le même dont le cimetière de Kensal-Green recevait, mercredi dernier, les dépouilles mortelles. Il y avait foule autour de la fosse, et quelle foule! Là était Charles Dickens, le grand rival de l'illustre défunt; M. Browning, qui, parmi les poëtes de l'Angleterre moderne, a sa place à côté, quoique un peu au-dessous de Tennyson; M. Robert Bell, dont le talent souple et charmant a enrichi presque toutes les branches de la littérature; M. Édouard Pigott, du *Daily News*, un des

écrivains dont le journalisme anglais a le plus sujet de s'honorer; M. Lewes, l'auteur de la *Vie de Gœthe;* M. Tom Taylor, le spirituel rédacteur du *Punch;* M. R. Doyle, le célèbre caricaturiste; M. Millais, le peintre. — Je mentionne seulement ceux que j'ai aperçus, et dont le nom vient sous ma plume sans que je le cherche. Là aussi étaient, en violation des lois d'une étiquette que le *Spectator* a raison de dénoncer comme absurde, les filles de M. Thackeray, dont la présence, saluée avec une sympathie profonde et un douloureux respect, ajoutait pour ainsi dire au deuil de cette cérémonie des adieux.

Thackeray était né à Calcutta en 1811. Il n'avait donc que cinquante-deux ans lorsque la mort est venue subitement l'enlever. Douze jours avant, il était allé célébrer à Charterhouse, en compagnie d'anciens condisciples, l'anniversaire de la fondation de l'école où il avait été élevé. Le discours qu'il prononça dans le banquet donné à cette occasion était, dit-on, plein de vivacité, plein « d'humour », plein de vie! Qui aurait cru que déjà la main de la mort était sur lui? Toutefois, il y avait longtemps qu'il avait ressenti les premières atteintes d'une maladie grave. L'année passée, je crois, il lui arriva un jour de dire en riant : « Il faut que je fasse mes malles; mon médecin m'a donné congé. » La veille de Noël, nul, parmi ceux qui l'entouraient, n'avait le moindre soupçon du coup qui allait être frappé. Pendant la nuit, sa mère, dont la chambre à coucher était au-dessus de la sienne, l'entendit se lever et marcher. C'était sa coutume quand il avait des spasmes d'estomac, et cette circonstance n'avait rien dont on eût lieu de s'alarmer. Le lendemain, son domestique entra, et, selon l'usage, plaça une tasse de thé à côté du lit. Quand il revint, il remarqua qu'on n'avait pas touché à la tasse. N'entendant rien, il s'approche. Thacke-

ray, calme et les mains étendues sur la couverture, dormait du sommeil dont on ne se réveille plus.

Une place reste ainsi à remplir dans la littérature anglaise, et qui la remplira?

Thackeray n'avait certainement ni les connaissances classiques, ni la riche imagination, ni le génie flexible de sir Ed. Bulwer (aujourd'hui lord Lytton); il n'était pas homme, comme Charles Dickens, à conduire le lecteur, à travers tout un monde d'incidents pathétiques et d'émouvantes situations, jusque dans les plus intimes profondeurs de la société. A vrai dire même, il manquait de plusieurs des qualités essentielles au romancier. Il ne savait pas nouer la trame du récit, tenir le lecteur en haleine par l'habile enchaînement des faits, mettre la pensée en action, concentrer l'intérêt sur un point ou sur un personnage donné. Le colonel Newcome est, peut-être, le seul de ses héros auquel il soit possible de s'attacher.

Ce qui constitue la grandeur de Balzac, c'est la façon merveilleuse dont le génie du romancier se marie en lui au génie de l'observateur et du moraliste. Chez Thackeray, rien de semblable. Dans ses romans, l'observation fine, l'analyse subtile, la satire vengeresse sont partout, et le drame, tel qu'il résulte de l'action, n'est presque nulle part.

Il n'a pas non plus ce pouvoir créateur que donne une imagination ardente. Ce qu'il voit, il le voit bien, et le rend avec force; mais il ne devine pas, il ne généralise pas, il ne crée pas des *types*.

En réalité, l'auteur de *Vanity fair* (la *Foire aux vanités*) est un satirique, un moraliste, un humoriste, auquel il a manqué, pour être tout à fait grand, d'être un artiste.

Je dis tout à fait grand; car, s'il est douteux que, comme humoriste, on le puisse comparer soit à Lamb, soit à Sterne, il est bien certain, du moins, que comme satirique il ne con-

naît pas de supérieurs, pas même Dryden, pas même Swift, pas même Pope. Et ce qui le distingue d'eux, ce qui l'élève au-dessus d'eux, ce qui fait de lui un génie essentiellement original, c'est que sa colère, pour qui est capable d'en pénétrer le secret, n'est au fond que la réaction d'une nature tendre, furieuse d'avoir été désappointée.

Lorsque, obscur encore, il essaya sa force dans le ***Fraser's Magazine*** sous le nom de Michael Angelo Titmarsh, beaucoup jugèrent que c'était un talent sans entrailles que celui d'un homme qui avait au service de ses antipathies tant de flèches empoisonnées. Ceux dont il flagellait sans pitié les prétentions le dénoncèrent comme un cynique, l'appelèrent Diogène, lui refusèrent le don de la bonté. Mais quand il eut donné tout ce que contenait son talent, il trouva des juges plus équitables, et l'on commença à se douter que son apparente misanthropie n'était que de la sensibilité découragée, de l'amour aigri, et, si j'ose parler ainsi, du lait tourné.

De là ce fonds de mélancolie qui perce dans ses sarcasmes, comme si son cœur saignait des blessures que fait sa main. De là aussi ces accents émus qui, quelquefois, lui échappent entre deux éclats de rire. Il y a dans son roman d'*Esmond*, il y a dans ses essais historiques sur *les Quatre Georges*, des lignes que n'aurait jamais pu tracer un homme auquel il ne serait pas souvent arrivé de pleurer en dedans. La tristesse a deux manières de s'exprimer : le rire, les larmes ; et, de ces deux formes de la tristesse, les larmes ne sont pas toujours la plus triste.

Thackeray a soulevé un coin du voile qui cachait aux regards peu exercés le vrai caractère de son génie, lorsqu'il a écrit : « La vie n'est pas toute joie. On rencontre, sans s'y attendre, les pensées graves, comme on rencontre dans la rue, sans s'y attendre, un convoi funèbre. »

Du reste, son amère philosophie n'avait sa source ni dans une humeur naturellement chagrine, ni dans les habitudes d'une vie retirée et morose.

Il recherchait le monde; il fréquentait les salons d'où la gaieté n'est point bannie; il était bon compagnon; il était ami généreux et délicat. Voici une anecdote qui est à ma connaissance personnelle, et qui montre Thackeray sous un trop aimable aspect pour que je résiste au plaisir de vous la raconter.

Il y a quelques années, les journaux de Londres annoncèrent qu'un Français, dont il est inutile que je vous dise le nom, allait donner en anglais, dans le quartier de Saint-John's Wood, ce qu'on appelle ici une *lecture.* Au nombre de ceux qui, mus par un sentiment de bienveillance délicate et de curiosité hospitalière, songèrent à aller l'encourager de leur présence, Thackeray fut des plus empressés. La lecture finie, l'administrateur (*manager*) de l'institution littéraire de l'endroit crut devoir, je ne sais à quel propos, recommander aux assistants de ne pas sortir sans prendre garde à leurs poches, la foule étant très-serrée aux portes. Cette recommandation, adressée à un auditoire composé de personnes très-respectables, dont quelques-unes très-distinguées, fit un fort mauvais effet.

Il y en eut qui réclamèrent, et nul n'éleva la voix avec plus d'éloquente vivacité qu'un inconnu très-bien couvert, qui était assis à côté de M. Robert Bell. Non content de parler, l'inconnu gesticulait, et cela d'une manière étrangement animée : « N'est-ce pas, monsieur, disait-il à M. Bell, qu'un pareil avis est indécent, insultant? Pour qui nous prend-on? etc..., etc..., etc... » Après avoir exhalé de la sorte son indignation, le susceptible inconnu s'éclipsa; et lorsque M. Robert Bell, voulant savoir combien de temps la *lecture*

avait duré, consulta sa montre, il se trouva qu'elle lui avait été volée. Thackeray apprit de son excellent ami Robert Bell, séance tenante, cette triste aventure, et l'invita à dîner pour un des jours suivants. Le jour venu, autour d'une table égayée par la présence de plusieurs hommes d'esprit, M. Robert Bell alla prendre place, et ne tarda pas à avoir un joyeux assaut à soutenir, relativement à un article de lui, très-remarqué et très-remarquable, qui avait paru dans le *Cornhill Magazine*, alors sous la direction de M. Thackeray, — article contenant un exposé fidèle, sérieux et philosophique des faits de *spiritisme*, dont l'auteur avait été témoin dans une séance donnée par M. Home. M. Robert Bell est un admirable causeur, plein de bon sens britannique et de verve irlandaise. Les questionneurs trouvèrent donc à qui parler, et chacun fit merveille. Le lendemain, un messager mystérieux arrive chez M. Robert Bell, et lui remet sans pouvoir dire qui l'envoie, une boîte dans laquelle était un billet ainsi conçu ou à peu près : « Les esprits présentent leurs compliments à Robert Bell, et, pour lui témoigner leur gratitude, ils ont l'honneur de lui faire tenir la montre qu'on lui a volée. » C'était effectivement une montre que la boîte contenait, mais une montre beaucoup plus riche que celle qui avait disparu.

M. Robert Bell pensa tout de suite à Thackeray et lui écrivit, sans s'expliquer davantage : « Je ne sais si c'est vous... Mais cela vous ressemble bien ! » Thackeray répondit par l'envoi de son portrait dessiné de sa main en caricature sous la forme d'un esprit ailé, avec robe flottante et lunettes sur le nez. Thackeray s'était d'abord adonné à la peinture, et, s'il eût suivi sa première vocation, peut-être serait-il arrivé à manier le pinceau aussi bien que la plume. Ce qui est sûr, c'est que le dessin en question — je l'ai vu — était à vous

faire rire aux larmes. Il était accompagné d'un billet dont voici la teneur : « L'esprit Gabriel présente ses compliments à M. Robert Bell et prend la liberté de lui faire passer le portrait de la personne qui paye pour la montre. » Je me hâte de vous prévenir que cette traduction est détestable, et que les mots *qui paye pour la montre* remplacent par une expression vulgaire et plate les mots anglais « *who stood the watch*, » lesquels appartiennent au langage de l'argot britannique (*slang*), et sont, malheureusement, intraduisibles.

Ne voilà-t-il pas une charmante petite histoire, dites-moi? Que de grâce, que de délicatesse, que « d'humour » dans cette inspiration d'un ami qui, pour punir son ami d'avoir fait aux esprits l'honneur de parler d'eux, lui envoie, le sourire sur les lèvres, un magnifique cadeau! Honorable pour Thackeray, cette anecdote l'est aussi pour Robert Bell, capable d'avoir inspiré de tels sentiments à un tel homme. C'est pourquoi j'ai à la consigner ici un double plaisir.

Encore un trait caractéristique, et j'ai fini. Dans Thackeray, cet écrivain si terriblement subtil, il y avait un homme naïf; dans cet écrivain d'une verdeur si redoutable, il y avait un homme singulièrement timide. Dans le monde il paraissait embarrassé, et si sa conversation n'était pas très-brillante, c'est — je l'ai toujours supposé du moins — parce qu'elle se ressentait de cet embarras. Sa sensibilité avait quelque chose de si féminin, que je l'ai vu en certaines circonstances rougir comme une jeune fille. Si l'on me demandait d'expliquer en deux mots ce que je pense de son génie, je dirais :

C'est un génie né de l'union d'un esprit extraordinairement sagace avec une âme tendre et candide.

CCXXXI

Même sujet.

Le jour de Noël est déjà loin, mais les fêtes de Noël durent encore. Pour les uns, rien de plus gai que ces fêtes; pour les autres, rien de plus triste. Sans parler des pauvres, au foyer desquels la joie trouve si peu de place, à combien de ceux qu'on nomme les heureux, Noël n'apporte-t-il pas des pensées sombres! Le gai banquet de famille; le plumpudding traditionnel s'étalant sur la table d'un air triomphal; les êtres, grands et petits, vieux et jeunes, qui s'aiment sous le même toit, groupés autour d'un feu qui flambe; les faces animées et l'adorable babil des enfants chargés de cadeaux; les danses folles; les baisers dérobés sous le gui; au dehors, les théâtres pleins; le peuple se pressant pour voir les pantomimes nouvelles; les boutiques faisant étinceler leurs trésors sur le passage de l'acheteur pressé de se défaire de son argent..., tout cela est charmant sans doute pour ceux qui ne portent pas encore ou ne portent plus le deuil du passé. Mais que ne doivent pas souffrir ceux qui ont à se rappeler qu'au souper de Noël il y avait, l'année précédente, un convive de plus..; ceux qui, dans le salon où la famille fait cercle, ont à se dire, les yeux fixés sur un fauteuil vide : « A pareille époque, il était là! »

Eh bien! cette douleur, que rend plus amère le bruit des joies environnantes, les filles d'un des princes de la littéra-

ture moderne viennent d'être condamnées à la ressentir, et avec quelle aggravation de circonstances, juste ciel! La veille, oui, la veille même de Noël, William Makepeace Thackeray a été trouvé mort dans son lit. Depuis longtemps il souffrait de spasmes d'estomac, mais personne ne l'aurait cru si près de sa fin. Peu de jours avant la catastrophe, Charterhouse, l'école où il fut élevé, l'avait vu s'asseoir, souriant et plein de vie, à une table dressée pour fêter des souvenirs d'enfance. On peut dire que la mort est entrée chez lui sans frapper à la porte.

L'auteur de *Vanity Fair*, de *Pendennis*, des *Newcomes*, manquait essentiellement de l'art qui constitue le romancier, et que son grand rival, Charles Dickens, possède si bien : l'art d'intéresser par l'action. Les romans de Thackeray peignent la vie, mais ils ne la montrent pas en mouvement. Ils abondent en observations, mais ils sont très-pauvres en incidents. Ils parlent beaucoup à l'esprit, peu au cœur, et presque pas aux yeux. Les drames qui s'y développent sont de ceux qui n'ont une scène que dans le monde des intelligences. Les personnages y vivent sans se remuer. L'intérêt qu'on y prend est d'une nature presque exclusivement philosophique. C'est assez dire que, dans Thackeray, l'Angleterre n'a pas à pleurer le départ définitif d'un romancier; mais elle a, bien certainement, perdu en lui un moraliste égal à Addison, un humoriste presque égal à Sterne, et un satirique supérieur à Swift, — supérieur à Swift, en ce sens que Thackeray avait ce que Swift n'eut pas, j'en ai peur : une âme.

En effet, loin d'être, chez Thackeray, le résultat d'un caractère morose, d'un esprit chagrin, d'un cœur méchant et jaloux, la satire n'est, dans l'auteur de *Vanity Fair*, que

le cri vengeur de la sensibilité qui s'indigne et de l'honnêteté aux abois. Doué à la fois d'un coup d'œil sûr, d'une sensibilité presque féminine et d'une candeur prompte à s'effaroucher, Thackeray avait beaucoup vu et beaucoup souffert de ce qu'il avait vu. Son expérience, fruit de longs voyages, était considérable et variée. Né à Calcutta en 1811, il avait visité la plupart des contrées de l'Europe, l'Orient, l'Amérique. Pris d'un violent désir de peindre, avant qu'il se fût senti la vocation d'écrire, il avait eu occasion d'étudier, à Rome, les mœurs de l'atelier. Enfant, on lui avait montré Bonaparte se promenant dans son jardin de Sainte-Hélène. A Weimar, il avait reçu les conseils de Gœthe. Devenu homme de lettres, il lui avait été donné de s'initier à tous les secrets de la vie littéraire. Entré dans la gloire, les salons s'étaient ouverts devant lui. Pour lui, ni le Quartier latin de Paris, ni le West-End de Londres n'avaient de mystères. Et partout il avait trouvé amplement de quoi exercer la pénétration de son esprit et irriter son cœur. Il était peu de formes sous lesquelles il n'eût observé les vices de la nature humaine. Aussi ses écrits sont-ils remarquables par un invariable mélange de tolérance et de dédain. Il est tolérant à l'égard des plus vicieux, parce qu'il sait où se trouve, chez les plus vertueux, le défaut de la cuirasse; et les plus illustres, il les regarde avec dédain, parce qu'il sait mieux que personne combien peu ils sont des héros pour leurs valets de chambre.

Une chose qui m'a toujours plu dans Thackeray, je l'avoue, c'est l'invincible répugnance que lui inspiraient les tueurs d'hommes qui sont fameux. Il avait cherché ce que contiennent les mots gloire militaire, et, tout effrayé d'y trouver le sang en si forte proportion, il aimait à haïr les puissants capitaines. Ce n'est pas lui qui pardonnait à Marlborough,

en considération de ses victoires, ses allures de tyran, ses bassesses, son ignoble avarice !

Non que Thackeray ait toujours frappé où il fallait. Injuste, il l'a été quelquefois sans aucun doute, mais toujours dans une intention droite et par suite d'un aveuglement honnête.

Sous un autre rapport aussi, Thackeray mérite de rester dans les annales de la littérature anglaise : il est écrivain. Le style est un don fort rare, plus rare qu'on ne croit généralement : celui de l'auteur d'*Esmond* est d'une simplicité, d'une pureté, d'une transparence, qui lui assignent une place parmi les meilleurs modèles de l'art d'écrire. Il y a dans le roman historique d'*Esmond*, dans les essais sur les *Quatre Georges*, dans les essais sur les *Humoristes anglais*, des pages qui n'ont rien, absolument rien qui sente le chrysocale : tout y est or pur.

Ne vous étonnez donc pas si je vous parle de la mort de Thackeray comme du grand événement du jour. Un potentat, une célébrité de cour ou d'antichambre, un illustre donneur de coups de sabre, cela se remplace ; mais quand un homme de génie s'en va, l'humanité se sent irréparablement appauvrie !

C'est mercredi dernier que les funérailles de Thackeray ont eu lieu. Il s'était fait des ennemis, surtout par ses premiers écrits, publiés dans le *Fraser's Magasine* sous un nom supposé, et qui semblaient révéler un talent impitoyable ; mais à la nouvelle de sa mort, il n'y a eu de voix que pour les regrets.

Le cercueil et une voiture de deuil, contenant deux cousins de Thackeray et son beau-frère, ont quitté la demeure du défunt, dans Kensington Palace-Green, à onze heures. Suivaient des voitures privées en fort petit nombre, la

famille ayant exprimé le désir que les funérailles fussent sans pompe. Il n'y avait, à proprement parler, ni procession, ni cérémonial. Seulement, on voyait s'avancer derrière le cercueil, deux jeunes dames voilées, et, de près, on entendait leurs sanglots. La foule assemblée sur le passage du corps n'ignorait pas quelles étaient ces deux dames, et elle les suivait des yeux avec un douloureux respect.

C'était dans le cimetière de Kensal-Green que Thomas Hood avait été confié à la terre en 1845, et Leigh-Hunt en 1859; et c'est au cimetière de Kensal-Green qu'ont été portées, l'avant-dernier jour de 1863, les dépouilles mortelles de Thackeray. Quand je suis arrivé sur le théâtre des suprêmes adieux, la fosse se trouvait entourée d'environ deux mille personnes, dont chacune était quelque représentant distingué, ou de la presse, ou de la littérature, ou des arts. Charles Dickens était venu de loin payer à son émule le tribut d'admiration et de douleur qui lui est dû. En 1857, Dickens et Thackeray avaient conduit le deuil de Douglas Jerrold : des deux, l'un maintenant pleurait l'autre !

Le temps était beau, l'air calme; le soleil brillait. La nature extérieure, en cela, ne répondait point au sentiment funèbre qui remplissait les cœurs; mais en nous donnant, au milieu de l'hiver, un avant-goût du printemps, elle semblait nous dire qu'il y a une vie au delà de la vie, et que la mort n'est qu'une porte qui s'ouvre sur l'immortalité.

ANNÉE 1864

CCXXXII

5 janvier 1864.

La constitution de la propriété territoriale en Angleterre et M. Bright (1).

Emerson dit, en parlant de ceux que tourmente la passion d'acquérir : « Leurs désirs sont un gouffre que la possession de la terre entière ne comblerait pas. Volontiers ils empêcheraient le soleil de luire sur le monde, pour en faire une propriété privée, si cela leur était possible ; volontiers ils enfermeraient dans leur cabinet de travail ou leur chambre à coucher l'étoile du matin et l'étoile du Nord. Ce qu'ils ne convoitent pas comme utilité, ils le convoitent comme ornement, et ce dont leur confort peut se passer, leur orgueil ne le peut pas. » L'amer sentiment exprimé par ces fortes paroles est celui qui respire dans les deux discours que prononcèrent, il n'y a pas longtemps, à Rochdale, M. Cobden et M. Bright.

Voici un passage du discours de M. Cobden :

« J'ai beaucoup voyagé ; j'ai voyagé dans la plupart des contrées civilisées, et je dis que la masse du peuple en ce pays ne saurait être aussi favorablement comparée à la masse

(1) La querelle entre MM. Cobden et Bright d'une part, et le *Times* d'autre part, m'ayant conduit à examiner l'importante et intéressante question de la tenure des terres dans ce pays, j'ai cru bien faire en rapprochant et en publiant l'une à la suite de l'autre diverses lettres que j'ai publiées à ce sujet et qui, ainsi rassemblées, forment un tout.

du peuple en d'autres pays que je le désirerais. En d'autres pays, je trouve un plus grand nombre de propriétaires qu'en Angleterre... Il n'y a pas sur la face du globe de contrée où les paysans soient ce qu'on les voit en Angleterre; il n'y en a pas où, comme en Angleterre, il existe un divorce complet entre les paysans et la terre; il n'y en a pas, l'Angleterre exceptée, où l'on ne rencontre des hommes traçant un sillon dans un champ qui leur appartient. Comme moyen de modifier cet état de choses, je ne demande ni révolution ni violences empruntées du système de la loi agraire; mais j'estime qu'il y a là quelque chose de contraire à la nature humaine, et j'ai remarqué partout où je suis allé que le bien-être du peuple est en général proportionné au pouvoir qu'il a de s'occuper lui-même de ses intérêts. Là où une classe possède le pouvoir politique, ceux qui la composent seront toujours traités avec plus de considération, obtiendront de plus grands avantages, auront plus de chances de devenir propriétaires, que là où cette classe ne possède pas le pouvoir politique. »

Voici maintenant un passage du discours de M. Bright :

« On appelle l'Angleterre un pays riche, et il n'est pas douteux qu'il y a des hommes riches en Angleterre; mais, sans parler de la détresse, temporaire, je l'espère, qui règne dans le Lancashire, il y a aussi en Angleterre un million de pauvres à la charge de la paroisse, et un million au moins — beaucoup plus de deux millions, j'en ai peur — de créatures humaines, hommes, femmes, enfants, qui sont sans cesse à la veille de tomber dans le paupérisme. Or, si nous considérons la condition réelle de la masse du peuple; si nous jetons les yeux sur les maisons qu'elle habite; si nous tenons compte de ce fait, qu'un si grand nombre de citoyens n'ont pas de propriété; si nous regardons de

près à l'état de l'instruction publique, en ce qui touche le peuple; et si nous mettons la misère de cette nombreuse classe de la population en contraste avec l'abondance et le luxe d'autres classes, nous arriverons, je le crains bien, à cette conclusion, que la législation a encore quelque chose à faire pour améliorer la condition de la masse du peuple!... Est-ce donc, je le demande, en vertu d'un immuable décret du Tout-Puissant, que la moitié des habitants de ce pays vivent dans des maisons dont la valeur annuelle n'excède pas 5 livres sterling; et que les enfants du pauvre ne reçoivent, comparés à ceux du riche, ni soins ni instruction ; et que, pour tant de nos semblables, la vie est un combat; et que la lumière du soleil, qui tombe au travers de notre chemin, à nous, ne fait que dorer, pour eux, une terre qu'ils peuvent apercevoir de loin, mais sans espoir d'y arriver jamais? »

Ces deux passages sont singulièrement caractéristiques : ils éclairent d'une manière saisissante la différence qui existe entre la nature de M. Cobden et celle de M. Bright. C'est, à côté de la plainte de l'économiste, le cri perçant du tribun. Où le premier voit un intérêt méconnu, le second voit un droit violé. Mais ce qu'ils attaquent l'un et l'autre et en commun, c'est la tenure aristocratique du sol, telle qu'elle a prévalu en Angleterre.

Il n'y avait pas à s'y tromper, et personne ne s'y est trompé. Aussi a-t-elle été formidable, la clameur qui s'est élevée du sein de la classe ainsi prise à partie, et le *Times* n'a été que l'écho fidèle de cette clameur lorsque, après avoir signalé MM. Cobden et Bright comme voulant le partage des propriétés des riches entre les pauvres, il a répété l'accusation en l'appliquant plus particulièrement à M. Bright.

Cette accusation est-elle juste? Ceux qu'elle a frappés ont-ils réellement rêvé de loi agraire? L'école de Manchester a-t-elle donné des successeurs à Tibérius et à Caïus Gracchus? MM. Cobden et Bright sont-ils gens à mettre la violence au service de leurs idées, ou même au service de leurs colères?

Non, sans doute : sous ce rapport, il y a eu injustice manifeste dans les imputations du *Times*, ou dans ce qu'elles semblaient impliquer; et M. Cobden, en défendant son ami, en se défendant lui-même, a eu raison de crier à la calomnie, quoiqu'il l'ait fait avec un excès de violence préjudiciable à sa cause.

Ce qui est sûr toutefois, et ce que ni M. Cobden ni M. Bright ne seraient, je pense, disposés à nier, c'est que le landlordisme leur est odieux; c'est qu'ils brûlent de remplacer l'aristocratie féodale, qui les repousse, par cette aristocratie manufacturière dont ils sont les représentants les plus illustres et les plus logiques; c'est que le genre de tenure du sol par eux préféré serait celui au moyen duquel le propriétaire arriverait à se confondre avec le cultivateur : résultat qu'à aucun prix ils ne voudraient voir sortir de l'emploi de procédés révolutionnaires, mais qu'ils béniraient, s'il pouvait être obtenu graduellement, pacifiquement, par l'adoption d'une série bien combinée de mesures législatives.

Tel étant leur but, leur empressement à réclamer la participation du peuple au pouvoir politique se comprend de reste.

D'un autre côté, si leurs vues sont pacifiques, on n'en saurait tout à fait dire autant de leur langage, ce qui est surprenant de la part de M. Cobden, esprit froid, intelligent et calme, mais ce qui ne l'est guère de la part de M. Bright,

dont l'orageuse éloquence répond aux agitations d'un cœur passionné.

La vérité est que M. Bright déteste cordialement l'aristocratie, et éprouve à se mesurer avec elle une sorte de jouissance hautaine. Un jour, on demandait à Charles Lamb comment il pouvait haïr des gens qu'il ne connaissait pas. « Et comment pourrais-je les haïr, » répondit-il, « si je les connaissais? » La haine d'une classe que M. Bright regarde comme investie d'un monopole politique et social, doublement injuste, est un sentiment dont son âme savoure l'amertume, par lequel il lui plaît d'être tourmenté, qu'il est impuissant à contenir. De là les anathèmes qui lui échappent, en quelque sorte malgré lui; de là son ardeur à secouer sur une traînée de poudre une torche allumée, au risque d'une explosion dont, cependant, il ne veut pas.

Quoi qu'il en soit, sa dernière sortie contre des « institutions dont les riches jouissent et que les pauvres subissent », — ce sont ses paroles, — cette sortie, si véhémente, si terrible, a soulevé une question qui, selon toute apparence, continuera d'occuper les esprits longtemps après que la querelle qui s'y lie aura été oubliée. Ce qui est réellement en cause, ce n'est pas le *Times*, ce n'est pas M. Cobden, ce n'est pas M. Bright : c'est la constitution féodale de la propriété en Angleterre. Le sujet est grave; il est intéressant à tous les points de vue. Il vaut donc qu'on l'aborde et qu'on s'y arrête.

CCXXXIII

6 janvier 1864.

Le landlord en Angleterre n'est, rigoureusement parlant, qu'un tenancier.

Je vous ai signalé, dans ma dernière lettre, les clameurs soulevées en Angleterre par deux récents discours, l'un de M. Cobden, l'autre de M. Bright.

Le bruit et la durée de ces clameurs, qui ont été prolongées, d'abord par les journaux de Londres, puis par ceux des provinces, comme par autant d'échos sonores, montrent assez qu'en Angleterre on commence à se préoccuper sérieusement de la condition qu'y fait aux classes agricoles la tenure féodale de la terre. Si cette question n'était pas brûlante, M. Bright, en l'abordant, n'aurait pas excité contre lui tant de colères. Si la constitution territoriale, qui repose sur les droits de primogéniture et de substitution, n'éveillait pas ici des idées de réforme, sujet d'espérance pour ceux-ci, et pour ceux-là sujet d'inquiétude, les mots de *loi agraire* ne se seraient pas trouvés sous la plume effrayée du *Times*, et le très-pacifique M. Cobden n'aurait pas eu à gémir de se voir comparé à Caïus Gracchus.

Exagérations que tout cela sans doute! Exagérations calculées! Une révolution radicale dans le système actuel de l'appropriation du sol en Angleterre est absolument impossible; l'aristocratie ne redoute rien de tel; les dénonciateurs

les plus emportés de MM. Cobden et Bright sont très-loin de les croire aussi noirs qu'ils se plaisent à les représenter; et lorsque le *Times* leur prête des vues de spoliation, le *Times* sait fort bien jusqu'où va sur ce point leur innocence, et que le principe de propriété n'est menacé ni par eux ni par personne. Mais ils veulent une réforme : n'est-ce pas là un crime assez grand? Car enfin, qui sait? Si une révolution est impossible, une réforme, peut-être, ne l'est pas. Or, l'aristocratie en Angleterre, c'est l'arche sainte. Malheur à qui ose y toucher!

Cependant quel est l'état réel des choses?

Que la condition du paysan en Angleterre soit fort triste, il n'y a point à le nier. Il est mal nourri, il est mal logé, il est livré sans défense aux atteintes de la vieillesse, il n'a aucune chance de s'élever dans la vie. Son sort n'est pas, à la vérité, plus lamentable que celui du paysan belge, lombard ou français, comme le *Spectator* en fait avec raison la remarque; mais ce dont il convient de tenir compte et ce que le *Spectator* n'a garde d'oublier, c'est que tout se juge par comparaison. L'Angleterre étant le pays le plus riche du monde, la misère y est plus misérable que partout ailleurs.

Aussi la tendance du laboureur à prendre le chemin des villes commence-t-elle à y être vivement accusée. C'est peu : la population des campagnes semble de moins en moins retenue au sol par l'amour du pays natal. Dans le nord du pays de Galles, par exemple, il y a, dit-on, un mouvement d'émigration presque aussi considérable que celui qui règne en Irlande; et le journal que je citais tout à l'heure se demande avec anxiété ce qui arriverait, si ce mouvement d'émigration venait à se développer, et si, ce qui n'est nullement improbable, l'habitude de « faire grève »

s'étendait de la classe des salariés de l'industrie à celle des salariés de l'agriculture.

MM. Cobden et Bright ont donc mis le doigt sur un mal qui n'a rien d'imaginaire ; ils ont appelé l'attention de leurs concitoyens sur un danger qui n'a rien de chimérique.

Mais quelle est la nature des remèdes qu'ils proposent ? Quelle est leur valeur ? Quelle est leur portée ?

Pour en juger, il importe de se rendre d'abord bien compte du régime auquel il s'agirait de les appliquer.

Chacun sait que le système féodal fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant, peu de temps après la conquête normande. Son but en cela fut-il de partager entre ses compagnons les dépouilles du pays conquis ? C'est ce qu'on a beaucoup dit et répété, mais c'est ce que dément l'histoire vraie. L'Angleterre, à cette époque, était menacée d'une invasion danoise. L'établissement du régime féodal, admirablement adapté aux mœurs militaires de ces siècles de barbarie, fut demandé comme moyen de défense et de salut par la grande assemblée du royaume : voilà le fait. Mais il n'en est pas moins incontestable que le régime féodal, une fois établi, devint une formidable machine à oppression. La nation n'échappa aux coups de ses ennemis du dehors qu'en se mettant à la merci de ses maîtres du dedans. Tout le sol du pays dut être et fut, dès ce moment, considéré comme la propriété absolue du souverain. On le divisa en fiefs, dont le roi s'empara ou qu'il donna à ses principaux compagnons, qui s'y installèrent sous le nom de barons, de vassaux, et de *tenentes in capite*, à la charge par eux de lui jurer foi et hommage, et de le suivre à la guerre avec un certain nombre d'hommes armés. De leur côté, soit pour se mettre en état d'exécuter les conditions

du contrat féodal, soit pour que, pendant leur absence, leurs terres ne demeurassent point sans culture, les grands feudataires furent conduits à subdiviser leurs domaines, sauf à recevoir des nouveaux occupants une rente (*redditus*) qui leur permît de subvenir aux frais de leurs excursions guerrières. Ainsi se forma la relation du *lord* au *vassal*, relation de fidélité et d'obéissance, de la part du second; de protection et de justice, de la part du premier. La base sur laquelle s'éleva cet échafaudage, quelle était-elle? La force.

Tout d'abord, la possession des fiefs fut subordonnée à la volonté du lord. Ceux qui les tenaient de lui ne pouvaient en disposer à luer guise, ne pouvaient les transmettre par succession ou autrement. Mais, insensiblement, les héritiers du tenancier défunt obtinrent de se partager entre eux son héritage, moyennant un cadeau à faire au lord (*a fine*), cadeau qui consistait dans l'offre d'une armure, ou de quelques chevaux, ou d'une somme d'argent. Bientôt on s'aperçut que cette division des héritages tendait à rendre les sous-feudataires incapables d'acquitter les services divers auxquels ils étaient astreints à l'égard du lord, et l'usage s'introduisit parmi les tenanciers de laisser, à leur mort, la totalité des terres qui leur étaient confiées à un seul de leurs enfants, ici à l'aîné, là au plus jeune. Enfin, à mesure que les lumières et la richesse firent des progrès, les fiefs acquirent de plus en plus entre les mains des tenanciers le caractère de propriété absolue, et les vassaux se transformèrent en *freeholders*, c'est-à-dire en libres propriétaires du sol.

Mais il est à remarquer, — et ceci est un point capital, — que cette transformation des sous-feudataires en *freeholders* n'alla point jusqu'à entamer le principe en vertu duquel le

souverain était tenu pour le seul propriétaire absolu du royaume : « *Tout fuit en luy et vient de luy al commencement* ». Blackstone dit en propres termes : « Nul sujet en Angleterre n'a la propriété allodiale (en franc alleu). C'est un principe admis en législation et impossible à nier, que toutes les terres du royaume sont tenues du roi, directement ou indirectement. » Et encore : « Un sujet à l'usufruit, non la propriété absolue du sol, ou, selon l'expression de sir Edouard Coke, il a le *dominium utile*, non le *dominium directum*. »

D'où il résulte que, strictement parlant et en droit, le premier landlord d'Angleterre n'est qu'un tenancier. Il n'y a de propriétaire reconnu par la loi que le souverain, ou ce qu'il représente : l'État.

Il est bien vrai que la suzeraineté de la couronne n'a aujourd'hui, en fait, d'autre valeur que celle d'une fiction légale ; il est bien vrai que chacun ici a le droit de jouir et de disposer de ses biens comme il l'entend ; que dis-je ? la liberté testamentaire, si rigoureusement circonscrite en France, ne connaît point de limites en Angleterre. Mais, à côté de la question de fait, la question de droit reste. Dans la fiction légale, il y a un principe dont il dépend de la nation, quand elle le voudra, de tirer les conséquences. Si le sol appartient à l'État, *en vertu de la loi*, c'est le comble de l'absurdité que d'appeler MM. Cobden et Bright des factieux parce qu'ils désirent, à tort ou à raison, que la constitution féodale de la propriété dans ce pays subisse des modifications législatives de nature à augmenter graduellement le nombre des propriétaires-cultivateurs, soit par l'abolition pure et simple de la loi qui, lorsqu'un homme meurt intestat, livre la succession de ses biens réels à son fils aîné, à l'exclusion des autres enfants ; soit par des restrictions apportées,

comme en France, à la liberté de tester; soit enfin par le renversement pacifique et légal des obstacles que l'esprit aristocratique a su mettre au transfert des propriétés territoriales.

Reste à savoir jusqu'à quel point l'adoption de pareilles mesures serait désirable; jusqu'à quel point le progrès de l'agriculture est lié au morcellement du sol; jusqu'à quel point il importe d'encourager cet élan passionné du paysan vers la terre, qui a fait dire à M. Michelet, parlant de la France : « Promenons-nous le dimanche dans la campagne, suivons le paysan. Le voilà qui s'en va là-bas devant nous. Il est deux heures; sa femme est à vêpres; il est endimanché; je réponds qu'il va voir sa maîtresse. Quelle maîtresse? Sa terre. »

CCXXXIV

7 janvier 1864.

Sur quelle base l'aristocratie repose en Angleterre.

Dans son roman de Coningsby, M. Disraeli dit qu'en 1471, après cette fameuse bataille de Tewkesbury, où Édouard IV battit et fit prisonnière Marguerite d'Anjou, un baron normand était presque aussi rare en Angleterre que l'est aujourd'hui un loup, tant la guerre des Deux Roses moissonna de nobles! Le même auteur rappelle que, lorsque Henri VII

convoqua son premier parlement, on ne put trouver dans tout le royaume que vingt-neuf pairs temporels. Et de ces vingt-neuf pairs, combien ont survécu dans leurs descendants? Pas cinq. George II avait coutume de dire que le meilleur gentilhomme d'Angleterre était lord Denbigh, parce que celui-là descendait des comtes de Habsbourg. Ce qui est sûr, c'est que les familles des grands barons d'autrefois sont aujourd'hui éteintes. Il n'y a pas, de nos jours, en Angleterre, de noblesse qu'on puisse appeler noblesse du sang; c'en est fait, en ce qui la concerne, des arbres généalogiques.

D'où vient donc le prestige extraordinaire qui entoure l'aristocratie anglaise? Est-il dû au nombre très-restreint de ses membres? S'explique-t-il par ce fait que le nombre des pairies, dans le royaume, n'y excède pas le chiffre de 687, et celui des titulaires le chiffre de 570? Cette imposante Chambre des Lords, où vont s'asseoir tous les lords anglais et gallois, dès qu'ils ont atteint l'âge de vingt et un ans, et où seize lords élus pour chaque session par la pairie écossaise représentent l'Écosse, tandis que vingt-huit pairs nommés à vie par les lords irlandais y représentent l'Irlande, tire-t-elle sa considération de ce qu'elle ne compte dans son sein que 3 ducs royaux, 3 archevêques, 27 évêques, 20 ducs, 22 marquis, 131 comtes, 28 vicomtes et 225 barons : en tout, 30 pairs spirituels et 429 pairs temporels? Le croire, ce serait tomber dans une étrange erreur.

En Angleterre, on a compris, ce qui ne le fut jamais en France par la noblesse, quand il y avait en France une noblesse, que le principe aristocratique ne peut rien gagner à s'enfermer dans un cercle étroit, jalousement tracé, inabordable ou presque inabordable. En Angleterre, loin de tendre à se séparer du gros de la nation, l'aristocratie ne cesse d'y plonger. C'est parmi les notabilités de tout genre et de toute

condition qu'elle se recrute; à la classe des riches, elle a demandé l'opulent personnage qui s'appelle aujourd'hui lord Overstone. A la classe des gens de lettres, elle a demandé l'illustre historien qui est mort lord Macaulay. Un homme de beaucoup d'esprit que j'ai connu pendant quinze ans sous le nom de Monckton Milnes, ne m'est plus connu, depuis quelques mois, que sous le titre de lord Houghton. Ainsi, et grâce au droit qu'a le souverain de créer des pairs d'Angleterre, l'aristocratie est une puissance qui se maintient, s'alimente, se rajeunit perpétuellement, par l'accession de toutes les forces vives du pays.

Encore si cet avantage était le seul! Mais non : le système adopté a pour effet d'ôter à l'aristocratie le caractère toujours odieux d'une *caste*. Accessible à chacun, elle n'est à personne un sujet d'offense. Elle offre un but à l'ambition, ce qui l'empêche d'être le point de mire de l'envie.

La féodalité, d'ailleurs, n'a pas eu en Angleterre le même caractère qu'en France. En France, où les seigneurs féodaux étaient quelquefois indépendants ou presque indépendants de la couronne, et où la puissance de la royauté fut souvent tenue en échec par celle des grands vassaux, la féodalité pesa rudement sur le paysan. En Angleterre, au contraire, ce fut sur les grands vassaux que pesa la féodalité, par les exactions auxquelles les soumit la couronne, qu'ils n'étaient pas assez forts pour contenir. La féodalité a eu en Angleterre un caractère fiscal, dont les riches surtout ont eu à souffrir. Elle a été beaucoup moins oppressive qu'en France, partant moins odieuse.

Aussi, quelles conquêtes que celles de l'esprit aristocratique en ce pays! Pas de classe où il n'ait pénétré, pas de condition qu'il ne soit parvenu à envahir. Il est descendu, à travers les couches successives de la société, jusqu'en ses

dernières profondeurs. On le respire dans le réduit où se cache la pauvreté, comme dans le palais où s'étale l'opulence. On le rencontre même dans le monde de la domesticité, qui a ses magnats et son étiquette. L'Angleterre le sue par tous les pores.

Il faut reconnaître, au surplus, qu'en Angleterre le principe de l'égalité devant la loi sert à déguiser jusqu'à un certain point le règne des inégalités sociales; je dis jusqu'à un certain point, car le régime de l'égalité devant la loi ne saurait exister dans toute son intégrité là où il est loisible au riche, en matière de délits correctionnels, d'échapper à la prison par l'amende, et où les lords ne peuvent être arrêtés pour dettes. Sous George II, lord Ferrers ayant commis un meurtre, on crut un moment qu'il ne serait pas pendu; mais le roi, qui voulait populariser la dynastie nouvelle qu'il représentait, insista. On pendit conséquemment lord Ferrers, mais avec un cordon de soie! Il est, en outre, à remarquer que les lords déposent, non sur leur serment, mais sur leur honneur.

N'importe! Que l'opinion publique s'accommode des inégalités sociales, c'est certain; et ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'elle les considère comme parfaitement compatibles avec la liberté. Milton n'a fait qu'exprimer une idée très-généralement répandue ici, lorsqu'il a écrit : « Si nous ne sommes pas tous égaux, nous sommes tous libres, également libres, les ordres et la hiérarchie s'accordant très-bien avec la liberté, loin de lui être contraires. » Il est juste d'ajouter que Milton, républicain déterminé, a mis ce langage dans la bouche de Satan.

Ajoutez à tout cela les services réels rendus par l'aristocratie, l'activité politique de ses membres, l'initiative que plusieurs d'entre eux s'étudient à prendre dans les questions

liées, soit au progrès intellectuel, soit au bien-être matériel des travailleurs.

Voilà bien des raisons, n'est-ce pas, pour expliquer l'ascendant de l'aristocratie anglaise? Mais aucune de ces raisons n'est la raison décisive. L'accumulation de la propriété territoriale entre les mains d'un nombre limité de grandes familles, tel est le véritable pivot autour duquel tourne le système social qui fait de l'Angleterre ce qu'elle est; et M. Bright frappe juste lorsque, voulant ébranler l'édifice de la puissance aristocratique, il s'attaque au mode de tenure des terres.

D'après des évaluations qui me furent fournies, il y a peu d'années, et que j'ai lieu de croire fort exactes, on comptait alors dans la Grande-Bretagne (Angleterre proprement dite et Écosse), 4 millions de familles, comprenant environ 20 millions d'âmes. Or, sur ce nombre, la population agricole était évaluée à 1,250,000 familles, réparties comme suit :

Familles de propriétaires ayant chacun environ six fermiers	30,000
Familles de fermiers occupant chacun à peu près cinq laboureurs	180,000
Familles cultivant pour leur propre compte des champs, des jardins, de petites fermes. .	140,000
Familles de journaliers travaillant pour le compte d'autrui	900,000
Total.	1,250,000

Chacune de ces 30,000 propriétés étant, en moyenne, d'environ 600 hectares d'un seul tenant, il en résulte que ce n'est pas à plus de 30,000 familles qu'appartenait alors, sinon la totalité, au moins une très-notable partie du sol.

Quant aux fermiers, ce sont des capitalistes plus ou moins

considérables, possédant en bétail, en instruments aratoires, etc., quelque dix livres sterling par acre, et pesant d'un poids énorme sur la masse des journaliers.

La base sur laquelle repose cet échafaudage est le droit de primogéniture, combiné avec le droit de substitution.

Ce n'est pas, comme certains le croient, que la loi anglaise consacre le droit d'aînesse d'une manière absolue. Elle n'intervient qu'eu égard aux successions *ab intestat*. Lorsqu'un homme meurt sans laisser de testament, ses biens *personnels* ou mobiliers sont partagés entre tous les enfants de l'un ou de l'autre sexe; mais, quant à ses biens *réels* (les immeubles), ils sont dévolus par la loi à l'aîné des fils, à l'exclusion de ses frères et sœurs.

Du reste, la liberté de tester est entière, et rien n'empêche un propriétaire de faire de sa propriété, pour le temps où il ne sera plus, l'usage qu'il jugera convenable, à moins qu'il ne s'agisse de terres frappées de substitutions. Seulement, l'usage est en harmonie parfaite avec la loi, et il est rare qu'en fait de successions immobilières, l'héritier exclusivement désigné par un testament ne soit pas l'aîné. Notez bien que ceci s'applique, non-seulement au fonds, qui appartient à la noblesse, mais encore aux bestiaux, aux instruments aratoires, aux baux, dont se compose la propriété mobilière du fermier. Si ce dernier peut, à la rigueur, déshériter son fils aîné, diviser sa fortune, en disposer à sa guise, il est très-rare qu'il use de ce droit. Comme ses supérieurs, il veut perpétuer son nom, se survivre dans un héritier. Aristocratie de seconde main !

Eh bien! c'est surtout ce mécanisme, complété par le droit de substitution, qui, en conservant la classe des grands propriétaires fonciers, et en mettant obstacle à la division du sol, permet à l'aristocratie anglaise de se maintenir. M. Bright

ne s'y trompe pas, et, je le répète, il la vise droit au cœur, lorsqu'il proteste contre le divorce établi, en Angleterre, entre le paysan et la terre.

CCXXXV

8 janvier 1864.

Deux systèmes en présence : petite culture et grande culture.

Jean-Jacques Rousseau a-t-il eu raison d'écrire : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile; que de crimes, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne? »

Quand Rousseau, d'un cœur ému, traça ces lignes éloquentes, il oublia combien il est nécessaire, dans l'intérêt même du genre humain, que la terre soit divisée pour être cultivée; il ne prit pas garde que nul ne se donnerait la peine de semer s'il n'avait la certitude de moissonner.

Nul doute que la terre ne soit le domaine de l'humanité, comme la lumière du soleil, comme l'air, comme tout ce qui

est absolument indispensable à l'existence de l'homme. Mais, d'une part, la lumière et l'air nous sont donnés gratuitement par la nature, tandis que la terre veut être travaillée ; et, d'autre part, la lumière et l'air nous sont donnés en profusion, tandis que la terre est une quantité limitée. Pour qu'elle profite au genre humain, la première condition, c'est que le travail qu'elle requiert ne soit pas troublé ou rendu impossible par les disputes que sa possession, si elle était incertaine, ne manquerait pas de provoquer.

La terre diffère aussi de la lumière et de l'air en ce sens qu'elle ne constitue pas, elle, une richesse inépuisable. Loin de là : elle est sujette à se détériorer ; elle se fatigue ; elle s'épuise. Que de plaines, en Asie et dans l'Afrique, sont devenues arides, qui jadis furent fertiles ! Que de pays sont des déserts, qui autrefois nourrissaient des populations nombreuses ! Même en Europe, l'épuisement des forces productives de la terre pourrait devenir un danger, s'il n'était heureusement combattu par l'ardeur de l'intelligence humaine à se pourvoir d'engrais ; car cette substance fécondante que nous fournissent certaines îles de l'océan Pacifique, le guano, n'est pas un trésor dont il soit impossible de voir la fin.

La jouissance durable des bienfaits de la terre est donc, pour l'homme, au prix d'une lutte dans laquelle il faut qu'il triomphe, sous peine de mort ; et par conséquent, dès qu'il s'agit d'appropriation du sol, la question qui domine tout est celle de savoir quels sont les arrangements sociaux les plus propres à réaliser ce but souverain : la conservation de la race humaine.

Que les produits de la culture appartiennent à celui dont elle a employé le travail et le capital, ou, en d'autres termes, que celui-là soit appelé à recueillir, qui a semé, c'est ce que

semble impérieusement réclamer l'intérêt de l'agriculture; mais cet intérêt exige-t-il qu'à côté et au-dessus du cultivateur, il y ait un seigneur féodal, et que, dans la tenure du sol, la propriété du produit soit distincte de celle du fonds ?

La France et l'Angleterre ont donné à ce problème deux solutions, non-seulement différentes, mais absolument contraires.

C'est le premier système que la France s'efforça de faire prévaloir, lorsqu'elle mit la main, en 89, sur les biens du clergé; lorsque, après avoir rompu tant de vastes domaines, elle en vendit à bas prix les lambeaux; lorsque, dans son empressement à faciliter les achats de terre et à précipiter la liquidation de la société féodale, elle créa tout exprès un papier-monnaie; lorsque, enfin, elle écrivit dans le Code : « Les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse qu'un enfant légitime; le tiers, s'il laisse deux enfants; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. — Un propriétaire ne peut disposer de plus de la moitié de ses terres si, à défaut d'enfants, il laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle ou maternelle, mais il peut disposer des trois quarts s'il ne laisse d'ascendants que dans une seule ligne. — Les enfants ou leurs descendants succèdent par égales portions et par tête. » Ces dispositions législatives ont mis fin, en France, à la tenure monarchique et féodale des terres; elles ont inauguré le système qui tend à faire de la culture la condition du droit de propriété, qui tend à donner le sol au paysan.

En Angleterre, au contraire, l'opinion publique et la loi se sont unies pour concentrer la propriété du sol entre les

mains d'un nombre limité de grandes familles qui ne le possèdent ni comme récompense de leur labeur ni comme remboursement de leur capital. Quand un *landowner* meurt, c'est son fils aîné seul qui hérite, soit par la volonté du père, s'il fait un testament, soit conformément à la loi, s'il meurt *intestat*. Il en résulte que le sol échappe au morcellement; que la classe des opulents propriétaires se maintient, et qu'à côté, au-dessus du cultivateur qui vit du produit de son travail et de l'application de son capital à la culture, il y a le *landowner* qui vit de la RENTE que le premier lui paye.

De ces deux procédés, lequel est préférable?

Chacun d'eux a des inconvénients très-graves : l'un, plus particulièrement au point de vue du développement de la richesse agricole; l'autre, plus particulièrement, au point de vue de la justice distributive et de la rémunération due au travail.

En France, la multiplication des *propriétaires*, qui est un bien, a eu pour effet la *petite culture*, qui est un mal.

En Angleterre, la dégradation du travailleur, qui est un mal, a été le résultat de la *grande culture*, qui est un bien.

L'association n'offrirait-elle pas un moyen naturel de prendre à chacun de ces deux systèmes ce qu'il a de bon, en écartant ce qu'il a de mauvais?

CCXXXVI

26 janvier 1864.

La propriété territoriale et les réformes proposées en Angleterre par M. Bright.

Il était attendu avec grande impatience le discours que M. Bright a prononcé hier dans le Town Hall de Birmingham. Pouvait-il en être autrement? Accusé par le *Times* d'avoir prêché le système de la loi agraire, de nourrir contre l'aristocratie anglaise des pensées de spoliation, de vouloir la division *gratuite* des propriétés territoriales des riches, entre tous les pauvres, M. Bright n'avait opposé jusqu'ici à cette accusation, homicide en Angleterre, qu'un silence stoïque et méprisant; il avait laissé son ami M. Cobden s'élancer seul au plus fort de la mêlée et combattre leur commun combat. Qu'allait-il dire, la première fois qu'il ferait retentir en public les accents de sa sauvage et forte éloquence? En quels termes allait-il répondre, et pour le compte de M. Cobden et pour le sien propre, aux attaques du plus puissant journal qui soit au monde? Mais, surtout, quel remède allait-il demander qu'on appliquât à ces maux de la classe agricole qu'il avait si énergiquement dénoncés?

Eh bien, M. Bright a parlé. Et, le dirai-je? sa harangue, quoique applaudie à Birmingham avec passion, a produit sur moi un effet trop semblable à celui du désappointement.

A la partie agressive de ce discours, je n'ai rien à redire,

bien qu'en général la violence ne soit guère de mon goût, parce qu'un orateur, lorsque l'approbation enthousiaste de son auditoire lui donne de l'aiguillon dans le flanc, n'est pas aussi maître de sa parole qu'un écrivain l'est de sa plume.

Contre le *Times*, M. Bright a été ce qu'il est toujours : éloquemment terrible. La calomnie dont lui et son ami avaient été l'objet, il l'a repoussée avec un singulier mélange de hauteur dédaigneuse, de colère et d'ironie. Quel formidable usage il a fait de cette figure de rhétorique : la répétition! Lorsque, par allusion à la souveraineté *anonyme* du *Times*, il ramène, presque à chaque phrase, en les appliquant au rédacteur en chef du journal en question, ces mots vengeurs : « L'homme au masque (*the gentleman in the mask*), » on dirait le marteau tombant sur l'enclume.

Et il n'a pas été moins terrible contre la classe des grands propriétaires du sol (*the landowners*), lorsqu'il les a représentés en proie à la rage aveugle d'acquérir, et incapables de s'élever — dans les questions vitales, celles de la *Corn Law*, par exemple — à l'intelligence de leurs propres intérêts. Mais où M. Bright a fléchi, c'est dans l'exposé de ses vues en ce qui touche le meilleur mode de tenure des terres. Dire d'une voix retentissante, d'une voix qui va droit au cœur, que la situation du laboureur, en Angleterre, est encore aujourd'hui ce qu'elle était au temps de la féodalité, et qu'il ne peut y avoir que souffrance et misère dans des cabanes hantées par la vermine, où jusqu'à sept et huit personnes dorment entassées; et que dix shillings par semaine constituent un piètre salaire; et que ceux-là se moquent du paysan d'une façon bien cruelle, qui lui recommandent, comme moyen d'atteindre au beau idéal de sa condition, d'élever respectablement une famille nom-

breuse, de saluer les gens comme il faut, d'aller régulièrement à l'église le dimanche, d'éviter le cabaret, et de se laisser guider au ciel par les jeunes dames de l'endroit agissant de concert avec le pasteur... oh! certes, rien de mieux. Mais cela suffit-il? Une vive description de la maladie ne saurait tenir lieu des moyens de guérison.

Or, que propose M. Bright?

En Angleterre, quand un homme meurt sans avoir fait de testament, la loi divise par portions égales entre tous ses enfants sa propriété mobilière : M. Bright demande que cette disposition soit étendue à la propriété territoriale.

En Angleterre, il est loisible au testateur de laisser la terre qu'il possède non-seulement à une personne qui n'est pas encore née, mais à une personne qui peut ne venir au monde que vingt et un ans après la confection du testament : M. Bright demande que le droit de tester ne se puisse exercer qu'en faveur de personnes vivantes.

En Angleterre, l'homme qui vend une propriété territoriale et celui qui l'achète ont tant de chemin à faire pour remonter au titre originaire, et trouvent la transmission de ce genre de richesse gouvernée par des règles si obscures, si incertaines, si difficiles à débrouiller, que, selon le mot de notre orateur, un autre jugement de Salomon serait, en pareille occurrence, nécessaire : M. Bright demande qu'on en finisse avec les complications législatives qui s'opposent à la mobilisation de la terre.

En tout ceci, M. Bright prouve qu'il ne voit ni d'assez haut ni assez loin.

D'abord, il servirait de peu d'étendre à la propriété territoriale, dans un pays tel que l'Angleterre, la loi du partage égal entre les enfants, pour le cas d'un propriétaire mort intestat. Et la raison en est bien simple : le nombre de ceux

qui meurent ici sans laisser de testament est si petit, que ce ne serait vraiment pas la peine. En réalité, le droit de primogéniture, en Angleterre, repose sur l'opinion publique beaucoup plus que sur la loi. Tout propriétaire foncier, en ce pays, brûle de se survivre dans *un* héritier; de perpétuer son bien dans sa famille en le concentrant sur *une seule tête*, et d'attacher ainsi à son nom le prestige d'une fortune indivise. C'est ce désir, universellement répandu, très-réfléchi et profondément enraciné dans les cœurs, que la loi sanctionne, en maintenant, pour les cas — très-rares — où nul testament n'aurait été fait, ce qui aurait eu lieu s'il en avait été fait un. Abolir cette loi et la remplacer par le principe de l'égal partage, en cas de mort *ab intestat*, ce ne serait pas toucher au but. Tout ce qui résulterait de là probablement, c'est que pour soustraire son héritage à l'action du nouveau principe, tel se hâterait de tester, qui aujourd'hui s'en dispense, sachant bien que ce qu'il néglige de faire, la loi le fera à sa place.

Il est vrai, que si le droit de primogéniture est condamnable, injuste, il y aurait quelque avantage à lui retirer, au moins, l'appui, l'encouragement, la sanction morale de la loi. Mais l'Angleterre est un pays que gouvernent souverainement l'usage, la tradition reçue, l'opinion; et l'avantage dont il s'agit y serait inappréciable, la liberté de tester y restant absolue et l'esprit aristocratique intact.

Pour que le droit de primogéniture fût réellement supprimé, il faudrait que, comme en France, la loi allât jusqu'à poser, en vue de l'égal partage, des limites à la liberté de tester; et cela, l'audace démocratique de M. Bright ne va pas jusqu'à le proposer.

Quant à renfermer le droit de substitution dans des bornes plus étroites, et à faciliter la vente des propriétés foncières,

nul doute que l'un et l'autre procédé ne rentrent dans la catégorie des moyens propres à porter atteinte à la tenure féodale du sol. Mais, d'une part, aucun de ces procédés n'est décisif, et, d'autre part, M. Bright n'a pas expliqué, en ce qui concerne le second, par quel système il entendait sortir des complications qui obstruent, en Angleterre, le transfert des propriétés territoriales.

Quoi qu'il en soit, une chose est claire : c'est que M. Bright envie les pays de *petite culture*. A-t-il raison? A-t-il tort? Je répondrai à la question, en revenant au point où je l'ai laissée dans ma dernière lettre.

CCXXXVII

10 février 1864.

Considérations théoriques sur la tenure des terres.

La veille même du jour où devait avoir lieu l'ouverture du Parlement, au plus fort des préoccupations éveillées par la question danoise, alors que chacun se demandait avec anxiété si le premier ministre allait parler le langage de la paix ou celui de la guerre, le *Times* s'étudiait à sauver la Chambre des Communes du reproche d'être une *Chambre de landlords*, tant s'était prolongé d'échos en échos le son de ces paroles de M. Bright : Droit du paysan a la terre !

Droit a la terre ! C'est aussi le cri de Hertzen dans une

lettre qu'il vient d'adresser à Garibaldi. « Ce que le peuple veut, » est-il dit dans cette lettre, « et où il va, on l'ignore. Veut-il reconquérir sa liberté, son indépendance; rétablir, comme la Pologne, son passé glorieux? Non. Le peuple russe n'a jamais possédé la liberté et n'a jamais perdu son indépendance; il n'a rien à reconquérir, rien à évoquer de son passé brumeux; ce que le passé lui a légué est entré dans son sang... La religion sociale du peuple russe, c'est le DROIT A LA TERRE. »

Et après avoir établi qu'il serait aussi impossible de prendre la terre aux paysans russes que de prendre la mer aux lazzaroni, Hertzen rit de cette tête de Méduse que, sous le nom de DROIT A LA TERRE, le *Times* a montrée à l'Angleterre pour l'épouvanter, et il s'étonne ironiquement du bruit qu'ont fait les timides coups de cognée que MM. Cobden et Bright ont, d'une main mal assurée, portés à l'arbre féodal.

De fait, l'insuffisance manifeste des réformes demandées par M. Bright ôte beaucoup, il faut bien l'avouer, à la force de ses anathèmes. J'ai déjà indiqué, dans une lettre antérieure, ce que ces réformes, fussent-elles adoptées telles que M. Bright les présente, auraient de peu décisif : leur insignifiance frappe surtout quand on les rapproche de la nature du mal. Il importe donc, pour les juger, d'avoir sous les yeux un tableau exact de tout ce qui se rattache ici à la tenure des terres, et c'est ce tableau que je me propose de tracer.

Mais auparavant je crois utile de bien établir les principes qui, selon moi, régissent la matière.

Le domaine que l'homme, par le travail, doit conquérir et féconder, — ai-je déjà eu occasion de remarquer ailleurs, dans un livre consacré à l'examen du jeu des diverses forces

productives, — se divise en trois règnes : le règne animal, qui renferme le bœuf, le mouton et le cheval ; le règne végétal, qui comprend les légumes, les fruits et le grain ; le règne minéral enfin, qui comprend la pierre, la houille et les métaux.

Eh bien, si l'on examine de quelle manière ce domaine doit être exploité pour fournir de quoi satisfaire le plus amplement possible aux quatre principaux besoins de l'homme : la nourriture, le vêtement, le gîte, le combustible, on arrivera bien vite à reconnaître que, des trois règnes, le plus important est le règne animal. N'est-il pas évident, en effet, que la chair du bœuf et celle du mouton constituent la partie véritablement vivifiante de notre nourriture, les légumes et les fruits ne suffisant que dans les climats où l'excès de la chaleur interdit le travail ? N'est-il pas évident, en outre, que c'est avec la laine, le cuir, la peau, les graisses, en un mot avec les dépouilles du mouton et du bœuf que, par l'intermédiaire de l'industrie et du commerce, nous parvenons à nous vêtir, à nous meubler, à nous éclairer ? Le règne animal pourvoit donc à une partie notable de nos besoins.

Ce n'est pas tout. Tel est l'enchaînement des lois de la nature, que de la prospérité du règne animal dépend celle des deux autres règnes. Pour que l'homme obtienne en quantité croissante des légumes et des grains, ne faut-il pas qu'il nourrisse la terre de ce précieux engrais des bestiaux qui contient le principe générateur de la végétation ? Pour qu'il tire des carrières et des mines les trésors qui s'y cachent, pour qu'il en profite, ne lui faut-il pas des chevaux qui transportent la matière de son travail, des bœufs et des moutons dont la chair serve à sa subsistance, des bœufs et des moutons dont l'enveloppe serve à ses vêtements ? Supposons deux pays dont l'un aurait, sur 60 hectares, 50 hec-

tares en terres labourables et 10 hectares seulement en prairies ou pâturages, tandis que l'autre aurait 10 hectares en terres labourables et 50 hectares en prairies : les 10 hectares en terres labourables du second de ces deux pays, recevant l'engrais des bestiaux qui peuvent être nourris sur une étendue de 50 hectares en prairies, produiront plus de grains et de légumes que les 50 hectares de terres labourables qui ne seraient fécondés que par l'engrais de 10 hectares de prairies; et le second des deux pays comparés aura sur le premier l'avantage d'un surcroît de bénéfice considérable, non-seulement en viande, en peaux, en laines et en cuirs, mais même en légumes et en grains. D'où cette conséquence que le meilleur système de culture est celui qui favorise le plus le développement du règne animal.

Ce système est-il celui de la *petite culture?* Voilà ce que M. Bright aurait dû se demander avant de chercher dans des mesures partielles de nature à conduire au morcellement des terres, un remède aux maux et aux abus qui marquent, en ce pays, la féodalité des campagnes.

Ces maux sont très-profonds, à coup sûr ; ces abus sont très-réels. La vive impression qu'en reçoivent les esprits élevés et les cœurs généreux explique comment des hommes aussi distingués que MM. Thornton et John Stuart Mill ont été amenés à fermer les yeux sur les obstacles qu'oppose aux progrès de l'agriculture le système des exploitations agricoles sur une très-petite échelle. Mais de ce que le régime de la grande culture est attaquable sur beaucoup de points, il ne suit pas qu'on doive se précipiter, tête baissée, dans un régime radicalement contraire, avant d'avoir examiné s'il n'y aurait pas avantage à combiner les deux, de manière à faire marcher de front l'amélioration du sort des paysans et les progrès de l'agriculture, de manière à réali-

ser le DROIT A LA TERRE sans appauvrir la terre et l'épuiser, de manière enfin à concilier la justice et la science. Car, s'il était prouvé, et j'essayerai de le prouver, qu'en fait d'agriculture, division extrême, c'est destruction, ce serait fort mal servir l'intérêt du peuple que de tendre à multiplier le nombre de propriétaires, sans songer que le principe d'association fournit un moyen d'atteindre à ce qui est un bien en évitant ce qui est un mal.

D'ailleurs, pour peu que l'on considère ici la justice dans son acception la plus haute, la plus générale, on verra qu'elle ne saurait être détachée de la science. Je l'ai dit et je le répète : dès qu'il s'agit de tenure de terres, la question qui domine tout est — j'en demande pardon à Jean-Jacques — celle de savoir quels sont les arrangements sociaux les plus propres à réaliser ce but souverain : la conservation de la race humaine.

CCXXXVIII

11 février 1864.

Système français de la petite culture; ses inconvénients.

S'il est vrai que le meilleur système de culture est celui qui favorise le plus le développement du règne animal, on en doit conclure que M. Bright tourne le dos à la science agronomique, lorsque, sans même prononcer le mot d'association, il pousse au morcellement des terres.

Il est bien clair, en effet :

Que l'éducation des bestiaux exige une étendue de terrain déterminée ;

Que, sans avances, sans capitaux, on ne peut ni les acheter, ni les entretenir, ni les renouveler ;

Que, faute d'avances, on est conduit à les exténuer de travail et à les mal nourrir ;

Que dire petite propriété, c'est dire absence de capital ;

Que le système de la division indéfinie des propriétés tend, par sa nature même, à paralyser le développement du règne animal, vraie source de la richesse agricole ;

Que les conséquences nécessaires d'un tel système sont de substituer partout les champs aux prairies ; la culture du grain, qui épuise le sol, à l'éducation des troupeaux, dont l'engrais le vivifie ;

Que le partage des propriétés suivant son cours, les champs eux-mêmes arrivent à être rompus, réduits en poussière, jusqu'à ce que la charrue, qui économise les forces humaines, ait fait place à la bêche, qui les use et les détruit.

Lorsqu'il a voulu prouver combien avantageuse avait été à l'espèce humaine, considérée dans son ensemble, l'appropriation des terres, M. de Sismondi n'a pas manqué de lier au sentiment de la perpétuité les heureux effets de cette appropriation. Il a montré que, sans la garantie de la perpétuité, jamais l'homme n'aurait entrepris de donner aux marécages un écoulement, d'élever des digues contre les inondations, de fixer sur les collines la terre qui s'en échappait, de répartir par des canaux d'arrosement des eaux fertilisantes sur les champs que ces mêmes eaux condamnaient à la stérilité ; il a montré que, pour perfectionner par la culture les plantes, les arbustes et les arbres qui pouvaient lui

être utiles; que pour en changer en quelque sorte l'essence; que, pour amener certains fruits à leur perfection; que, pour renouveler le sol, couvrir la face entière de la campagne d'une végétation abondante et augmenter la force productive de la nature, il avait fallu des travaux faits en vue de l'avenir.

Mais ces travaux précieux, est-il possible qu'on les continue, qu'on en conserve les fruits, là où la petite culture interdit tout ensemble dans les efforts là où le partage du sol par fragments de plus en plus petits ôte à son exploitation tout caractère de fixité et remplace les vues d'avenir par l'ardente préoccupation du présent? Quels grands projets d'amélioration, quels savants efforts, attendre d'un propriétaire qui sait qu'après lui son domaine sera partagé entre ses trois, ses quatre, ses cinq enfants, c'est-à-dire mis en lambeaux? Emploiera-t-il beaucoup d'argent, beaucoup de soins à former des prairies? Lui mort, elles seraient rompues. Prendra-t-il la peine de construire un bâtiment au centre de ses possessions? Lui mort, le bâtiment disparaît. S'étudiera-t-il à distribuer les cultures suivant la qualité des terrains et l'exposition des lieux? Lui mort, voilà sa carte agronomique en pièces.

Pauvre agriculteur, *pauvre agriculture*, a-t-on dit, et il n'y a pas à se dissimuler que là où, comme en France, la multiplication des propriétaires n'est pas chose distincte de la multiplication des parcelles; que là où, comme en France, le partage des successions entraîne le morcellement du sol, l'agriculture tombe de toute nécessité entre les mains de pauvres agriculteurs. Qu'arrive-t-il? Peu à peu le sol se couvre de haies qui en dévorent une partie; les bornes de séparation, en se multipliant, multiplient les débats ruineux et les procès; ne pouvant vivre au milieu de propriétés

qui n'ont pas même la contenance nécessaire pour un bâtiment, les cultivateurs sont forcés de se reléguer dans des villages d'où ils ne sauraient se rendre chaque jour sur le théâtre de leur travail sans fatigue et perte de temps. Ne leur parlez pas de méthodes nouvelles : le loisir du corps est indispensable pour les étudier, la science pour les comprendre, un certain capital pour les appliquer; et où tout cela manque, il n'y a de dominant que la routine. Est-il besoin d'ajouter que, dans ce système, les économies de travail humain sont impossibles? Vous demandez pourquoi un homme, tout un homme, est employé à garder une vache? Eh! c'est parce que, dans le régime de la petite culture, non corrigée par le principe de l'association, une vache compte comme un troupeau!

Le tableau que je viens de tracer n'est-il pas celui de la France agricole? On peut se former une idée des effets du Code civil sur le morcellement du sol par le rapprochement que voici : d'après le tableau cadastral qui se rapporte à l'année 1814, le nombre des familles attachées à l'agriculture en France était alors de 3,805,000, dont 1,101,421 ne possédaient pas chacune plus d'un demi-hectare, tandis qu'aujourd'hui le nombre des familles agricoles, propriétaires du sol, est évalué à plus de cinq millions. Sur ce nombre, on en compte environ deux millions six cent mille, comprenant à peu près treize millions de personnes, dont le revenu, terme moyen, ne dépasse pas cinquante francs. Encore est-il vrai de dire que la subdivision des terres est jusqu'à un certain point combattue par un mouvement de recomposition résultant, soit d'arrangements entre cohéritiers, soit de ventes, soit de mariages. Sans cela, le sol arriverait à être réduit en poussière.

Et là ne s'arrête pas le mal. Outre que la terre, en France,

se trouve divisée en un très-grand nombre de propriétés microscopiques, chaque propriété, à son tour, se trouve divisée en un très-grand nombre de petites *parcelles*. C'est au point que l'on compte, de l'aveu de M. John Stuart Mill, dix fois plus de parcelles que de cotes foncières; et comme il y a deux cotes par propriétaire, il suit de là que chaque propriété se compose de vingt fragments situés en vingt endroits différents. Que de temps et que d'engrais perdus! Que de haies et de sentiers prenant la place du sol cultivable! Que de procès en délimitation!

Si M. Bright lisait les romans, ce que j'ignore, je lui recommanderais volontiers le passage suivant tiré d'un auteur qui habite la campagne, qui l'aime et qui la connaît :

« Ce qu'il y a de joli dans cette propriété de Morand, » dit Joseph, « c'est que c'est tout rassemblé, tout sous la main : votre château est planté là; d'un côté, les bois; de l'autre, la terre labourable; pas un voisin entre deux, pas un petit propriétaire incommode fourré entre vos pièces de blé, pas une chèvre de paysan dans vos haies, pas un troupeau d'oies à travers vos avoines; c'est un avantage, cela. — Oui, » répondit M. Morand; « mais, vois-tu, si j'étais obligé par hasard de faire une séparation entre mon bien et celui qui m'est venu de ma femme, les choses iraient tout autrement. Figure-toi que le bien de Louise se trouvait enchevêtré dans le mien. Quand je l'épousai, je savais bien ce que je faisais. Sa dot n'était pas grosse, mais cela m'allait comme une bague au doigt. Pour faucher ses prés, il n'y avait qu'un fossé à sauter; pour serrer ses moissons, il n'y avait pas de chemin de traverse, pas de charrette cassée, pas de bœuf estropié dans les ornières; on allait et venait de mon grenier à son champ, comme de ma chambre à ma cuisine. C'est pourquoi je la pris pour femme, quoique, du reste, son

caractère ne me convint pas et qu'elle m'ait donné un fils malingre et boudeur, qui est tout son portrait. »

Tel est, décrit dans ce style dont le secret appartient à George Sand, un des mille résultats fâcheux de cette division et subdivision des propriétés que consacre, en France, le Code civil, et dont M. Bright paraît n'apercevoir que les beaux côtés. Sous l'empire de ce régime, les terres de chaque propriétaire, au lieu d'être rassemblées en un même lieu, se trouvent éparses et enchevêtrées en plusieurs places différentes, souvent à une très-grande distance les unes des autres. Pierre possède tant d'arpents dans le domaine de Paul, qui, à son tour, en possède tant dans le domaine de Pierre. C'est la confusion la plus absurde, le pêle-mêle le plus ruineux qui se puissent imaginer. Pour labourer ou moissonner sa terre, il faut passer sur celle du voisin. Les labours se croisent en divers sens, forment des pointes et des haches qui dévorent du terrain et augmentent le travail. Veut-on faucher son pré? c'est un fossé à franchir. Veut-on serrer ses moissons? c'est un chemin de traverse à parcourir. On comprend, ma foi, que, pour échapper à ces inconvénients, M. Morand ait, en vrai campagnard qu'il était, épousé Louise, au risque d'avoir un fils malingre et boudeur comme sa mère!

Dans le *Tableau de la division du sol de la France*, les terres labourables figurent pour 21,559,151 hectares, et les prés pour 4,834,521 hectares seulement. En d'autres termes, pour féconder une étendue de plus de 20 millions d'hectares, on a, en France, l'engrais fourni par moins de 5 millions d'hectares. Il serait bien extraordinaire que, sous un pareil régime, l'agriculture fût florissante. Et, dès lors, c'est à peine s'il est nécessaire de dire que, sous un pareil régime, la condition du paysan ne saurait être heureuse.

Pour qu'on ne nous accuse pas de matérialisme, commençons d'abord par ce qui se rapporte à la vie intellectuelle des campagnes.

M. Thornton, qui, sous ce titre : *Plea for Peasant Proprietors*, a écrit un livre remarquable sur les avantages du système de la petite culture, M. Thornton lui-même décrit dans les termes suivants la condition intellectuelle et morale du paysan, là où ce système est en vigueur :

« L'ignorance combinée avec l'amour-propre, un esprit grossier, des mœurs rudes, sont choses naturelles à ceux dont la vie entière est absorbée par un travail purement manuel, et qu'aucun lien tiré des relations sociales n'unit aux classes qui ont le loisir et le moyen de cultiver leur intelligence. Partout où, comme dans une grande partie de l'Allemagne, la bourgeoisie réside dans les villes et abandonne les districts ruraux à des travailleurs paysans, ceux-ci, faute de connaître des gens qui leur soient supérieurs, forment leurs idées du beau et du grand sur les habitudes qui leur sont propres, s'y enracinent, et conçoivent une aversion stupide pour les pratiques différentes des leurs. Entièrement livrés aux soucis d'une existence toute matérielle, ils vivent dans une ignorance complète des jouissances élevées dont l'homme est capable. Comment viseraient-ils à une élégance dont ils n'ont pas d'exemples? Comment sympathiseraient-ils avec une manière de sentir dont ils n'ont pas la moindre idée? Ils vont dans la vie travaillant sans relâche et pour ainsi dire hébétés, leur façon d'agir répondant à ce qu'il y a de lourd dans leur nature (1). »

Tels sont, décrits par le plus habile, par le plus savant défenseur du système dont il s'agit, les effets que ce système

(1) Thornton, *a Plea for Peasant Proprietors*, p. 183.

produit sur le développement intellectuel et moral de la population agricole. Il comprime l'âme, il émousse l'esprit, il tarit les sources de la pensée.

Qu'on parcoure la plupart des communes de France, quel spectacle y frappera le regard de l'observateur attentif? Est-ce que l'ignorance où elles sont plongées ne forme pas un lamentable contraste avec les lumières qui de jour en jour pénètrent plus avant dans les villes et dont Paris présente un si éclatant faisceau? Est-ce que le travail de la ferme n'y fait point une concurrence victorieuse à celui de l'école? Est-ce qu'on ne s'y heurte point à chaque pas au despotisme de la routine, à la tyrannie des préjugés? En 1861, il a été constaté que, dans 270,896 cas de mariage, le nombre des mariés qui se sont trouvés ne pas même savoir écrire leur nom s'élevait à 83,905! En ce qui concerne les mariées, le chiffre est plus désastreux encore, il est de 136,447! C'est-à-dire que, dans cette France qui, par sa capitale et ses grandes villes, rayonne sur le monde intellectuel, le nombre des personnes qui se marient sans être capables de tracer leur nom au bas du contrat est de 1 sur 3 pour les hommes et de 1 sur 2 pour les femmes!

Voici d'autres chiffres non moins significatifs. En 1860, sur 294,761 jeunes gens appelés par la conscription, on en a compté :

Qui ne savaient ni lire ni écrire.	90,373
Qui lisaient et écrivaient très-imparfaitement.	9,142
Qui savaient lire et écrire.	186,530 (1).

(1) Je tire ces chiffres sur l'état de l'instruction en France d'un excellent livre que M. Frédéric Martin vient de publier en Angleterre sous le titre de *The Statesman's Year-book*. Cet ouvrage répond parfaitement à

Venez donc nous dire, après cela, que le cultivateur pauvre, précisément parce qu'il est pauvre, s'occupe sans relâche de faire valoir chaque pouce du terrain qui est à lui, ne néglige rien, n'oublie rien, ne perd rien, donne à la culture de son champ tous ses soins, toutes ses heures, toute son application, toute sa vie ! Qu'importe, si ce qu'il y a de sacrifié dans ce surcroît de travail, c'est le travailleur lui-même ? Que le paysan propriétaire fasse produire à la terre, sur un espace donné, tout ce que, eu égard aux maigres moyens dont il dispose, il y a chance de lui faire produire, je le veux bien ; mais, encore une fois, qu'importe, s'il est obligé pour cela de se livrer à un labeur sans relâche, qui dévore son temps, épuise ses forces, pétrifie ses facultés, et le rend incapable de tout ce qui serait de nature à élever son intelligence, à élargir l'horizon de ses désirs et de ses pensées ? La destinée de l'homme, sur le globe son domaine, est-elle donc celle de la bête de somme ? Produire le plus possible avec la moindre dépense possible de forces, là est le progrès.

Du moins, si ce lambeau de terre que, faute de ressources suffisantes, le paysan s'épuise à cultiver lui rapportait en bien-être un peu de ce qu'il lui coûte en mortelles fatigues ! Mais non. Il faut que le cultivateur emprunte, il le faut. Si l'on en doutait, qu'on prenne la peine de méditer les chiffres qui expriment le passif de la propriété foncière en France. Plus du tiers de son revenu net est absorbé par les intérêts de la dette inscrite ou non inscrite qui pèse sur elle (1). 12 milliards et demi, tel est le chiffre qui, en 1850,

son titre ; car il renferme, sur tous les pays du monde, un trésor de renseignements qui le rendent indispensable à quiconque s'occupe des affaires publiques. C'est bien réellement un manuel de l'homme d'État.

(1) Voyez le livre de M. Baudot (de l'Yonne), intitulé *Décadence de la France*, p. 100.

si j'ai bonne mémoire, représentait, en France, la dette hypothécaire portant intérêt. Or c'est, comme on le pense bien, sur les petites propriétés que pèse principalement le fardeau. Les malheureux qu'on décore du nom de propriétaires ne sont, pour la plupart, que des serfs de l'usure. Quand il arrive à un d'eux d'emprunter, veut-on savoir à quelles conditions le Shylock du village voisin lui prête? Dans un projet de banque hypothécaire, dont l'auteur, Isidore Debrie, possède évidemment une grande connaissance du sujet, on lit :

« Un emprunt hypothécaire de 500 fr. exige en frais d'actes une dépense de.	14 p. 100.
« Commission à l'intermédiaire. . . .	1
« Intérêt légal.	5
« Quinze jours de perte d'intérêt pendant le temps requis pour l'accomplissement des formalités, environ. .	1/4
« Total. . . .	20 1/4 p. 100.

Où de pareils marchés sont possibles, il est clair que l'usurier est maître de la propriété... et du propriétaire.

Envisagerons-nous la question au point de vue de la consommation? D'après la *Statistique générale du royaume*, officiellement publiée en 1837, — je n'ai pas sous la main de statistique plus récente, — la moyenne de la consommation annuelle de la viande de boucherie, en France, était pour chaque habitant, à cette époque, de 11 kilogram. 35, ce qui revient à une once par jour. « Certes, » dit M. Baudot (de l'Yonne), « ce serait bien peu; mais lorsqu'on voit dans le

travail cité quatre-vingt-cinq villes, chefs-lieux de département, dont la population totale était de 2,990,358, absorber à elles seules 2,284,456 animaux de la race bovine et de la race ovine sur 9,503,904 que l'on tue dans la France entière, il est bien évident que la grande majorité des Français ne peut manger de la viande que par hasard (1). »

La prospérité du règne végétal dépendant de celle du règne animal, et la production en grains devant naturellement diminuer là où l'engrais manque, il y aurait à s'étonner vraiment si ceux qui ne mangent pas de viande avaient beaucoup de pain à manger. Aussi l'auteur cité plus haut ajoute-t-il : « Plus du tiers des Français ne mangent que du pain d'orge ou de seigle, et ont pour supplément à une mauvaise nourriture des châtaignes, du maïs, du sarrasin, des pommes de terre et des légumes secs. Dans certains départements, les malheureux mangent même de l'avoine (2). »

On le voit : dans ce qui précède, je n'ai point dissimulé les inconvénients du système qui paraît avoir les sympathies de M. Bright; mais suit-il de là qu'il faille préférer le système que M. Bright a si vivement dénoncé? N'y a-t-il rien à dire en faveur du régime qui, par l'esprit de propriété, conduit le travailleur au sentiment de l'indépendance? Sa liberté, son bien-être, sa dignité morale trouvent-ils mieux leur compte dans ces pays de grande culture où la tenure des terres est *aristocratique*, et où, comme en Angleterre, le sol se divise entre un très-petit nombre d'opulents propriétaires, pour être cultivé, sous un petit nombre de riches fermiers, par des esclaves à peau blanche, des instruments

(1) *Ubi supra*, p. 94.
(2) *Ibid.*

aratoires à face humaine? A Dieu ne plaise que telle soit ma conclusion. J'ai montré un côté de la médaille : il me reste à en montrer le revers.

CCXXXIX

21 février 1864.

Système anglais de la grande culture; ses vices.

Je n'ai cherché ni à voiler ni à pallier les inconvénients du système de la petite culture là où, comme en France, il n'a point pour correctif le principe, scientifiquement appliqué, de l'association; mais il est juste qu'après avoir dit le mal, je dise le bien, ce qui me servira de transition naturelle pour aborder l'examen des vices inhérents au système contraire, celui qui est pratiqué en Angleterre et qui a été si maladroitement défendu contre MM. Bright et Cobden par le *Times*, par la *Saturday Review*, par plusieurs des principaux organes de la presse anglaise.

Et d'abord, il faut bien le reconnaître, rien de tel que le soin, l'attention, la vigilance que le paysan-propriétaire apporte dans son exploitation. Il n'a souvent qu'un lambeau de champ, soit; mais il le cultive avec amour, il n'en peut détacher son âme, il se regarde comme marié à la terre. Dans sa petite propriété, pas une trace de négligence, pas un pouce de terrain perdu pour la production. Il n'est pas jusqu'à ces terres de qualité inférieure, dont le capitaliste se

détourne avec effroi, que le paysan-propriétaire ne trouve moyen de faire fructifier, à force de soin et de travail. On a dit : « Donnez à un homme un roc, il le changera en jardin. » C'est, sous une forme peu différente, le mot d'Arthur Young : « La magie de la propriété change le sable en or. » S'il est vrai que la petite culture exclut l'adoption des méthodes scientifiques, l'emploi des machines coûteuses, il est vrai aussi qu'elle conduit, sous l'aiguillon de la nécessité, à la découverte d'excellentes pratiques, quelquefois ignorées dans les grandes fermes, et qu'elle tire de certains produits, ceux de basse-cour par exemple, un parti dont les cultivateurs en grand se doutent à peine.

Et l'ardeur du paysan qui travaille avec la certitude de récolter ce qu'il a semé, la compterons-nous pour rien ? Qui ne se rappelle ce qui arriva quand la Révolution française eut rompu et divisé les domaines de l'ancien régime? L'impulsion donnée au travail par l'esprit de propriété transforma le sol, du jour au lendemain; la production s'accrut rapidement, le progrès fut manifeste. La Flandre, la Suisse, la Norvége, sont des pays de petite culture, et la prospérité agricole dont elles jouissent a fourni à MM. Thornton et Mill un de leurs plus forts arguments.

En réalité, les résultats de la division du sol ne sont désastreux que lorsque cette division dépasse une certaine limite, que lorsque le sol est haché outre-mesure, émietté.

Tel est certainement le cas dans une partie de la France. Mais, même là, les choses ne sont pas tout à fait ce qu'on les croit ici, en ce sens que la décomposition *indéfinie* du sol est, après tout, combattue en France par un mouvement de recomposition résultant de circonstances diverses dont les Anglais ne tiennent pas assez compte.

En général, ils s'imaginent que le partage égal de la

succession entre les enfants, après la mort du père, est prescrit par la loi française d'une manière péremptoire, absolue. Il n'en est rien. L'article 913 porte : « Les libéralités, soit par acte entre vifs, soit par testament, ne pourront excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime ; le tiers, s'il laisse deux enfants ; le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. » Donc, la loi accorde au père de famille la libre disposition du quart de son bien, s'il a trois enfants ou plus, et jusqu'à la moitié, s'il n'en a qu'un seul. L'égal partage n'est conséquemment pas de rigueur, bien qu'il soit encouragé par l'opinion et par l'usage.

Quant aux prescriptions du Code civil, dans leurs rapports avec la division du sol, il est bien vrai que l'article 826 dit : « Chacun des cohéritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession ; » mais l'article 827 ajoute : « Si les immeubles ne peuvent pas se partager commodément, il doit être procédé à la vente par licitation devant le tribunal. » Ainsi, quand l'exercice du droit reconnu aux cohéritiers de demander leur part en nature entraîne, au point de vue de la science agronomique, des inconvénients graves, c'est moins la faute de la loi que de la façon dont elle est appliquée.

Qu'elle soit toujours mal appliquée, il y aurait exagération à le prétendre. Il est des cas où il n'y a de partagé entre les frères que le prix de la propriété, vendue conformément aux prévisions de l'article 827. Quelquefois, il est convenu à l'amiable qu'un des frères gardera toute la propriété, sauf à se constituer débiteur des autres pour la part qui revient à chacun d'eux. Les frères peuvent aussi posséder et exploiter en commun l'héritage paternel, si bon leur semble : la loi ne les en empêche pas.

Tout cela, les partisans de la tenure aristocratique des terres, de ce côté du détroit, ou l'ignorent ou veulent l'ignorer.

Et ils ne semblent pas savoir, non plus, que la possession du sol par celui qui le cultive développe dans l'homme des qualités précieuses : la frugalité, la prévoyance, l'économie, et surtout ce sentiment de liberté qui est si propre à élever le cœur. « Tu auras de la terre, » a écrit M. Michelet, « cela veut dire : tu ne seras point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain ; tu ne seras point serf pour ta nourriture quotidienne : tu seras libre... Libre ! grande parole, qui contient en effet toute dignité humaine : nulle vertu sans la liberté (1). »

Ceci posé, voyons quel est en Angleterre et dans le pays de Galles l'état des choses, en ce qui concerne le DROIT A LA TERRE.

En portant à 30,000 le nombre des propriétaires du sol en Angleterre, j'ai suivi l'évaluation que je crois la plus exacte, et c'est celle que donne aussi le ***Morning Star***, journal de MM. Bright et Cobden. Toutefois, ce chiffre n'a rien d'officiel. La vérité est que, sur ce point important, la statistique ou se tait ou balbutie, les landlords ayant grand soin de faire de leur nombre un mystère. M. Mac Culloch ne le fixe pas à moins de 200,000, sans s'appuyer sur d'autre preuve que l'opinion du docteur Beeke (2). Mais il résulte de ses propres déclarations que, dans ce chiffre, il comprend les propriétaires dont la propriété est d'une valeur annuelle de quarante shillings (3). A ce compte, on conçoit qu'il

(1) *Le Peuple*, p. 58.
(2) *A descriptive and statistical account of the British Empire*, t. Ier, p. 451.
(3) *Ibid.*

s'extasie sur le nombre des mortels heureux auxquels la Providence a ménagé, en Angleterre, les douceurs du sentiment de propriété. Pour peu qu'on range dans la classe des « landlords » le pauvre diable qui a un petit jardin autour de sa maison, il est clair qu'on peut aller jusqu'à 200,000 « landlords » et même au delà ! Mais la statistique, présentée de la sorte, ressemble à une mauvaise plaisanterie.

M. Fischel tombe, je crois, dans une exagération contraire lorsqu'il réduit à 17,047 le nombre de propriétaires fonciers (*landed proprietors*) (1) en Angleterre et dans le pays de Galles. Il appuie cette évaluation sur le recensement de 1851 ; mais il n'a pas pris garde que les données fournies par cette opération sont en général fort inexactes, attendu qu'il est beaucoup de personnes qui au titre de propriétaire joignant un autre titre, déclarent le second et passent le premier sous silence.

Tout pesé, le chiffre de 30,000 me paraît, je le répète, celui qui s'éloigne le moins de la vérité.

Ce qui est certain, c'est qu'en Angleterre la propriété du sol se trouve accumulée et tend de plus en plus à s'accumuler dans quelques mains. « Je connais, a dit M. Bright dans son discours devant les électeurs à Birmingham, je connais le cas d'un noble personnage qui passe pour avoir un revenu annuel de 120,000 liv. st. (3,000,000 de fr.). Il dépense par an 40,000 liv. st. (1,000,000 de fr.), et les 80,000 liv. st. (2,000,000 de fr.) qui lui restent, il les emploie à s'arrondir par l'acquisition de tout domaine qui est à vendre. » Les exemples de ce genre abondent. La partie orientale du comté de Sussex, lequel contient 800 milles

(1) *The English Constitution*, by Dr Edward Fischel, p. 60.

carrés, est presque entièrement la propriété de deux « noblemen », le duc de Richmond et lord Leconfield. La ville de Londres, cette ville étonnante par son immensité, appartient à un petit nombre d'hommes ; il est tel grand seigneur qui y possède un quartier aussi étendu que la capitale de certains royaumes. L'opulence de la maison Grovesnor brille d'un éclat qui fait pâlir celui du trône, et encore n'est-elle rien en comparaison de ce qu'elle sera à l'expiration des loyers de Belgravia. Les domaines de Dudley, Buccleuch, Brownlow prennent des proportions monstrueuses. L'autre jour, on lisait dans les feuilles publiques que les curateurs (*Guardians*) du marquis de Bute, jeune homme de seize ans, avaient dépensé deux millions de livres sterling à améliorer la propriété de la maison de Crichton Mountstuart à Cardiff. On juge quelle doit être la valeur d'une propriété, quand, pour l'améliorer, rien que pour l'améliorer, on dépense cinquante millions de francs !

Pline, philosophe quoique patricien, a dit : *Verumque confitentibus, latifundia perdidere Italiam.* Si ces mots, que Gibbon cite avec approbation, expriment un fait bien observé ; s'il est vrai que ce fut l'existence de domaines trop étendus qui entraîna la perte de l'Italie, l'aristocratie anglaise ferait bien de se demander si l'Angleterre ne serait pas d'aventure atteinte de la maladie sociale dont les Gracques voulaient guérir l'empire romain et qui finit par tuer ce grand malade.

CCXL

22 mars 1864.

Le droit de primogéniture en Angleterre.

Vous rappelez-vous la réponse du neveu de Rameau à Diderot, lorsque celui-ci, le rencontrant, lui dit : « Il y a une éternité que je ne vous ai vu... Qu'avez-vous fait ? » — « Ce que vous, » répond le neveu de Rameau, « moi et tous les autres faisons, du bien, du mal et rien. Et puis j'ai eu faim, et j'ai mangé quand l'occasion s'en est présentée. »

Eh bien, non-seulement le nombre des gens qui *mangent quand l'occasion s'en présente* est ici considérable, mais il semble augmenter chaque jour. Ainsi qu'un journal anglais en fait amèrement la remarque, la société d'en haut ne peut plus, depuis quelque temps, s'asseoir à un banquet somptueux, sans qu'on vienne aussitôt l'avertir que Lazare est couché devant la porte, — un Lazare qui n'a pas même un chien pour lécher ses plaies. Oui, plus que jamais, on voit, à Londres, cette capitale du monde opulent, la misère frapper à coups redoublés sur ses victimes. « J'ai faim, » tels sont les mots qu'on aperçoit quelquefois tracés avec de la craie sur le pavé, devant un spectre assis contre un mur. « Bah ! » disent certains passants repus, « cet homme joue la comédie de la misère; il a façonné son visage à la pâleur. Est-ce que notre loi des pauvres ne tient pas table ouverte ? Est-ce qu'il est possible de n'avoir pas de quoi manger, quand le work-

house est là? » Et l'on continue son chemin. Mais le verdict du coroner est là, lui aussi. Et que nous apprend-il, presque chaque jour, ce verdict funèbre? Il nous apprend que l'existence des workhouses n'empêche nullement, dans une ville où coulent les flots du Pactole, des hommes, des femmes, des enfants, de mourir littéralement de faim. Je l'écrirai, cette histoire de la misère, dont les matériaux ne sont, hélas! que trop abondants; je l'écrirai, pour qu'elle serve de complément philosophique à l'histoire de la richesse, que j'ai commencée dans vos colonnes, et à laquelle je reviens.

Dans ma dernière lettre, je vous citais des faits qui prouvent avec quelle rapidité et dans quelles monstrueuses proportions l'opulence des grands propriétaires du sol, en Angleterre, tend à s'accroître. Des observateurs moroses prédisent déjà le moment où la population des campagnes ne se composera plus que de deux classes d'hommes : des nobles et des espèces de serfs, et où le pays se trouvera divisé entre un petit nombre de domaines princiers, apanages de familles plus puissantes que celles des ducs et des comtes sous les Plantagenets. Je crois ces craintes fort exagérées; mais ce qui est sûr, c'est que les « Landowners » se montrant de plus en plus disposés à adopter le système des baux fréquemment renouvelés et accordés au plus offrant; ce système, s'il se développait, conduirait par degrés à la disparition de la *yeomanry*, c'est-à-dire de la classe moyenne agricole.

Mais, avant d'examiner quelles sont les conséquences de l'accaparement du sol, il importe de se bien rendre compte des moyens par lesquels il se maintient.

Le premier consiste dans la consécration du droit de primogéniture.

L'ancienne loi normande (le *grand Coutumier*) ne reconnaissait ce droit que partiellement. Elle donnait à l'aîné la meilleure part de la succession, mais elle divisait le reste entre les autres enfants. Dans les *îles normandes*, Jersey, Guernesey, l'ancienne loi a survécu. Seulement, au lieu de recevoir la meilleure part, l'aîné n'a que le choix entre des lots égaux. Lorsque Guillaume le Conquérant se fut emparé de l'Angleterre, il se hâta de modifier l'état de choses qui existait alors, et le modifia en faveur des aînés, animé qu'il était du désir d'entourer son trône d'une phalange serrée de riches familles normandes, capables de servir de rempart à sa dynastie contre l'hostilité des barons de race saxonne. Depuis, l'aristocratie anglaise n'a jamais cessé un seul instant de regarder le droit de primogéniture comme le vrai fondement de sa puissance. Et en cela, elle ne s'est pas trompée.

Aux États-Unis, le partage égal de la succession entre tous les enfants n'est pas, comme en France, un principe posé dans la loi : le père, aux États-Unis, peut, par testament, laisser son bien à qui bon lui semble; mais s'il meurt *intestat*, la loi distribue la fortune entre ses enfants, d'après cette supposition qu'il les aimait tous également. En Angleterre, rien de semblable. Un homme meurt-il sans testament? Aussitôt, en ce qui concerne ses possessions territoriales, la loi intervient. Dans quel but? Précisément dans le but de faire ce que, selon l'expression de M. Bright, la justice naturelle réprouve, et d'enrichir un des enfants, dussent les autres être par là réduits à la misère.

Et ce qui est digne d'attention, c'est que le droit de primogéniture ne s'applique ni aux propriétés personnelles, ni même aux propriétés territoriales, lorsque ce sont des filles qui sont appelées à succéder, tant il est vrai que le droit de

primogéniture n'est consacré par la loi que comme moyen de perpétuer l'aristocratie.

C'est une question très-controversée que celle de savoir si, en principe, le droit de propriété peut être étendu au delà de celui de disposer de son bien par testament. Qu'il soit loisible à un homme de donner ce dont il ne se prive pas, et de reculer au delà des bornes de sa vie le règne de sa volonté, c'est déjà beaucoup; mais parmi ceux-là mêmes qui considèrent le droit de tester comme une suite naturelle ou, plutôt, comme une partie intégrante du droit de propriété, tous ne sont pas prêts à défendre d'une manière aussi vive le droit d'hérédité, en l'absence de dispositions testamentaires qui le sanctionnent. Bentham et beaucoup d'autres publicistes d'un grand poids sont d'avis que, lorsqu'il n'y a d'héritiers ni dans la ligne descendante ni dans la ligne ascendante, la propriété de l'homme mort sans avoir fait de testament doit être dévolue à l'État. John Stuart Mill va plus loin : il n'hésite pas à dire qu'il peut être utile ou non de reconnaître aux enfants le droit de succéder à leur père, en cas de mort *ab intestat*, mais que ce n'est point là une conséquence nécessaire du principe de la propriété privée. Et la raison qu'il en donne, c'est que, depuis la disparition de la féodalité, dernière forme historique de la société patriarcale, la propriété a perdu le caractère collectif que lui imprimait la vie familiale et la vie de clan, pour prendre un caractère tout individuel (1). Le droit des enfants à la succession de leur père, quand ce dernier est mort sans disposer de son bien en leur faveur ni en faveur de qui que ce soit, est, selon John Stuart Mill, un droit qui n'a rien

(1) *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, vol. 1, p. 268-269. Frith edit.

d'absolu, rien d'inhérent au principe de la propriété privée telle qu'elle existe aujourd'hui, et dont il appartient par conséquent à la société de régler l'étendue conformément à son intérêt et aux lois de la raison. « Quelque fortune, » dit-il, « qu'un homme ait reçue en héritage ou ait acquise, je ne saurais admettre qu'il doive à ses enfants, uniquement parce qu'ils sont ses enfants, de les laisser riches de manière à les dispenser de tout effort... Un père doit à la société de faire de son enfant un bon citoyen, un membre utile de la communauté; et il doit à ses enfants de leur assurer, autant qu'il est en son pouvoir, une éducation assez complète, des ressources assez grandes, pour qu'ils puissent entrer dans la vie avec chance d'y réussir par leurs propres efforts. A cela, tout enfant a droit; mais je ne saurais admettre que, comme tel, il ait droit à davantage (1). »

Voilà comment s'exprime un écrivain en qui l'Angleterre de nos jours salue le premier de ses penseurs. Mesurez maintenant la distance qui sépare les idées de M. Mill sur le point en question de celles que résume le droit de primogéniture, entendu et pratiqué comme il l'est en Angleterre!

Quant aux divers effets que produit la mise en action de ce droit, ils sont très-curieux, très-intéressants à analyser. C'est ce que j'essayerai de faire dans ma prochaine lettre.

(1) *Principles of Political Economy*, vol. I, p. 271.

CCXLI

28 mars 1864.

Effets du droit de primogéniture.

Les effets du droit légal de primogéniture, en Angleterre, sont très-différents, quoique tous également fâcheux, selon qu'il s'agit de petites ou de grandes fortunes.

Prenons le cas d'un petit propriétaire foncier ayant quatre enfants. S'il meurt intestat, la loi livre à l'aîné la totalité de l'héritage. Voilà donc trois des enfants réduits à la misère.

Supposons maintenant que l'homme qui meurt sans avoir fait aucune disposition testamentaire soit un riche landlord, un membre important de l'aristocratie, le résultat sera tout autre. L'aîné des enfants, mis en possession, par la mort de son père, d'une fortune immense, sera capable, non-seulement d'aider ses frères, mais de leur frayer la voie aux emplois, aux honneurs, aux dignités. Représentant d'une puissante maison, il disposera de plusieurs siéges au parlement; il exercera une influence politique considérable ; il forcera les ministres à compter avec lui; il obtiendra pour un de ses frères une place lucrative dans l'administration, pour un autre quelque haute dignité dans l'Église; bref, de la concentration même de tout le patrimoine paternel entre ses mains résultera pour lui le pouvoir d'indemniser largement les membres de sa famille, aux dépens du public, ou, du moins, à ses frais. Le comte de Shrewsbury a dans l'Église cinq frères, dont quatre se partagent un revenu annuel de

4,290 liv. st. (107,250 fr.). Un sixième est ***sergeant at arms*** dans la Chambre des Lords. Voilà donc le mécanisme de la puissance aristocratique en Angleterre expliqué. A l'aîné des enfants, la terre; à ses frères, les emplois. A l'aîné, la possession du sol; à ses frères, les bénéfices du patronage.

Étonnez-vous, après cela, si le principe de primogéniture, en Angleterre, trouve dans les cadets des partisans aussi fougueux que le sont les aînés eux-mêmes!

Cela durera-t-il? A cet égard, le doute est permis. Ou je me trompe fort, ou le principe du concours, introduit depuis peu comme motif de préférence dans la distribution des fonctions publiques, est une mine pratiquée sous l'édifice de l'aristocratie anglaise. Si ce principe du concours, qui va se développant à petit bruit, arrive jamais à prévaloir, adieu la compensation que les aînés ont à offrir aux cadets! Et alors, il est probable qu'on verra se produire en Angleterre ce qui s'est produit en France. Le jour où il n'y aura plus que les aînés qui seront intéressés à maintenir le droit d'aînesse, l'édifice chancellera! Mais le moment n'est pas encore arrivé.

Au surplus, s'il advient très-souvent que les cadets des grandes familles soient pourvus, aux frais du public, cela n'est pas absolument de rigueur; et c'est surtout lorsque le cas ne se réalise pas, ou tarde un peu à se réaliser, qu'il est curieux d'étudier les effets du droit de primogéniture. Élevés dans des idées d'orgueil et des habitudes de luxe, les puînés des grandes familles sont naturellement conduits, aussi longtemps que la fortune leur manque, à unir les vices de l'aristocratie à ceux de la pauvreté. Il leur faut, qu'ils aient ou non les moyens de se la procurer honorablement, une vie fashionable. Le caractère de leurs relations les con-

damne à un genre d'existence sans rapport avec l'étendue de leurs ressources. Le monde, les parties de plaisir, la chasse, le jeu, le vin, les femmes sont choses qu'on aime, mais qui coûtent. On s'endette; on s'accoutume à mettre de côté certains scrupules qui gênent; on prend une maîtresse qu'on trompe et qu'on finit par abandonner, faute de pouvoir l'épouser sans déroger; et, faute de pouvoir oublier qu'on est le fils d'un *nobleman*, on oublie quelquefois d'être un honnête homme.

Nul doute que ce ne soit là un grand mal. Mais, — je crois l'avoir dit déjà dans une précédente lettre et je le répète, — M. Bright, en se bornant à demander que la *loi* de primogéniture soit abolie, propose un remède dont l'insuffisance est manifeste. On ne doit pas perdre de vue que, si la loi de primogéniture intervient en Angleterre, c'est seulement dans le cas où le propriétaire meurt sans laisser de testament, et ce cas ne se présente que de loin en loin. Usant de la liberté de tester, les grands propriétaires lèguent leurs biens au fils aîné presque toujours, et les petits propriétaires font de même, sans que la loi ait rien à y voir. En réalité, ce qui constitue, en Angleterre, la force du droit d'aînesse, ce n'est pas la loi, c'est l'opinion. Supprimer la première ne suffirait certes pas pour faire disparaître ce qui est la conséquence de la seconde. Si la loi cessait de donner à l'aîné l'héritage de celui qui meurt intestat et ne prescrivait que dans ce cas l'égal partage, qu'en résulterait-il? C'est que le nombre de ceux qui négligent aujourd'hui de faire un testament en faveur de l'aîné, parce que la loi rend cette précaution inutile, useraient de la liberté de tester dans le sens du droit d'aînesse, dès que la loi ne serait plus là. Où serait l'avantage? M. Bright répond que ce serait donner la sanction de la loi à ce qui est juste et la

retirer à ce qui ne l'est pas. Théoriquement, oui; mais, pratiquement, il est à craindre que l'effet ne fût inappréciable dans un pays comme celui-ci, où tout est affaire d'opinion.

Il est vrai, cependant, qu'en Amérique, Jefferson ayant réussi à faire abolir par la législature de la Virginie la loi de primogéniture, qui s'appliquait, ainsi qu'en Angleterre, aux cas de mort *ab intestat*, et qui avait été jusqu'alors rigidement exécutée, cette abolition exerça une salutaire influence sur l'usage fait de la liberté de tester. Mais M. Bright, qui cite cet exemple, n'aurait pas dû oublier que c'est l'esprit démocratique qui domine en Amérique, tandis que c'est l'esprit contraire qui, en Angleterre, explique la consécration et le maintien du droit d'aînesse. Il faut aux lords de grandes propriétés territoriales pour soutenir l'éclat de leurs maisons et monopoliser le pouvoir politique. Or, l'existence du droit d'aînesse empêche les grandes propriétés d'être rompues à la mort du père. Là est le grand secret.

Mais si l'aîné était un prodigue, s'il contractait des dettes, s'il lui prenait fantaisie de vendre telle ou telle partie du bien patrimonial, s'il s'y voyait obligé?... C'est le sentiment de ce danger qui a fait ajouter au droit d'aînesse le droit de substitution (*entail*), c'est-à-dire le droit exorbitant reconnu au propriétaire de léguer son bien à son fils aîné, et, celui-ci mort, au fils aîné de celui-là, et ainsi de suite. D'après la loi aujourd'hui en vigueur, il est loisible à chacun de laisser sa propriété même à des enfants qui peuvent ne venir au monde que vingt et un ans après. En vertu de ce système, le sol, en Angleterre, est immobilisé pour des cinquante, des quatre-vingts, des cent ans; et aussi longtemps que la propriété reste frappée de substitution, elle est inaliénable,

quelque avantageuse que la faculté de la vendre pût être et au public et au propriétaire lui-même. Inutile d'insister sur la nature et la portée d'un semblable arrangement. Il a pour but manifeste et pour effet certain d'empêcher la division des grands domaines, de les retenir dans les mêmes familles, et, par conséquent, de perpétuer l'aristocratie.

Vainement alléguerait-on en faveur de ce système la nécessité d'ôter à une certaine classe de personnes le pouvoir de se ruiner. La société n'a que faire de protéger contre le résultat naturel de leurs vices ou de leurs folies les libertins, les prodigues, les héritiers dégénérés de quelque nom ancien, ou les trop dignes héritiers d'une fortune acquise par quelque récente intrigue.

CCXLII

29 mars 1864.

Les « Settlements ».

Depuis que j'ai abordé le sujet de la tenure aristocratique du sol, chaque jour est venu témoigner de l'importance permanente et de l'à-propos sans cesse renaissant de cette grande question.

Aujourd'hui, par exemple, de quoi se préoccupe ici l'opinion publique? Je jette les yeux sur le *Times*, et j'y lis que les paysans irlandais émigrent en masse. Ne pouvant expor-

ter leurs « landlords », ils s'exportent eux-mêmes. L'étendue de l'Océan n'a rien qui les fasse hésiter. Les tempêtes que son sein recèle n'ont rien qui les épouvante. L'Amérique, voilà désormais leur terre promise. Arrivés là, il leur faudra, peut-être, qui sait? se faire *chair à canon* dans les rangs de l'armée fédérale. Et qu'importe? Une balle tue vite, tandis que la faim tue lentement. Vous demandez où ces hommes puisent la force de fuir la patrie? Ce qu'ils fuient, c'est la faim, c'est l'insupportable et dégradante misère qui naît pour eux de la constitution aristocratique de la propriété; car, bien que l'Irlande soit livrée au régime de la petite culture, là n'est point la principale cause de ses maux. Comme l'Angleterre, et plus cruellement encore que l'Angleterre, l'Irlande est affligée de la maladie du « landlordisme. » En France, du moins, le paysan est maître de son champ. En Irlande, non-seulement le paysan n'est pas propriétaire, mais il ne jouit même pas de ce genre de possession dont un bon bail garantit la paisible durée. Il est simple « *tenant at will* », c'est-à-dire qu'on le renvoie quand on ne veut plus de lui; et, dans la plupart des cas, l'éviction est un arrêt de mort. Et quelle rente écrasante il faut que le paysan irlandais subisse pour chaque lambeau de terre! La population agricole, dans ce pays infortuné, est tellement hors de proportion avec le capital destiné à la faire vivre; le nombre des affamés qui se disputent, ainsi qu'une proie, le droit de gratter la terre, est si considérable, et la concurrence désespérée qu'ils se font rend le propriétaire si complétement maître des conditions, qu'il n'y a pas de limites à l'élévation de la rente. Le paysan irlandais doit la payer telle qu'on l'exige de lui, dût-il la suer par tous les pores. Sinon, qu'il fasse place nette et aille mourir ailleurs. Mais il est dangereux de compter sur la docilité du désespoir. Celui qui est

menacé d'être tué par la faim s'arme d'un fusil; et opposant la menace à la menace, la terreur à la terreur, l'assassinat à l'éviction, donne bien souvent un meurtre pour dénoûment à un contrat. Dès lors, nulle sécurité pour les personnes; nulle sécurité pour les propriétés. Le capital s'effraie, n'ose s'approcher ou s'enfuit, sans que le flot de la population cesse pour cela de monter. La disproportion entre le nombre des bouches à nourrir et les moyens de subsistance augmente avec une rapidité terrible. La concurrence devient de plus en plus forcenée; la rente hausse de plus belle; les engagements subis par nécessité sont violés de plus en plus; les cas d'éviction se multiplient, et aussi... les cas de meurtre. L'effroyable abîme va se creusant de jour en jour.

Voilà l'émigration en masse des Irlandais suffisamment expliquée, n'est-ce pas? Et certes, il n'y a pas de raison pour que le *Times*, s'en inquiète, tant qu'elle n'ira pas au delà de certaines limites. Mais s'il arrivait d'aventure que ces limites fussent dépassées! S'il arrivait que les rangs de la blême armée des travailleurs s'éclaircissent au point de faire que le travail, au lieu d'être, comme aujourd'hui, plus offert que demandé, fût plus demandé qu'offert, le « landlordisme » y trouverait-il son compte, et le *Times* continuerait-il de dire, sur ce ton dégagé qui semble lui coûter peu à prendre : Les Irlandais s'en vont! Eh bien, bon voyage?

Mais revenons à l'histoire du « landlordisme » dans l'Angleterre proprement dite.

Au nombre des moyens par lesquels les grandes propriétés se maintiennent intactes, il faut placer ce qu'on nomme « *settlement* », c'est-à-dire l'acte en vertu duquel la personne en possession d'un domaine n'en jouit qu'à titre viager, son fils aîné étant appelé à succéder par voie de substitution.

Le but des « *settlements* » est de paralyser entre les mains du possesseur l'exercice du droit absolu de propriété; d'empêcher par conséquent l'aliénation de son bien, soit en tout, soit en partie, et de mettre de la sorte obstacle à ce que ce bien sorte de la famille.

Ce n'est pas que le pouvoir reconnu par la loi d'immobiliser la terre au moyen des « *settlements* » soit absolu et illimité; non : la loi veut, au contraire, que tout domaine soit, dans certains cas donnés, sujet à l'aliénation.

Il suffit, par exemple, pour qu'une terre frappée de substitution puisse être vendue, que le propriétaire usufruitier, — c'est ordinairement le père, — obtienne à cet effet le consentement de l'héritier qui vient après lui, lequel est en général son fils aîné, techniquement nommé le « *remainder in tail* ». Mais l'opinion et l'usage déjouent en ceci les prévisions de la loi. Elle donne un pouvoir dont ceux à qui elle le donne se croient intéressés à ne point user.

D'un autre côté, il est très-vrai que nul ne peut disposer de son bien de manière à paralyser le droit absolu de propriété pour une période de temps plus longue que la vie de la personne ou des personnes existant à l'époque du « *settlement* », en y ajoutant un intervalle de vingt et un ans. Telle est la loi. Mais, en fait de domaines *settled*, voici ce qui se passe. Dès que le fils auquel le domaine est substitué a atteint sa majorité, ou bien lorsqu'il se marie, son père, qui a l'usufruit sa vie durant, et lui-même font les démarches requises pour obtenir la propriété absolue; après quoi, un nouvel acte de *settlement* a lieu, le père redevient usufruitier sa vie durant, le fils est investi du même titre, et le domaine, qui antérieurement lui était substitué, l'est alors au fils aîné qui naîtra de son mariage. Et ainsi de suite. De cette façon, grâce aux renouvellements successifs, systéma-

tiques, de l'acte par lequel la terre n'est censée soustraite à l'aliénation que pour un temps donné, la possession du sol se perpétue dans les mêmes familles.

Ajoutez à cela qu'il y a nombre de terres tenues en fidéicommis, dont la vente, en supposant qu'elle eût lieu, serait nulle, faute d'un titre reconnu valable de la part du fidéicommissaire. Ce système a du bon sans doute : il met à l'abri de tout accident et de toute fraude la propriété des enfants, celle des femmes ; mais, comme on y a souvent recours sans autre but que de lier les mains au propriétaire réel, il en résulte un nouvel obstacle à la mobilisation de la terre.

Quant à la transmission des propriétés, lorsqu'elle est loisible, par combien d'entraves n'est-elle pas gênée, sans parler de ce qu'elle rapporte aux gens de loi et de ce qu'elle coûte aux parties contractantes! Souvent, il faut des mois pour se procurer un titre ; souvent, des années. Les diverses modifications apportées à l'exercice du droit de propriété en vue du maintien des grandes familles font que, la plupart du temps, ce droit est la bouteille à l'encre. L'homme qui veut acheter une terre a tout d'abord à traverser un dédale où il ne peut s'avancer qu'à tâtons ; et la loi qui règle ce genre de transaction est si obscure, si compliquée, que, selon l'expression de M. Bright, Salomon lui-même serait fort embarrassé d'en venir à une décision, à moins que ce ne fût celle qu'il passe pour avoir prise dans un cas bien différent.

Aussi est-ce un des abus que MM. Cobden et Bright dénoncent avec le plus de force, quand ils demandent qu'on applique au sol les doctrines de la liberté du commerce, du *Free Trade*. Malheureusement, il n'est pas sûr que des facilités accordées pour le transfert des propriétés eussent

l'effet que ces messieurs semblent en attendre. Le mal appelle des remèdes plus héroïques. Ces facilités, les grandes propriétés en profiteraient pour mieux dévorer les petites. Et, en ce qui touche la condition du laboureur, que gagnerait-elle à ce changement partiel? Ce n'est pas en se bornant à délivrer la mobilisation du sol de pareilles entraves qu'on mettra le pauvre en état d'acheter ce qu'il est dans l'impossibilité de payer!

J'ai essayé d'expliquer en quoi la constitution aristocratique de la propriété consiste, dans ce pays, et comment elle se maintient : il me reste à montrer les injustices qu'elle couve, les maux qu'elle engendre à côté des services qu'elle peut rendre, et les dangers qui la menacent.

CCXLIII

31 mars 1864.

Théorie anglaise de la Rente.

Il est juste, il est utile, il est nécessaire que celui qui sème ait le droit de recueillir. Mais est-il juste, est-il utile, est-il nécessaire que le droit de recueillir appartienne à celui qui n'a point semé et lui appartienne pour toujours? L'équité, l'intérêt général qui en est inséparable, la sécurité que réclament les travaux de l'agriculture, le temps

qu'ils exigent, tout se réunit pour prouver que la propriété des *produits du sol* doit être assurée à qui féconde le sol par l'application de ses capitaux et l'emploi de son travail. Mais la propriété du *sol lui-même* peut-elle être d'avance, inconditionnellement, et à jamais, accaparée par quelques-uns, sans dommage pour la race humaine, sans confiscation de son droit? En d'autres termes, n'y a-t-il aucune distinction à faire entre le *cultivateur* et le *landlord?*

La réponse à ces questions se présente si naturellement, que, presque à aucune époque et dans aucun pays, le *droit de tous à la terre* n'a été aliéné en faveur de quelques-uns d'une manière absolue, irrévocable. Presque partout, presque toujours, l'État s'est réservé le pouvoir de régler, de limiter, de tempérer, selon la loi des convenances générales et l'exigence des cas, l'exercice du droit individuel de propriété. Qu'est-ce que la proclamation du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, sinon une affirmation solennelle du *droit de tous à la terre?* Et quel argument, sur ce point, pourrait valoir celui qui résulte de la construction des chemins de fer? Vainement objecterait-on la condition de l'indemnité : dès que l'acceptation d'une indemnité devient obligatoire, le droit individuel de propriété cesse d'être absolu; c'est l'État qui est reconnu propriétaire du sol, en tant que sol. Et les lois sur l'hérédité, les lois sur les testaments, n'impliquent-elles pas le principe de la propriété par l'État, comme représentant de la société tout entière? Mais à quoi bon insister? On n'a que faire de prouver l'évidence! Même en Angleterre, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, nul, légalement et strictement parlant, n'a sur une partie quelconque du sol un droit individuel de propriété. Seul, l'État est considéré, en principe, comme propriétaire absolu de la terre. Les citoyens sont de simples

occupants à des titres divers. Ils sont censés avoir l'***usage***, non la ***propriété***; le ***dominium utile***, non le ***dominium directum***. A cet égard, Blackstone s'exprime comme Édouard Coke; nul doute possible; et ce fait que la pratique ne répond guère au principe laisse subsister l'importance sociale du droit ainsi mis en réserve.

John Stuart Mill a certainement bien raison de dire : « C'est déjà un privilége que de jouir, à l'exclusion d'autrui, d'une portion du commun patrimoine. Si grande que soit la quantité de propriétés mobilières qu'un homme peut se procurer par son travail, un autre homme peut toujours, en employant les mêmes moyens, arriver au même résultat; mais, en matière de propriétés territoriales, il n'en va pas de la sorte : quiconque possède une terre en prive, par cela seul, quelque autre personne. Un tel privilége ou monopole ne saurait se justifier que comme un mal nécessaire; il devient une injustice, dès qu'il est poussé au point de ne pouvoir engendrer le bien qui doit servir de compensation à ce mal (1). »

Voyons si c'est là une épreuve dont les *landlords*, ou possesseurs du sol en Angleterre, aient chance de sortir victorieux.

Ce qui constitue leur richesse, c'est la rente. Qu'est-ce que la rente? D'où tire-t-elle son origine? Quelle est la loi de son accroissement progressif? Voilà ce dont il est indispensable de se rendre bien compte, si l'on veut se faire une juste idée du développement prodigieux et continu de l'opulence des *landlords*.

La loi de l'origine et de l'accroissement progressif de la rente, telle qu'elle est aujourd'hui généralement admise, fut

(1) *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, t. I, p. 287.

donnée pour la première fois en 1801 par le docteur James Anderson dans un livre intitulé : « *Récréations en agriculture.* » On n'y fit pas alors grande attention ; et la question sommeilla jusqu'en 1815, époque à laquelle elle fut reprise et très-savamment développée dans deux ouvrages qui firent du bruit : l'un par un avocat nommé West, et l'autre par le célèbre Malthus. Le titre du premier de ces deux ouvrages était : « *Essai de l'application du capital à la terre.* » Le second avait pour titre : « *Recherches sur la nature et le progrès de la rente.* » Puis vint, en 1817, une brochure dans laquelle Ricardo exposait d'une manière complète la théorie qu'avait émise, au commencement du siècle, James Anderson, et qui a été, depuis, adoptée par le monde des économistes.

Pour qu'un cultivateur ait intérêt à confier son capital à la terre, il faut que dans la valeur du produit total il puisse trouver le remboursement de toutes ses avances, et, en outre, les profits ordinaires du commerce ; car, sans cela, il est clair qu'il chercherait dans une autre branche d'industrie un emploi plus fructueux de son capital et de son activité.

De là cette conséquence, qu'il est une limite au-dessous de laquelle les prix ne sauraient descendre, sans que la production s'arrête. Mais si les prix ne peuvent tomber au-dessous de cette limite, ils peuvent fort bien s'élever au-dessus, de telle sorte qu'il y ait un excédant. C'est cet excédant qui, lorsque le propriétaire a le pouvoir de se l'approprier, constitue ce qu'on nomme la rente.

Ce pouvoir, le propriétaire le possède-t-il toujours ? Non. Et dans quel cas le possède-t-il ? Seulement dans le cas où sa terre est d'une qualité supérieure à d'autres terres mises aussi en culture.

En effet, le cultivateur de la terre qui est d'une qualité inférieure ou, ce qui revient au même, moins avantageusement située eu égard aux frais de transport, doit forcément vendre ses produits à un taux qui lui permette, et de rentrer dans le remboursement de ses avances, et de réaliser les profits ordinaires du commerce. C'est donc le taux auquel il est forcé de vendre ses produits qui devient le taux régulateur, puisqu'il ne saurait y avoir deux prix au marché. En d'autres termes, si, toutes choses égales pour ce qui est du travail mis en mouvement et du capital dépensé, le cultivateur d'une terre n° 1 lui fait produire cent quarts de froment, tandis que le cultivateur de la terre n° 2 n'en obtient que quatre-vingt-dix, le premier vendra au même taux que le second. Il restera donc au premier, en sus du remboursement de ses avances et des profits ordinaires du commerce, la valeur de dix quarts de froment, que le propriétaire ne manquera pas de réclamer et pourra réclamer avec succès, parce que, en cas de refus, il n'aurait pas de peine à trouver un autre capitaliste prêt à renoncer, pour avoir la préférence, à ce qui n'est qu'un excédant de profits et ne lui impose pas un sacrifice ruineux. Voilà comment la rente prend naissance.

Que si maintenant la population s'accroît au point qu'il faille mettre en culture une terre inférieure en qualité au n° 2 et ne produisant, par exemple, que quatre-vingts quarts de froment par l'emploi du même travail et du même capital qui en font produire quatre-vingt-dix à la terre n° 2 et cent à la terre n° 1, le taux régulateur du prix de vente sera celui qui doit mettre le cultivateur de la terre n° 3 en état de remplacer son capital et d'en tirer un profit égal à celui qu'offrent les autres branches d'industrie. Les cultivateurs des terres n°s 1 et 2 vendant à ce prix, le pre-

mier aura un surplus de vingt quarts de froment, et le second un surplus de dix. Le premier sera donc amené à payer une rente double, et le second, qui n'en payait pas, en payera une, le cultivateur de la terre n° 3 ne payant rien jusqu'à ce qu'une terre de qualité encore inférieure, une terre n° 4, soit mise en culture. Et ainsi de suite.

Vous le voyez, à mesure que la population augmente, il faut que les moyens correspondants de subsistance soient demandés à des qualités de terre de plus en plus inférieures; et à mesure que la culture s'étend à des terres de qualité inférieure, la rente des terres de qualité supérieure monte, monte, monte toujours. C'est-à-dire qu'un accroissement désordonné de la population, source de misère pour l'ensemble de la société, se trouve être pour le *landlord* une nouvelle source de richesse! La table suivante indique d'une manière frappante dans quelles proportions le revenu annuel de la propriété s'est élevé en Angleterre, y compris le pays de Galles, depuis 1800 jusqu'en 1852 :

Années.	Rente.	
1800	22,500,000	liv. st.
1806	25,908,207	—
1810	29,503,074	—
1815	34,230,462	—
1843	40,167,089	—
1852	41,118,329	—

Ainsi, de 1800 à 1852, le revenu territorial des *landlords* aurait presque doublé!

Il est vrai que, dans ces rapprochements, il faut tenir compte des variations qu'a subies la valeur de l'argent. Prenons donc une table où les déductions voulues aient été

faites, celle dans laquelle Mac Culloch compare les années 1814-15 et 1851-52. Elle nous apprend que la somme totale des rentes payées aux *landlords* s'élevait pour l'Angleterre et le pays de Galles, à 30,897,416 liv. st. en 1814-1815, et à 41,118,329 en 1851-1852, de sorte que, dans l'intervalle d'un petit nombre d'années, l'accroissement a été de 10,220,913 liv. st., ou 255 millions de francs.

Or, remarquez bien que ces chiffres me sont fournis par Mac Culloch (1), l'avocat le plus ardent et le plus systématique du landlordisme. Convenons-en : ce sont d'heureux mortels que ceux à qui « le bien vient en dormant ! »

CCXLIV

26 avril 1864.

Obstacles à la mobilisation du sol en Angleterre.

L'idée de rendre la vente de la terre aussi facile que celle d'une montre, et un titre de propriété foncière aussi simple, aussi clair, aussi aisément négociable qu'un titre de rente, n'est pas une idée d'hier en ce pays. Dès 1857, elle s'était imposée à l'attention de la législature. Un bill ayant pour objet de la réaliser fut présenté en 1859 par le gouvernement de lord Derby, et si ce bill fut rejeté, il n'en

(1) *A descriptive and statistical account of the British Empire*. T. I, pp. 557 et 558.

fut pas de même de celui que proposa en 1862 le lord chancelier actuel, lord Westbury.

Assimiler la possession de la terre à celle d'une rente sur l'État ; faire que tout domaine puisse être vendu ou hypothéqué, absolument comme si le propriétaire avait son nom inscrit sur les livres du gouverneur et de la compagnie de la Banque d'Angleterre; ouvrir carrière, en un mot, à la liberté du vendeur, en levant tous les doutes possibles sur la valeur de son titre, sur la réalité de son droit, et en garantissant de la sorte la sécurité de l'acheteur, tel était le but de lord Westbury.

Pour l'atteindre, il proposa l'adoption d'un moyen bien simple : l'établissement d'un registre public où les titres de propriété seraient inscrits de manière à faire foi.

Le bill qui établissait ce registre fut voté en 1862; mais, au lieu de lui donner un caractère coercitif, ainsi que l'auraient voulu des esprits logiques et clairvoyants, on décida que chacun pourrait à son gré user ou n'user pas des avantages qu'il offrait. Là, — jusqu'à ce jour du moins, — a été l'écueil. Personne ou presque personne n'a profité des facilités si libéralement mises à la portée de tous. Le nombre des demandes d'enregistrement n'a pas dépassé 65, et le nombre des titres enregistrés s'est à peine élevé à 11. Il est arrivé, chose étrange, que les propriétaires, auxquels la loi donnait le moyen d'ajouter à leur liberté d'action, d'accroître leur pouvoir individuel, d'augmenter la valeur de leur bien en le rendant parfaitement disponible, et d'affermir leur droit en le faisant passer de la région des ténèbres à celle du grand jour, ont préféré rester comme emprisonnés dans un régime où tout n'est qu'entrave et obscurité.

Est-ce donc que le bill de 1862 est mort avant d'avoir vécu ? Et n'y a-t-il plus qu'à l'enterrer ? C'est l'avis de lord

Chelmsford, par qui l'oraison funèbre de ce malheureux bill a été prononcée dans la séance de jeudi dernier. Mais pour qu'un père commande les funérailles de son enfant, il faut que le cœur de celui-ci ait bien réellement cessé de battre, que ses paupières soient bien réellement fermées. Lord Westbury, comme on devait s'y attendre, a donc déclaré qu'il ne partageait pas l'opinion de lord Chelmsford sur la gravité du cas, et il en a donné d'excellentes raisons.

Vous souvenez-vous de cette fantastique histoire arabe de Sindbad et du Vieux de la mer? Sindbad s'était endormi. Survint un monstre marin, très-laid, très-lourd, qui, passant ses jambes autour du cou de l'imprudent dormeur, ne voulut plus le quitter. Sindbad éprouvait-il le besoin de s'asseoir, le monstre, lui, avait envie de marcher. Sindbad se sentait-il frais et dispos, le monstre tombait en léthargie. Eh bien, les propriétaires de terres, en ce pays, ont leur monstre marin à porter, eux aussi, et c'est le « solicitor », l'homme de loi. N'est-ce pas l'homme de loi qui rédige leurs contrats de mariage, lui qui a la main sur la clef de leurs coffres, lui qui est leur inévitable conseiller, lui qu'ils subissent comme le dépositaire obligé de tous leurs secrets? S'il chemine, il faut qu'ils cheminent; s'il s'arrête, il faut qu'ils s'arrêtent. Il ferait beau vraiment approuver ce qu'il censure, accepter ce qu'il repousse et les voir applaudir à des réformes qui ne sont pas selon son cœur!

Il était conséquemment impossible que le succès immédiat de la réforme de 1862 ne dépendît pas de l'appui qu'elle rencontrerait chez les hommes de loi; et quelle chance y avait-il que cet appui fût obtenu?

Si l'homme de loi, ici, était payé en proportion de son travail et de sa responsabilité, au lieu de l'être en proportion de la longueur et de la multiplicité des actes qu'il a

charge de préparer, ce serait à merveille. Mais, par malheur, la rémunération du « solicitor » en Angleterre repose, ainsi que l'a fait remarquer lord Westbury, sur les faux principes qui amenèrent autrefois la législature à fixer un tarif pour le salaire des artisans et les profits du commerce. Sous l'empire du système actuel, en ce qui touche les émoluments de l'homme de loi, il lui est commandé, sous peine d'avoir à jeûner, de rendre les transactions, dont il est l'agent nécessaire, aussi difficiles, aussi obscures, aussi compliquées que possible. S'il pêche en eau trouble, c'est autant la faute de la loi que la sienne.

Et qu'en résulte-t-il? Que le droit de propriété est comme enseveli sous une montagne de parchemins tout noirs d'un jargon inintelligible et sur lesquels nul n'apposa jamais sa signature avec une idée tant soit peu claire de ce qu'il signait. Le lord chancelier l'a dit avec raison : l'invention de l'imprimerie, qui a éclairé tant de branches du savoir humain, s'est arrêtée à la porte du ténébreux domaine de l'homme de loi. Beaucoup de mystères ont été pénétrés, mais non ceux dont il est le gardien et dont il vit, de sorte que ces mots de l'Écriture se sont trouvés vérifiés à la lettre : « L'homme de loi tient les clefs de la science et fait peser sur les hommes des fardeaux difficiles à porter. » Que vous semble de cette question adressée par lord Westbury à ses collègues de la Chambre haute : « J'en appelle à Vos Seigneuries : est-il un seul de vous qui sache quoi que ce soit concernant son titre à la propriété de ses domaines? »

Ne voilà-t-il pas, Monsieur, un bel état de choses? Mais qu'importe aux landlords? Le principal inconvénient que présente l'extrême complication du système actuel est d'arrêter la mobilisation de la propriété foncière, et si cet inconvénient est énorme pour le public en général, il se trans-

forme en avantage pour l'aristocratie territoriale, que cette mobilisation ne tarderait pas à mettre en pièces. La difficulté de vendre et d'hypothéquer, dont les landlords peuvent souffrir comme individus en certaines circonstances, leur profite comme classe. Elle contribue à assurer la possession du sol à un petit nombre de grandes familles. Voilà ce qu'on sent d'instinct dans l'aristocratie; voilà ce qui explique en partie le peu d'empressement que les propriétaires de quelque importance ont mis à enregistrer leurs titres, et voilà ce que lord Westbury n'a pas jugé à propos de dire. Il a mieux aimé attribuer l'insuccès du bill de 1862 à l'espèce de peur irréfléchie qu'inspire tout ce qui est nouveau et à l'opposition des hommes de loi, ennemis naturels de tout ce qui tend à simplifier les transactions.

Je lui dois, du reste, cette justice d'ajouter qu'il a annoncé l'intention de proposer un changement radical dans les bases sur lesquelles repose aujourd'hui le système de rémunération des hommes de loi. A la bonne heure! ce serait prendre le taureau par les cornes. Il n'est pas d'abus, après tout, qui soit d'essence immortelle.

Ceci me rappelle que je n'ai pas, à propos de l'histoire de Sindbab, complété la citation. Le pauvre marchand de Bagdad fut longtemps, bien longtemps, tourmenté par le monstre qui était à cheval sur ses épaules, et cela parce qu'il s'était figuré que l'affreux incube était un esprit, une chose mystérieuse, un démon impossible à vaincre et à tuer. Un jour cependant cette idée lui vint que, puisque le monstre avait un crâne, ce crâne pouvait être brisé. Là-dessus, il imagina d'enivrer son persécuteur et lui brisa le crâne à coups de pierre. C'était bien simple, n'est-ce pas? Pour se débarrasser du monstre, il avait suffi que Sindbad se débarrassât d'abord d'une idée fausse, savoir que le monstre était immortel.

CCXLV

28 avril 1864.

En fait d'aristocraties, quelle est la bonne?

Je vous ai donné dernièrement des chiffres qui montrent d'une manière frappante dans quelle rapide progression s'accroît la richesse des « landlords ». Depuis, j'ai continué mes recherches, et, de renseignements puisés à une source officielle, l'*Inland Revenue office*, il résulte qu'en 1861-1862 le revenu net payé annuellement par le sol à ses propriétaires ne s'élevait pas à moins de 54,678,412 liv. st., ou 1,366,960,300 francs.

Or, si l'on considère que, dans le budget présenté le 15 avril 1863 par le chancelier de l'Échiquier, les recettes du Royaume-Uni sont évaluées, pour l'année financière finissant le 31 mars 1864, à 68,280,000 liv. st., ou 1,707,000,000 de francs, on verra qu'avec le seul produit de la rente, l'État pourrait presque entièrement pourvoir aux dépenses publiques et se passer presque d'impôts!

Où s'arrêtera cette accumulation de richesses? Il est clair que la découverte de nouvelles méthodes scientifiques et l'application à l'agriculture de machines nouvelles tendent à augmenter indéfiniment l'opulence, et, par suite, la puissance sociale des propriétaires du sol. Dans une lettre écrite au *Morning Star* par M. James E. Thorold Rogers, auteur d'un savant travail présenté à la Société de statistique, je

lis que le sol en Angleterre produit huit fois plus qu'au seizième siècle, et que la rente des forces naturelles du sol s'est accrue de 1 à 80, tandis que le prix nominal du blé s'est accru seulement de 1 à 12 et celui du travail de 1 à 8 ou 10. Il est très-vrai que les progrès de l'agriculture sont sérieusement entravés dans ce pays par la pratique des baux résiliables à volonté, pratique introduite dans le but de rendre le propriétaire maître des votes du fermier; mais ce sacrifice de l'intérêt agricole à l'intérêt politique n'empêche pas que des améliorations graduelles n'aient lieu, que les frais de production ne diminuent, et que la rente ne s'accroisse.

Que si, maintenant, on demande sur quoi se fonde la légitimité de l'énorme tribut que les « landlords » lèvent ainsi sur la société, la réponse, j'en ai peur, ne sera pas facile. Que représente la rente? La rémunération du travail? Non, puisque ceux qui la reçoivent ne mettent jamais la main à la charrue. L'intérêt du capital employé à la culture? Non, puisque ce capital est avancé par le cultivateur. Le prix des améliorations effectuées? Non, puisque l'argent dépensé en améliorations par les « landlords » est comparativement fort peu de chose, lorsqu'il y en a de réellement dépensé. Que représente donc la rente? Elle représente l'ancien droit de conquête, la division du patrimoine commun opérée jadis par la force, l'abandon en fait à quelques-uns de ce qui n'a cessé d'être considéré en principe comme la propriété de tous.

C'est une étrange et dangereuse erreur que celle qui consiste à confondre la propriété absolue du sol lui-même avec la propriété des produits qu'on en tire par l'emploi du capital et l'action du travail. Il est de la plus haute importance et il est de toute justice que la propriété des produits de la

terre soit à qui la féconde; mais il est au moins douteux que l'intérêt de la société et la justice trouvent leur compte à un système en vertu duquel une classe privilégiée de citoyens est appelée à recueillir ce qu'elle n'a pas semé.

Et toutefois il y aurait iniquité flagrante à abolir ce système sans indemniser amplement ceux en faveur de qui la société a permis qu'il s'établît et subsistât. Ce serait fouler brutalement aux pieds le respect dû aux transactions faites en vue de son maintien; ce serait passer l'éponge sur des contrats conclus sous l'empire de règles sanctionnées à tort ou à raison, mais enfin sanctionnées par le corps social tout entier; ce serait violer la foi publique.

Ceci bien entendu, la question est de savoir, d'abord pourquoi une réforme est nécessaire, et ensuite dans quel sens, de quelle manière, conformément à quels principes, elle devrait être tentée.

A entendre certaines gens, l'existence d'une opulente aristocratie dans un pays a cela de bon, qu'elle y élève le niveau de la vie sociale, qu'elle y répand la passion des arts, qu'elle y entretient, avec l'amour du luxe, le culte de l'élégance et le goût des plaisirs délicats. Ce serait à merveille, si la satisfaction de besoins très-réels n'était pas sacrifiée de la sorte à la poursuite de besoins souvent artificiels et imaginaires; si l'extrême richesse des uns n'avait point pour corollaire l'extrême pauvreté des autres; si l'élégance raffinée des habitudes et la culture de l'esprit, en haut, ne répondaient pas, en bas, à des habitudes de grossièreté, à l'ignorance, à l'abrutissement. Que vient-on nous parler d'assurer à un petit nombre d'heureux mortels la possession du commun héritage, pour qu'ils soient par là mis à même d'encourager les progrès de la civilisation en la faisant tributaire de leurs jouissances? En quoi la masse de la société

profite-t-elle des raffinements dont se vante l'aristocratie? Quel bénéfice intellectuel ou moral rapportent à tant de malheureux qui sont en peine de leur nourriture et de leur gîte, les objets précieux, les belles statues, les peintures exquises, qu'elle emprisonne dans ses palais ou exile dans ses maisons de campagne? Nul doute qu'une aristocratie opulente ne fournisse aux productions de l'art et de l'industrie des consommateurs empressés; mais une société de travailleurs qui, pour avoir de riches clients, commence par se dépouiller en leur faveur, ne ressemble pas mal à un marchand qui donnerait de l'argent à ses pratiques pour les mettre en état de lui acheter ses marchandises.

Dans le livre où il se pose plus spécialement comme l'avocat de l'aristocratie (1), M. Mac Culloch dit: « C'est à ceux qui, des rangs inférieurs de la société, sont parvenus à en atteindre les hauteurs, que l'humanité est redevable de la plupart des inventions et améliorations qui ont si fort étendu l'empire de l'esprit sur la matière et tant ajouté à la somme du bonheur humain. Si les grandes fortunes étaient divisées, si le niveau de l'opulence était abaissé, le stimulant de l'inégalité venant à manquer ou se trouvant beaucoup affaibli, il y aurait moins d'émulation, et la société se rapprocherait d'un état stationnaire. »

Ce n'est certes point là ce que nous apprend l'histoire. Ce qu'elle nous apprend, au contraire, c'est que les grands génies dont l'humanité s'honore ont été dirigés par de tout autres mobiles que la cupidité, la vanité du rang, la soif des titres, et ce que M. Mac Culloch appelle « le stimulant de l'inégalité ». Ce qui a donné au monde des hommes tels que Socrate, Platon, Aristote, Tacite, Dante, Galilée, Ra-

(1) *Succession to property.*

phaël, Leibnitz, Descartes, Schiller, Molière, Shakspearè, Watt, Newton, Pascal, etc., c'est la passion de la vérité, c'est l'amour désintéressé de l'art ou de la science, c'est le bonheur intime qu'on éprouve à exercer ses facultés et à suivre la loi de ses aptitudes. Le « stimulant de l'inégalité » n'a d'action, comme mobile, que pour la formation d'aristocraties artificielles ; il n'entre pour rien dans la formation de l'aristocratie véritable, celle qui se compose des grands philosophes, des grands poëtes, des grands artistes, des grands inventeurs, de tous ceux qui contribuent réellement à élever le niveau de l'humanité. Gœthe était homme de cour; mais ce ne fut pas l'homme de cour qui, dans lui, écrivit *Faust*. Bacon passe pour avoir trop aimé l'argent et préféré les honneurs à l'honneur; mais alors même que cette accusation, aujourd'hui déclarée injuste par de bons esprits, serait fondée, il est bien certain que ce ne fut pas l'âpreté du gain et une vanité vulgaire qui rendirent Bacon capable de composer le *Novum Organum*. Ceux-là se font une singulière idée du génie, vraiment, qui le supposent asservi à des appétits misérables. Le représenter tel, c'est le calomnier.

CCXLVI

28 mai 1864.

Pouvoir politique de l'aristocratie en Angleterre.

A mesure que j'avance dans le travail auquel vous avez accordé l'hospitalité de vos colonnes, chaque jour quelque fait nouveau vient mettre en lumière les abus inhérents à la constitution aristocratique de la propriété en Angleterre.

Parmi ces abus figure la concentration du pouvoir politique aux mains d'une classe particulière.

Ne vous étonnez pas si la Chambre des Communes vient de repousser à une grande majorité la proposition de M. Baines relative à l'extension du suffrage électoral. Ne vous étonnez pas si elle a fermé son oreille et son cœur aux adjurations éloquentes de M. Gladstone. Est-ce que, dans la distribution des pouvoirs, la Chambre des Communes représente bien réellement l'élément populaire? Elle ne représente même pas l'élément bourgeois. Qu'on regarde à sa composition : la Chambre des Communes est aristocratique par essence; elle est, en réalité, à la Chambre des Lords ce que, dans les familles dominantes, les cadets sont aux aînés.

Voici, d'après un tableau que j'emprunte de l'ouvrage du docteur Édouard Fischel (1), comment la Chambre des Communes était composée en 1789; elle contenait :

(1) P. 428 de la traduction anglaise.

216 pairs irlandais et fils de pairs anglais;
190 squires;
50 officiers appartenant, soit à l'armée, soit à la marine;
35 membres tenant de près à la Compagnie des Indes;
36 hommes de loi;
31 marchands.

558.

Et aujourd'hui, après ce bill de réforme dont on a fait tant de bruit, comment la Chambre des Communes est-elle composée?

Vous savez qu'en Angleterre les fils des lords reçoivent, du vivant de leurs pères, des titres qu'on appelle *titres de courtoisie;* c'est ainsi que les fils aînés des ducs, des marquis, des comtes, des vicomtes, portent le deuxième nom du père avec le titre inférieur, tandis que les fils cadets des ducs et marquis font précéder leur nom de famille du titre de lord, les fils cadets des comtes et vicomtes de même que les fils de barons prenant le titre d'*honorable.*

Vous savez aussi que ceux des pairs irlandais qui ne font point partie de la Chambre des Lords peuvent être nommés membres de la Chambre des Communes.

Ceci posé, combien croyez-vous que la Chambre des Communes actuelle renferme de noms décorés d'un titre nobiliaire?

Parmi les membres, dont le nombre s'élève en tout à 658, je trouve 71 baronnets, 34 lords, 7 vicomtes, 4 comtes, 2 barons, 1 marquis et 47 membres ayant le titre d'*honorable.*

Je ne compte pas les chevaliers bacheliers (*knight bachelors*), quoiqu'ils aient, comme les baronnets, le titre de *sir,*

parce que ce titre, en ce qui les concerne, n'est pas héréditaire. Je ne compte pas non plus ceux qu'on salue de la qualification de *right honorable*, parce que cette qualification s'attache à l'exercice de certaines hautes fonctions, et peut conséquemment être conférée à des *commoners*, sans qu'ils cessent pour cela d'être tels.

Voilà donc 166 familles nobles directement représentées au sein du pouvoir qui est censé agir comme contre-poids au pouvoir aristocratique. Or, si l'on songe que parmi les membres qui n'ont d'autre qualification que celle d'*esquire*, beaucoup sont étroitement unis à l'aristocratie par des liens de parenté et d'alliance, il faudra bien reconnaître qu'une pareille assemblée législative n'est là pour faire les affaires du *peuple* que dans la mesure des intérêts dont elle est plus particulièrement l'organe.

Au reste, ce serait merveille qu'il en fût autrement. Est-ce que, partout et toujours, le monopole du pouvoir politique n'a pas suivi l'accaparement du sol?

CCXLVII

30 mai 1864.

Comment l'aristocratie anglaise use de son pouvoir.

Je crois avoir démontré que le monopole du pouvoir politique est, en Angleterre, le résultat naturel de la constitution aristocratique de la propriété. Pour être juste, je dois dire que ce monopole n'a pas mis trop d'obstacles au développement graduel des libertés publiques.

Il existe de cela plusieurs raisons.

En premier lieu, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, bien que disposées par la nature des éléments dont elles se composent à servir à peu près les mêmes intérêts, ont néanmoins tendu, grâce à la puissance de l'*esprit de corps*, à se faire contre-poids l'une à l'autre.

En second lieu, la division de l'aristocratie anglaise en deux partis rivaux, les tories et les whigs, a contribué de la manière la plus efficace à la marche du progrès, chacun des deux partis s'étant vu forcé, lorsqu'il n'avait pas le pouvoir, à courtiser la faveur populaire pour le conquérir, soit en faisant à l'esprit de liberté de sages concessions, soit en soutenant d'utiles mesures, soit en prenant l'initiative des réformes devenues nécessaires.

Au fond, il ne serait pas très-facile de tracer entre les tories et les whigs, depuis 1679, époque à laquelle ces dénominations commencèrent d'être employées, une ligne de

démarcation bien fixe, bien invariable, au point de vue de la différence des principes. Que le dogme de l'obéissance passive, le respect des prérogatives de la couronne, l'attachement aux priviléges de l'Église, aient été particulièrement représentés par les tories, tant que dura dans toute sa force le mouvement qui avait renversé Jacques II, nul doute à cela; et même on peut dire que, pendant le dix-huitième siècle, l'aristocratie whig n'était pas éloignée d'avoir des tendances républicaines. En tout cas, elle ne se faisait pas scrupule de regarder les rois comme justiciables des peuples. Horace Walpole, par exemple, n'avait-il pas suspendu dans sa chambre à coucher une copie de la sentence de mort rendue contre Charles Ier, avec cette inscription caractéristique : *Major charta?* Mais il n'en est pas moins vrai qu'on vit très-souvent les tories et les whigs changer absolument de rôles, selon qu'ils se trouvaient au pouvoir ou dans l'opposition. Sous le règne d'Anne et sous celui de George Ier, les whigs étaient pour le système des Parlements septennaux, des tarifs protecteurs, des armées permanentes; les tories, au contraire, pour les Parlements triennaux, la liberté du commerce, le maintien de la milice. Les « bourgs pourris », dans un temps où ils assuraient la prépondérance politique aux whigs, n'eurent pas de plus zélés dénonciateurs que les tories; et toutes les fois que les premiers ont fait mine de mettre dans leurs intérêts la classe moyenne, les seconds ont eu soin de chercher un appui dans la classe ouvrière. Aujourd'hui, la différence d'opinions entre les uns et les autres est si peu perceptible, que vous m'embarrasseriez fort si vous me demandiez de la préciser. La lutte n'est guère plus qu'entre des familles et des familles, des noms et des noms. C'est à qui d'un lord Russell ou d'un lord Derby saura conquérir le pouvoir et, après l'avoir con-

quis, le garder. Bientôt les dénominations de *tories* et de *whigs* seront tombées en désuétude; et il est certain que celles de *conservatistes* et de *libéraux*, maintenant employées de préférence, ne répondent à rien de parfaitement déterminé, du moins en ce qui touche la politique intérieure. Pour les libéraux comme pour les conservatistes, la question est de prendre en main les affaires, de disposer des emplois, de gouverner; et, pour les conservatistes comme pour les libéraux, le moyen d'y réussir consiste à satisfaire, quand elles se montrent impérieuses, les exigences de l'opinion. Voilà de quelle manière il arrive que la rivalité des deux grandes fractions entre lesquelles l'aristocratie anglaise se divise, profite, en fin de compte, à la liberté et au progrès.

Il faut bien le dire, d'ailleurs, l'aristocratie anglaise est la plus intelligente qui ait jamais existé. Elle ne compromet jamais par une opiniâtreté aveugle la force de résistance qu'elle possède. Elle sait fléchir à propos. Loin de s'opposer au mouvement des esprits quand il y aurait danger à le faire, elle le devance.

Ce n'est pas qu'il faille faire honneur à l'aristocratie anglaise d'un amour enthousiaste et désintéressé du progrès : non ; elle agit sous l'empire de son intérêt bien entendu, voilà tout. Elle accorde ce qu'il y aurait danger pour elle à refuser. S'il lui arrive de prendre, par quelques-uns de ses membres, l'initiative d'une réforme, c'est afin que cette initiative, dont l'heure a sonné, ne soit pas prise en dehors d'elle, contre elle. L'on peut même dire que, la plupart du temps, elle n'entre ainsi en rapport avec le progrès que pour l'arrêter à mi-chemin, sous prétexte de le servir. Vanter son désintéressement serait donc puéril, mais nier sa sagesse serait injuste.

Parmi les questions de nature à préoccuper ou à émouvoir le peuple, j'en vois peu que je ne trouve associées à un grand nom. Le comte de Shaftesbury, le comte de Carlisle, le comte Grey, lord Stanley, lord Goderich, sir John Packington, voilà les personnages qui attirent les yeux et la pensée, dès qu'il s'agit de questions relatives, soit à l'établissement d'écoles pour les indigents, soit à l'assainissement des quartiers qu'habitent les pauvres, soit à la limitation du travail des enfants et des femmes dans les manufactures, soit aux réformes à introduire dans l'éducation.

Je viens de citer lord Goderich : jamais je n'oublierai l'impression que me laissa la première visite qu'il me fit l'honneur de me faire. Lord Goderich, jeune encore, est doué de cette distinction parfaite de langage et de manières qui, en Angleterre, caractérise l'aristocratie; mais à cela se marie, chez lui, une intelligence pénétrante et naturellement *chercheuse*. Il m'entretint avec une sollicitude grave des intérêts des classes populaires; et je fus aussi étonné que charmé de rencontrer dans un homme de son rang un de ces esprits qui ne rejettent rien sans un examen préalable, et auxquels, suivant un mot expressif de M. Émile de Girardin, « aucune idée ne fait peur ».

Il est certain qu'à la tête de l'aristocratie anglaise figurent des hommes rompus de bonne heure à la pratique des affaires, actifs, vigilants, capables d'initiative.

Et cela se conçoit. L'aristocratie anglaise, en effet, ne forme pas, comme l'ancienne noblesse française, une caste exclusive, superposée à la société et stupidement emprisonnée dans son orgueil. Vous savez que le souverain de la Grande-Bretagne ne peut pas créer de lords écossais et ne peut instituer qu'une pairie irlandaise sur trois vacances; mais vous savez aussi qu'il peut créer des pairs d'Angleterre

en aussi grand nombre qu'il le désire. Il résulte de là, ainsi que je le disais dans une lettre précédente, que l'aristocratie anglaise se recrute dans tous les rangs, offre un but à toutes les ambitions et une perspective à tous les talents, se renouvelle et se rajeunit sans cesse par l'adjonction de toutes les forces vives du pays. L'historien Macaulay est mort pair du royaume. La concentration du pouvoir politique aux mains de l'aristocratie perd de cette façon une partie du caractère odieux qui s'attache à l'exercice d'un monopole, sans compter que les mauvais effets de cette concentration sont considérablement atténués par l'existence d'une presse libre, au contrôle de laquelle n'échappe aucun acte de la vie publique.

Il convient donc de ne pas s'exagérer la gravité des conséquences qu'entraîne l'abus signalé. Mais il convient aussi de ne pas fermer les yeux sur ce qu'il a de funeste, en dépit de tous les correctifs.

Il est, malheureusement, de règle que ceux qui font les lois s'étudient à les faire autant que possible à leur profit. L'aristocratie anglaise peut-elle se vanter d'avoir, sous ce rapport, montré un désintéressement exceptionnel? Le contraire n'est que trop prouvé par l'histoire de la « Land tax » (impôt foncier). C'est merveille de voir à quel humble chiffre les landlords ont su maintenir la taxe mise sur leurs propriétés, alors que le revenu de ces propriétés ne cessait de s'accroître, et de s'accroître dans des proportions énormes. J'ai, à cet égard, de curieux détails à vous donner. Ce sera le sujet de ma prochaine lettre.

CCXLVIII

5 juin 1864.

La « Land Tax. »

C'est une fort curieuse et fort instructive histoire que celle de la partie du revenu public qu'on nomme en Angleterre la « Land Tax » (taxe sur la terre).

Vous n'ignorez pas que, sous le régime féodal, le sol était censé la propriété absolue du souverain. Lui prêter foi et hommage, et le suivre à la guerre avec un certain nombre d'hommes armés, telles étaient les conditions attachées à la possession des fiefs par les barons, vassaux et *tenants in capite*. En revanche, les terres ainsi tenues à foi et hommage étaient exemptées de la taille réelle ou impôt foncier.

Le rachat du service personnel par le payement du droit d'*escuage* fut la première brèche faite à ce régime. Les tenures militaires furent abolies par le Long Parlement, mesure confirmée plus tard par le premier Parlement de Charles II. L'exemption d'impôt dont les terres avaient joui cessa dès lors d'être motivée. De là ce qu'on appelle la « Land Tax ».

De 1698 à 1799, la « Land Tax » fut levée comme une taxe nouvelle que le Parlement votait chaque année. Mais en 1799, sous le règne de George III, elle fut convertie en taxe perpétuelle, déclarée rachetable, et fixée à la somme de 2,037,627 liv. st. (50,940,675 fr.).

Les rachats opérés par les propriétaires auxquels il a plu de profiter de la faculté qui leur était offerte s'élevaient, le 25 mars 1864, à la somme de 779,819 liv. st.

Conséquemment, la « Land Tax » n'est aujourd'hui représentée que par le chiffre très-minime de 1,257,808 liv. st. (31,445,200 fr.)

Maintenant, comparons, si vous voulez bien, les charges qui pèsent directement sur la terre en France avec celles auxquelles la terre est sujette en Angleterre.

Je prendrai l'année 1859, parce que j'ai sous les yeux, pour l'un et l'autre pays, tous les chiffres qui se rapportent à cette année; et, comme il est juste de tenir compte de ce qui a été racheté, je supposerai que la « Land Tax » est aujourd'hui aussi élevée qu'en 1799.

Eh bien, même ceci accordé, les résultats de la comparaison sont les suivants :

France. — 1859.

Budget des recettes. . . .	1,773,919,114 fr.
Contribution foncière. . . .	279,347,660 fr.

Angleterre. — 1859.

Budget des recettes. . . .	1,636,932,100 fr.
« Land Tax ».	50,940,675 fr.

Ce qui signifie que la terre, qui en France paye environ la *sixième* partie des impôts, n'en paye que la *trente-deuxième partie* en Angleterre!

Autre rapprochement bien digne d'être médité : la « Land Tax » est à peu près aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Guillaume III (il y a plus d'un siècle et demi). Or, depuis ce temps-là, le revenu public en Angleterre s'est élevé de

3,895,204 liv. st. à 70,683,860 liv. st., et le revenu des « landlords » de 9,724,000 liv. st. à 54,678,412 liv. st. !

Vous le voyez, l'aristocratie anglaise a fait bon usage de son pouvoir parlementaire, et nul ne l'accusera d'avoir négligé ses intérêts.

Cependant que demanderait la justice? « Je suppose, » écrit John Stuart Mill, « qu'il y ait un genre de revenu dont la tendance soit de s'accroître indéfiniment, sans aucun effort ou sacrifice de la part des possesseurs, ces possesseurs formant une classe que le cours naturel des choses suffit pour enrichir d'une manière progressive : l'État ne violerait pas les principes sur lesquels se base le droit de propriété privée, s'il s'appropriait ce surplus de richesse à mesure qu'il se produit. Ce ne serait pas, à proprement parler, prendre quoi que ce soit à qui que ce soit : ce serait seulement faire profiter la société d'un accroissement de richesses créé par les circonstances, au lieu de souffrir que, sans avoir été gagné, il s'additionne à l'opulence d'une classe particulière. Eh bien, tel est le cas, à propos de la rente (1). »

La vérité est que, selon l'expression du même John Stuart Mill, « les landlords s'enrichissent pendant leur sommeil en quelque sorte, sans rien faire, rien risquer, rien économiser. »

Et le grand penseur que je viens de citer n'a certes pas été le premier à pousser ce cri.

Non content d'appeler la rente un *prix de monopole*, Adam Smith dit : « On peut considérer la rente comme le produit de la *puissance de la nature* dont le propriétaire prête l'usage. »

Il dit encore : « Toute augmentation dans la richesse

(1) *Principles of Political Economy*, book V, chapter 2.

réelle de la société, toute augmentation dans la masse du travail utile qui y est mis en œuvre, tend indirectement à élever la rente réelle de la terre. »

Et ailleurs : « Des trois classes (entre lesquelles se divise la masse totale du produit annuel de la terre et du travail d'un pays, savoir celle qui vit de *rentes*, celle qui vit de *profits*, et celle qui vit de *salaires*), la première est la seule à laquelle son revenu ne coûte ni travail ni souci, mais à laquelle il vient pour ainsi dire de lui-même, sans qu'elle y apporte aucun dessein ou plan quelconque. »

C'est bien, en effet, l'usage de la puissance, de la fécondité de la nature, que loue le propriétaire du sol. Oui, c'est l'usage de l'air, de l'humidité, de la chaleur, que le cultivateur lui paye, absolument comme si la nature elle-même lui appartenait. Et pour que le tribut prélevé par lui sur la fécondité naturelle de la terre aussi bien que sur sa fécondité acquise s'accroisse de plus en plus, tout semble conspirer à l'envi. Car, ainsi qu'Adam Smith le reconnaît, les progrès dans la puissance productive du travail ont cet effet, qu'ils tendent directement à réduire le prix réel des produits manufacturés, et tendent indirectement à élever la rente réelle de la terre. N'est-ce pas contre des produits manufacturés que le propriétaire foncier échange cette partie de son revenu qui excède sa consommation personnelle? Et quand leur prix baisse, ne se trouve-t-il pas en état d'acheter avec le même revenu une plus grande quantité d'objets de commodité, d'ornement ou de luxe?

Il n'a donc pas besoin de travailler, pour ajouter à ses richesses : le temps se charge de l'enrichir, sans qu'il ait à s'en mêler.

Quelle différence, sous ce rapport, entre lui et le capitaliste! Plus les capitaux autres que la terre abondent, plus

ils se déprécient : risque auquel n'est point exposée la terre, qui est une quantité limitée. Cent mille francs en valeurs mobilières sont très-loin de valoir aujourd'hui ce qu'ils valaient il y a un siècle, tandis qu'une terre qui valait cent mille francs il y a un siècle vaut aujourd'hui bien davantage.

La richesse générale et la population sont susceptibles d'un accroissement presque indéfini, et ne cessent effectivement de s'accroître ; le commerce demande pour ses opérations une base territoriale de plus en plus large ; on agrandit les villes et on en construit de nouvelles ; l'établissement d'un chemin de fer vient tout à coup donner à tel faubourg, à tel district une valeur artificielle considérable. Tout concourt de la sorte à faire hausser le prix de la terre.

En Angleterre, cette hausse, dans les grands centres industriels ou commerciaux, présente quelque chose de vraiment fabuleux.

A Londres, le tout petit emplacement qui se voit au coin de l'église Saint-Paul, du côté du sud-est, ne vaut pas moins de 60,000 liv. st. (1,500,000 fr.).

Lorsqu'on bâtit New-Oxford, le sol ne coûta pas moins de 57,000 liv. st. (1,125,000 fr.) l'acre.

A Manchester, dans les parties les mieux situées de la ville, on a payé le terrain jusqu'à 200,000 liv. st. (5,000,000 fr.) l'acre.

A Birmingham, le terrain occupé par un chemin de fer, le « London and North-Western Railway, » a été vendu 60,000 liv. st. (1,500,000 fr.).

Mêmes résultats à Sheffield, à Leeds, à Bradford, à Glasgow, à Belfast.

S'il est à Londres des hôpitaux qui jouissent de revenus princiers, c'est parce que, au lieu de leur laisser une somme

en argent, les fondateurs leur ont légué des terres dont la valeur vénale était fort minime alors et est devenue immense depuis, à cause des maisons qu'on y a bâties et par le seul effet du progrès de la richesse générale joint à celui de la population.

Ceci bien constaté, en vertu de quelle logique, en vertu de quelle loi d'intérêt public, en vertu de quel principe de justice, la société prise dans son ensemble serait-elle exclue, au profit de quelques-uns de ses membres, de toute participation à ce surcroît de richesses qui est dû à la fécondité du sol, à l'air, à l'humidité, à la chaleur, aux rayons du soleil, à l'augmentation de la population, à la construction des villes, aux inventions de la science, au progrès du commerce, au travail de la société tout entière?

CCXLIX

17 juin 1864.

La terre devenue en Angleterre un article de luxe.

Après avoir exposé sur quel principe reposait, en Angleterre, la tenure du sol;

Après avoir rendu compte des procédés au moyen desquels on était parvenu à y concentrer et à y perpétuer dans un nombre limité de grandes familles la possession de la terre;

Après avoir exprimé en chiffres l'immense accumulation de richesse qui, pour l'aristocratie, résultait de ce système;

Après avoir montré enfin cette aristocratie exerçant le pouvoir politique par la Chambre des Communes aussi bien que par la Chambre des Lords,

J'ai cherché dans l'histoire de la taxe sur la terre (« Land Tax ») une preuve de la sollicitude et du succès avec lesquels l'aristocratie anglaise avait fait tourner à son profit le monopole dont elle était investie, et j'ai dit :

Qu'en 1799, sous le règne de George III, la « Land Tax », transformée en taxe perpétuelle, avait été fixée à la somme de 2,037,627 liv. st., ou 50,940,675 fr.;

Que, cette taxe ayant été, à la même époque, déclarée rachetable et divers rachats ayant été opérés depuis, elle ne s'élevait aujourd'hui qu'à 1,257,808 liv. st., ou 31,445,200 fr.;

Que, par conséquent, la taxe sur la terre ne figurait ici dans l'ensemble des impôts que pour un chiffre comparativement fort minime; et que ce chiffre était resté presque stationnaire, pendant que le revenu des propriétés territoriales, en vertu du cours naturel des choses, et sans aucun effort ou sacrifice de la part des propriétaires, n'avait cessé de s'accroître dans des proportions énormes.

A l'appui des explications d'Adam Smith sur les causes naturelles dont l'action tend à augmenter indéfiniment la richesse des propriétaires fonciers, lesquels s'enrichissent en restant les bras croisés et par le seul effet du progrès général, j'ai cité des chiffres caractéristiques et précisé le fabuleux surcroît de valeur qu'avait acquis un acre de terre dans ce pays, surtout là où l'industrie et le commerce ont déployé leur puissance, comme à Londres, à Manchester, à

Birmingham, à Leeds, à Sheffield, à Glasgow, à Belfast.

Peut-être une objection se sera-t-elle présentée à l'esprit de vos lecteurs.

Il y a quelque temps, le *Times* faisait observer que l'achat d'un domaine était le plus piètre des placements. Il est certain, en effet, qu'un homme qui vise à un emploi lucratif de son argent n'en tirera pas aussi bon parti en achetant de la terre qu'en le plaçant dans les fonds publics, ou en l'associant à quelque entreprise sérieuse, ou en le prêtant sur hypothèque.

Mais il importe de ne pas confondre ce que la terre rapporte à un homme qui l'achète *aujourd'hui* avec ce qu'elle rapporte à un homme qui la possède *depuis très-longtemps*.

Car c'est précisément parce que la valeur vénale ou nominale du sol a prodigieusement augmenté que l'acheteur est obligé d'en donner un prix hors de toute proportion avec le revenu qu'il a chance d'en tirer. Il faut effectivement que dans ce revenu il retrouve l'*intérêt du capital* employé à l'achat; et s'il a payé un prix comparativement très-élevé, son revenu sera diminué d'autant. En d'autres termes, la *rente* du domaine acquis par lui ne constituera pas *pour lui* un bon revenu, parce qu'il aura eu à en payer la jouissance très-cher.

Oui, si les acquéreurs *actuels* ne peuvent s'attendre à tirer qu'un fort mince revenu des terres qu'il leur a pris fantaisie d'acheter, c'est précisément parce que, entre les mains des *propriétaires de vieille date*, la valeur vénale du sol s'est prodigieusement accrue. Si l'argent, *aujourd'hui* placé en biens-fonds, rapporte peu, c'est précisément à cause du renchérissement progressif de la terre, renchérissement proportionné à cette augmentation progressive de

la rente, qui, comme je l'ai déjà dit, est le résultat, non des efforts et des sacrifices des propriétaires, mais du développement naturel de la richesse générale, des progrès de l'industrie, des progrès du commerce, des inventions de la science, du travail de tous, en un mot.

Ceci a été très-bien vu et très-bien rendu dans un livre remarquable de M. Vidal : « Un domaine qui valait 100,000 fr. il y a un siècle, et qui était affermé alors 5,000 fr., paye aujourd'hui 10,000 fr. de rente; mais il a coûté au propriétaire actuel 300,000 fr., et peut-être davantage. La *rente* de cette terre a *doublé* réellement; cependant l'*intérêt du capital*, pour le propriétaire *actuel*, comparé au revenu de l'*ancien* possesseur, a *baissé*. Le domaine qui donnait autrefois *cinq mille* francs de rente en donne aujourd'hui *dix mille*; cependant l'*ancien* propriétaire retirait de son capital *cinq* pour cent, tandis que le propriétaire *actuel* ne retire que *trois et un tiers* (1).

Cet exemple montre d'une manière aussi claire que décisive comment il arrive qu'il n'y ait pas avantage aujourd'hui à placer son capital en biens-fonds, — à moins qu'il ne s'agisse de terrains achetés en vue de quelque entreprise commerciale, — quoique le fait de l'augmentation progressive de la rente soit un fait absolument hors de doute.

De là ces deux conséquences :

1° Que les grandes familles entre les mains desquelles la possession du sol, en Angleterre, s'est perpétuée, au moyen des droits de primogéniture et de substitution, n'ont cessé et ne cessent de s'enrichir, sans se donner pour cela la moindre peine;

2° Que, pour acheter de la terre aujourd'hui en ce pays,

(1) *De la Répartition des richesses*, p. 134.

— si on l'achète, bien entendu, au point de vue de la propriété et non de la spéculation commerciale, — il faut non-seulement être riche, mais ne savoir en quelque sorte que faire de son argent.

Le *Times* a dit un mot dont il tire une conclusion parfaitement fausse, mais qui est parfaitement vrai : « *La terre est devenue ici une chose de fantaisie, un article de luxe.* » On en achète quand on le peut, non pas à cause du profit qu'elle offre, mais à cause de la position sociale qu'elle donne. De fait, l'homme qui parvient à monter au rang de propriétaire foncier par l'achat d'un domaine quelque peu considérable, se croit et est bien près de devenir un personnage. Il prendra sa place parmi ceux qui, dans sa province, se font gloire d'appartenir à la *Gentry*; il sera du Grand Jury, aux assises; le duc un tel l'admettra peut-être à l'honneur de sa table, quand l'heure des élections sera venue; les produits de son domaine auront chance d'être admirés aux fêtes de l'horticulture, et ses filles feront figure dans les bals du comté.

Aussi la propriété foncière possède-t-elle ici un appât incomparable. Le rêve d'or de tout marchand saxon est de parvenir un jour à être classé parmi les « landlords ». Le manufacturier soupire après l'heureux moment où il pourra dire, en faisant sa promenade du matin : « Ceci est à moi ». Si, loin, bien loin, de la mère patrie, le colon tourne les yeux vers elle, c'est dans l'espoir d'y revenir comme *country gentleman.*

Et d'où naît ce général appétit pour la terre? De l'amour du lucre? Pas le moins du monde. Il est des domaines fort étendus qui, achetés récemment, rapportent à peine 2 p. 100 à leurs acquéreurs, dans un pays où il est facile de placer son argent, et cela en toute sûreté, à 4 et 5 pour 100. Ah!

c'est que, selon l'expression du *Times*, *la terre est aujourd'hui en Angleterre un article de luxe*. Voilà tout le secret.

Mais il est un point que le *Times* a oublié d'éclaircir, c'est celui-ci : comment se fait-il que là où l'impôt pèse si lourdement sur les articles de première nécessité, il ne pèse pas du tout sur un *article de luxe?*

FIN DU TOME DEUXIÈME DE LA DEUXIÈME SÉRIE

APPENDICE & RECTIFICATION

Dans la lettre relative au voyage du révérend H. W. Beecher en Angleterre, nous avons mis en regard le nombre des hautes fonctions remplies par des hommes du Sud avant la rupture de l'Union, et celui des fonctions correspondantes remplies, durant le même intervalle, par des hommes du Nord (ci-avant, page 105). C'est par inadvertance qu'on a fait figurer dans ce tableau comparatif, au lieu de les présenter à part, des chiffres qui expriment non pas le nombre des présidents fournis par le Sud et celui des présidents fournis par le Nord, mais le nombre des années pendant lesquelles le gouvernement se trouve avoir appartenu soit au Sud soit au Nord.

Nous croyons devoir reproduire ici, exactement traduit, le discours même duquel nous avons emprunté nos chiffres, non-seulement parce qu'il contient la rectification sur laquelle nous appelons l'attention des lecteurs, mais aussi et surtout parce qu'il constitue un document historique du plus haut intérêt.

Discours prononcé à la Convention de l'État de Géorgie, réunie en janvier 1861, pour décider la question de la séparation, par M. A. H. Stephens, plus tard vice-président de la Confédération du Sud.

« Ce parti (de rompre avec l'Union) une fois pris, devient un fait irréparable ; et toutes les conséquences funestes et désastreuses qui en découleront, c'est la Convention qui en sera res-

ponsable devant les siècles à venir. Quand nous et notre postérité nous verrons notre beau Midi désolé par le démon de la guerre, qu'une pareille décision de votre part éveillera et déchaînera inévitablement; quand nos campagnes toutes vertes de moissons ondoyantes seront broyées sous les pieds d'une soldatesque meurtrière et sous les roues ardentes du char de la guerre labourant notre sol; quand nos temples de justice seront en cendres et que toutes les horreurs et les misères de la guerre auront fondu sur nous, à qui en demandera-t-on compte, si ce n'est à cette Convention? Quels autres que ceux qui auront voté cette mesure — qu'en ma conscience d'honnête homme je déclare insensée, et intempestive, — seront appelés à répondre de cet acte de suicide devant la génération présente, et probablement chargés de la malédiction et de l'exécration de la postérité la plus reculée, pour l'immense et lamentable ruine qui sera la suite inévitable de l'acte que vous préméditez. Arrêtez-vous, je vous en conjure, et considérez un instant quelles raisons vous pouvez invoquer, qui puissent vous satisfaire vous-mêmes, quand vous aurez repris votre sang-froid, — quelles raisons vous pourrez faire valoir auprès de vos compagnons d'infortunes à l'heure des calamités que vous aurez attirées sur nous! Que trouverez-vous à dire pour vous justifier devant les peuples de la terre? Ils seront vos juges, des juges calmes et réfléchis. Et quelle provocation manifeste, quel acte déclaré pourrez-vous nommer ou indiquer pour en faire la base de votre défense? *Quel est le droit que le Nord a attaqué?* Quel est l'intérêt du Sud auquel il a porté atteinte? De quel déni de justice pouvez-vous vous plaindre? Quelle est la prétention fondée en équité et en droit qui ait été repoussée? Pouvez-vous, l'un ou l'autre, mentionner un seul acte gouvernemental injuste, accompli de propos délibéré par le gouvernement de Washington dont le Sud ait le droit de se plaindre? Je défie que l'on me réponde. D'un autre côté, laissez-moi passer en revue les faits —(et croyez-moi, Messieurs, je ne suis pas ici l'avocat du Nord; je suis l'ami, l'ami fidèle et passionné du Sud et de ses institutions, et c'est pour cela que je vous fais entendre franchement et loyalement, dans votre intérêt, dans le mien, dans celui de tous, les paroles de la vérité et de la raison), — laissez-moi donc vous rappeler les faits que je veux livrer à votre jugement, et je ne citerai que ceux qui sont clairs et incontestables, et qui sont aujourd'hui consignés comme authentiques dans l'histoire de notre pays. Lorsque nous avons demandé, nous hommes du Sud, la traite des noirs ou l'importation des Africains pour la culture de nos terres,

ne nous a-t-on pas concédé ce droit pour vingt ans? Lorsque nous avons demandé d'être représentés au Congrès pour les trois cinquièmes de nos esclaves, est-ce que nous ne l'avons pas obtenu? Lorsque nous avons demandé l'extradition des fugitifs sous le coup d'une condamnation, ou la restitution de ceux qui nous devaient le travail et l'obéissance, une clause à cet effet n'a-t-elle pas été introduite dans la Constitution, pour être plus tard ratifiée et renforcée par la loi des esclaves fugitifs de 1850? Répondrez-vous que, dans bien des cas, les hommes du Nord ont violé ce contrat et manqué à leurs engagements? Comme individus et comme corporations locales, c'est possible, mais ils ne l'ont pas fait avec la sanction du gouvernement; car il a, lui, toujours respecté les intérêts du Sud. Considérez encore cet autre fait, Messieurs : Quand nous avons réclamé un accroissement de territoires pour pouvoir étendre l'institution de l'esclavage, n'a-t-on pas accédé à notre requête en nous accordant la Louisiane, la Floride et le Texas, dans lesquels nous nous sommes taillés quatre États, et un territoire assez ample pour nous en fournir quatre autres à ajouter plus tard aux premiers, si vous ne vous chargez pas vous-mêmes, par cet acte déraisonnable et impolitique, de détruire nos espérances, et peut-être de tout perdre à la fois, et de vous faire arracher votre dernier esclave par l'impitoyable gouvernement du sabre, comme cela a eu lieu dans l'Amérique du Sud et au Mexique, ou par un décret vengeur d'émancipation universelle tel que vous pouvez raisonnablement vous y attendre? Mais, je le répète, Messieurs, qu'avons-nous à gagner à ce changement projeté de nos rapports avec le gouvernement général? Il a toujours été soumis à notre influence, et il continuera à l'être tant que nous ne romprons pas avec lui et que nous resterons unis, comme nous l'avons toujours été. La majeure partie des présidents de la République a été choisie dans le Sud, et pratiquement encore, c'est nous qui avons dirigé la plupart de ceux qui ont été pris dans le Nord. Le Sud a compté soixante années de présidence contre vingt-quatre appartenant au Nord (1), et il a toujours exercé ainsi son contrôle sur le pouvoir exécutif. De même, sur les juges de la Cour suprême, nous en avons fourni dix-huit pour onze que fournissait le Nord. Bien

(1) Des chiffres fournis par M. Stephens il résulterait que le nombre des années présidentielles, aux États-Unis, a été de quatre-vingt-quatre. Or, depuis 1789, époque de la création de l'office de président, jusqu'à 1861, époque de l'élection de Lincoln, il ne s'est écoulé que soixante-douze

que près des quatre cinquièmes des affaires judiciaires vinssent des États libres, le Sud pourtant a constamment formé la majorité de la cour. Nous avons exigé qu'il en fût ainsi, afin que la Constitution ne pût être interprétée à notre détriment. Dans la branche législative du gouvernement, nous avons protégé nos intérêts avec la même prévoyance et la même efficacité. Le Sud a eu vingt-quatre fois sur onze le choix des présidents (*pro tempore*), du Sénat, et vingt-trois fois sur douze la nomination des présidents de l'Assemblée des Représentants. Si dans cette dernière assemblée la majorité des membres a toujours appartenu aux États du Nord, en raison de leur population plus considérable, nous nous sommes ainsi assuré, en règle générale, l'appui du président, parce que c'est lui qui dirige et contrôle en grande partie la législature du pays. Nous n'avons pas exercé un moindre contrôle dans toutes les autres branches du gouvernement général. Parmi les procureurs généraux (*attorney generals*), nous en avons eu quatorze quand le Nord n'en a eu que cinq. Pour les ministres à l'étranger, quatre-vingt-six ont été des nôtres et cinquante-quatre seulement des leurs. Quoique les trois quarts des affaires qui nécessitent des agents diplomatiques à l'étranger regardent évidemment le Nord, qui a des rapports commerciaux bien plus étendus, c'est nous cependant qui avons tenu les principales

ans. Voici la liste des présidents qui ont précédé Lincoln, avec indication des États auxquels ils appartenaient et de la durée des hautes fonctions qu'ils ont exercées.

NOMS.	ÉTATS.	DURÉE des fonctions.
George Washington	Virginie	1789 — 1797
John Adams	Massachusetts	1797 — 1801
Thomas Jefferson	Virginie	1801 — 1809
James Madison	Virginie	1809 — 1817
James Monroe	Virginie	1817 — 1825
John Quincy-Adams	Massachusets	1825 — 1829
Andrew Jackson	Tennessee	1829 — 1837
Martin Van-Buren	New-York	1837 — 1841
William H. Harrison	Ohio	1841 — 1841
John Tyler	Virginie	1841 — 1845
James K. Polk	Tennessee	1845 — 1849
Zachary Taylor	Louisiane	1849 — 1850
Millard Fillmore	New-York	1850 — 1853
Franklin Pierce	New-Hampshire	1853 — 1857
James Buchanan	Pennsylvanie	1857 — 1861

Cette liste, on le voit, ne cadre pas avec les chiffres fournis par M. Stephens, en ce qui concerne le nombre des années présidentielles; mais elle n'en confirme pas moins le fait affirmé par lui, savoir : qu'avant la rupture, le gouvernement s'était trouvé entre les mains du Sud beaucoup plus longtemps qu'entre les mains du Nord.

ambassades de façon à assurer les marchés du monde à notre coton, à notre tabac, et à notre sucre aux meilleures conditions possibles. Dans la marine et l'armée, les hauts grades ont été entre nos mains pour bien plus de moitié, tandis que la majorité des soldats et des matelots étaient tirés du Nord. Il en est de même des employés, des auditeurs, des contrôleurs qui remplissent le département exécutif, et les archives prouvent que pendant ces cinquante dernières années, sur les trois mille individus successifs de ce personnel, nous en avons fourni plus des deux tiers, bien que nous ne représentions qu'un tiers de la population blanche de la République. Considérez encore un autre point, et un point, soyez-en sûrs, qui touche à vos intérêts les plus vitaux : celui du revenu, celui des moyens d'entretien du gouvernement. D'après les documents officiels, nous voyons que les trois quarts et plus des sommes consacrées à défrayer le gouvernement ont été uniformément prélevées sur le Nord. — Messieurs, pendant qu'il en est encore temps, arrêtez-vous, et veuillez examiner avec soin, avec bonne foi, ces importantes données. Je laisse de côté, pour le moment, les incalculables millions de dollars qu'il vous faudra dépenser dans une guerre contre le Nord; je ne dis rien non plus de vos fils et de vos frères qui, par dizaines de milliers, auront à se faire tuer et à s'offrir en sacrifice sur l'autel de votre ambition, — et pour quelle raison ? nous vous le demandons encore. Est-ce en vue de renverser le gouvernement américain qui a été fondé par nos ancêtres communs, cimenté et édifié par leur sueur et leur sang, et basé sur les larges principes du droit de la justice et de l'humanité ? Tel qu'il est, je tiens encore à le déclarer ici, comme je l'ai souvent déclaré auparavant, et comme l'ont répété les plus sages et les plus grands patriotes et hommes d'État de ce pays et des autres nations, tel qu'il est ce gouvernement est le meilleur et le plus libre — le plus égalitaire par ses droits, le plus juste par ses décisions, le plus modéré dans ses mesures, le plus propre à élever, par ses principes, la race humaine, de tous ceux qu'a jamais éclairés le soleil. Et maintenant, que vous tentiez, vous, de renverser un tel gouvernement, après avoir vécu trois quarts de siècle sous son ombre, après avoir acquis sous son égide notre richesse, notre rang parmi les nations, notre sécurité domestique, au milieu des éléments de périls qui nous entouraient, après lui avoir dû la paix, la tranquillité, une prospérité sans bornes et une jouissance incontestée de nos droits, — c'est là un excès *de délire, de folie et de malice*, auquel, quant à moi, je ne puis donner ni ma sanction ni mon vote. »

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1863

ANNÉE 1864

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

INDEX

FIN DE L'INDEX

PARIS. — IMP. L. POUPART-DAVYL, 30, RUE DU BAC.

COLLECTION

DES

GRANDS HISTORIENS CONTEMPORAINS

ÉTRANGERS

Format in-8 à 5 francs le volume

Bancroft (George). — Histoire des États-Unis depuis la découverte du continent américain. Traduit de l'anglais par Mlle Isabelle Gatti de Gamond. 9 vol. in-8. . . . . 45 fr.

Buckle (Henry-Thomas). — Histoire de la civilisation en Angleterre. Traduit de l'anglais par A. Baillot. 5 vol. in-8.. 25 fr.

Duncker (M.). — Histoire de l'antiquité. 8 vol. in-8. (En préparation.)

Gervinus (G.-G.). — Introduction à l'Histoire du XIXe siècle. Traduit de l'allemand par François Van Meenen. 1 vol. in-8. . 3 fr.

— Histoire du XIXe siècle depuis les Traités de Vienne. Traduit de l'allemand par J.-F. Minssen. 15 vol. in-8. . . . . 75 fr. (L'ouvrage formera 18 à 20 volumes.)

Grote (G.). — Histoire de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la génération contemporaine d'Alexandre le Grand. Traduit de l'anglais par A.-L. de Sadous. 19 vol. avec cartes et plans et table des matières. . . . . 95 fr.

Herder (J.-G.). — Philosophie de l'histoire de l'humanité. Traduction de l'allemand par Émile Tandel. 3 vol. in-8. . . . . 15 fr.

Irving (Washington). — Histoire de la conquête de Grenade. Traduction nouvelle de l'anglais, précédée d'une étude sur les ouvrages de W. Irving, par Xavier Eyma. 2 vol. in-8. . 10 fr.

— Vie et voyages de Christophe Colomb. Traduit de l'anglais par G. Renson. 3 vol. in-8. . . . . 15 fr.

— Vie de Mahomet. Traduit de l'anglais par H. Georges. 1 vol. in-8.. . . . . 5 fr.

Kirk (John Foster). — Histoire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Traduction de l'anglais par Ch. Flor O'Squarr. 3 vol. in-8.. . . . . 15 fr.

Merivale (Charles). — Histoire des Romains sous l'Empire. Traduit de l'anglais par Fr. Hennebert. 1 à 4 vol. in-8.. . . . 20 fr. (L'ouvrage formera 9 vol.)

Librairie Internationale, 15, Boulevard Montmartre, à Paris.

Motley (John-Lotrop). — La Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle. Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies. Traduit de l'anglais par Gustave Jottrand et Albert Lacroix. 4 vol. in-8. . . . . 20 fr.

Prescott (William-Hickling). — Œuvres complètes. 17 volumes comprenant les ouvrages suivants :

— Histoire du règne de Philippe II. Traduit de l'anglais par G. Renson et P. Ithier. 5 vol. in-8. . . . . 25 fr.

— Histoire du règne de Ferdinand et d'Isabelle. Traduit de l'anglais par G. Renson. 4 vol. in-8. . . . . 20 fr.

— Histoire de la conquête du Pérou, précédée d'un tableau de la civilisation des Incas. Traduit de l'anglais par H. Poret.. 3 v. in-8. . . . . 15 fr.

— Histoire de la conquête du Mexique, avec un tableau préliminaire de l'ancienne civilisation mexicaine et la vie de Fernand Cortez. Publiée en français par Amédée Pichot. Nouvelle édition précédée d'une notice biographique sur l'auteur. 3 vol. in-8 avec 43 gravures et une carte. . . . . 15 fr.

— Essais de biographie et de critique. Trad. de l'anglais. 2 v. in-8. 10 fr

« La *Collection des historiens contemporains étrangers*, publiée, » dit la *Revue de Paris*, « avec un zèle qui ne se dément pas, a une importance capitale et répond chez nous à un véritable besoin. Les Français, en général, connaissent peu la littérature étrangère contemporaine; et si le théâtre, le roman ou la poésie trouvent grâce devant quelques lecteurs, on peut dire que les œuvres historiques sont tout à fait ignorées.

« Cette collection comprend les ouvrages des quatre grands historiens américains de notre époque : Bancroft, Motley, Prescott, Washington Irving.

« Parmi les Allemands, nous citerons : Gervinus, Herder, Duncker.

« La série des historiens anglais s'ouvre par l'*Histoire de la Grèce* de G. Grote; elle contient également des œuvres de Buckle, de Kirk et de Merivale.

« Un soin tout particulier est donné tant au choix des ouvrages qui entreront dans cette collection importante qu'à la traduction et à l'exécution matérielle des volumes.

« Plusieurs ouvrages sont en préparation.

« Les historiens dont la réputation est consacrée, et dont les œuvres offrent un intérêt général, figureront seuls dans cette grande collection.

« Ainsi se continuera cette série de grandes œuvres historiques les plus remarquables, sans contredit, de ce siècle, publiées soit en Angleterre, soit en Allemagne, soit en Amérique, et qui, sans ces traductions, fussent restées longtemps encore ignorées des lecteurs français.

« Une semblable collection doit avoir sa place d'honneur dans toutes les bibliothèques. »

